RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Ministère du Développement Rural

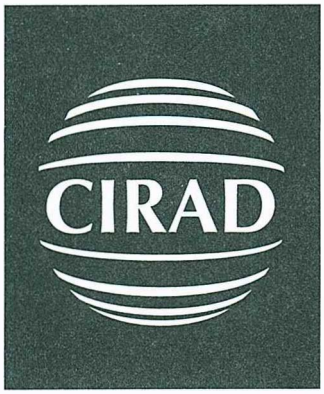

Les organisations paysannes dans le processus de développement de la zone soudanienne du Tchad

Tome 3

Département des systèmes agroalimentaires
et ruraux

CIRAD/SAR n° 81/96

Juin 1996

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Ministère du Développement Rural

Les organisations paysannes dans le processus de développement de la zone soudanienne du Tchad

Analyse de la situation
Typologie des organisations paysannes
Identification de leurs besoins en appui

Tome 3

Juin 1996

SOMMAIRE

Avant-propos 5

Introduction 6

Première partie :
La zone soudanienne du Tchad : quelques points de repère.....13

I - Principales caractéristiques physiques et humaines 14

II - Caractéristiques majeures du secteur agricole 16

III - Diversité des situations agraires dans la zone soudanienne 21

IV - Points de repère socio-historiques 25

Deuxième partie :
Diagnostic des organisations paysannes de la zone soudanienne.....30

I - Genèse des organisations paysannes 31
1 - Une dynamique ascendante 31
2 - Une dynamique de transfert 34
3 - Des dynamiques qui se recoupent 36

II - Structuration des organisations paysannes à différentes échelles géographiques . 37

III - Caractéristiques des principales organisations paysannes identifiées.....42
1 - Les groupements infra-villageois 42
2 - Les associations villageoises (AV).....54
3 - D'autres organisations villageoises 69
4 - Le MPZS.....70
5 - Les organisations fédératives locales 81
6 - Des organisations fédératives spécialisées 86
7 - Des syndicats agricoles 88

IV - Typologie des organisations paysannes.....91

V - Remarques d'ensemble sur les organisations paysannes 96
1 - "Regards croisés" sur les organisations 96
2 - Quelques observations d'ensemble 104

Troisième partie :
Les besoins en appui des producteurs et de leurs organisations.....107

I - Des besoins exprimés par les producteurs, les productrices et les groupements de base 108

II - Des besoins exprimés par les organisations fédératives 114

III - Analyse des besoins recensés.....119

Quatrième partie :
L'appui aux organisations paysannes 121

A - Situation actuelle et perspectives 122

I - Le dispositif actuel d'appui et les perspectives à moyen terme 123
1 - La DSN/ONDR 123
2 - Les autres services étatiques 134
3 - La recherche agronomique.....137
4 - La Cotontchad 141
5 - Les ONG 148
6 - Les projets 155
7 - Le CONAMAC 162

II - Les fonctions d'appui au milieu rural et leur répartition entre les différents acteurs 165
1 - Identification des fonctions 165
2 - Répartition actuelle des fonctions entre les différents acteurs 166

B - Propositions / recommandations 177

I - Les objectifs de l'appui aux organisations paysannes 178

II - Des idées-forces 182

III - Les axes de l'appui aux organisations paysannes 186
1 - Le renforcement des compétences internes 186
1.1 - L'information 186
1.2 - L'alphabétisation 187
1.3 - La formation 188
1.4 - L'appui à la gestion financière 191
1.5 - L'amélioration des conditions de travail 192
2 - Améliorer l'articulation des organisations avec l'environnement économique 193
2.1 - Approfondir la connaissance de l'environnement 193
2.2 - L'appui à l'organisation de filières 193
2.3 - Gestion des ressources naturelles et développement local 199
2.4 - Des systèmes de financement adaptés 205
2.5 - L'accès au matériel agricole 209
3 - L'appui à des catégories sociales particulières 211

IV - Remarques concernant la mise en oeuvre des axes d'appui 214
1 - L'appui aux femmes 214
2 - Des modalités institutionnelles 214
3 - Des priorités à définir de façon concertée 216
4 - Des mesures d'accompagnement 216

Conclusion 218

Annexes 220

AVANT-PROPOS

Le présent rapport rend compte de **l'étude des organisations paysannes** effectuée dans la zone soudanienne du Tchad en janvier / février 1996, dont les principaux résultats ont été débattus lors d'un atelier tenu à Moundou en mai 1996.

Effectuée à la demande du Ministère du Développement Rural (MDR) de la République du Tchad, elle a été financée par la Caisse Française de Développement (CFD). Cette étude s'inscrit dans un travail plus large relatif à la "faisabilité d'un projet d'appui aux structures rurales dans la zone soudanienne du Tchad" réalisé à la demande du MDR et co-financé par la CFD et le Ministère français de la Coopération ; ce travail a donné lieu à un rapport général et à deux autres rapports complémentaires (**stratégies des producteurs et gestion des ressources naturelles ; compte rendu de l'atelier de concertation sur le projet d'appui aux structures rurales**) auxquels le lecteur voudra bien se reporter.

L'étude sur **les organisations paysannes dans la zone soudanienne** a été confiée au CIRAD-SAR et réalisée en collaboration avec l'AFDI Poitou-Charentes. L'équipe chargée de l'étude était composée de Marie-Rose Mercoiret (CIRAD-SAR), Khadidja Abd-el-Kader (Ministère du Développement Rural), Jacques Berthomé (CIEPAC), Jeanot Minla (APM Afrique), Jacques Blois et Loïc Chouc (AFDI) qui sont signataires du présent rapport. A noter qu'à la demande de la mission, M. Ngarbelem (DSN) s'est associé à l'étude de terrain.

Introduction

En matière de développement rural, "la politique sectorielle [définie par le Gouvernement du Tchad] est basée sur la **responsabilisation** des paysans pour tous les choix de production, de techniques et de formes d'organisation, sur leur **participation** aux décisions et aux interventions qui les concernent et enfin sur **leur organisation"** [1].
Le projet d'appui aux structures rurales envisagé dans la zone soudanienne s'inscrit bien sûr dans cette orientation générale ; selon les termes de référence de l'étude, il se situe dans une perspective de désengagement de l'Etat des missions n'étant pas spécifiquement de service public et de responsabilisation des producteurs et de leurs organisations dans la définition et la mise en œuvre des actions qui les concernent. Le projet envisagé s'intéresse principalement :

"• à la mise au point et à la fourniture de conseils individualisés (techniques et de gestion) capables d'accompagner l'évolution des systèmes d'exploitation et/ou de faciliter la prise en charge, par les collectivités, d'activités socio-économiques diverses et de gestion des ressources naturelles ;
- au renforcement de toutes les formes d'organisations rurales, notamment professionnelles, en développant leurs capacités de proposition, de négociation, de mise en oeuvre, de financement et de gestion, afin de les amener à devenir des partenaires (voire des opérateurs) à part entière du développement local et régional".

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les paysans de la zone soudanienne étaient organisés bien avant que les interventions extérieures et les programmes de développement se préoccupent de les organiser. Cette organisation sociale pré-existe aux efforts actuels d'organisation du milieu rural et peut, selon les cas et les lieux, jouer comme un facteur favorable et/ou comme un frein à l'émergence d'organisations nouvelles construites autour d'objectifs et d'enjeux de développement.

L'étude s'est centrée sur les formes d'organisation nouvelles, dénommées ici "organisations paysannes" : elles ont pour l'essentiel des activités dans les secteurs technique et économique, elles sont fondées (au moins théoriquement) sur la libre adhésion et entretiennent des relations (même modestes) avec l'environnement économique et institutionnel. L'étude n'a abordé les formes d'organisation dites traditionnelles qu'à partir des interactions (le plus souvent officieuses) qui existent avec les organisations paysannes nouvelles.

---

[1] Consultation sectorielle sur le développement rural, la sécurité alimentaire et les ressources hydrauliques, volume 1, synthèse, 1993, p. 12.

Les dynamiques **d'organisation des producteurs** sont relativement récentes dans la zone soudanienne ; elles se sont intensifiées depuis une dizaine d'années mais, selon divers intervenants et observateurs extérieurs, elles demeurent fragiles, sont souvent dépendantes des organismes qui les ont initiées et des difficultés diverses affectent leur fonctionnement.

L'objectif de la présente étude est de fournir un **diagnostic des organisations paysannes** servant de base à la réalisation de l'étude de faisabilité d'un projet d'appui aux structures rurales de la zone soudanienne.
A cet effet, l'étude présente :

- une analyse de la situation des organisations paysannes (groupements de base et organisations fédératives) débouchant sur une typologie opérationnelle ;
- une identification des besoins en appui des organisations paysannes ;
- des propositions opérationnelles visant :
  - d'une part, à **renforcer l'existant** : amélioration des résultats qu'obtiennent les organisations tant au plan technique, économique et social qu'en ce qui concerne leur capacité de négociation avec les autres secteurs ;
  - d'autre part, à **préparer ou accompagner** (selon les cas) une prise de responsabilité accrue par les organisations paysannes dans les différents domaines.

MÉTHODE ET DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

L'étude a été réalisée comme suit :

• un travail bibliographique a été effectué en France et complété au Tchad.

• **à N'djaména, divers entretiens et réunions** ont eu lieu avec la CTS et avec les différentes directions du MDR et l'ONDR, avec la Direction de l'organisation pastorale (DOP), avec la CONAMAC et avec des personnes ressources, etc. afin de prendre connaissance de façon approfondie de l'histoire des organisations paysannes dans la zone soudanienne, des analyses et orientations générales relatives au mouvement coopératif et associatif, des approches des différentes structures en matière d'appui à l'organisation des producteurs.

• **sur le terrain**, après la réalisation du zonage qui s'est appuyé sur le travail effectué par le CIRAD et la Cellule Recherche-Développement de la DSN, l'équipe a séjourné successivement dans les zones de Moundou, Pala et Sarh.

Dans chacune de ces zones, **quatre types de travaux** ont été menés

a - des entretiens ont eu lieu **avec les organisme d'appui** au milieu rural : DSN (à Moundou mais aussi dans les circonscriptions, les secteurs, etc.), COTONTCHAD, Centre de l'Organisation Pastorale (COP), CFPA/CFPR, CONAMAC, ONG, projets, etc. Ces entretiens ont permis d'identifier les différentes organisations paysannes avec lesquelles travaillent les organismes d'appui, de caractériser les contenus de leurs interventions et les approches mises en oeuvre, de recueillir leurs perceptions tant sur les acquis que sur les perspectives de travail envisageables pour renforcer les dynamiques d'organisation actuelles et l'autonomie des organisations paysannes ;

b - des enquêtes ont en outre été réalisées dans vingt villages ; adoptant une entrée villageoise, ces enquêtes ont notamment permis de mettre en perspective la perception que les villageois ont de leur situation avec les objectifs et les actions des organisations paysannes existantes. Ces enquêtes ont été confiées à des personnes qualifiées : un agent de l'AFDI à Doba, le superviseur du suivi-évaluation de l'ONDR à Pala, un formateur du CFPA à Sarh. Elles ont été menées dans chacun des villages avec des groupes sociaux différents (des notables, des hommes, des femmes, des jeunes) et avec les responsables des organisations de base dans le village.

c - des organisations paysannes de base (groupements infra-villageois, associations villageoises...) ont été choisies pour réaliser une analyse approfondie en s'efforçant de prendre en compte la diversité des situations. **Les critères de choix** des organisations étudiées ont été

- la localisation géographique afin d'avoir un échantillon de la diversité des situations agro-écologiques et socio-culturelles ;
- l'origine de l'organisation ; ainsi, à côté des groupements agricoles et associations villageoises mises en place par la DSN, ont également été étudiées des organisations créées avec l'appui de la DOP, des ONG, des missions, etc. ;
- le troisième critère de choix concernait les activités dominantes menées par les organisations et le type de membres. La mission d'étude a ainsi rencontré des organisations spécialisées dans une activité (matériel agricole, épargne et crédit, associations de parents d'élèves, etc.) mais aussi des organisations multisectorielles et multifonctionnelles, des syndicats, des organisations d'hommes et de femmes, des organisations mixtes, des organisations infra-villageoises, villageoises ou fédératives, etc.

d - l'équipe s'est efforcée en outre de promouvoir une réflexion avec des responsables paysans :

- **avec les responsables du Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne (MPZS)** avec lequel des relations étroites ont été établies durant toute la durée de l'étude du fait de son emprise territoriale et de son rôle dans la filière coton. Une première réunion des délégués de secteurs s'est tenue le 10 janvier 1996 à Moundou ; elle a permis des échanges approfondis et l'organisation d'une réflexion animée, dans chacun des secteurs, par les responsables locaux du MPZS et qui a donné lieu à contribution écrite ; la mise en commun a été effectuée le 10 février 1996 lors d'une deuxième réunion des délégués de secteurs à Moundou. Dans les trois circonscriptions de l'Ouest, du Centre et de l'Est, le MPZS a de plus organisé, à l'intention de la mission, une journée de visites / débats qui a permis de rencontrer les responsables / animateurs cantonaux et de débattre longuement de leur action, des difficultés rencontrées, de leurs projets et de leurs attentes en matière d'appui.

- **des réunions à l'échelon local**, regroupant des responsables d'organisations diverses, ont été tenues notamment à Goré, à Kelo, à Béré, à Koumra, à Mbalkabra, etc. Organisées par des responsables de secteur du MPZS, dans certains cas par des ONG, elles ont regroupé entre 40 et 60 participants, responsables paysans à l'échelon villageois ou supra-villageois.

- des entretiens approfondis **avec des responsables d'organisations fédératives** locales ont pu également avoir lieu notamment à Leré, à Fianga, à Bissi, à Gaya, à Koumra, Maro, Moïssala, avec l'Union préfectorale de Moundou, etc.

A noter que des entretiens ont également eu lieu avec des autorités traditionnelles (chefs de village, chefs de canton) qui ont fait part à la mission de leurs analyses sur les dynamiques d'organisation en cours.

Dès le départ et tout au long de l'étude, une attention particulière a été apportée :
- à l'information des différents acteurs sur les objectifs du travail réalisé ;
- à la création des conditions d'un dialogue avec les organisations paysannes et les organismes d'appui ;

- à l'analyse de la perception que les différents groupes paysans peuvent avoir des organisations ;
- à l'analyse de la perception que les organismes d'appui ont des différentes organisations paysannes, de leurs besoins en appui, etc.

Afin d'élargir le plus possible la base d'observation et d'avoir la possibilité d'instaurer un dialogue avec le plus grand nombre possible d'organisations de producteurs, l'équipe s'est scindée en trois sous-groupes qui sont cependant restés en communication permanente.

Le travail réalisé au Tchad a été suivi par un travail en France où l'équipe CIRAD-AFDI s'est réunie pendant une semaine à Montpellier (du 26 février au 1er mars 1996) afin de procéder à l'élaboration du plan du rapport de synthèse provisoire et à l'élaboration des rapports complémentaires.

L'essentiel du diagnostic des organisations paysannes de la zone soudanienne a été présenté et débattu à l'atelier de Mondou ; les observations formulées par les participants à cette occasion ont été intégrées au présent rapport.

La mission CIRAD-AFDI tient à exprimer sa profonde reconnaissance aux personnes et aux institutions avec lesquelles elle a travaillé pour la qualité exceptionnelle de l'accueil qu'elles lui ont réservé, pour la générosité dont elles ont fait preuve en permettant à la mission d'avoir accès aux informations qu'elles détiennent et en lui faisant part de leurs analyses. Ses remerciements vont

- aux organisations fédératives et en particulier au MPZS pour sa mobilisation pendant plusieurs semaines, aux fédérations locales mais aussi aux très nombreuses unions, associations et organisations de base rencontrées ;
- aux paysans et paysannes qui ont bien voulu recevoir la mission et s'entretenir avec ses membres ;
- à la Direction Générale du Ministère du Développement Rural, à la CTS, ainsi qu'aux directions techniques du MDR ;
- à la Direction de l'Organisation Pastorale (DOP), au CONAMAC, à la COTONTCHAD ;
- à l'ONDR et singulièrement au directeur de la DSN, aux agents de la Recherche-Développement, de la Formation et du Suivi-Evaluation ainsi qu'aux chefs de circonscriptions, de secteurs et de sous-secteurs rencontrés ;
- à toutes les ONG qui ont accepté de recevoir la mission et de faciliter les contacts avec les organisations paysannes qu'elles appuient ;

- aux autorités traditionnelles et administratives des deux Logones, du Mayo-Kebbi, du Moyen-Chari et de la Tandjilé ;
- à tous les chercheurs et au personnel de la Station CIRAD-CA de Bébedja pour leur précieuse collaboration ;
- à tous ceux qui ont répondu à l'invitation du MDR et qui ont participé à l'atelier de Moundou en mai 1996.

PLAN DU RAPPORT

Le présent rapport est organisé en quatre parties :

- une brève première partie présente rapidement **le contexte** dans lequel se construisent les organisations paysannes : quelques points de repère socio-historiques sont proposés et les principales caractéristiques de la zone soudanienne sont rappelées. A noter que la présentation du zonage n'est pas reprise ici de façon détaillée car elle a semblé mieux à sa place dans le rapport complémentaire portant sur les stratégies des producteurs et la gestion des ressources naturelles.

- la deuxième partie du rapport présente un **diagnostic des organisations paysannes de la zone soudanienne** en mettant successivement l'accent sur la genèse des organisations, leur structuration à différentes échelles géographiques, les principales caractéristiques des organisations identifiées et en proposant une typologie opérationnelle.

- la troisième partie propose une analyse des besoins en appui des producteurs et de leurs organisations ainsi qu'une classification de ces besoins.

- la quatrième partie de l'étude comprend :
  - une caractérisation des actions d'appui aux organisations, en cours ou prévues par les différents organismes de développement ;
  - des propositions à court et moyen terme.

Dans les conclusions du rapport seront identifiées quelques mesures d'accompagnement nécessaires pour que les organisations paysannes puissent jouer un rôle accru dans le développement local et régional.

Première partie

La zone soudanienne du Tchad
Quelques points de repère

I - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET HUMAINES

Le Projet étudié concerne cinq préfectures : le Moyen Chari, Le Logone Oriental, le Logone Occidental et le sud du Mayo-Kebbi et de la Tandjilé (cf. carte ci-après). Avec 126.000 km2, la zone soudanienne couvre environ 10 % du territoire national.

Les caractéristiques physiques majeures de la région sont :

- un climat de type tropical semi-humide à sec (de 900 à 1.200 mm) avec une saison des pluies de mai à novembre. Les périodes de sécheresse sont fréquentes et on observe depuis plusieurs années un déplacement de l'isohyète 1.000 mm vers le sud ;

- des sols de qualité agricole satisfaisante surtout à l'ouest, mais fragiles et qui manifestent des pertes de fertilité surtout dans les régions les plus fortement peuplées, ainsi que des phénomènes de dégradation et d'érosion parfois avancés.

La région abrite plus de 2.500.000 habitants soit près de 40 % de la population du pays. La densité moyenne est de 20 hab./km2. La population a plus que doublé en trente ans puisqu'elle était estimée à 1.300.000 en 1960. Cette population est essentiellement rurale. Le groupe d'âge de 15 à 25 ans représente 45 % de la population. L'espérance de vie est faible et les taux de mortalité sont élevés. Les taux de scolarisation sont relativement élevés : de 48 % dans le Mayo-Kebbi à 61 % dans les deux Logone alors qu'il n'est que de 32 % pour l'ensemble du pays. Mais ces pourcentages cachent de grandes disparités notamment entre les garçons et les filles au détriment de ces dernières.

La situation alimentaire reste fragile dans certaines zones qui peuvent connaître des pénuries dès que survient un accident climatique. Ainsi en 1993/94, la production céréalière n'a pas permis de couvrir les besoins alimentaires de la population.

Les travaux de diagnostic conduits dans le cadre de cette étude mettent en évidence une forte insécurité qui sévit sur une grande partie de la zone soudanienne. Elle est très fortement ressentie par les ruraux, parfois de façon dramatique. L'insécurité est plus ou moins grave selon les lieux ; elle est due à trois causes qui se combinent parfois dans certains endroits :

- les affrontements militaires qui se déroulent sur une partie du territoire ;
- les tensions entre les agriculteurs sédentaires et les bergers nomades parfois armés ; elles atteignent un degré extrême dans certaines zones ;
- le banditisme qui est le fait de petites bandes armées et très mobiles : "les coupeurs de route".

L'insécurité apparaît comme un obstacle surdéterminant en matière de développement.

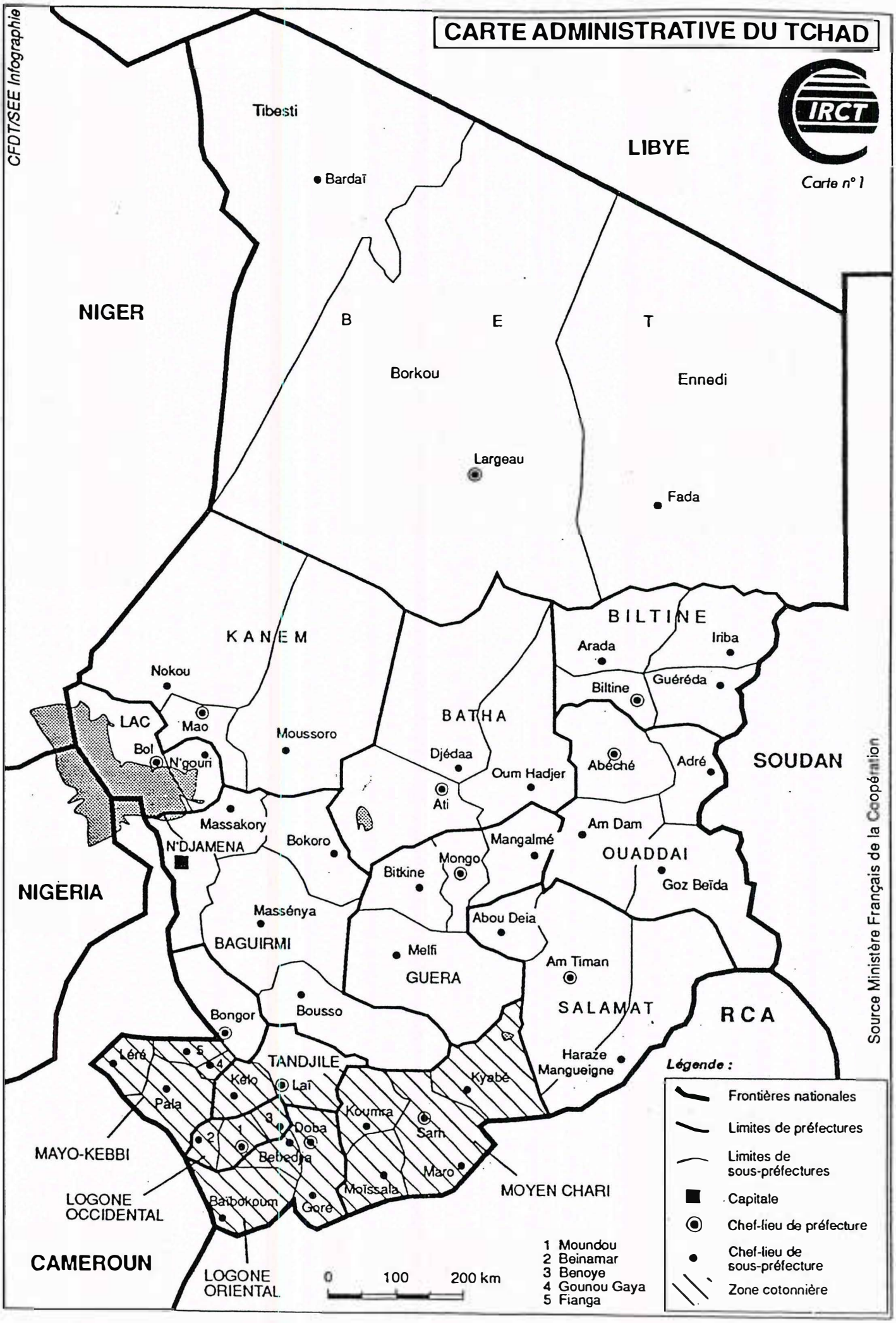
CARTE ADMINISTRATIVE DU TCHAD
CFDT/SEE Infographie
IRCT
Carte n° 1
Tibesti
LIBYE
Bardaï
NIGER
B E T
Borkou
Ennedi
Largeau
Fada
KANEM
BILTINE
Arada
Iriba
Nokou
Biltine
Guéréda
LAC
Mao
BATHA
Moussoro
Bol
N'gouri
Djédaa
Abéché
Adré
SOUDAN
Oum Hadjer
Ati
Massakory
Am Dam
N'DJAMENA
Bokoro
Mangalmé
OUADDAI
Mongo
Bitkine
Goz Beïda
NIGERIA
Massénya
Abou Deia
BAGUIRMI
Melfi
Am Timan
GUERA
SALAMAT
RCA
Bongor
Bousso
Haraze Mangueigne
Léré
TANDJILE
Kyabé
Kélo
Laï
Pala
Koumra
Sarh
Doba
Bebedjia
MAYO-KEBBI
Maro
MOYEN CHARI
Moïssala
LOGONE OCCIDENTAL
Baïbokoum
Goré
CAMEROUN
LOGONE ORIENTAL
0 100 200 km
1 Moundou
2 Beinamar
3 Benoye
4 Gounou Gaya
5 Fianga
Légende :
Frontières nationales
Limites de préfectures
Limites de sous-préfectures
Capitale
Chef-lieu de préfecture
Chef-lieu de sous-préfecture
Zone cotonnière
Source Ministère Français de la Coopération

II - LES CARACTERISTIQUES MAJEURES DU SECTEUR AGRICOLE

Alors qu'elle ne couvre que 10 % environ du territoire national, la zone soudanienne comprend la moitié des terres cultivées et constitue de ce fait la principale région agricole du pays. La population se consacre majoritairement à l'agriculture qui constitue la principale activité économique de la région.

En particulier, l'économie monétaire est fortement marquée par la culture du coton - principale culture d'exportation nationale - qui constitue une source de revenu essentielle pour plus de 80 % des 423.700 exploitations agricoles de la région que dénombre l'ONDR. Les revenus monétaires générés par d'autres productions sont plus difficiles à estimer mais malgré leur importance évidente et croissante, ils sont soumis à plus de fluctuations que les revenus cotonniers qui, même faibles, constituent un choix de sécurité pour les producteurs (achats et prix garantis).

Principales productions agricoles de la zone soudanienne (en milliers de tonnes)

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95
Céréales	409.300	418.700	335.400	454.500	494.700	324.000	412.600
Pénicillaire	128.900	133.100	106.900	145.300	135.700	93.900	98.400
Sorgho et berbéré	234.100	235.100	184.600	242.600	258.800	183.300	231.700
Riz et maïs	46.300	50.500	43.900	66.600	100.200	46.600	82.500
Oléagineux	126.200	138.500	106.600	177.300	193.000	170.800	227.600
Arachide	115.400	127.200	97.200	163.900	176.200	156.400	214.900
Sésame	10.800	11.300	9.400	13.400	16.800	14.400	12.700
Coton graine	137.500	150.900	159.000	174.400	124.500	97.200	156.800

Sources : Marchés tropicaux n° 2371, 27 octobre 1995 et ONDR.

Près des deux tiers des surfaces cultivées de la région sont emblavées en céréales, le coton représente de 15 à 25 % et l'arachide de 10 à 20 %.

Le sorgho est la principale culture de la zone soudanienne, elle représente près de la moitié des surfaces céréalières et plus du tiers des surfaces vivrières. Le pénicillaire est la deuxième culture de la zone en superficie, le maïs est une culture plus secondaire. Les rendements en sorgho, penicillaire et maïs sont faibles (600 à 700 kg/ha). Le berbéré est une culture de contre-saison dont les rendements sont satisfaisants (800 kg/ha). Le riz est une production essentiellement pluviale dans les bas-fonds mais une part non négligeable de la production est issue de périmètres aménagés dans les régions de Laï et de Bongor (1.500 ha). Dans ce dernier cas, les rendements peuvent être importants (2,5 à 4 tonnes).

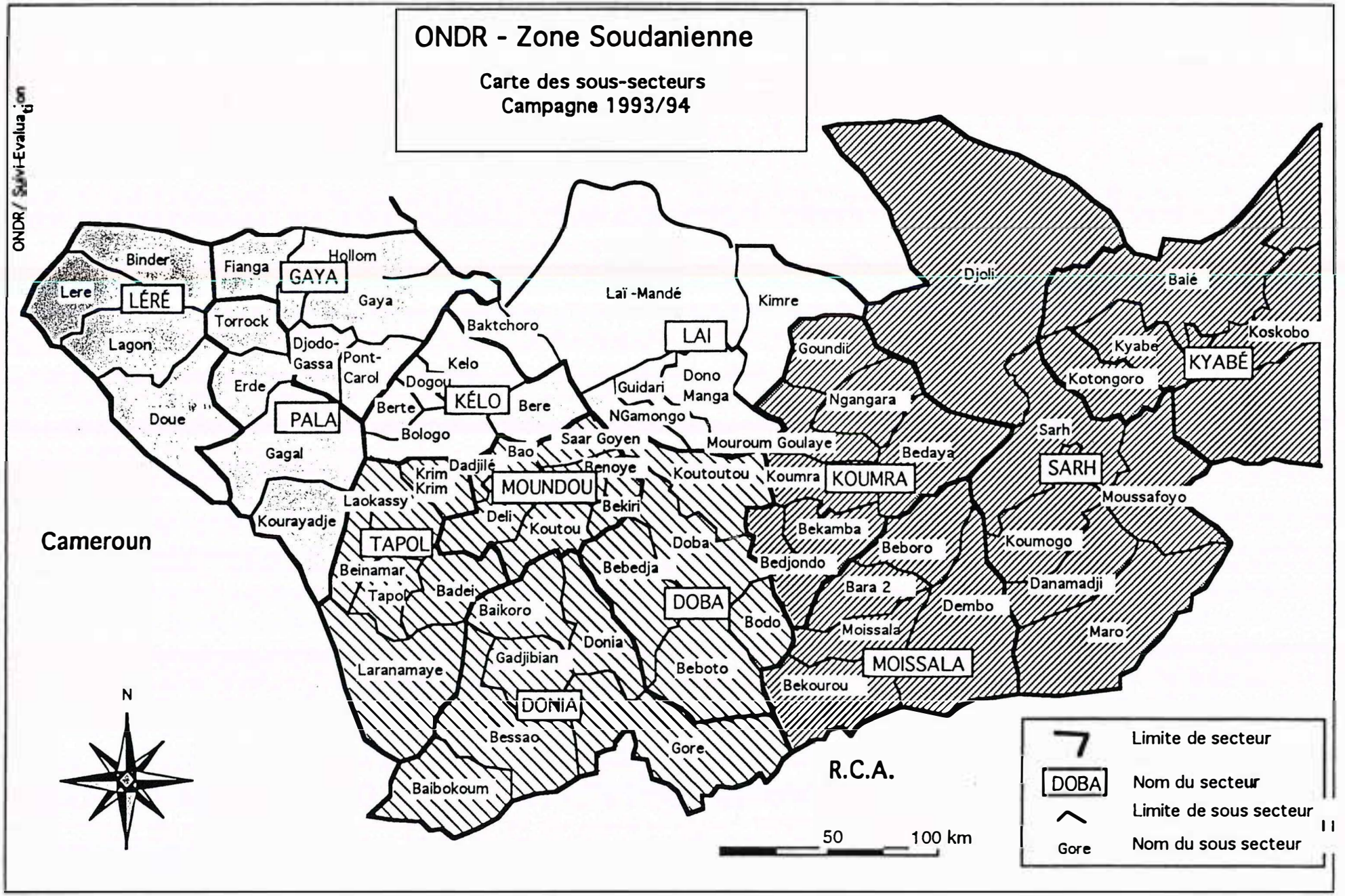
ONDR - Zone Soudanienne
Carte des sous-secteurs
Campagne 1993/94
ONDR / Suivi-Evaluation
Cameroun
R.C.A.
N
50
100 km
LÉRÉ
GAYA
PALA
KÉLO
LAI
MOUNDOU
TAPOL
DOBA
DONIA
MOISSALA
KOUMRA
SARH
KYABÉ
Binder
Fianga
Hollom
Lere
Gaya
Laï -Mandé
Kimre
Djoli
Baïe
Torrock
Baktchoro
Lagon
Djodo-
Gassa
Pont-
Carol
Kelo
Goundii
Kyabe
Koskobo
Erde
Dogou
Guidari
Dono
Manga
Kotongoro
Doue
Berte
Bere
NGamongo
Ngangara
Bologo
Sarh
Gagal
Bao
Saar Goyen
Mouroum Goulaye
Bedaya
Dadjilé
Krim
Krim
Benoye
Koutoutou
Koumra
Laokassy
Bekiri
Moussafoyo
Kourayadje
Deli
Koutou
Bekamba
Doba
Beboro
Koumogo
Bedjondo
Beinamar
Bebedja
Bara 2
Danamadji
Tapol
Badei
Baikoro
Dembo
Bodo
Moissala
Donia
Maro
Gadjibian
Laranamaye
Beboto
Bekourou
Bessao
Gore
Baibokoum
Limite de secteur
DOBA
Nom du secteur
Limite de sous secteur
Gore
Nom du sous secteur

L'arachide est une culture très répandue dont la production a considérablement augmenté depuis quelques années. Elle constitue la seconde production commercialisée après le coton et est considérée comme une culture de soudure et de diversification des revenus et est utilisée également pour le financement de la récolte du coton.

Parmi les cultures industrielles, il faut signaler la canne à sucre cultivée sur un périmètre de 3.700 ha près de Sarh par la SONASUT et le tabac localisé dans une partie des préfectures des deux Logone et qui est encadré par la MCT.

Compte tenu des pratiques de transhumance, on estime que près de la moitié du cheptel bovin se trouve en zone soudanienne pendant la saison sèche. L'élevage bovin sédentaire (agro-éleveurs et agriculteurs) est relativement limité comparativement aux zones plus septentrionales. Toutefois, il joue un rôle non négligeable en matière de capitalisation, de gestion de la trésorerie des exploitations et d'intensification (traction attelée).

Des changements significatifs sont intervenus dans l'agriculture de la région depuis une trentaine d'années ; ils concernent, d'après l'ONDR/DSN et G. Raymond :

- le passage progressif de la culture itinérante à la culture fixée ; ainsi, en 1960, 92 % des parcelles cotonnières étaient installés sur des terres jamais cultivées ou en jachère de longue durée alors qu'en 1989, 15 % des parcelles seulement étaient installés après une jachère d'au moins quatre ans ;

- la tendance à la diminution de la surface cotonnière qui est passée de 300.000 ha dans les années 60 à environ 200.000 ha au début des années 90 ; elle était de 207.470 ha pour la campagne 1994/95 et de 210.000 ha pour 1995/96 (non compris les 30.000 ha abandonnés pour cause d'insécurité) ;

- l'amélioration des rendements moyens de coton qui sont passés de moins de 300 kg/ha dans les années 60 à 700-800 kg/ha actuellement. Cette amélioration est due à l'adoption de techniques nouvelles par les producteurs mais il convient de noter que la part du coton cultivé "en traditionnel" (sans engrais ni produits phytosanitaires) reste importante; actuellement environ 60.000 ha sont dans cette situation soit près d'un tiers des surfaces cotonnières ; près de 50 % des surfaces ne connaissent que le premier degré d'intensification ;

- la culture attelée, vulgarisée à partir de 1950, s'est développée de façon significative ; en 1989, 25 % des exploitations étaient équipées et on comptait 90.000 paires de boeufs, 75.000 charrues et 15.000 charrettes. En 1994/95, l'ONDR estime l'équipement moyen par exploitation comme suit : 0,79 boeuf de culture attelée, 0,37 charrue, 0,11 charrette;

- la surface en vivriers a plus que doublé en trente ans, accompagnant l'augmentation de la population ; elle est passée d'environ 400.000 ha en 1960 à près de 1.000.000 ha pour la campagne 1994/95.

Les modes de mise en valeur et d'exploitation du milieu affectent les ressources agro-écologiques ; ainsi que le note G. Raymond, "on se trouve dans une situation de sols fragiles, par l'absence de restitution de la fumure organique, avec un développement de la culture fixée et de la culture attelée sans charrette. La faible densité de la population permet encore une culture itinérante dans de nombreux villages mais la situation deviendra grave sans changements techniques".

PRODUCTIONS, SURFACES ET RENDEMENTS DES PRINCIPALES CULTURES DE LA ZONE SOUDANIENNE

	Coton			Céréales			Arachide			Total			
	Produc. (t)	Surface (ha)	Rdt (kg/ha)	Produc. (t)	Surface (ha)	Rdt (kg/ha)	Produc. (t)	Surface (ha)	Rdt (kg/ha)	Surface (ha)	% coton	% céréal.	% arach.
1985	99.460	147.368	675	418.500	647.000	647	104.862	134.362	780	928.730	15,87	69,67	14,47
1987	127.600	147.730	864	341.830	558.515	612	79.100	124.370	636	830.615	17,79	67,24	14,97
1989	150.886	184.694	817	418.700	641.105	653	127.200	173.190	734	998.989	18,5	64,17	17,33
1991	174.382	283.410	615	454.500	650.900	698	163.900	198.830	824	1.133.140	25,01	57,44	17,55
1993	97.200	158.400	614	324.000	566.105	572	156.400	186.800	837	911.305	17,38	62,12	20,50
1995	160.000	230.000	700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : ONDR/DSN.

III - DIVERSITÉ DES SITUATIONS AGRAIRES DANS LA ZONE SOUDANIENNE

Le zonage a été construit en valorisant les connaissances acquises lors de travaux précédents menés par le CIRAD et l'ONDR, dans le cadre de leurs recherches et de leurs actions en matière de gestion des terroirs.

Quatre critères principaux ont finalement été considérés pour la construction de ce zonage:

- la pression démographique,
- les dynamiques de peuplement à l'oeuvre (mouvements migratoires),
- le niveau d'association agriculture-élevage et les relations agriculteurs-éleveurs,
- l'influence du coton dans les transformations des systèmes agraires.

Les différentes unités spatiales sont les suivantes :

Zone 1 : Ouest du Mayo Kebbi : le Pays Moundang

La densité démographique est moyenne, elle varie de 30 à 60 hbts/km2.

Le peuplement est diversifié, il est dominé par la population Moundang, mais d'autres groupes comme les Foulbé et les Guidar s'y sont également implantés.

La présence de lacs importants sur les cours du Mayo est le support d'une activité de pêche lacustre fréquente dans les villages.

L'élevage sédentaire y est fortement développé, mais celui-ci est encore peu intégré à l'agriculture et la gestion pastorale des savanes environnantes pose de plus en plus de problèmes, notamment vis-à-vis des espaces classés de la réserve de faune de Binder-Léré. La culture du coton est d'implantation très ancienne, mais connaît un essor récent.

Zone 2 : Centre de Mayo Kebbi : le Pays Toupouri et Mousey

La densité de population est moyenne à forte, elle avoisine 60 hbts/km2 tout en décroissant du Nord vers le Sud. La culture du berbéré (sorgho repiqué en décrue) est fortement développée et met en valeur de très grands espaces de terres argileuses entre Pala et Fianga.

Les agriculteurs sédentaires autochtones en majorité Toupouri et Mousey ont de tout temps accueilli des éleveurs transhumants dont certains se sont sédentarisés. Les relations entre eux ne sont généralement pas conflictuelles ; il existe un contrôle de l'accès aux pâturages exondés par les autorités locales, notamment par les chefs de canton.

Le Nord-Est de cette zone correspondant au bassin d'inondation du Logone est propice à la riziculture.

Le Centre du Mayo-Kebbi est actuellement la zone la plus importante sur le plan de la production cotonnière.

Zone 3 : Zone de Kelo - Nord Mondou - Zones saturées et systèmes en crise

Avec une densité de population voisine de 100 hbts/km2, la pression foncière est très forte au niveau de ces espaces.

Dans ces conditions, les jachères de longue durée et la savane typique ont laissé la place à une végétation anthropique en parcs à karité et à néré.

Cette zone fait partie du vieux bassin cotonnier qui se prolonge jusque dans l'Ouest du Mayo-Kébbi vers Gaya.

La saturation déjà marquée il y a plus de dix ans, a conduit à l'épuisement des sols et à l'effondrement des rendements. Cette baisse de la production est notamment à l'origine de la fermeture de l'usine de Doher.

L'élevage transhumant est relativement peu présent dans cette zone pauvre en ressources fourragères, du fait de la disparition des parcours.

La culture de l'arachide a été considérée pendant un certain temps comme une alternative possible pour se substituer au coton sur ces terrains épuisés. Devant le coût excessif de transformation, la filière industrielle a été abandonnée. Aujourd'hui l'arachide trouve un débouché local (graine, huile et pâte artisanale).

Le seuil des capacités d'accueil de ces agro-systèmes est dépassé, aussi observe-t-on des migrations de plus en plus massives des jeunes, voire des communautés villageoises entières, qui émigrent vers le Sud (en zone 4 principalement : Beïnamar-Tapol).

Zone 4 : Zone méridionale de Beïnamar Tapol - Front pionnier et zone d'accueil

C'est une zone d'accueil encore peu peuplée (< 15 hbts/km2).

Elle est couverte de forêt quasiment intacte, de ce fait les éleveurs transhumants y sont peu présents à cause de la trypanosomiase qui menace leurs troupeaux.

L'arrivée, récente et massive de migrants, amène à un défrichement de très grandes superficies ; cette arrivée fait progressivement passer ces espaces d'un système de culture itinérant à des modes d'exploitation révélateurs de stratégies de marquage foncier beaucoup plus consommatrices de ressources.

La déforestation qui accompagne cette dynamique d'exploitation agricole du milieu provoque le recul de la trypanosomiase ; le milieu devient alors favorable à la pénétration des éleveurs transhumants.

On estime que bien qu'il y ait encore de l'espace disponible, on devrait parvenir rapidement au seuil de saturation, la stabilisation étant possible autour de 30 hbts/km2.

Zone 5 : Moundou - Doba, entre les deux Logones

C'est une zone de densité de population moyenne à forte variant de 30 à 60 hbts/km2 suivant un gradient décroissant du Nord au Sud.

Cet espace est traversé par deux grands axes routiers praticables en toutes saisons qui lui donnent des avantages comparatifs certains en cas de croissance économique et de développement des marchés.

Du point de vue de l'occupation de l'espace, avec 50 % environ de terres exploitées et 50% de terres en réserve, cette zone est considérée comme étant au seuil d'équilibre.

DIVERSITE DES SITUATIONS AGRAIRES

DE LA ZONE SOUDANIENNE

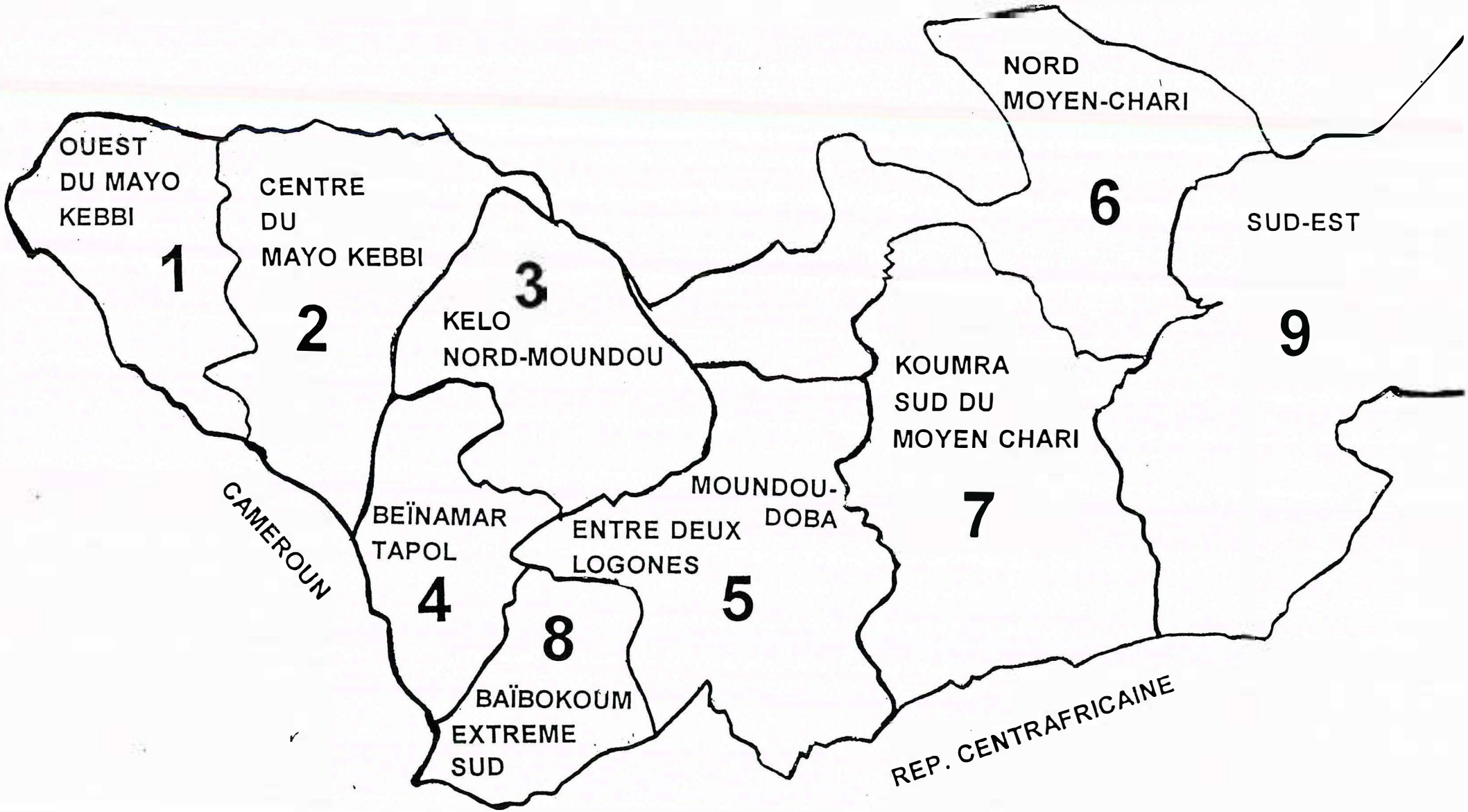

La production de céréales est importante entre les deux Logones, elle pourrait largement couvrir les besoins de la population locale, mais commercialisée trop tôt elle ne met pas les populations à l'abri de pénuries.
C'est une zone où la production cotonnière a fortement progressé de 1968 à nos jours, celle-ci doit être traitée à l'usine de Doba qui redémarre.
On observe dans cette zone une forme particulière de transhumance des éleveurs arabes sédentarisés et transhumants.
La découverte de réserves pétrolières importantes va indéniablement marquer l'avenir de cette zone au cours des dix prochaines années.

Zone 6 : Zone dégradée du Nord de la Préfecture du Moyen Chari

C'est une zone déstructurée en voie de régression.
Cette ancienne zone de colonisation par le coton sur l'axe Doba-Laï-N'djamena, connaît aujourd'hui une dégradation très avancée de la fertilité et la production cotonnière est devenue marginale.
L'exode des jeunes vers Koumra s'accentue ces dernières années vers le Sud (zone 7 Koumra-Sud du Moyen Chari et zone 8 : Extrême Sud-Baïbokoum).
Abandon du projet routier, et baisse de productivité des activités agricoles se combinent aux éléments précédents pour placer cette zone dans un isolement croissant.
En dehors de l'exode, seul le développement des activités de chasse et de pêche sur les rives de l'Ouham et du Chari constitue une tentative d'adaptation à remarquer.
C'est également par cet espace que les éleveurs sahéliens transitent pour gagner la zone soudanienne. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs y sont particulièrement violents.

Zone 7 : Zone Sud du Moyen Chari

Caractérisée par son parc arboré de karité, néré et Acacia albida, cet espace joue le rôle de zone d'accueil d'agriculteurs migrants et de pasteurs chassés du Nord par les sécheresses. Sa densité est encore moyenne : 30 à 60 hbts/km2 et décroît du Nord au Sud, mais elle suit une croissance régulière.
Cette zone a été marquée par une opération de modernisation agricole à la fin des années 60. Celle-ci, outre le développement de la culture attelée qu'elle a entraîné, semble avoir suscité également l'amorce d'un certain dynamisme socio-professionnel dans le milieu agricole.
Le coton introduit plus tardivement qu'ailleurs se développe à un rythme soutenu, des sous-secteurs tels que Moïssala figurent parmi les premiers producteurs de ce point de vue. Avec l'augmentation de la pression sur les ressources, on craint par contre une accentuation des conflits entre agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades venus du Nord.

Zone 8 : Région montagneuse de Baibokoum, extrême-Sud de la Zone Soudanienne

Cette zone montagneuse est de peuplement ancien et relativement dense (15-35 hbts/km2). L'exploitation agricole est principalement axée sur le tabac comme culture de rente. Elle constitue une zone marginale pour la culture cotonnière.

La mise en valeur agricole des terres est à l'origine d'une érosion en ravine relativement grave qui limite l'espace cultivable.
C'est enfin une région difficile d'accès, ses perspectives de développement sont pour le moment très limitées.

Zone 9 : Zone d'accueil, Sud et Est de Sarh
Encore peu peuplée, avec moins de 15 habitants au km2, cette zone connaît une croissance démographique soutenue avec l'arrivée des migrants, en provenance de multiples zones en crise : 3 (Kélo-Nord Moundou), 5 (entre les deux Logones), 6 (Nord du Moyen Chari), du reste du pays ou de réfugiés tchadiens de retour de Centrafrique.
Cet espace présente des enjeux importants pour les éleveurs transhumants et on y observe une dynamique de sédentarisation assez marquée autour des bas-fonds.
On y observe également le développement d'un système de culture basé sur deux cultures de rente : le coton et l'arachide. Cette dernière, commercialisée en tout début de saison sèche, permet le financement de la récolte de coton. Des possibilités d'écoulement porteuses existent avec la proximité de la frontière Centrafricaine.
La culture du coton quant à elle, est en plein développement dans l'Est autour de Kyabé qui constitue une nouvelle zone pilote pour la Cotontchad.

IV - QUELQUES POINTS DE REPÈRE SOCIO-HISTORIQUES

1 - Complexité du contexte social et culturel

La complexité de la situation socio-culturelle de la zone soudanienne est indéniable ; s'il n'y a pas lieu de prétendre la traiter ici, il est en revanche nécessaire de l'aborder car elle constitue la "toile de fond" des organisations paysannes nouvelles qui sont mises en place par les programmes de développement ou avec leur appui.

1.1 - Des sociétés locales nombreuses et diverses

De très nombreux groupes humains ont peuplé la zone soudanienne depuis des périodes fort anciennes parfois. L'importance numérique de chacun de ces groupes est très variable : de quelques milliers ou dizaines de milliers de personnes à plusieurs centaines de milliers pour le plus nombreux (Ngambaye). La carte ci-après met en évidence, de façon simplifiée, l'emprise territoriale des principaux groupes.

Le travail mené sur le terrain met en évidence l'attachement des groupes humains à leur **identité sociale et culturelle**, notamment à travers la précision avec laquelle la plupart d'entre eux se démarquent des groupes voisins. Cette indéniable diversité sociale et culturelle peut cependant être nuancée :

ESQUISSE ETHNOGRAPHIQUE

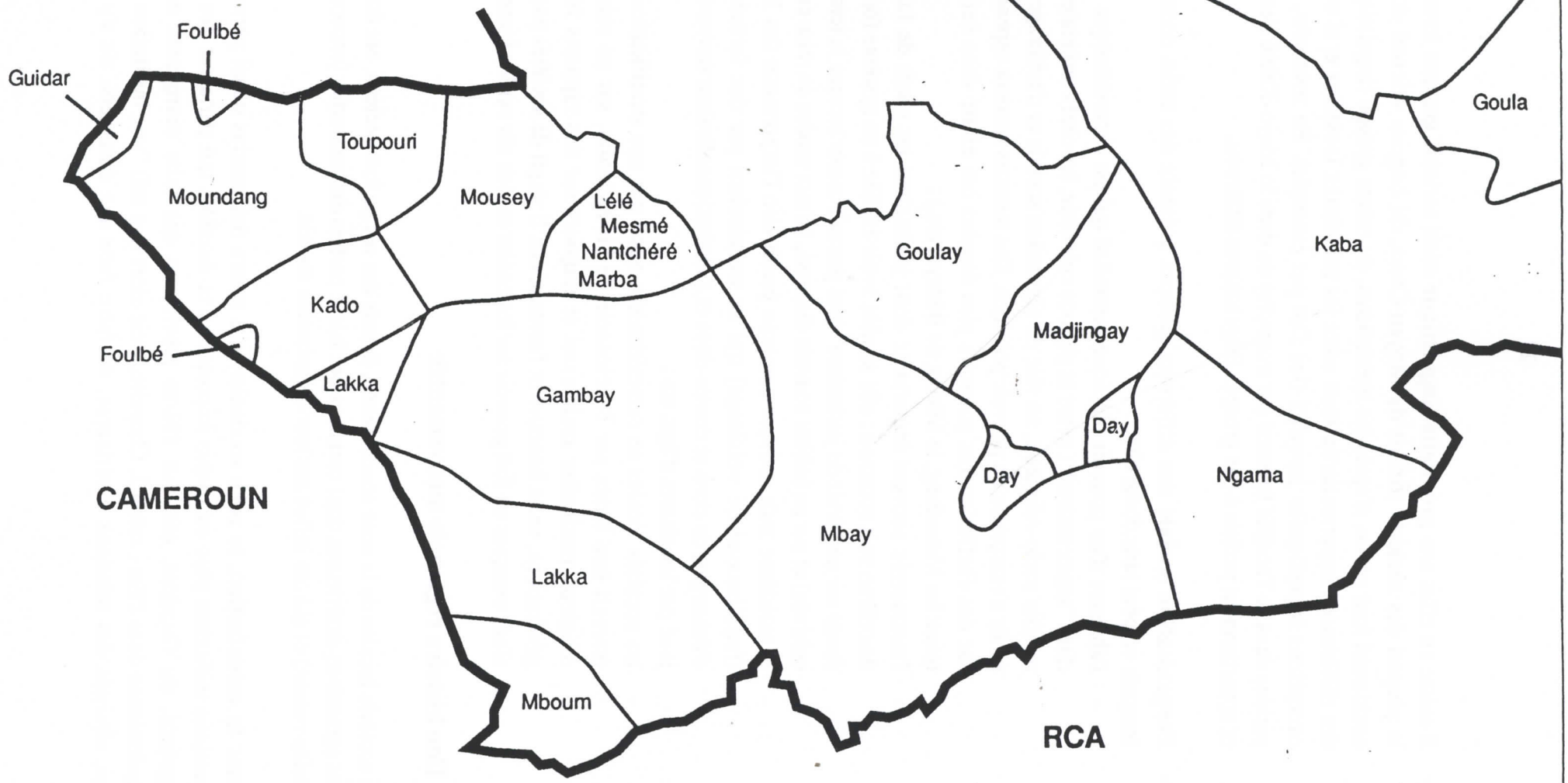

CFDT/SEE Infographie

Légende :

Gambay — Nom de l'ethnie

Source BDPA

Echelle

0 50 100 km

- il existe en effet une **proximité linguistique** entre certains groupes humains : ainsi, la plupart des sociétés locales du Moyen-Chari, du Logone oriental et du Logone occidental font partie, d'après les spécialistes, du même groupe linguistique même si des différences importantes existent entre les principaux locuteurs et si on relève des exceptions inexpliquées jusqu'ici (les Daï par exemple). En revanche, les langues parlées dans la Tandjilé (mesmé par exemple) ou dans le Mayo-Kebbi s'en distinguent et appartiennent parfois à des groupes linguistiques différents.

- **l'organisation sociale** des différents groupes présente des traits communs parmi lesquels on peut sans doute citer :
  - l'absence d'un pouvoir politique centralisé qui est caractéristique des sociétés dites "segmentaires" ; avant la période coloniale, les chefs semblaient jouer plus un rôle socio-religieux, un rôle de régulation sociale et d'arbitrage des conflits qu'ils n'exerçaient un pouvoir politique. Des nuances seraient cependant à établir car des chefferies aux pouvoirs plus étendus ont existé dans certaines zones (chez les Moundang, le Mbang de Bédaya, etc.) ;
  - l'autonomie souvent importante dont jouissaient les chefs de famille est un deuxième trait commun ; elle semble avoir été liée à un système foncier souvent fondé sur un "droit de jouissance" (qui pouvait cesser lorsque la terre n'était plus cultivée) et sur un habitat souvent dispersé, lié aux modes de mise en valeur ;
  - le troisième trait souvent commun paraît être l'importance des liens sociaux (familiaux et de voisinage) qui se traduisaient par des formes d'entraide, d'échanges, de dons et contre-dons et s'institutionnalisaient souvent dans le rôle joué par les classes d'âge, etc ;
  - les sociétés locales se caractérisaient aussi par une stratification sociale qui pouvait être basée sur l'ancienneté de l'installation, sur un statut social ou religieux particulier mais aussi et toujours sur des rapports inégaux entre générations, entre hommes et femmes, etc. Il s'agit de sociétés patriarcales, les aînés exerçant un fort pouvoir sur les cadets et bien sûr sur les femmes.

2 - Une histoire régionale mouvementée

Les sociétés locales de la zone soudanienne, depuis des temps fort anciens, ont été confrontées à des agressions extérieures dont certaines ont laissé parfois des souvenirs (encore évoqués par certains ruraux) et qui ont influé sur leur organisation sociale.

Avant la colonisation, la zone soudanienne a connu des razzias quasi permanentes, des incursions militaires plus ou moins importantes et durables qui partaient des sultanats du Baguirmi, du Ouaddaï, etc. Au 19ème siècle, un des faits marquants est l'invasion baguirmienne dans l'Est ; selon J. Chapelle, c'est alors que naît "une institution nouvelle, les ngar, chargés des relations extérieures, de faire face aux étrangers, de s'y opposer, de

composer avec eux.. [1]". A la même période, à l'Ouest, la pression des Fulbé s'exerça sur les Toupouri, les Moundang et un lamidat fut créé à Binder ; la mise en place d'une chefferie fulbé a cependant eu peu d'impact au Tchad où elle est restée géographiquement très limitée.

C'est l'empire créé par Rabah à la fin du 19ème siècle qui a laissé le plus de souvenirs dans certaines parties de la zone soudanienne : s'il constitue selon certains une tentative de création d'un Etat d'un type entièrement nouveau et s'il semble s'être accompagné d'une poursuite, voire d'une intensification de la traite des esclaves, de pillages, etc.. il ne semble pas avoir profondément modifié les structures sociales pré-existantes. Ainsi que le notent certains analystes [2], "la conquête militaire de Rabah fut le début d'un Etat unitaire... dont la seule manifestation était la centralisation du pouvoir politique et militaire, laissant les différentes ethnies soumises ou vaincues garder leurs coutumes, leur économie...".

Pendant la colonisation en revanche, trois facteurs semblent avoir influé fortement sur l'organisation sociale pré-existante, de façon directe et indirecte :

- la mise en place d'un appareil administratif hiérarchisé et autoritaire qui s'est accompagnée de la création de "chefferies" dotées d'un pouvoir politique nouveau ;
- le regroupement des villages le long des voies de communication créées pour relier les postes administratifs ;
- l'intégration économique des groupes humains à l'économie de marché par le biais de l'impôt payé d'abord en nature et ensuite en argent et par l'introduction de la culture du coton qui a été d'abord, et pendant longtemps, une culture obligatoire. A noter que les nouveaux chefs (de village, de canton) ont joué un rôle important dans la mise en place de la culture du coton, dont certains observateurs considèrent qu'ils ont été les premiers encadreurs.

Après l'Indépendance, la construction de l'Etat-Nation s'appuie à son tour sur des appareils administratifs et politiques centralisés et des organismes d'appui au développement se mettent en place.

3 - L'organisation des producteurs

3.1 - Pendant la période coloniale

Des formes nouvelles d'organisation sont mises en place pendant la colonisation et elles sont liées au projet colonial de mise en valeur de la zone soudanienne. Elles ont eu cependant un impact très limité et sont restées extérieures aux sociétés locales qui ont joué un rôle très limité dans leur gestion.

---

[1] J. Chapelle, p. 213.
[2] p. 186.

A partir de 1945, après la Deuxième Guerre Mondiale, des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) sont mises en place ; elles deviendront des Sociétés Africaines de Prévoyance (SAP) en 1956 sans que le changement de dénomination se traduise par un accroissement significatif du rôle joué par les paysans.

C'est également à partir de 1956 que sont créés des "paysannats" dont l'objectif était la modernisation agricole ; quatorze "paysannats" ont vu le jour au Tchad avec le concours de crédits d'équipement du budget français ; la plupart d'entre eux ont été créés dans la zone soudanienne où ils ont permis l'introduction de la culture attelée. Ils ont subsisté jusqu'en 1963 où ils ont été regroupés au sein des "secteurs de modernisation agricole".

Les SAP deviennent des Sociétés Mutuelles de Développement Rural en 1959 qui disparaissent en 1965.

3.2 - Après l'Indépendance

En 1961, peu après l'Indépendance, le gouvernement tchadien prend un décret (n°166/AGRI/IL) relatif à la création et au fonctionnement des coopératives. Fixant des conditions contraignantes, ce décret se révèle peu adapté à la situation socio-économique du pays et c'est principalement en milieu urbain que naissent des coopératives et en particulier à N'djaména. Le décret de 1961 restera cependant en vigueur pendant plus de 30 ans.
L'émergence d'organisations paysannes sera freinée jusqu'au début de années 90 par un contexte politique, réglementaire et institutionnel peu favorable. Néanmoins, des initiatives sont à signaler dans la zone soudanienne ; elles émanent dans les années 60 de l'Eglise catholique (JAC), des CFPA ou encore de l'Opération Mandoul. A partir des années 80, l'appui à l'organisation des producteurs s'intensifiera avec un intérêt croissant de la part des intervenants extérieurs étatiques, confessionnels et non gouvernementaux : des formes d'organisations nouvelles et diverses voient alors le jour.

Deuxième Partie

Diagnostic des organisations paysannes de la zone soudanienne

Cette deuxième partie du rapport s'efforce :

- de mettre en évidence les conditions d'émergence des organisations paysannes et le rôle qu'ont joué les différents organismes d'appui ;
- de proposer un classement des organisations paysannes actuelles, en fonction des échelles géographiques auxquelles elles se construisent ;
- de présenter les principales caractéristiques que revêtent les organisations paysannes de base et fédératives.

Une typologie opérationnelle a été enfin élaborée ; elle distingue quatre grandes catégories d'organisations dont les caractéristiques spécifiques paraissent appeler des contenus et des modalités d'appui différenciés.

I - Genèse des organisations paysannes

Dans la zone soudanienne, l'organisation des producteurs et plus largement des ruraux n'a acquis un caractère massif que dans une période relativement récente. Deux grandes dynamiques d'organisation peuvent être distinguées : **une dynamique ascendante**, à partir de la base, qui se développe surtout à l'échelon local et **une dynamique** qui résulte pour l'essentiel et au départ, du **transfert** à des producteurs organisés de fonctions et de tâches dont les organismes étatiques se désengagent.

1 - Une dynamique ascendante

Les premières actions visant le regroupement volontaire d'individus, de familles, pour atteindre des objectifs économiques et/ou sociaux sont liées à l'Eglise catholique (JAC) et surtout aux Centres de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) qui, à partir de 1965, soutiennent la création de groupements initiés par les sortants des centres de formation.

A partir des années 70, l'action de l'Eglise catholique, des missions protestantes, en matière d'organisation des ruraux, s'accentue et à partir de 1975/76 c'est encore à l'initiative des CFPA que se créeront les premiers marchés auto-gérés (MAG) chargés de la commercialisation primaire du coton-graine.

Dans les années 80, surtout après 1984, cette dynamique d'organisation s'intensifiera : augmentation du nombre de MAG (qui seront environ de 200 en 1986) avec l'appui du CFPA, renforcement de l'action des BELACD, des missions protestantes, multiplication des ONG internationales mais aussi de plus en plus d'ONG tchadiennes qui suscitent des groupements de base très divers et, plus récemment, mise en place de projets d'appui spécifiques (la GTZ / micro-réalisations à Pala par exemple).

Ces différentes initiatives, débouchent sur la création de multiples organisations paysannes de base, dont certaines se regroupent, s'autonomisent par rapport à leurs tutelles et donnent ainsi naissance à des dynamiques d'organisation locales, animées par les paysans eux-mêmes et soutenues pour l'essentiel par des organismes d'appui non étatiques et par les CFPA.

L'ouverture démocratique qui caractérise le début des années 90 a bien sûr été favorable à ces organisations paysannes et aux organismes qui les soutiennent. Elle s'est traduite par une reconnaissance officielle du mouvement associatif et à accru l'espace d'initiative des différents acteurs qui y jouent un rôle.

Les **quinze ateliers régionaux tenus en 1992** et qui ont réuni un très grand nombre de participants (organisations paysannes, ONG, services étatiques) ont permis un diagnostic minutieux du mouvement associatif et coopératif, la formulation de nombreuses recommandations ; **la Concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif** tenue en 1992 a permis un travail approfondi au sein de sept commissions et a abouti notamment à deux mesures de grande portée en ont résulté :

- la création d'un cadre juridique souple régissant le mouvement associatif et coopératif au Tchad ;
- la création en 1994 du Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif et Coopératif (CONAMAC).

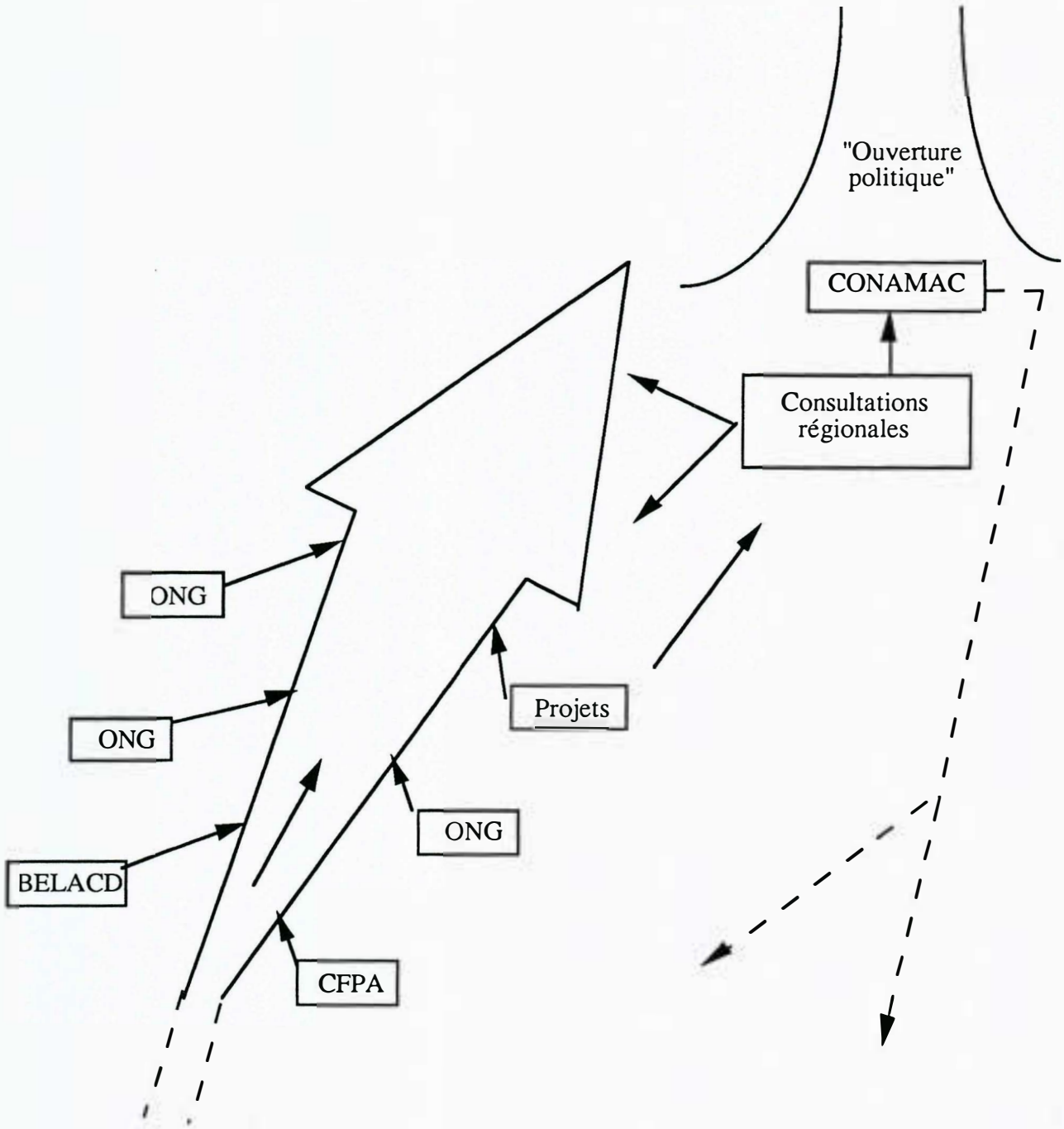

dynamique ascendante

2 - La deuxième grande dynamique d'organisation identifiée résulte du transfert aux producteurs organisés de tâches et de fonctions (de diverse nature) jusque là assurées par les services étatiques.

D'origine plus récente que la dynamique d'organisation présentée ci-dessus, la "dynamique de transfert" n'a débuté qu'en 1986 dans la zone soudanienne en ce qui concerne l'ONDR/DSN et un peu plus tard en ce qui concerne le Ministère de l'Elevage.

2.1 - Groupements de producteurs, associations villageoises (AV) et Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne (MPZS)

A part les groupements de culture attelée qui avaient été suscités par le Projet Mandoul à partir de 1967 ("groupements BDPA") et qui font figure de pionniers en la matière, ce n'est qu'à partir de 1986 que l'ONDR/DSN initie des actions d'envergure concernant l'organisation des producteurs.

Dans un contexte de crise de la filière coton, l'ONDR/DSN, dans le cadre des contrats de Plan I et II, abandonne l'approche individuelle des producteurs au profit d'une approche de groupe et s'investit dans la création de **groupements de gestion des intrants**, qui deviendront par la suite des **groupements de producteurs**, ainsi que dans la mise en place des **associations villageoises (AV)** dont la plupart seront créées entre 1986 et 1992.
L'impact quantitatif de la dynamique d'organisation impulsée par la DSN a été considérable ; en témoigne par exemple les deux faits suivants : la totalité des intrants/coton transite par les AV et la totalité du coton commercialisé l'est depuis 1992/93 à travers des MAG, six ans après le démarrage du contrat Plan I.

C'est également à l'initiative de l'ONDR/DSN que naît le **Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne** (MPZS), collectif de représentants des paysans, qui va devenir l'interlocuteur de la DSN et de la Cotontchad et dont la préoccupation centrale - mais non exclusive - va être un ensemble de questions liées à la filière coton. La naissance du MPZS intervient après les ateliers régionaux de 1992 et après la Concertation nationale du mouvement associatif et coopératif qui a permis à des leaders paysans de la zone soudanienne de se rencontrer, d'échanger, etc. Ainsi, si le rôle joué par l'ONDR dans la naissance du MPZS et dans sa reconnaissance par la Cotontchad est indéniablement très important, le MPZS exprime aussi une volonté d'organisation qui émane de leaders paysans issus des AV (et des unions d'AV) et d'organisations locales d'autres origines.
On peut sans doute dire, en première analyse, que les organisations paysannes suscitées par la DSN y restent liées par de nombreux aspects, mais elles expriment aussi, et de plus en plus, des dynamiques d'organisation locales et régionale, portées et impulsées par des responsables paysans. De façon certes variable selon les lieux, ces organisations s'autonomisent et élargissent leur propre espace d'initiative.

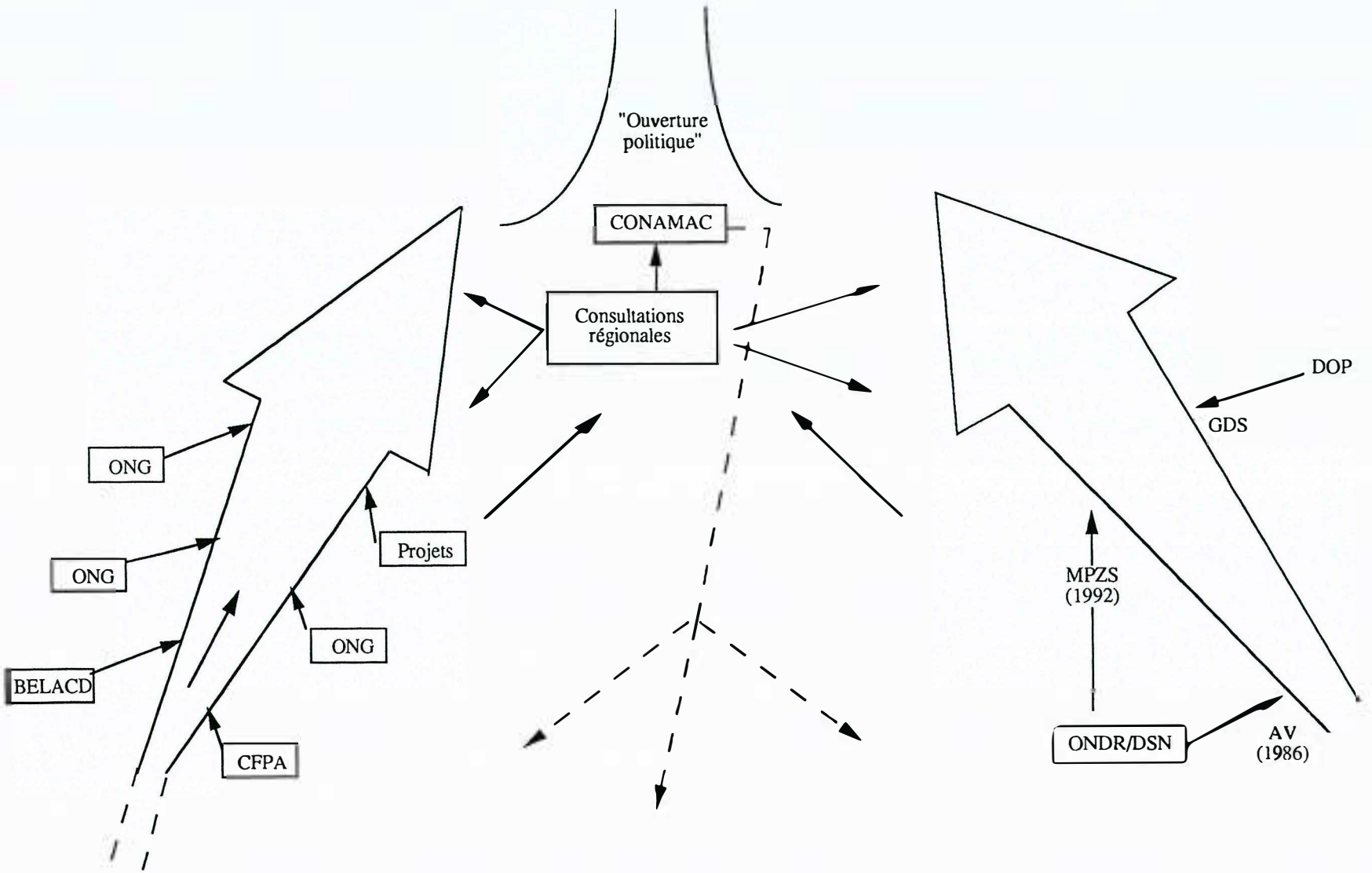

Dynamique ascendante

Dynamique de transfert

2.2 - Groupements de défense sanitaire (GDS), unions de GDS, fédérations d'unions de GDS

La deuxième composante de la dynamique d'organisation liée au transfert de responsabilités aux producteurs est constituée par la mise en place des GDS.
La création des GDS résulte du transfert aux agro-éleveurs, organisés à cet effet, de certaines fonctions dont les services de l'élevage se sont désengagés (santé animale de base, approvisionnement en médicaments vétérinaires...) ; à noter que ce transfert s'est fait en même temps que la privatisation des services vétérinaires. Initiées après le séminaire national sur l'organisation du monde pastoral (1989), les actions visant la création et/ou le renforcement des organisations d'éleveurs se sont traduites dans la zone soudanienne par la mise en place de GDS; la DOP et ses structures décentralisées (Centre d'organisation pastorale - COP - à Moundou) sont les artisans de l'organisation des agro-éleveurs en GDS ; elles appuient également la constitution d'unions de GDS et de fédérations d'unions de GDS dont un des premiers objectifs est la réalisation d'économies d'échelle dans l'achat de produits vétérinaires.

3 - Des dynamiques d'organisation qui se recoupent partiellement

Impulsées par des acteurs différents et animées au départ par des logiques parfois diverses, les dynamiques d'organisation identifiées se sont développées à des rythmes très différents ; ainsi, la rapidité qui a caractérisé la mise en place d'organisations par l'ONDR/DSN et la DOP contrastent avec la "lenteur" et la progressivité recherchées par la plupart des autres intervenants).
Des recoupements s'opèrent dans la période actuelle, favorisés depuis 1992 par la Concertation nationale et les échanges qui l'ont caractérisée.
Ces rapprochements sont favorisés par le fait - suffisamment rare pour être souligné - que la plupart des intervenants extérieurs ne revendiquent pas l'exclusivité dans les relations avec les organisations paysannes dont ils ont facilité / stimulé l'émergence et que nombre d'entre eux récusent le rôle de tutelle :
"normalement, il ne devrait pas exister de groupements ONDR ou de groupements BELACD ou ASSAILD... il ne devrait exister que des groupements paysans. Les groupements ne sont pas la propriété de ceux qui incitent à leur constitution mais bien de ceux qui les constituent, c'est-à-dire les paysans" [1].

Ces propos sont repris par tous les organismes de développement rencontrés au cours de la mission et par nombre d'organisations paysannes qui, elles aussi, refusent toute assimilation à un organisme d'appui ("groupement BELACD", "MPZS-ONDR", "fédération SAILD") même si elles gardent des relations privilégiées avec l'organisme qui les a appuyées au départ.

---

[1] Compte-rendu de la rencontre entre les représentants paysans de la zone soudanienne et les institutions de développement, 1992, ONDR.

Ces rapprochements sont cependant parfois freinés par des préjugés, des pesanteurs institutionnelles, des clivages locaux, le plus souvent hérités du passé et qui seront explicités plus loin.

De façon générale, il convient de souligner que les dynamiques d'organisation des producteurs dans la zone soudanienne s'intensifient très rapidement depuis quatre à cinq ans et que dans certains endroits, on assiste à un bouillonnement d'initiatives qui confine à l'effervescence. Compte-tenu du contexte social et politique qui est celui d'une grande partie de la région, la vigueur des diverses dynamiques d'organisation est remarquable et fort prometteuse.

II - Structuration des organisations paysannes à différentes échelles géographiques

Un premier classement des organisations paysannes de la zone soudanienne peut être fait en fonction de l'échelle géographique à laquelle elles se construisent ; on distinguera à cet effet les organisations de base situées à l'échelon infra-villageois, les AV, et ensuite les organisations fédératives qui se situent à des échelons géographiques supérieurs.

1 - A l'échelon infra-villageois, se situent les **groupements** ; ils sont de nature très diverse : groupements de producteurs mis en place par l'ONDR/DSN mais bénéficiant parfois d'autres appuis ; groupements féminins, greniers collectifs et banques de céréales ; groupements maraîchers ; groupements d'utilisation du matériel agricole en commun (GUMAC); GDS, etc.. Ces groupements réunissent un nombre restreint de membres (25-30 adhérents), qui se cooptent le plus souvent ; ils se constituent parfois sur une base géographique (le quartier), autour d'une activité précise, mais peuvent aussi concerner des catégories socio-professionnelles (forgerons, arboriculteurs...) ou des groupes sociaux spécifiques (femmes, jeunes).

2 - A l'échelle villageoise, c'est l'AV qui occupe la place centrale ; la plupart des groupements infra-villageois en sont membres même si tous ne participent pas réellement à la prise de décision ; quelques groupements déclarent cependant ne pas faire partie d l'AV et quelques autres hésitent à se prononcer sur leur adhésion ou non à l'AV.

C'est souvent aussi à l'échelle du village que se créent les clubs/caisses d'épargne et de crédit, même si tous les villageois n'en sont pas adhérents.
L'Association des Parents d'Elèves (APE) est présente dans la plupart des villages et concerne parfois deux ou trois villages ayant une école commune ; elle entretient généralement des relations fonctionnelles avec l'AV qui contribue largement à la réalisation des actions touchant la scolarisation. La très grande majorité des villageois, hommes et femmes, se sentent concernés par la scolarisation, ce qui fait que l'APE ne peut pas être considérée comme une organisation catégorielle.

3 - Les organisations paysannes fédératives ayant pour base les AV (cf. schéma ci-après)

Deux types d'organisations fédèrent des AV :

- les AV se sont parfois structurées en **unions d'AV** aux échelons cantonal, sous-préfectoral et préfectoral. Cette dynamique fédérative n'est pas générale mais elle a beaucoup de vigueur dans certaines zones ; elle résulte d'initiatives partant des AV elles-mêmes qui décident de regrouper leurs efforts pour résoudre des problèmes communs à une zone (le pont sur la Kabia par exemple) mais dont les objectifs peuvent être plus diversifiés (Union préfectorale du Logone occidental) ;

- **le MPZS** qui se met en place à partir de 1992 est, quant à lui, structuré de façon suivante :
  - les AV constituent la base du mouvement ;
  - les AV d'un même canton choisissent leur délégué cantonal ;
  - les délégués cantonaux choisissent le délégué de secteur ;
  - les délégués de secteur (13) constituent un collectif qui représente les AV à l'échelle régionale.

Les relations entre les unions d'AV et le MPZS sont variables :

- dans la plupart des cas, il n'y a pas de problème soit parce que les unions n'existent pas ou sont peu actives, soit parce que ce sont les mêmes paysans qui assurent des responsabilités dans les deux organisations fédératives ;
- dans quelques - rares - cas, des problèmes surgissent à l'échelon du canton, de la sous-préfecture ou du secteur entre les responsables d'unions et les délégués MPZS (à Gaya notamment).

OP et échelles géographiques

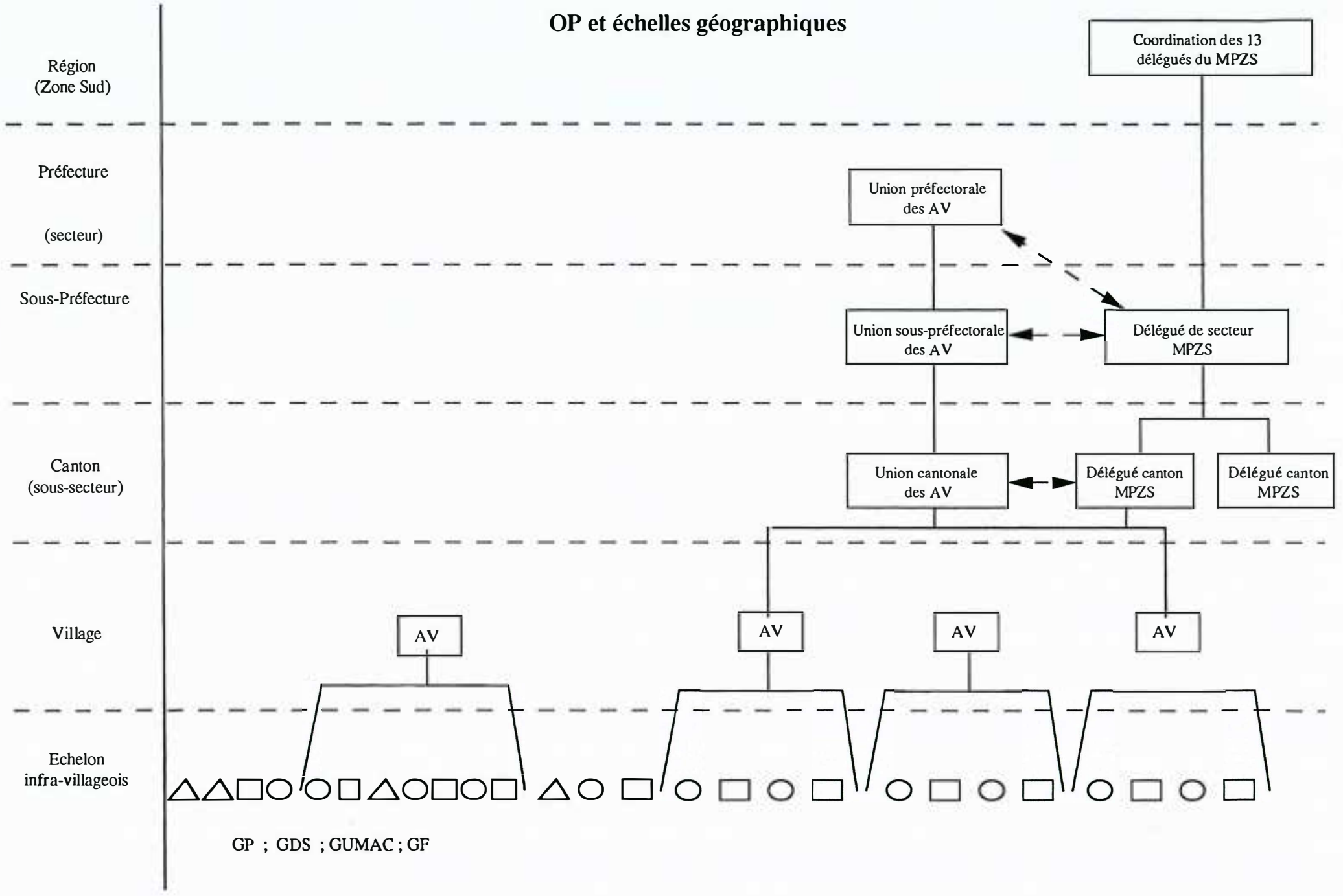

4 - D'autres dynamiques fédératives (cf. schéma ci-après)

Parallèlement à la structuration des AV à des échelons supra-villageois, d'autres dynamiques fédératives se développent sous l'impulsion d'ONG, d'organismes étatiques **et** des paysans eux-mêmes.

4.1 - On peut distinguer d'abord les **unions de groupements** qui se créent à l'échelon inter-villageois, souvent sous-cantonal ; ces unions se bâtissent sur des critères divers :

- il peut s'agir d'unions fédérant des organisations de base spécialisées dans une activité : unions des GDS, unions des banques de céréales, unions des clubs d'épargne et de crédit, union des GUMAC, etc.
- il peut aussi s'agir d'unions fédérant des groupements multisectoriels (à Fianga où elles constituent l'échelon intermédiaire des fédérations, à Bissi, mais aussi à l'UGTM à Moïssala, etc.). Les unions de groupements peuvent fédérer :
    - des groupements qui sont aussi, le plus souvent, membres des AV ;
    - parfois des groupements pré-existants qui sont restés hors de l'AV ;
    - enfin, de nouveaux groupements qui se sont créés sous l'impulsion des unions.

4.2 - On peut distinguer ensuite des **fédérations d'unions de groupements** qui comme leur nom l'indique sont un niveau supérieur de structuration.

A noter que les organisations dont la base est constituée par des groupements (et non par des AV) se structurent en référence au découpage administratif (village, canton, sous-préfecture) et que jusqu'ici elles ne dépassent pas en général l'échelon sous-préfectoral.

OP et échelles géographiques

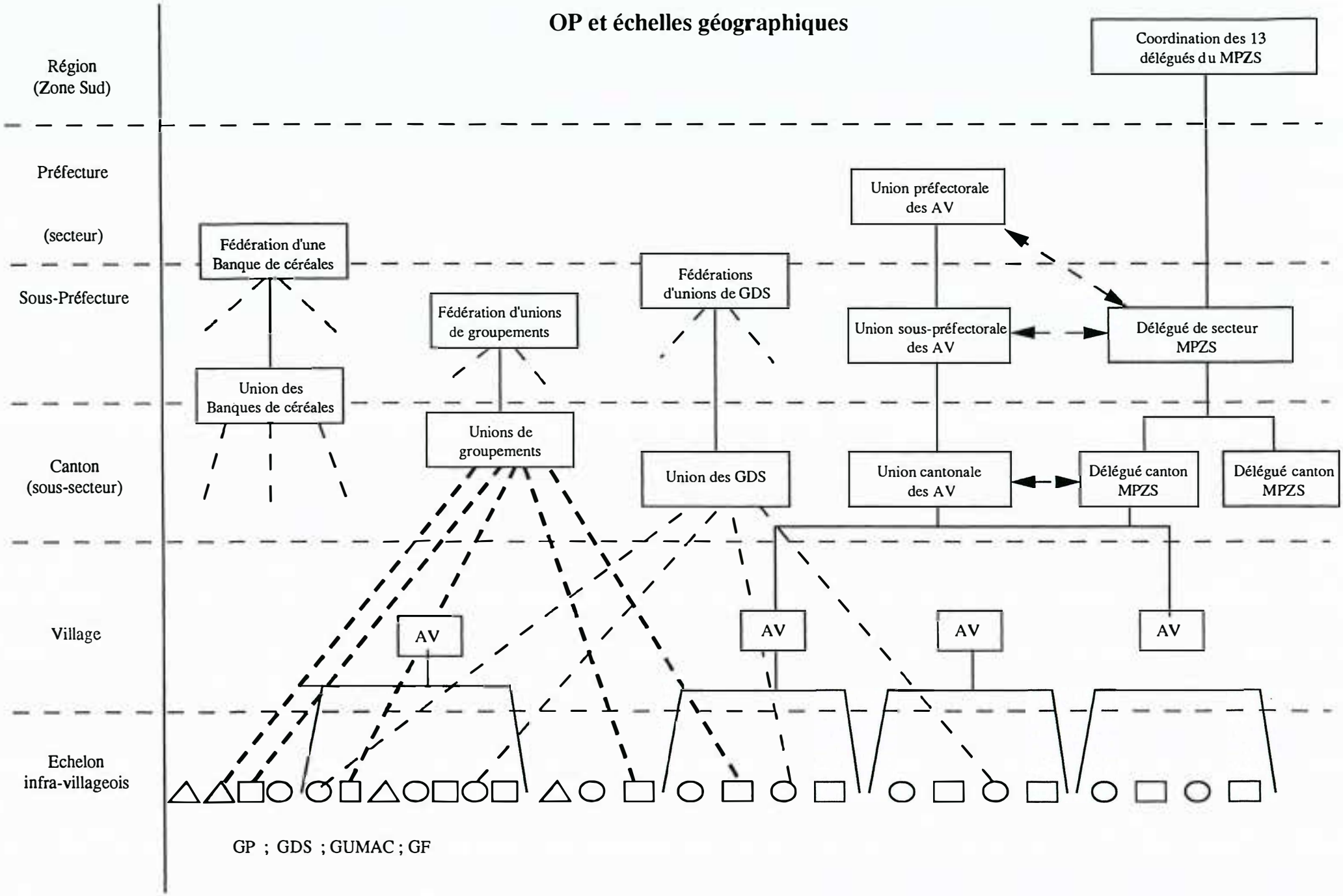

III - Caractéristiques des principales organisations paysannes identifiées

1 - Les groupements infra-villageois

Ils sont très nombreux et les chiffres avancés par les organismes d'appui sont en outre soumis à des révisions permanentes car la situation évolue rapidement :

- des groupes existants se segmentent ;
- de nouveaux groupements se créent : les groupes de femmes semblent par exemple en expansion rapide ;
- le lancement par un groupement d'une nouvelle activité peut s'accompagner de la création d'une organisation de base spécifique, réunissant tout ou partie des membres du groupement pré-existant.

Les résultats de l'enquête sur les associations villageoises de la zone soudanienne (1993/95), menée par la DSN, montrent qu'il y a en moyenne 5 groupements par village dans l'échantillon étudié avec "des écarts importants suivant la taille du village, l'isolement ou les activités des groupements" (ONDR). Les données recueillies au cours de l'étude vont dans le même sens : dans les différents villages visités, le nombre de groupements varie de 2 à 14, selon bien sûr la taille du village mais aussi en fonction d'autres facteurs : interventions extérieures plus ou moins nombreuses, leaders paysans plus ou moins informés et actifs, etc.

Dans la très grande majorité des cas étudiés, les **groupements ont une existence réelle** : les villageois peuvent en donner les noms (souvent évocateurs de l'intérêt de l'action collective ou faisant référence à la solidarité), le nombre précis de membres, la liste des actions ; en revanche, **leur niveau d'activité est très variable** de même que les résultats obtenus, notamment au plan économique.

Les principaux types de groupements infra-villageois identifiés au cours de l'étude sont les suivants :

1.1 - Les groupements de producteurs appelés aussi parfois **groupements agricoles** et identifiés comme partenaires par la DSN pour la vulgarisation agricole.
Héritiers des groupements de gestion des intrants mis en place par la DSN à partir de 1986, ils sont les plus nombreux. Le tableau ci-après met en évidence la croissance rapide des nombre de ces groupements depuis 1991/92.

Evolution du nombre de groupements de producteurs

Lieu d'implantation	1991/92	1992/93	1995/96
Circonscription Ouest	3184	331	4496
Circonscription Centre	4592	4882	6014
Circonscription Est	4132	4821	5406
Ensemble zone soudanienne	11 908	13 034	15 916

Données ONDR/DSN

Selon la DSN, "88 % des exploitants ont fait partie d'un groupement en 1993/94" et cette progression rapide s'explique par le fait que "le groupement est un point de passage obligé pour pouvoir continuer à cultiver du coton", la Cotontchad ne livrant des intrants qu'à des paysans regroupés. Les "données de base de la vulgarisation" fournies par la DSN mettent en évidence que le rapport entre le nombre de groupements agricoles et le nombre d'exploitations était en 1995/96 le suivant :

Circonscription	Nombre d'exploitations	Nombre de groupements	Rapport groupement / exploitations
Ouest	175 197	4 496	1 pour 38
Centre	161 974	6 014	1 pour 26
Est	120 632	5 406	1 pour 22
Ensemble zone soudanienne	457 803	15 916	1 pour 28

Données de la DSN, 1995/96

Les groupements de producteurs - ou groupements agricoles - ont des caractéristiques communes mais ont évolué de façon diverse :

- **ils sont de petite taille**, entre 25 et 35 membres dans la plupart des cas ; c'est une règle qui a été définie au départ par la DSN mais qui convient aux paysans car ils la reproduisent même lorsqu'ils créent des groupements à leur propre initiative ; nombreux

sont ceux qui jugent en effet que "c'est une bonne chose car ça facilite le travail et ça évite les problèmes...".

- certains groupements existaient, sous une forme plus ou moins structurée selon les cas, avant 1986. Dans la majorité des cas cependant, c'est l'action de la DSN qui a déterminé la naissance du groupement. Ils ont été conçus au départ pour effectuer les recensements des besoins en intrants coton et veiller à leur répartition entre les membres ; ils étaient également le niveau auquel s'exerçait la caution solidaire en matière de crédit. Par la suite, leurs responsabilités se sont élargies : diffusion à crédit du matériel agricole et à partir de 1991/92 ils sont devenus les interlocuteurs des agents de base de la DSN pour la vulgarisation et le conseil technique.

- la mise en place des Associations Villageoises (AV) a modifié le rôle des groupements de producteurs dans l'exercice de leurs fonctions initiales :
  - dans nombre de cas, ils ont perdu une grande partie de leurs prérogatives au profit de l'AV qui est devenue le lieu où s'exerce la caution solidaire (ce que désapprouvent la très grande majorité des producteurs) et de fait l'interlocuteur de la Cotontchad (pour les fonctions économiques) et de la DSN (pour le conseil technique par exemple, quand les agents de base diffusent leurs messages, les informations aux responsables de groupements, lesquels sont chargés de les transmettre aux adhérents de base) ;
  - dans d'autres cas, les groupements de producteurs constituent une section de l'AV et continuent à jouer un rôle important dans la caution solidaire par exemple, les dettes d'un groupement ne pouvant être assumées par un autre.

  Les observations réalisées confirment les analyses du service suivi-évaluation de la DSN; dans nombre de cas, "personne ne sait plus qui est le véritable responsable du contrôle des dépenses et des intrants..", le partage des responsabilités entre le groupement et l'AV est mal établi, ce qui ouvre la porte à des confusions, propices au détournement de la caution solidaire.

- au -delà de leurs fonctions "statutaires", **les groupements agricoles ont diversifié leurs activités** :
  - les groupements de producteurs réalisent souvent des **champs collectifs** qui ont des résultats très variables et parfois très faibles : la qualité des terres, l'absence d'intrants, des travaux réalisés tardivement, le manque d'assiduité, etc. se conjugent et conduisent à des "échecs".
  - d'autres initiatives naissent au sein des groupements de producteurs : commercialisation de vivrier, travaux d'entraide, prestations de service à l'extérieur mais aussi réalisations de petits "projets" : achat de matériel agricole, de boeufs, constructions de bâtiments (souvent des magasins de stockage). Ces initiatives peuvent être impulsées par les adhérents eux-mêmes, et/ou avec le soutien d'intervenants extérieurs, étatiques ou ONG, qui s'appuient sur

l'organisation pré-existante et l'aident à diversifier ses activités; dans certains cas, l'AV peut se porter garante d'un crédit (pour la commercialisation des viviers par exemple) ; dans d'autres cas, notamment quand il s'agit d'un appui venant d'une ONG, il est fréquent que le groupement de producteurs traite directement avec cette dernière.

- le fonctionnement des groupements de producteurs est diversement formalisé ce qui s'explique par sa petite taille et par la proximité géographique et sociale de ses adhérents. La grande majorité des membres du bureau des groupements (80 % d'après l'étude de la DSN) a un niveau minimum de formation scolaire ; le poids des différents membres dans la prise de décision est inégal ; ainsi, le bureau compte généralement un membre de la famille du chef de village mais celui-ci intervient peu dans la gestion des ressources - modestes - du groupement.

1.2 - Les groupements féminins

Ils sont de plus en plus nombreux dans la zone soudanienne et il est difficile d'avancer un chiffre. L'enquête effectuée par la DSN fait apparaître une sous-représentation des groupements féminins dans l'échantillon de villages retenu (2 %) et ne fournit pas de données précises en la matière. La très grande majorité des villages visités au cours de l'étude avait au moins un groupement féminin mais ils étaient généralement de création récente. La situation varie en fonction des incitations extérieures et des effets d'entraînement qu'elles peuvent avoir dans les villages voisins, par imitation ; les groupements féminins sont ainsi plus nombreux dans les zones où interviennent les ONG et dans les zones où sont implantées les organisations fédératives locales. En extrapolant les observations réalisées au cours de l'étude, on peut sans doute considérer que le nombre de groupements féminins se situe entre 2000 et 3000 sur l'ensemble de la zone soudanienne.
Cette expansion récente et qui devrait s'accentuer dans un proche avenir, résulte de trois facteurs principaux :

- diverses ONG développent des programmes d'appui spécifiques au bénéfice des femmes et se dotent d'un personnel particulier (INADES, BELACD, etc.) ; la DSN leur accorde, depuis moins longtemps semble-t-il, une attention accrue (dans les "villages R/D" mais aussi en dehors d'eux, les groupements féminins recevant un crédit commercialisation des vivriers, parfois avant des groupements de producteurs - masculins- également demandeurs) ;
- dans certaines zones, des groupements masculins, des AV, demandent un appui pour leurs épouses afin "de leur ouvrir les yeux" ;
- l'initiative revient parfois aux femmes elles-mêmes qui, souvent conseillées par un homme du village, se regroupent, font des cotisations, etc.

Dans de nombreux cas, **le nombre d'adhérentes** à un groupement est réduit (15-25 femmes) et il peut y avoir deux ou plusieurs groupements féminins dans un même village, sans que cela recouvre des clivages sociaux ou interpersonnels ; la cooptation, sur une base de proximité géographique et/ou sociale, ainsi que la recherche de l'efficacité poussent dans ce sens.

Les objectifs des groupements féminins sont presque toujours les mêmes : mener des activités économiques qui génèrent des revenus afin d'améliorer les conditions d'existence ; la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation des enfants, reviennent fréquemment dans les propos des femmes, mais aussi la volonté "de ne plus être trompées", d'avoir un accès direct à l'information, etc.

Les activités des groupements féminins sont variables selon les appuis dont elles disposent, les moyens auxquels elles peuvent avoir accès :

- tous les groupements féminins s'efforcent de réaliser une "accumulation primitive" à partir de cotisations des membres, de champs collectifs ou de toute autre activité ne requérant pas de capital initial : prestation de services, fabrication/vente de bili-bili, collecte de condiments, revendus lorsque les prix montent (Bessada). Du fait de leurs conditions de réalisation, ces activités restent à une échelle très modeste et le processus d'accumulation interne est très lent, bien que le produit de l'activité collective ne soit presque jamais réparti entre les membres et toujours ré-investi dans la reproduction (simple ou élargie) de l'activité ou dans une autre activité ;
- des accélérations du processus d'accumulation peuvent avoir lieu quand le groupement bénéficie d'un appui extérieur, sous forme de crédit et d'un conseil approprié ; si ce dernier manque, les groupements peuvent enregistrer des pertes (sur la commercialisation des vivriers par exemple si l'année est excédentaire) et être amenés à puiser sur leurs ressources propres pour rembourser ;
- les organismes d'appuis influent sur les activités des groupements féminins : ainsi, la DSN n'offre aux femmes que du crédit pour la commercialisation des vivriers et diverses ONG (World Vision) font de même (à des conditions différentes souvent) ; les BELACD initient parfois un appui avec un conseil portant sur la gestion familiale des récoltes, la santé, etc. et débouchent sur des activités productives ; de nombreuses ONG mettent l'accent sur la transformation des produits (le soja par exemple) et certaines favorisent l'équipement des femmes dans ce secteur (décortiqueuses dans les groupements de femmes Moundang à Pala, soutenus par le BELACD). Trois points sont à noter :
    - la plupart des ONG ont renoncé (ou réduit la place) aux activités traditionnellement proposées aux femmes (tricot, couture) dont les limites, en termes de revenus, sont grandes ;
    - l'INADES met au point, dans quelques groupements-tests, une méthodologie pour l'appui aux groupements féminins ;
    - des collaborations existent entre les différentes ONG sur ces questions, notamment à Moundou.

Le fonctionnement des groupements féminins se caractérise par les constantes suivantes :

- la prise de décision semble consensuelle au sein du groupe ; cela est facilité par l'existence d'objectifs communs clairs, le nombre limité de membres, un grand pragmatisme dans le choix des activités et beaucoup de franchise dans les rapports entre les membres ;
- les "comptes sont clairs" et si les femmes font appel à un secrétaire/homme pour "remplir le cahier", celui-ci "ne touche que du papier parce que c'est la trésorière qui a l'argent";
- les hommes influent de façon variable sur le fonctionnement des groupements féminins et certains époux semblent se méfier des conséquences qu'ils pourraient avoir sur les rapports au sein de la famille ; de façon générale, quand ils se disent "favorables à l'organisation des femmes", les hommes ont une attitude paternaliste, que renforce l'attitude adoptée par les femmes en public mais aussi le manque de confiance en elles qui caractérise les phases de démarrage. "Des conseillers" masculins des groupements de femmes sont souvent présents ; ils jouent un rôle de médiation (avec l'extérieur, avec les centres de décision villageois) et semblent influer de façon très diverse sur les prises de décision.

Dans nombre de cas, le groupement semble avoir une double vocation :

- il est le moyen de résoudre des problèmes concrets, communs à toutes les femmes, en permettant de dégager des revenus collectifs ;
- il apparaît aussi comme un moyen d'émancipation économique pour les femmes : il crée un espace d'initiative qui leur est propre, il est le moyen d'une épargne collective grâce aux cotisations et aux revenus - contrôlés par les seules femmes - dégagés par les activités qu'elles mènent ; il permet (encore rarement) l'accès à des moyens de production, au crédit, etc. Cet objectif d'émancipation économique va de pair avec un objectif d'émancipation sociale dont témoigne le désir des femmes de s'articuler directement avec les acteurs extérieurs.

Ces évolutions sont ralenties, voire contrariées, par la modestie des résultats, notamment économiques, obtenus par de nombreux groupements féminins et qui résulte de leur faible préparation à certaines activités : dans leur cas, la "nécessaire formation à la gestion" ne concerne pas en priorité la tenue des comptes mais beaucoup plus un conseil à la décision (choix pertinents d'activités, acquisition de capacités de prévision, de programmation, identification d'opportunités, etc.). On ne peut qu'être frappé par la disproportion qui existe en effet entre d'une part les efforts considérables consentis par les femmes (en termes de travail, de cotisations, etc.) et la faiblesse des résultats obtenus par certaines de leurs entreprises. Elles sont aussi freinées par des résistances socio-culturelles, plus marquées dans l'Ouest par exemple que dans le Centre ou l'Est, mais qui se manifestent chez certains hommes malgré le fait que les femmes n'adoptent jamais un ton "contestataire".

1.3 - Les groupements spécialisés

Ils regroupent en règle générale des personnes qui sont aussi membres d'un groupement de producteurs, d'un groupement féminin, ce qui rend parfois difficile la différenciation entre un groupement spécialisé et une activité spécifique au sein d'une organisation multi-fonctionnelle.
La distinction pourrait s'établir à partir du paiement ou non d'une cotisation spéciale ; ainsi par exemple la commercialisation des vivriers est une activité au sein d'un groupement (qui en a d'autres) alors que la banque de céréales s'accompagne de la mise en place d'une organisation spécifique à laquelle les membres doivent adhérer explicitement.

Le critère de la cotisation est cependant insuffisant car certains agents de la DSN considèrent par exemple que "le GDS n'est pas un groupement mais une activité de l'AV" qui ne concerne que certains de ses membres, etc.
Les paysans sont, en la matière, très pragmatiques: ils acceptent les dénominations et les conditions qui leur sont proposées dès lors que l'objectif visé présente un intérêt pour eux..

1.3.1 - Les banques de céréales sont les organisations spécialisées les plus fréquentes (à égalité sans doute avec les GDS dont on parlera ci-après) ; conçues au départ (notamment par les BELACD) comme des **greniers collectifs** visant la sécurité alimentaire, elles ont aussi actuellement une vocation commerciale, sans que les deux fonctions soient clairement distinguées dans certains cas. Divers modèles sont proposés aux paysans ou élaborés progressivement avec eux ; dans nombre de cas cependant, les systèmes mis en place s'efforcent de répondre aux objectifs suivants :

- stocker des vivres au village pour prévenir les pénuries de la soudure et le rachat de vivriers au prix fort ; pour cela, et selon les formules, soit les paysans stockent une partie de leur propre récolte dans la banque, soit la banque la leur achète pour éviter qu'ils la bradent sur le marché au moment de la récolte et leur revend des vivriers à un prix préférentiel quand ils en ont besoin ;
- générer des revenus collectifs en achetant des céréales sur le marché, quand les cours sont bas, et en les y revendant quand ils sont hauts ; on se trouve alors dans le même cas de figure que les diverses opérations de crédit pour la commercialisation de vivriers.

Le premier objectif est atteint par nombre de banques de céréales mais des problèmes se posent aussi : crédit aux membres plus ou moins bien remboursé ce qui se traduit parfois par une réduction/disparition du fonds de roulement ; gestion plus ou moins opaque ; transactions diversement pertinentes, etc. Tous ces problèmes génèrent parfois une crise de confiance des adhérents.

Le second objectif est encore plus difficile à atteindre ; simple dans son principe, il suppose des compétences commerciales que les groupements n'ont pas toujours car leur raisonnement reste attaché à des schémas qui ne sont pas forcément ceux du marché : ainsi par exemple, les banques font des achats massifs les années excédentaires parce que les cours sont bas et ne peuvent revendre leur stock car les problèmes de soudure ne se posent pas de façon aiguë ; les paysans attendent souvent trop pour revendre leurs stocks car ils espèrent que les cours continueront à monter avec l'approche de la soudure et il peut en être tout autrement, etc. Certaines banques de céréales acquièrent des réflexes commerciaux pertinents mais, surtout au départ, nombre d'entre elles commettent des erreurs par méconnaissance du marché ; elles vendent alors parfois à perte, doivent rembourser leurs crédits, etc. Les pertes sont diversement bien acceptées par les adhérents et des tensions peuvent en résulter.

1.3.2 - Les GDS

Si les premiers GDS remontent aux années 70, dans le cadre du plan coton, ceux-ci n'ont connu un véritable accroissement qu'à partir de la seconde moitié des années 80. Il y avait 892 groupements dans la zone soudanienne fin 1993 (réunissant environ 28 000 adhérents) et la DOP en dénombrait 1027 en décembre 1995.
La DOP définit le GDS comme un "regroupement local, libre et volontaire d'agro-éleveurs propriétaires d'animaux domestiques", dont l'objectif est "l'amélioration des conditions socio-économiques des membres, par l'amélioration de l'état sanitaire et des conditions d'alimentation des animaux pour une meilleure production". Une GDS réunit au moins vingt adhérents, possédant au moins 40 têtes de boeufs et dispose d'une "caisse qui est un fonds de roulement pour l'achat de médicaments d'une valeur moyenne de 80.000 à 100.000 CFA" ; il se dote d'un "bureau ou comité de gestion élu en assemblée générale". Deux délégués techniques ou auxiliaires d'élevage, choisis en assemblée générale, sont formés pour réaliser les soins élémentaires des animaux du GDS.

Les GDS sont globalement appréciés par les agro-éleveurs ; la santé des animaux constitue un thème considéré comme important par les propriétaires de boeufs de trait ou de troupeaux ; la formation d'auxiliaires villageois capables d'administrer des soins aux animaux, la création de pharmacies villageoises sont donc très appréciées. Deux facteurs diminuent cependant l'efficacité de certains GDS :

- le prix des médicaments vétérinaires a augmenté, ce qui rend difficile la reconstitution du stock, le fonds de roulement s'avérant insuffisant ;
- l'approvisionnement en médicaments est parfois difficile : les unions de GDS créées pour assurer des achats groupés sont diversement fonctionnelles et le circuit d'approvisionnement est encore confus pour certains agro-éleveurs.

Le système se rode peu à peu mais un appui plus dense serait parfois utile aux GDS ; en effet, si le nombre réduit d'agents chargés de les appuyer diminue la pesanteur qui pourrait résulter d'un "encadrement" trop présent, il peut cependant aussi être un frein à l'efficacité des groupes de base qui adhèrent à cette action et en attendent beaucoup.

Deux problèmes sont soulevés par les agro-éleveurs, qui ne relèvent pas des compétences strictes des GDS :

- l'aliment du bétail : les agro-éleveurs déplorent la difficulté à se procurer du tourteau et considèrent que la Cotontchad ne prend pas en compte leurs demandes ;
- la privatisation des services vétérinaires est peu appréciée des ruraux qui considèrent que la qualité des prestations de service a diminué (couverture insuffisante pour les vaccinations) et que les prix ont augmenté ; les "mandataires" étant encore peu nombreux, ils se trouvent de fait en situation de monopole et sont parfois soupçonnés de diverses pratiques défavorables aux utilisateurs.

Les éleveurs "nomades" ou semi-sédentaires déplorent pour leur part de ne pas être concernés par les actions d'appui.

1.3.3 - Des groupements "professionnels"

Des groupements infra-villageois réunissent de plus en plus des individus sur une base catégorielle / professionnelle : groupements d'éleveurs (petit élevage, porcherie, etc.), de maraîchers, d'arboriculteurs, de forgerons, de pêcheurs, etc. Ils sont de taille variable, souvent réduite, et ne comptent parfois que quelques membres. Il s'agit dans certains cas de l'activité principale des individus concernés et dans d'autres cas d'une activité de diversification qui prend de l'importance. Ces groupements fonctionnent de façon diverse :

- tantôt, ils s'efforcent de créer des services communs à une production qui peut demeurer individuelle ou devenir collective ;
- tantôt ils réunissent quelques individus qui ont un projet commun (pisciculture à Moïssala par exemple, élevage à Kélo, etc.).

Dans de nombreux cas, ces groupements professionnels souffrent, comme tous les autres, d'une préparation insuffisante tant dans le domaine technique que pour exercer les fonctions économiques indispensables : approvisionnement, mise en marché, etc. L'absence de crédit adapté handicape en outre lourdement leurs initiatives. C'est par exemple le cas pour les forgerons formés par le CFPA de Fianga qui n'ont pas les moyens de s'installer.

On observe, encore rarement, l'apparition **d'entreprises rurales**, la SOTEQAD appuyée par l'AFDI à Doba, en constituant un bon exemple. La Société Tchadienne d'Equipement Agricole pour le Développement est née en 1995 de la "privatisation" de l'atelier de production de matériel agricole créé par l'AFDI. Il s'agit d'une société à responsabilité limitée (SARL) de droit tchadien dont les différents sociétaires sont des organisations paysannes (136 parts sociales), le

gérant (13 pars), l'AFDI (100 parts sociales) et une personne physique (1 part) avec des apports de 2.500.000 CFA au total. Ce montage a permis de concilier trois objectifs : "responsabiliser les paysans en les impliquant réellement dans la gestion de l'atelier ; avoir un responsable directement intéressé à la bonne marche de l'entreprise ; maintenir l'AFDI dans un rôle de conseiller-partenaire jusqu'à ce que l'atelier soit autonome". Malgré sa jeunesse, la SOTEQAD est une structure opérationnelle dont les premiers résultats sont positifs ; elle est encore fragile du fait en particulier que l'ONDR reste son principal client, que la vente directe de matériel agricole est handicapée par l'absence de crédit (cf. infra).

1.3.4 - Groupements d'utilisation du matériel agricole en commun (GUMAC)

Les GUMAC constituent une forme originale d'organisation facilitant l'accès des producteurs à l'équipement agricole. Initiée par l'AFDI dans le secteur de Doba, la formule inspirée des CUMA françaises a connu des aménagements successifs et a connu un début d'extension par l'ONDR.
Les GUMAC regroupent en général un nombre restreint (de 4 à 6) de producteurs qui acquièrent collectivement un équipement (charrue, décortiqueuse, charrette, etc.) à crédit et qui sont solidaires pour le remboursement des annuités. Les remboursements ne sont pas prélevés à la source mais se font selon un échéancier établi d'un commun accord entre le projet et l'emprunteur.

L'intérêt de la formule est évident : il peut accélérer les processus d'accumulation au sein des exploitations agricoles, l'objectif final étant souvent un équipement individuel progressif des membres du GUMAC.

Les résultats sont globalement positifs dans la zone de Doba mais l'impact quantitatif de l'opération reste encore limité. Il y avait 87 GUMAC dans le secteur de Doba en 1995, qui totalisaient 853 membres et qui avaient acquis principalement des charrues (79), des charrettes (33), etc. En 1994, "le système GUMAC a représenté environ 10 % des ventes totales de charrues et de charrettes dans le secteur de Doba", selon évaluation réalisée en 1995 par D. Neu, ce qui témoigne "du succès de la formule auprès des paysans".
Quelques difficultés sont apparues dans le paiement des annuités par certains GUMAC à partir de la troisième année, ce qui a conduit l'AFDI à renforcer les préalables : caution du chef de village, du président de l'AV pour les candidats à l'acquisition d'un matériel en GUMAC, réflexion approfondie, contrat précis, etc.

Trois facteurs pourraient limiter leur portée à l'avenir :

- l'augmentation du coût du matériel agricole peut écarter les paysans les plus démunis d'une formule qui leur était principalement destinée ; l'étalement des remboursements sur quatre ans au lieu de deux est une solution mais l'apport personnel peut rester trop important pour certains producteurs ;
- l'augmentation du prix du matériel accroît la nécessité de le louer pour le rentabiliser ; les GUMAC se heurtent à des obstacles : le prix de la location (calculé en fonction du prix du matériel et de son amortissement) est dissuasif pour les clients et le diminuer engendre des pertes pour le GUMAC (cas de la charrette) ; la demande est concentrée dans le temps (charrue) et quand on la satisfait, on entre en concurrence avec l'utilisation du matériel par les membres du GUMAC ;
- de la même manière, accroître le nombre d'adhérents pour répartir le montant des remboursements complexifie les problèmes de gestion du matériel acquis ;
- le remboursement "volontaire" fait courir des risques supérieurs au prélèvement à la source même s'il a l'avantage incontestable de mettre les paysans en situation de responsabilité. Les mesures susceptibles de limiter ces risques sont diversement appréciées par les bénéficiaires : si la caution morale du chef de village et du président d'AV est une condition facilement acceptée, il en va autrement dès qu'il est fait appel à la force publique ("gendarmes") pour récupérer un matériel non remboursé. Les paysans considèrent alors le procédé comme violent et nombreux sont ceux qui lui préfèrent un prélèvement à la source car "au moins, on reste entre nous...".

Le fonctionnement des GUMAC révèle l'importance d'une entente entre des membres peu nombreux et qui se sont toujours cooptés. Il révèle aussi le peu d'intérêt des paysans pour des formules "standard" (paiement au prorata des surfaces cultivées par exemple) et la capacité des membres à inventer des formules originales (champ collectif par exemple).

1.4 - Quelques remarques sur les groupements infra-villageois

Dans leur diversité, les groupements infra-villageois présentent quelques traits communs :

- la grande majorité des groupements se sont créés à la suite de stimulations extérieures de la part de la DSN, de la DOP, des CFPA et bien sûr des ONG. Certains ont revêtu au départ un caractère "imposé" de fait sinon de droit (pour avoir accès aux intrants coton) alors que d'autres sont le résultat d'un travail d'animation faisant apparaître des objectifs communs justifiant "une organisation". Dans ce dernier cas cependant, les propositions formulées par les intervenants extérieurs ont parfois joué aussi un rôle important dans le mode de structuration des paysans, le choix des actions menées, etc. Néanmoins, et à des rythmes certes inégaux, nombre de groupements acquièrent une dynamique propre, s'efforcent de diversifier leurs activités, etc.

- les groupements reposent le plus souvent sur des unités sociales homogènes, d'autant plus cohérentes que le principe de cooptation est plus strictement appliqué.

- les groupements initiaux sont généralement les groupements de producteurs, le plus souvent masculins ; ils ont constitué un "modèle" qui a fait école sous des formes diverses : groupements féminins, groupements spécialisés au fur et à mesure que les activités se diversifient ou que des opportunités apparaissent (offres des organismes d'appui parfois assorties de modèles d'organisation spécifiques) ;

- dans leur grande majorité, les groupements ne traduisent pas un "opportunisme des paysans" s'organisant principalement pour capter des financements extérieurs, des dons, etc. Les dons ont été en effet très rares dans le passé et le demeurent encore dans la plupart des zones. Le fort intérêt des ruraux pour les groupements paraît être une réponse aux très fortes contraintes qui s'imposent à eux : l'organisation apparaît comme le seul moyen d'améliorer les conditions de production et d'existence. Pour la majorité des paysans en effet, les groupements sont perçus comme la seule voie d'accumulation possible. Ceci est particulièrement le cas pour les catégories sociales dépendantes (femmes, cadets), qui voient dans le groupement un moyen d'émancipation économique et sociale ; mais c'est également le cas pour les chefs d'exploitation dont les possibilités d'accumulation individuelle sont faibles et toujours très lentes ;

- les espoirs mis dans les groupements par leurs adhérents, les efforts consentis par certains d'entre eux, contrastent en règle générale avec **des résultats** somme toute **modestes** (même s'il y a des exceptions notables). Plusieurs facteurs obèrent l'efficacité technique et économique des organisations de base :
  - le manque d'information technique et économique, de formation et de conseil freine certaines activités ; des efforts sont faits par les organismes d'appui pour stimuler la créativité des groupements, la diversification des activités, pour accroître les compétences techniques et économique ; cependant, certains organismes d'appui ont une capacité de proposition limitée
  - l'environnement économique est peu sécurisé et peu incitatif ;
    enfin, dans certaines zones, il s'y ajoute l'insécurité qui ruine les efforts consentis par les groupements (pillages répétés des banques de céréales, des caisses de groupements, etc..).

- le fonctionnement des groupements est certes diversement "démocratique" ; il se caractérise cependant par une participation des membres à la prise de décision, même si celle-ci paraît plus forte dans les groupements féminins ou dans les petits groupements catégoriels que dans certains groupements de producteurs ;

- **les groupements infra-villageois** constituent sans aucun doute des partenaires importants pour un programme d'appui envisagé ; celui-ci peut en effet :
  - concerner des activités collectives pour lesquelles une demande d'appui existe ;
  - être le point de passage pour apporter des appuis particuliers (conseils individualisés) aux autres structures rurales, en particulier aux exploitations agricoles.

  C'est du renforcement des **groupements infra-villageois**, de l'amélioration de leur efficacité que dépendra l'avenir des dynamiques d'organisation dans la zone soudanienne. C'est là en effet que s'effectue la production et c'est là aussi que sont évaluées les formes d'organisation supérieures, à leur capacité ou non à améliorer les conditions de production et d'existence au quotidien.

2 - Les associations villageoises (AV)

2.1 - La généralisation très rapide d'une forme d'organisation mise au point par les CFPA

Les CFPA de la région de Koumra ont initié entre 1974 et 1975, les marchés autogérés (MAG) dans quelques villages où ils avaient des correspondants (les jeunes préalablement formés). Le marché autogéré était conçu alors comme une entrée pédagogique pour que les villageois fassent l'apprentissage des responsabilités. D'après les témoins de cette expérience, il s'agissait aussi d'éviter que les producteurs ne soient victimes de malversations de la part de certains agents acheteurs du coton et qu'ils apprennent "à ne pas dilapider en quelques jours les revenus de leur coton". La ristourne obtenue en contrepartie du service n'était que de 100 F/tonne à l'origine mais était intégralement versée à la caisse du village et servait à des réalisations d'intérêt général décidées dans le cadre de l'assemblée villageoise.
Cette expérience, qui bénéficiait d'un très fort appui en formation de la part des CFPA, a résisté à toute la période de troubles et concernait environ 200 villages en 1986.

A partir de 1985/86, le redressement de la situation financière de la filière coton exige des réductions de coûts ; parmi les diverses mesures retenues par le Contrat de plan I, figure en particulier la nécessité de diminuer les charges liées à la commercialisation du coton et l'ONDR/DSN est chargée de promouvoir des organisations paysannes qui puissent prendre le relais des agents de la Cotontchad dans ce domaine. L'ONDR va reprendre à son compte l'expérience des CFPA en matière d'assemblée villageoise et de marchés autogérés et la généralisera à l'ensemble des villages de la zone. Cette opération, menée "à marche forcée", selon les propres termes de la DSN, arrive à son terme en 1992-93. On dénombre ainsi 4244 AV en avril 1995 pour 4641 villages recensés dans la zone soudanienne. "La plupart des AV ont été créées entre 1986 et 1922 avec deux pics en 1988 (18 % des AV) et en 1990 (21 % des AV)" (source DSN, 1995).

La création des MAG a été très rapide et la totalité du coton commercialisé l'est à travers les MAG depuis 1992/93.

Ainsi que le note la DSN, "les premières AV ont donc été créées en partie pour répondre aux besoins de l'organisation des MAG en réunissant d'abord les producteurs et les groupements de producteurs de coton graine. Dès 1987-88, l'organisation d'un MAG est précédée obligatoirement de la création d'une association villageoise. L'AV doit avoir un bureau désigné (interlocuteur de la Cotontchad et del'ONDR et éventuellement des ONG et d'autres organismes publics) et a pour mission essentielle :

- d'organiser les MAG ;
- de centraliser les commandes d'intrants et de matériel agricole des groupements ;
- de gérer les fonds de l'AV (ristournes coton, divers fonds de roulement, etc.) ;
- d'assurer la participation paysanne aux actions de développement, notamment celles de la filière coton".

Deux facteurs, liés à la création des AV, expliquent donc certains des dysfonctionnements qui affectent encore aujourd'hui nombre d'entre elles

- d'une part, la rapidité avec laquelle elles ont été mises en place n'a pas permis de leur apporter tout l'accompagnement dont elles avaient besoin et qui caractérisait le "modèle originel" élaboré par les CFPA ;
- d'autre part, des confusions se sont instaurées aux yeux des paysans, entre le MAG, qui est une activité de l'AV, et l'AV elle-même qui est conçue par la DSN comme une instance villageoise de coordination des actions et qui doit permettre la participation des villageois à leur propre développement. Ces confusions, partagées aussi par certains organismes d'appui, sont nées de l'ambiguïté qui a présidé à la création des AV à partir de 1986/87 : elles devaient répondre à une urgence extérieure (la diminution des coûts de commercialisation) et on a en quelque sorte profité de l'occasion pour mettre en place une structure villageoise de développement sans qu'existe souvent une demande de paysans et sans toujours laisser à cette demande le temps d'émerger.

Consciente des risques liés à la généralisation rapide des MAG et des AV, l'ONDR/DSN s'est efforcée d'accompagner la création des organisations par des actions de formation (en collaboration avec les CFPA et plus récemment avec l'INADES)

- formation des délégués techniques, responsables des diverses opérations du MAG ;
- alphabétisation (en français) ;
- formation à la gestion des responsables d'AV, etc...

Ces formations ont été fort utiles même si elles n'ont pas répondu à tous les besoins qui découlaient de l'objectif visé.

Malgré les ambiguïtés qui ont présidé à la création des AV et les problèmes inévitables liés au rythme de leur mise en place, les AV/MAG ont été généralement bien accueillis par les

villageois qui y ont très vite vu un moyen de répondre à d'immenses besoins en équipements collectifs, en particulier dans le domaine social.

2.2 - Les activités de l'AV

Elles peuvent être classées en deux catégories : les activités économiques et les activités d'intérêt général, les premières devant dégager les ressources nécessaires à la réalisation des secondes.

2.2.1 - Les activités économiques des AV se sont diversifiées progressivement, la place du coton restant cependant centrale.

Les activités liées au coton sont les suivantes :

- l'AV centralise les demandes en intrants / coton, formulées par les producteurs au sein de leurs groupements, transmet ces demandes à la Cotontchad, réceptionne et distribue les intrants ; en 1994/95, le montant de la "productivité" coton ayant transité par les AV s'élevait à plus de trois milliards 900 millions de francs CFA ;

- l'AV est chargée d'organiser la commercialisation primaire du coton (MAG) ; l'ouverture d'un MAG suppose une production minimum de 35 tonnes ; il peut y avoir deux ou plusieurs MAG dans un même village, mais dans d'autres cas deux ou trois villages doivent se regrouper pour créer un MAG commun ; la totalité du coton commercialisé l'est à travers les MAG depuis 1992/93 ; le nombre de MAG a diminué de près de la moitié entre 1992/93 et 1993/94 passant de 3455 à 1825 du fait de la réduction du nombre de centres d'achat (cf. tableau ci-après).

Tableau : progression du nombre de MAG et de la part commercialisée par les MAG

Années	Nombre de MAG	Part de marché (en %)	Poids moyen par marché (en tonnes)
Avant 1987	≈ 200		
1987/88	312	11 %	-
1988/89	767	41 %	73
1989/90	1209	62 %	77
1990/91	1850	78 %	66
1991/92	2395	89 %	65
1992/93	3445	100 %	35
1993/94	1825	100 %	55

Source : DSN/ONDR

- l'AV est, pour la Cotontchad, le niveau où s'exerce la caution solidaire en matière de crédit ; le paiement du coton et le recouvrement des dettes sont globalisés, à charge pour l'AV de répartir les revenus du coton payés par la Cotontchad aux différents groupements (ou producteurs) et de gérer les impayés éventuels.

La diversification des activités économiques de l'AV s'est opérée progressivement, à l'initiative de la DSN pour l'essentiel :

- l'AV est le point de passage obligé des demandes en facteurs de production adressés à la DSN/ONDR (matériel agricole, mini-doses de semences vivriers, etc..) et est garante du remboursement du crédit (prélèvement à la source) ; il s'agit d'activités engageant parfois des montants importants ; ainsi pour le matériel agricole le total des annuités dûes en 1995 était d'environ 317.000.000 CFA avec des taux de remboursement variables : 71,5 % pour l'ensemble de la zone soudanienne au 30.06.1995, avec 38 % dans le secteur de Moïssala et 99 % dans le secteur de Léré ;
- la gestion des appareils de traitement et d'autres facteurs de production a été transférée à nombre d'AV ; le but est d'assurer l'acquisition et la maintenance de ces équipements grâce à un personnel formé à cet effet. Cette opération s'inscrit dans la perspective plus large de transfert à des structures paysannes de la vente au détail des intrants agricoles ; c'est ainsi qu'un certain nombre d'AV ont pris en charge la vente des pièces détachées du matériel agricole. Cette opération semble se développer de façon satisfaisante ;
- l'ONDR/DSN met à la disposition de certaines AV un **crédit pour la commercialisation des vivriers** ; initiée en 1986/87 dans les secteurs de Koumra et de Moïssala avec un objectif de sécurité alimentaire, l'opération a un but plus commercial depuis 1990/91. Des prêts sont octroyés aux AV pour la constitution d'un fonds de roulement pour l'achat, le stockage et la commercialisation de céréales. Le fonds de roulement initial est compris entre 200.000 et 400.000 CFA, la DSN n'apportant que les 3/4 du fonds, le reste étant auto-financé par l'AV. Le taux d'intérêt est fixé à 6 % par an sur 3 ans, une "année blanche" étant tolérée en cas de mauvaises récoltes.

  En 1992/93, 296 AV disposaient de fonds de roulement d'un montant total de 83.447.000 CFA. En 1994/95, le nombre d'AV concernées par cette opération était de 474, les prêts de l'ONDR s'élevaient à 55.000.000 CFA et l'apport des AV était d'un montant total de plus de 18.000.000 CFA. Les taux de remboursement des annuités au 31 août 1995 étaient de 63 % pour l'ensemble de la zone soudanienne (82 % en août 1994) ; ils étaient supérieurs dans les circonscriptions de l'Ouest (67 % avec 91 % dans le secteur de Pala) et inférieurs dans la circonscription de l'Est (57 % avec cependant 94% dans le secteur de Kyabé) et surtout dans la circonscription du Centre (44 %) où l'activité a été perturbée par le climat d'insécurité qui règne dans certaines zones. Conçue pour être rentable - et conduite de façon autonome après 3-4 ans - cette activité l'a effectivement été pour certaines AV qui poursuivent l'activité de façon autonome (17 AV étaient dans cette situation en 1993/94). L'activité reste cependant soumise à de

nombreux aléas et est menée jusqu'ici avec une connaissance encore imparfaite du fonctionnement des marchés, des stratégies des acteurs économiques privés et des profits qu'ils en retirent réellement.

Le **crédit aux membres** constitue une activité interne à de nombreuses AV ; selon la DSN, il bénéficie plus aux responsables de l'Av, des groupements, aux autorités villageoises qu'aux simples adhérents. Les montants prêtés ainsi que les taux d'intérêt sont très variables.

A noter que la plupart des activités économiques qui se sont ajoutées aux fonctions initiales dévolues aux AV requièrent une participation financière de l'AV qui y investit donc une partie de ses revenus collectifs ("frais de marché" / ristournes et excédents).

Les ressources collectives générées par les AV proviennent pour l'essentiel de la commercialisation du coton :

- la rémunération par la Cotontchad des frais de commercialisation, improprement appelés "ristournes" et qui est de 3200 F la tonne commercialisée, depuis 1994/95 ;
- les recettes liées aux excédents au pont-bascule, qui correspondent à la différence entre le poids enregistré au MAG et le poids réel au pont-bascule ; pour éviter des manques au pont-bascule et pour accroître les ressources de l'AV, on effectue lors de la pesée au village un sur-tarage de bâches ; il s'agit donc **d'une cotisation en nature consentie par les producteurs** sur chaque pesée effectuée au MAG et qui est donc proportionnelle au volume commercialisé par chacun d'eux ;
- il s'y ajoute les cotisations de groupements (et individuelles dans une moindre mesure), ce qui est une originalité de la zone soudanienne par rapport à d'autres zones cotonnières. Le tableau ci-après met en évidence l'origine des recettes des AV, telle qu'elle ressort de l'enquête menée par la DSN :

Recettes déclarées des AV et nombre d'AV concernées

Recettes	% du total des recettes de toutes les AV	% d'AV concernées
Ristournes Excédents	30 % 30 %	87 %
Cotisation des groupements Cotisations individuelles	26 % 8 %	18 %
Briques Produits agricoles	4 % 3 %	1 %

Source : ONDR/DSN

2.2.2 - Les activités d'intérêt général

En dehors des dépenses obligatoires liées à la commercialisation du coton, etc., la rémunération (variable) des délégués techniques et des responsables de bureau, le crédit aux membres, l'essentiel des ressources **disponibles** des AV est affecté à des activités d'intérêt général et notamment à la mise en place d'équipements collectifs à caractère social et éducatif.

Le tableau ci-après met en évidence les priorités des paysans (source DSN, 1995) :

Pourcentage moyen des dépenses non commerciales des AV et % d'AV concernées

Recettes déclarées des AV et nombre d'AV concernées

Dépenses non commerciales	% du total	% d'AV concernées
Ecoles	39	31
Puits ou forages	22	37
Magains villageois	9	21
Balances romaines	10	31
Membres BAV	6	25
AG	5	42
Bureau AV	5	52
Union Cantonale	2	36
Réunions	1	33
Coop santé	0	7

Source : ONDR/DSN

Les données recueillies au cours de l'étude confirment les résultats de cette enquête :

- un effort considérable est consenti par les AV pour la scolarisation de leurs enfants ; il concerne la mise en place "d'écoles spontanées" (abris précaires) et leur remplacement progressive par des bâtiments "en dur", la rémunération des "maîtres bénévoles", le mobilier, les fournitures scolaires, etc.. ; l'effort concerne aussi l'enseignement secondaire (les CEG mais aussi les lycées, à Kelo par exemple où les parents d'élèves supportent les rémunérations de quinze enseignants et les frais de fonctionnement) ;

- l'hydraulique villageoise (puits, forages, pompes) est un secteur d'investissement privilégié pour les AV qui peuvent selon les cas prendre en charge la totalité des investissements ou fournir l'apport villageois quand un projet (GTZ par exemple) ou une ONG peut prendre en charge la réalisation ;

- les "coop-santé" semblent en perte de vitesse, sans doute parce que les ONG qui les ont promues (BELACD en particulier) en ont mesuré les limites et leur préfèrent désormais les dispensaires ; des AV peuvent cependant investir dans la santé qui est souvent citée comme une priorité ; c'est le cas par exemple à Kemkada où 13 villages construisent un dispensaire ;

- la construction d'un magasin est souvent une des premières réalisations de l'AV, ce qui explique que dans l'enquête récente réalisée par la DSN, les magasins n'occupent que la troisième place et que seulement 9 % des ressources y soient affectés. La construction d'un magasin, à usages multiples, correspond certes à une stimulation de la part de l'ONDR (qui a apporté un appui pour la couverture) mais elle répond aussi à une demande des paysans, nombre d'AV visitées regrettant que l'ONDR ait arrêté temporairement son aide en la matière.

2.2.3 - Tentatives de mise en place d'un "auto-encadrement" villageois

En dehors des délégués techniques qui jouent un rôle central dans le MAG et des membres du bureau de l'AV, et qui ont reçu diverses formations liées à leurs fonctions, la DSN s'est efforcée de transférer aux producteurs des fonctions d'appui. Il s'agit notamment :

- de l'essai de mise en place d'un auto-encadrement villageois.
  En prévision d'une réduction accrue de son personnel de terrain, l'ONDR a tenté de former des relais techniques ou "encadreurs villageois" capables de jouer un rôle de répétiteur des démonstrations faites par les vulgarisateurs.
  Cette tentative n'a pas donné les résultats escomptés en raison d'un défaut de clarification du statut et de la rémunération du service par l'AV (il était principalement envisagé une contrepartie en travail des villageois sur les champs de l'encadreur).
- de la formation d'un corps d'alphabétiseurs villageois.
  L'ONDR espère ainsi démultiplier les effets de son investissement en formation. Elle a prévu aussi la mise à la disposition de l'AV de matériel pédagogique à crédit (jusqu'à 9300 F à rembourser sur les recettes de l'AV).
  Cette expérience est encore limitée (moins de cent alphabétiseurs)

2.2.4 - Quelques remarques sur les activités des AV

Première remarque

La plupart des activités économiques de l'AV sont soit "statutaires", soit résultent d'un transfert opéré par la DSN, la Cotontchad ou d'une stimulation extérieure particulière. Les initiatives économiques des AV sont rares et elles y investissent généralement peu de ressources propres. Une exception est constituée par le **"crédit aux membres"** réalisé sur les ressources propres de l'AV ; cette activité n'est cependant pas générale et c'est surtout certaines catégories de membres qui en bénéficient (notables, membres des bureaux de l'AV et des groupements, etc.), les adhérents de base n'en étant que plus rarement bénéficiaires. D'après l'enquête de la DSN,

les crédits aux membres sont plus fréquents dans la circonscription de l'Est, où ils concernent 71% des AV de l'échantillon, que dans les autres circonscriptions où c'est une pratique dans 56 % des AV. Au cours de l'étude, de nombreux adhérents de base ont déclaré que cette possibilité n'existait pas dans leur AV.

L'essentiel des réalisations des AV concernent en règle générale le secteur social (certains équipements, tels que les moulins étant plus perçus dans leur dimension "allégement des travaux domestiques" que comme une activité économique, la rentabilisation du moulin s'avérant souvent aléatoire).
Cette préférence est expliquée par les paysans par un triple souci :

- "ne pas prendre de risques avec l'argent de tous" ; les aléas liés à une activité économique sont en effet importants et un "échec" ne pourrait que générer ou qu'accroître les tensions au sein de l'AV ; la garantie apportée par l'AV à un groupement bénéficiant du "crédit commercialisation des vivriers" de la DSN est une exception notable mais elle semble perçue comme une extension de la pratique habituelle pour d'autres crédits ;
- "ne pas favoriser certains membres au détriment des autres" ; ce souci de cohésion sociale souffre des exceptions (crédits aux membres) mais celles-ci restent parfois discrètes (entre responsables) ;
- "il y a beaucoup de besoins sociaux..." ; il est évident que l'affectation des ressources disponibles à des activités d'intérêt général offre de multiples avantages au plan matériel et au plan de la cohésion sociale. En effet, du fait de circonstances politiques et de la faiblesse des ressources publiques, l'équipement de base des villages est resté considérablement insuffisant depuis deux décennies ; investir dans le secteur social et éducatif a donc l'avantage de mettre tout le monde d'accord et de pallier un déficit criant.

2ème remarque

La capacité d'investissement des AV est relativement faible même si, estimées globalement, les recettes générées par le coton sont théoriquement importantes. Il a été impossible d'obtenir des données précises et sur plusieurs années concernant "les ristournes" et les "excédents au pont-bascule" réellement versés au AV. Une extrapolation effectuée à partir des résultats de l'enquête réalisée par la DSN permet de considérer que les ristournes théoriques pourraient représenter en 1995/96 environ 500 millions de CFA pour l'ensemble des AV (hors excédents au pont-bascule).
Pour chaque AV, cela représente environ 250.000 CFA en moyenne, ce qui n'est pas négligeable certes mais n'est pas non plus une somme considérable. Encore faut-il considérer qu'il s'agit là de "recettes théoriques" qui peuvent être amputées par la caution solidaire en cas d'endettement de certains membres de l'AV.
Les recettes réelles servent d'abord à couvrir certaines charges "obligatoires" : frais de commercialisation, rétribution (modeste) de l'équipe d'achat, indemnisation des membres du bureau, etc. ; elles sont également absorbées en partie par les charges récurrentes liées à des

investissements antérieurs ou au fonctionnement des écoles ; il s'y ajoute ensuite des prélèvements (autoritaires ou spontanés) qui sont destinés à certains chefs (de village, de canton), etc.
Les ressources réellement disponibles pour l'investissement sont donc globalement modestes et l'ont été encore plus dans le passé avant la revalorisation du montant de la "ristourne" par la Cotontchad

3ème remarque

Les estimations globales des ressources des AV occultent des différences considérables en ce qui concerne les recettes réelles ; ; ainsi, si certaines AV n'ont aucune recette certaines années, d'autres peuvent générer des revenus collectifs très important, entre 1 et 2 millions de F CFA dans certaines zones grandes productrices de coton (Gaya par exemple) sans que cela se traduise par des réalisations très significatives. De nombreux intervenants extérieurs considèrent qu'il y a un "très grand gaspillage" dans certaines zones, "l'argent a été dilapidé en fêtes" et "n'a pas servi au développement du village" autant que cela aurait été possible. Certains agents de la DSN considèrent que "celle-ci n'a pas fait le travail d'accompagnement qu'elle aurait du faire". Si le conseil apporté aux AV a certainement été insuffisant, les modalités de versement de la "ristourne" par la Cotontchad (paiement en liquide, en même temps que les revenus individuels du coton) ne semblent pas avoir favorisé une réflexion approfondie et collective sur son utilisation : "l'argent se perd facilement, il glisse comme du sable entre les doigts". Cette observation renvoie à la question soulevée par l'absence de structures de type bancaire en milieu rural.

2.3 - Le fonctionnement des AV

L'adhésion à l'AV n'est pas individuelle ; dans son principe, l'AV doit regrouper toutes les organisations de base du village : les groupements de producteurs mais aussi les groupements non agricoles, l'APE, la coop-santé, etc. Dans le plupart des villages visités, les responsables de l'AV affirment que "tous les groupements du village font partie de l'AV" ; dans certains cas, certains groupements non agricoles sont plus flous dans leurs affirmations, sans pour autant revendiquer (sauf de rares cas) une non-appartenance. D'une part, le discours général sur le rôle de l'AV est bien passé et d'autre part très peu de groupements non agricoles veulent se démarquer ouvertement d'une structure villageoise qui peut leur apporter une caution sociale sinon une aide matérielle (cas de divers groupements féminins par exemple).
Du fait du rôle central joué par l'AV dans l'approvisionnement en intrants pour la culture du coton et dans la commercialisation, les groupements de producteurs sont obligatoirement membres de l'AV, ce qui n'est pas le cas des autres groupements infra-villageois qui peuvent parfois soit être hors de l'AV, soit intégrés formellement à l'AV sans que cela se traduise par des droits/devoirs réels.

La structuration interne des AV obéit à un schéma standard qui est d'ailleurs celui de toutes les autres organisations : un bureau, théoriquement élu par l'assemblée générale et qui est composé généralement de sept membres : un président, un secrétaire, un trésorier ; souvent un président d'honneur (le chef du village) ; un commissaire aux comptes et divers adjoints et/ou conseillers.
Le choix des responsables paysans reste fortement influencé par les systèmes de contrôle social, et de pouvoir qui existent au sein du village ; des évolutions récentes sont constatées cependant du fait des efforts déployés par la DSN pour que soient organisées les AG prévues par les statuts et l'élection des membres du bureau. A noter que les femmes sont rares dans le bureau (un cas sur 10 dans l'échantillon de la DSN) et qu'elles y occupent souvent un vague poste de "conseillère".

Les modalités de prise de décision au sein des AV sont variables ; on observe dans beaucoup de cas :

- le rôle prépondérant joué par le bureau de l'AV, restreint à quelques membres parfois, ou au contraire élargi aux présidents des groupements (de producteurs surtout) ;
- l'influence plus ou moins forte et ouverte des autorités traditionnelles ; la situation varie considérablement d'une zone à l'autre, en fonction de l'autorité qu'ont conservée les chefs de village ou de canton. Dans quelques cas, on note que toute décision doit être approuvée par le chef de canton avant d'être mise en oeuvre, celui-ci pouvant aussi intervenir en amont de la décision ;
- l'extrême modestie du rôle joué par les femmes, même si parfois, elles peuvent influencer certaines décisions de façon discrète (à travers leurs époux, par le biais du conseiller masculin au groupement féminin..) ; il en est de même des jeunes, des cadets, des catégories socio-professionnelle minoritaires ;
- dans les zones d'accueil des migrants, il semble fréquent que ceux-ci ne soient pas représentés dans les instances de décision.

Au sein de nombre d'AV, le manque de transparence concerne aussi et parfois surtout, la **gestion financière**. Dans de très nombreux cas, elle se caractérise par une **grande opacité** qui alimente les suspicions et les rumeurs sur les "détournements" même si ceux-ci sont sans doute moins nombreux qu'on ne le pense parfois (1 cas sur 8 d'après l'étude DSN). Cette opacité peut résulter de plusieurs facteurs :

- l'absence d'AG ou de présentation du bilan financier ;
- le manque de moyens pédagogiques permettant une restitution claire des comptes ;
- un manque de maîtrise de la comptabilité (erreurs, perte de justificatifs) qui est lié à une formation insuffisante et aggravé par un manque de suivi
- la dissimulation de certaines opérations ("la part des chefs n'est pas écrite..." par exemple) ;
- la confusion qui s'instaure parfois entre des "prêts informels" ("bon pour...") et des crédits consentis à certains membres sur les ressources de l'AV ;

- les pratiques de "certains petits lettrés malins" qui profitent de l'analphabétisme des autres membres du bureau ;
- le manque de contrôle par les adhérents de base qui "murmurent" au lieu de demander des comptes : cela semble dû parfois à un "respect" ("comme le chef est concerné on ne peut pas demander..."), parfois aussi à la résignation ("de toutes façons ils feront ce qu'ils veulent"), parfois enfin à une certaine indifférence ("l'argent des ristournes arrive en même temps que l'argent du coton ; les gens prennent leur argent, ils sont contents et ils laissent les ristournes au bureau...").

La prise de décision en cercle restreint ainsi que l'opacité de la gestion financière qui caractérise nombre d'AV engendrent dans divers endroits une **crise de confiance** des adhérents de base vis-à-vis de l'AV et de ses dirigeants. Celle-ci aggrave les tensions au sein de certains villages car elle s'ajoute à d'autres griefs liés à la répartition des intrants (les livraisons sont souvent inférieures aux demandes), à la prise en charge des impayés par la collectivité ("les travailleurs paient pour les paresseux") mais aussi à des clivages sociaux plus anciens.
Il en découle un renforcement des comportements "déviants" : "les transferts", certains producteurs vendant leur coton dans le MAG d'un village voisin pour ne pas rembourser leurs dettes par exemple.

Des changements s'opèrent cependant et la tendance est à une plus grande transparence du fait du travail réalisé par la DSN et le MPZS, en ce qui concerne la tenue des AG, l'élection du bureau, la transparence des comptes avec le contrôle des caisses, etc. (voir infra).

D'après l'étude de la DSN, 76 % des Av en 1993/94 avaient un cahier de caisse.. et la moitié des AV faisaient un bilan en Assemblée générale ; 89 % des Av avaient par ailleurs tenu une Assemblée générale en 1994.

Les relations entre les AV et les chefs de village sont variables :

- elles peuvent être très bonnes, avec délimitation des attributions respectives du président de l'AV (et du bureau) et du chef de village, et donner lieu à des collaborations productives ;
- elles peuvent être apparemment très bonnes mais cette harmonie peut aussi recouvrir la mise sous contrôle de l'AV par la chefferie (le fils, neveu, frère du chef du village est président de l'AV par exemple) ;
- les relations peuvent également être très tendues ; cela se produit quand le président de l'AV échappe au contrôle du chef du village, s'affirme comme un "chef de village pour le développement", voire affiche des prétentions croissantes pouvant aller jusqu'au remplacement du chef en titre. Certains présidents d'AV paraissent en effet supplanter le chef de village en maintes occasions ; le comportement d'intervenants extérieur qui s'adressent directement aux présidents d'AV les encourage sans doute dans ce sens. Les chefs en ressentent de fortes frustrations et peuvent parfois utiliser le pouvoir qui leur reste à saper l'action des AV.

2.4 - Les relations des AV avec l'extérieur

Les AV n'entretiennent, dans la majorité des cas, des relations qu'avec la DSN/ONDR et directement avec la Cotontchad, depuis que celle-ci traite directement avec les AV pour tout ce qui touche aux fonctions économiques liées au coton ("personnel d'interface" mis en place depuis deux ans).

Les autres organismes d'appui préfèrent traiter directement avec les groupements infra-villageois et il en va de même pour certaines organisations fédératives (unions de groupements, fédérations d'unions de groupements). Néanmoins, et de façon très minoritaire, certaines ONG traitent avec les AV ("la GTZ, l'INADES et les CREC interviennent dans 2 % des Av de l'échantillon DSN, OXFAM dans 3 %... et le BELACD dans 15 % des AV").

2.5 - Des remarques d'ensemble sur les AV

1ère remarque

Pour ses promoteurs, l'AV avait une double vocation :

- elle devait prendre en charge diverses fonctions économiques liées à la filière coton et secondairement à d'autres activités ;
- elle était conçue aussi comme un instrument du développement villageois et devait donc remplir les fonctions d'une collectivité locale.

En tant qu'organisation économique, l'AV a joué le rôle que ses promoteurs attendaient d'elle (DSN, Cotontchad), même si cela n'a pas été sans difficultés et si des questions demeurent posées :

- pour **la commercialisation du coton**, les AV et les MAG ont rempli leur rôle ; il reste beaucoup de points de friction entre les AV et la Cotontchad mais il n'y a pas d'autre issue qu'une amélioration du système actuel par un meilleur respect, de part et d'autre, des termes du contrat (charte des MAG) (cf. infra) ;

- pour **l'approvisionnement en intrants et matériels à crédit, pour la vulgarisation,** l'AV est aujourd'hui le seul moyen d'accéder au système cotonnier et à de nombreux autres facteurs de production ; la création des AV a semble-t-il privé nombre de groupements de producteurs de certaines de leurs fonctions originelles :
    - la vulgarisation de fait s'applique souvent à l'échelle des responsables de l'AV et des groupements ; les démonstrations effectuées par le vulgarisateur ne touchent souvent que les présidents de groupements (qui sont généralement membres du bureau de l'AV), charge à eux de "diffuser le message" aux adhérents de base ;

- c'est également au niveau de l'AV que s'exerce de fait la caution solidaire ; cela a sans doute évité des catastrophes pour la Cotontchad et l'ONDR et a permis de maintenir des services d'approvisionnement en place ; ceci étant, la faible cohésion de l'AV, les critiques fréquentes de la base concernant les modes de gestion de dirigeants, poussent à des pratiques non solidaires d'individus ou de groupes (revente d'intrants, fuite de produits...) qui pénalisent ceux qui respectent la discipline collective. Il faut donc, avec les partenaires paysans (MPZS), soutenir un processus déjà entamé de renforcement du contrôle exercé par l'AV sur les producteurs et s'interroger sur le niveau pertinent auquel peut s'exercer valablement la caution solidaire.

En tant que collectivité locale, l'AV a également joué, au moins partiellement, son rôle, de façon certes inégale selon les lieux et même si là aussi de nombreuses questions demeurent posées.

Dans l'immense majorité des cas, les paysans affirment le rôle important de l'AV pour "le développement du village", celui-ci étant souvent entendu comme l'amélioration des conditions d'existence (mise en place d'équipements collectifs et appui à leur fonctionnement). Des réalisations concrètes témoignent de cette orientation ainsi que la capacité des adhérents (groupements, individus) à compléter les ressources collectives par des cotisations régulières ou spécifiques. Malheureusement, la généralisation hâtive des AV a provoqué dans bien des cas une confiscation du pouvoir par des minorités parfois peu soucieuses de l'intérêt général. Il s'agit parfois de nouvelles élites qui en raison de leur niveau d'instruction (les lettrés en français) se sont retrouvés à des postes de responsabilités auxquels ils n'étaient pas suffisamment préparés ; il s'agit plus fréquemment encore de représentants du pouvoir traditionnel (chefs de village, chefs de canton...) qui ont su s'imposer dans ces nouvelles structures et restaurer dans le gestion des ressources de l'AV, des systèmes de rétribution en leur faveur, analogues aux primes qui leur ont été longtemps versées. Dès lors que ces pratiques se sont introduites dans une partie des AV, elles se sont articulées avec des déviations dans d'autres sphères du système, afin de maximiser la rente détournée.

Cette dérive dans la gestion de certaines AV est imputable moins à un défaut de formation spécialisée qu'à l'absence d'un débat démocratique qui aurait permis de fixer des règles appropriées à chaque cas. L'enjeu des ristournes a donc souvent cristallisé des contradictions au sein de la société villageoise ; ce n'est pas forcément l'indemnisation des notables qui est en question si l'assemblée générale du village en décide ainsi, c'est l'appropriation privée du produit du travail de tous qui pose problème. A la demande du Ministère du Développement Rural, le Ministère de l'Intérieur a du préciser dans une circulaire (du 9 Septembre 1991) que les ristournes n'étaient pas destinées à rémunérer les autorités locales quelles qu'elles soient, mais son effet a été diversement durable. Il semble cependant que les efforts déployés ces dernières années par les délégués paysans du MPZS (voir ci-après) à la faveur des mesures prises par l'ONDR et la Cotontchad, sont cependant en train de porter leurs fruits: des

remaniements importants ont lieu à la direction des AV, et beaucoup de celles-ci reprennent leurs activités après clarification de leurs comptes avec la Cotontchad. Cette clarification de comptes alimente parfois une contestation forte qui pousse certaines autorités locales à remettre en cause le principe même de l'AV, voire à interdire le coton (cas d'un chef de canton de Donia), lorsque la tension est extrême...
Il faut ajouter que le contexte d'insécurité a ruiné bien des tentatives de capitalisation dans les AV. Comment juger de la gestion des ressources des AV lorsque les villages sont soumis en permanence à des pressions, à des taxations abusives, à des vols, à des pillages, par des éléments incontrôlés divers, dès lors qu'ils affichent quelques signes d'accumulation en vivres ou en argent ?

2ème remarque

Certains acteurs, non étatiques en particulier, continuent à considérer les AV comme le simple prolongement de l'action de la DSN/ONDR et de la Cotontchad, comme "un simple moyen" pour ces organismes de "simplifier leur travail avec les paysans", "en ce qui concerne le coton" ; ce faisant, ils sous-estiment les évolutions qui s'opèrent. Ces évolutions concernent l'appropriation par les villageois de la structure AV et la modification, lente et cahotique, des rapports de pouvoir au sein du village.

Le processus d'appropriation est diversement avancé. Aucun des villageois rencontrés ne remet en cause l'existence des AV, des MAG même quand ils formulent de multiples critiques sur leur fonctionnement. Si les AV sont acceptées par les villageois, ce n'est pas le cas pour certains chefs, quelques chefs de canton rencontrés y étant même ouvertement opposés.
La maîtrise de l'AV par un nombre croissant d'adhérents est notable dans certaines zones ; cela n'est cependant pas général et certaines catégories sociales (femmes, cadets, migrants) ou socio-professionnelles continuent à avoir un accès très limité à la prise de décision.
Il semble exister une corrélation entre le degré de hiérarchisation de la société villageoise et la possibilité pour un plus ou moins grand nombre de paysans à accéder au pouvoir de décision; en revanche, dans certains endroits la présence d'un pouvoir traditionnel fort et respecté peut accroître l'efficacité de l'AV même si c'est au détriment d'un fonctionnement démocratique.
L'existence de stimulations extérieures contribue à la responsabilisation d'un plus grand nombre d'adhérents à l'endroit de l'AV : organisation systématique des AG, information, formation des responsables (mais aussi des adhérents de base, appui à la réflexion collective, contrôle des caisses, restitution des comptes en AG) ; l'alphabétisation, en se développant, pourrait accroître cette tendance.
La démocratisation - même limitée - du fonctionnement de l'AV agit sur la perception que les adhérents ont des autres formes de contrôle social ; en témoignent les renouvellements récents de nombre de bureaux et aussi certains des conflits qui résultent de la remise en cause de certains acquis.

La diversité des situations est cependant très grande ; cinq grandes situations peuvent sans doute être identifiées :

- dans certains cas (relativement rares cependant), l'AV est restée "un corps étranger" contrôlé par une minorité ; elle rend des services mais n'est pas (ou peu) l'affaire des paysans ;
- dans d'autres cas, l'AV est devenue un enjeu de pouvoir qui oppose des groupes, des leaders en particulier ; les tensions peuvent être fortes et paralyser les initiatives ; il n'est pas rare que les adhérents de base s'en désintéressent car ils se sentent impuissants ;
- de nombreuses AV s'acquittent correctement de leurs tâches statutaires et s'efforcent de développer les activités d'intérêt général ; elles gèrent cependant leurs ressources "au coup par coup", dans une perspective de seul court terme, en fonction des ressources disponibles et des consensus, plus ou moins larges, qui s'établissent dans le village ;
- certaines AV (relativement peu nombreuses) s'acquittent correctement de leurs tâches statutaires et construisent une stratégie de moyen terme, souvent autour d'un projet (sectoriel) mobilisateur ;
- enfin, et le cas est rare, on assiste parfois à l'intégration de l'AV dans des dynamiques locales de développement plus larges, mais cela demeure souvent un objectif, une perspective plus qu'une réalité.

Si l'on considère le rythme de création des AV et les limites qui en ont résulté en termes d'appui, de formation, etc., les résultats obtenus sont fort honorables même si de nombreux problèmes perturbent le fonctionnement des AV. Il s'agit donc de ne pas se lamenter sur "ce qui aurait pu être" mais de poursuivre et intensifier un accompagnement des AV qui renforce leur appropriation par la société villageoise.

3ème remarque

L'instauration d'un partenariat équilibré est essentiel au fonctionnement des AV ; en effet, il est important que le transfert de responsabilités croissantes aux AV ne se réduise pas à un simple transfert de charges, notamment financières, que les structures étatiques ou les autres acteurs ne peuvent (ne veulent) plus assumer. A part certaines opérations comme la commercialisation des produits agricoles (coton et parfois vivrier) dans lesquelles les paysans trouvent un profit réel, même s'il est limité, les tâches qui constituent des services d'appui à la production, se traduisent par une réduction des charges de l'encadrement et ne sont assorties d'aucune mesure d'accompagnement financier ("auto-encadrement").

Par ailleurs, on observe un manque de programmation conjointe des mises en culture entre la Cotontchad et les représentants paysans. Ainsi, la Cotontchad fixe ses objectifs de production en fonction de sa capacité industrielle de traitement et prévoit la mise en place d'intrants en conséquence. Les paysans déterminent leurs superficies en coton en fonction de leur motivation financière et de leurs disponibilités en graines. Dans tous le cas, les approvisionnements en

intrants sont inférieurs aux besoins des superficies mises en culture, ce qui entraîne les paysans dans des pratiques extensives qui compromettent la fertilité du milieu.
Des progrès ont été réalisés pour améliorer le partenariat entre les AV et en particulier la Cotontchad, mais l'effort doit être poursuivi (cf. infra).

3 - D'autres organisations villageoises

On peut signaler notamment

- **les Associations de Parents d'Elèves** (APE) qui sont présentes dans la plupart des villages visités et dont les efforts pour assurer la scolarisation des enfants sont considérables ; à noter qu'elles ne limitent pas toujours leurs actions aux écoles primaires mais qu'elles prennent aussi en charge des dépenses liées au fonctionnement de l'enseignement secondaire, de certains CEG mais aussi de lycées (à Kélo par exemple).
  Une étude réalisée par le Club du Sahel en 1995 considère que le Tchad est le pays qui "a le système d'école primaire le plus décentralisé de la région du point de vue financier" et que "les Communautés, agissant à titre individuel par l'entremise des associations villageoises, des associations de parents d'élèves (APE) et d'autres organisations locales, ont financé un supplément de pratiquement 280.000 admissions scolaires au cours des quinze dernières années... Les communautés contribuent maintenant au total de 500 millions de CFA par an à leurs écoles et paient les salaires de plus de la moitié des enseignants.. Les villages accordent à leurs enseignants des salaires se montant en moyenne à 5000 CFA par mois...".
  D'origine ancienne, notamment dans la zone soudanienne, la participation des villages s'est accrue depuis 1979 et le nombre "d'écoles spontanées", appelées aussi "écoles communautaires", a augmenté, certaines fonctionnant sans aucun appui, ni contrôle de l'Etat ; ces écoles fonctionnent sous la responsabilité de l'APE qui remplit souvent les fonctions suivantes : construction et entretien des locaux, recrutement des enseignants, collecte des cotisations, achat de fournitures, organisation des relations avec l'extérieur, etc.

- **les coop-santé** sont présentes dans de nombreux villages et bénéficient de l'appui des ONG confessionnelles en particulier (BELACD, missions protestantes).
  Ces deux types d'organisations sont très liées aux AV dont elles tirent une grande partie de leurs ressources avec l'approbation des adhérents qui se sentent tous concernés.

- **les caisses / clubs d'épargne et de crédit** se développent inégalement selon les zones, les ONG jouant un rôle important dans leur mise en place. Une étude récente les ayant passé en revue, nous ne reviendrons pas sur leur caractérisation.

4 - Le mouvement paysan de la zone soudanienne (MPZS)

4.1 - Conditions d'émergence du MPZS

Trois facteurs ont contribué à la naissance du MPZS, le rôle joué par la DSN ayant été cependant déterminant au départ :

- Dans le courant de l'année 1992, l'idée d'une organisation du monde rural qui dépasse l'échelon villageois fait son chemin. Dans la zone soudanienne, on assiste à l'émergence ou à la consolidation d'unions cantonales des AV, et dans certaines zones, l'ONDR a pris l'habitude d'associer des délégués cantonaux à ses réunions de programmation, ; des unions sous-préfectorales d'AV ou de groupements telles que l'AOPK dans le secteur de Gaya avec le soutien du BELACD, ou les comités régionaux des groupements membres de l'ASSAILD dans le Logone occidental, ou les Fédérations paysannes de Fianga soutenues par le SAILD, se renforcent ou émergent. La concertation nationale sur le mouvement associatif et coopératif qui se tient en avril 1992 est l'occasion pour nombre de ces leaders qui se sont distingués sur le terrain, de se rencontrer et de conforter leurs ambitions. C'est ainsi par exemple que peu de temps après, une Union préfectorale voit le jour dans le département du Logone occidental.

- En 1992, la filière coton est en crise : : après une brève embellie en 89-90 grâce au redressement des cours mondiaux, la filière est de nouveau gravement déficitaire en 90-91 et 91-92 non seulement parce que les cours mondiaux sont médiocres mais aussi en raison de difficultés dans la gestion de la Cotontchad qui conduisent à une augmentation anormale du prix de revient du coton fibre. Les bailleurs de fonds et notamment la Caisse Française de Développement, conditionnent la reprise de leur financement à la mise en oeuvre d'un plan de redressement. A la fin 1992, les négociations sont encore en cours puisqu'un accord ne sera signé qu'en Juillet 1993. La Cotontchad se trouve en situation de relative faiblesse à l'époque et n'est pas en mesure d'exprimer un point de vue sur les initiatives prises par d'autres acteurs en matière d'organisation des producteurs.

- L'ONDR poursuit sa politique de responsabilisation du monde rural : la campagne 92-93 voit ainsi la généralisation des marchés autogérés sans perturbation majeure ; c'est aussi l'époque où l'ONDR amorce sa politique de formation de relais en milieu paysan pour pallier à la réduction de ses effectifs. C'est notamment le cas en matière de vulgarisation avec la formation des premiers encadreurs paysans ainsi qu'en matière d'alphabétisation avec la formation des alphabétiseurs villageois. Dans ce contexte de crise de la filière coton et de désorganisation relative de la Cotontchad,

l'ONDR est poussé à prendre des initiatives allant dans le sens du renforcement des organisations paysannes qu'il accompagne et jeter les bases d'un futur partenariat entre acteurs de la filière.
C'est ainsi que l'ONDR, à l'occasion d'une série de rencontres avec les institutions de développement en Novembre 1992, va imposer la reconnaissance d'un collectif de représentants paysans qui deviendra le Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne (MPZS).

4.2 - La construction du MPZS

L'ONDR va constituer et promouvoir un collectif de représentants paysans qui épouse sa propre structuration en (13) secteurs. Dans la plupart des cas, il s'agit de délégués d'unions d'AV avec lesquels l'ONDR a déjà établi des relations de travail ; dans d'autres cas, il s'agit de leaders d'associations locales préexistantes dont certaines ont pris part à Ndjaména à la concertation nationale sur le mouvement coopératif et associatif.
L'ONDR programme une série de rencontres entre ce collectif de représentants paysans et les diverses institutions de développement de la Région :

- le 23 novembre 1992, une réunion ONDR-Cotontchad avec les représentants paysans comme observateurs ;
- le 24 novembre, une réunion représentants paysans / institutions de développement rural, autres que la Cotontchad (notamment les ONG et les CFPA);
- le 25 novembre, une réunion représentants paysans / Cotontchad en présence de l'ONDR comme observateur.

Ces débats mettent en évidence les points suivants :

- la culture de coton est la seule culture sur laquelle puisse se fonder pour l'instant le développement agricole de la zone (les autres productions n'étant pas assurées de débouchés) ;
- la faiblesse des revenus du coton est certes dûe aux aléas du marché mondial mais aussi aux faibles performances des paysans de la zone soudanienne ;
- les intérêts des divers acteurs, les paysans, le développement rural (ONDR) et la Cotontchad, sont intimement liés ; le redressement de la filière passe obligatoirement par un partenariat fort et sincère entre tous.

A l'issue de ces réunions, le principe est retenu d'associer désormais systématiquement aux réunions portant sur l'organisation de la campagne agricole, les représentants de la coordination paysanne et le 26 novembre se tient une assemblée générale constitutive du Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne.
Il se définit par les objectifs ou fonctions suivants

- outre la défense des intérêts des paysans,
- il sert de "courroie de transmission" entre les organisations paysannes de base et les partenaires privilégiés que sont l'ONDR et la Cotontchad ;

- il devra inciter les paysans à prendre en charge certaines responsabilités transférées par les organismes d'appui ;
- il participera à l'organisation des campagnes agricoles ;
- et se fera l'expression des besoins en appui technique et en formation des AV.

Le MPZS va bénéficier dès la première année (1993) de **six mesures d'accompagnement**, de la part de l'ONDR, pour l'aider à assurer son rôle:

- le MPZS participe aux réunions de bilan et de préparation des campagnes agricoles (réunions tripartites ONDR - Cotontchad - représentants paysans tant au niveau central qu'au niveau des secteurs / usines) dans lesquelles sont définies les mesures visant à améliorer la maîtrise du processus de production-commercialisation ;

- le MPZS est invité à fournir des représentants au pont-bascule des usines pour contrôler les opérations de pesée et de classement du coton (qui ont toujours constitué un point particulièrement litigieux). Jusqu'en 1989-90, la Cotontchad a opéré seule et ses contrôleurs de tri ont été accusés de malversations diverses par les paysans. Avec le développement des marchés autogérés de 1988 à 1992, les paysans obtiennent des moyens de contrôle et l'ONDR place en outre un agent à l'usine (campagnes 90-91 et 91-92) pour veiller à ce que les MAG ne soient pas pénalisés au moment de la collecte ou du classement. Avec la généralisation des MAG et l'émergence du MPZS, l'ONDR retire son agent à l'usine et demande à ce qu'il soit remplacé par un représentant des paysans, mieux à même de défendre leurs intérêts.
  Le rôle du coordinateur paysan au pont-bascule est d'accueillir et d'assister les paysans qui convoient leur coton, de contrôler toutes les opérations liées à la pesée et au classement du coton, de relever les éventuelles anomalies et de contribuer à régler les litiges. La formation de ces coordinateurs va être assurée par l'ONDR.

- un voyage d'étude au Cameroun est organisé par l'ONDR en Septembre 1993 pour que les représentants paysans puissent découvrir les modes d'organisation de la filière coton dans ce pays.

- l'ONDR va apporter son appui au MPZS pour publier un journal : "Les Echos des paysans de la zone soudanienne" (n°1 de novembre/décembre 1993). Ce journal tiré en 20.000 exemplaires va lui permettre de se faire connaître, d'expliquer les termes du partenariat avec la Cotontchad et l'ONDR, de se faire l'écho des réalités du terrain, de débattre avec les contradicteurs... Ce journal est pré-financé par l'ONDR qui le subventionn en partie.

- une **"Charte des marchés autogérés"** est signée avec l'ONDR et la Cotontchad en novembre 1993 et prend effet à partir de la campagne en cours 93-94. Cette charte définit les engagements mutuels des partenaires, des AV, responsables du MAG, et de

la Cotontchad, et consacre la reconnaissance officielle des délégués (de canton et de secteurs) du Mouvement paysan. Le "retour" de la Cotontchad correspond à la signature d'un accord avec les Bailleurs de fonds, à un changement dans la directionet à la mise en place d'une forte assistance technique CFDT, et de façon générale à un changement de politique qui vise au redressement de la filière, par l'établissement de relations contractuelles directes avec les producteurs

- le MPZS a la possibilité de percevoir des cotisations sur les ristournes des AV, cette forme de cotisation volontaire exprimant l'adhésion des AV au mouvement.
  L'accès à ce type de ressources obéit à la logique suivante : le mouvement paysan a besoin d'un budget propre car il ne peut dépendre financièrement de l'extérieur et être subventionné par ses partenaires ; il doit pouvoir mobiliser des ressources propres au milieu paysan et comme ce sont les AV qui sont adhérentes, elles doivent puiser dans leurs ressources (les ristournes) si elles veulent soutenir le mouvement.
  Les 13 représentants de secteur fixent ainsi une cotisation de 75 F / tonne de coton commercialisée, ce budget devant permettre de couvrir les frais de déplacement des délégués (cantonaux et de secteurs) et les indemnités des coordinateurs pont-bascule.

L'appui décisif apporté par l'ONDR à la naissance du MPZS et à la création d'un environnement institutionnel qui lui soit favorable, explique les relations privilégiées et particulières qui les unissent et l'alliance préférentielle, très nette au départ mais qui évolue progressivement.

4.3 - Le MPZS à l'épreuve de la réalité

a - Les difficultés initiales

Le MPZS a rencontré maintes difficultés dans son implantation :

- réticences de la part des leaders d'autres organisations locales vis-à-vis d'une initiative émanant d'un acteur étatique, partie "du sommet" et perçue comme "liée au coton" ;
- incrédulité de certaines organisations de base peu habituées au partenariat ;
- difficultés de mobilisation de certains délégués cantonaux ;
- multiples problèmes matériels liés aux moyens de déplacement, à l'indemnisation des coordonnateurs au pont-bascule, à la prise en charge des délégués lors de leurs déplacements ;

etc.

Des solutions ont progressivement été trouvées par le MPZS à certains problèmes :

- relèvement des taux de la cotisation par AV (passée de 75 F à 300 F / tonne) et modification du système de recouvrement ; celui-ci s'effectuant maintenant à l'usine où est présent "le percepteur" du MPZS ;

- acquisition de moyens de déplacement (vélos, motos) ;
- négociation avec des organisations locales et élaboration de compromis (cas de l'AOPK);

etc...

Malgré les difficultés nombreuses qui subsistent, le MPZS a néanmoins réussi son implantation, comme en témoigne l'accroissement du nombre d'AV cotisantes et la perception globalement positive qu'en ont les producteurs.

b - Les vicissitudes du partenariat

Le MPZS est lié à ses partenaires (DSN et Cotontchad) par des engagements formels (la charte des MAG) ou informels (transmission de certaines recommandations à la base par exemple). Ces engagements ont été souscrits au nom de tous le paysans et il s'efforce en conséquence de les faire respecter. Dans la mise en oeuvre du contrat, de nombreux dysfonctionnements apparaissent, tant du côté paysan (les transferts d'intrants ou de produits d'une AV à l'autre par exemple), que du côté des partenaires, de la Cotontchad en particulier qui est accusée de multiples manquements aux règles arrêtées en commun.

En maintes occasions, le MPZS se retrouve en porte à faux vis-à-vis de sa base qui constate que les engagements pris par les partenaires ne sont pas tenus et qui estime que les protestations du MPZS ont peu d'effet.
Nul doute que la Cotontchad s'efforce de mettre en place depuis 1994 un dispositif efficace d'encadrement de la production cotonnière, mais ce dispositif est encore en phase de rodage et il comporte encore bien des imperfections. La position occupée par le MPZS, et qui peut être jugée ambiguë par des AV sanctionnées ou qui se jugent victimes de manquements de la part de la Cotontchad, peut ouvrir la voie à une contestation de type syndical (c'est ce qui s'est passé lors d'un récent conflit à l'usine de Sarh en novembre 1995).

Il est manifeste qu'une organisation professionnelle comme le MPZS qui rencontre encore de grandes difficultés de communication avec sa base, est amenée à signer des engagements envers lesquels les paysans de base ne se sentent pas particulièrement liés (faute d'information ou tout au moins de débat). Cela peut fragiliser le MPZS en cas de conflit ; cependant une conjoncture économique relativement favorable donne au MPZS le temps de renforcer son implantation, d'asseoir sa légitimité et de renforcer sa capacité de négociation.

4.4 - Le fonctionnement du MPZS

Les AV adhèrent volontairement au MPZS, à l'exclusion d'autres organisations de base, en payant une cotisation annuelle proportionnelle au volume de coton commercialisé. Le taux de recouvrement des cotisations s'améliore du fait de l'audience accrue du MPZS et sans doute aussi du fait de la présence à l'usine d'un "percepteur MPZS" auprès duquel les AV s'acquittent de leur cotisation juste après le paiement du coton. La situation est cependant inégale selon les zones.

Bilan des caisses du MPZS par secteur (1995)

Secteurs	Tonnage acheté	Tonnage cotisé	Recettes en FCFA	Dépenses en FCFA	Soldes en FCFA
Moundou	8.045	4.156	1.247.000	1.166.000	81.000
Donia	3.120	1.333	399.900	388.000	11.900
Tapol	16.445	3.055	916.500	724.775	191.725
Doba	13.490	10.855	3.256.500	2.792.525	463.975
Total/Centre	**41.100**	**19.399**	**5.819.900**	**5.071.300**	**748.600**
Sarh	13.524	12.659	3.797.700	3.322.000	475.700
Kyabé	8.034	6.000	1.800.000	1.419.330	380.670
Moïssala	7.449	4.020	1.206.200	1.140.700	65.500
Koumra	15.088	13.185	3.955.660	3.724.240	231.420
Total/Est	**44.095**	**35.864**	**10.759.560**	**9.606.270**	**1.153.290**
Léré	10.721	9.442	2.841.735	2.387.125	454.610
Pala	15.581	9.399	2.819.965	2.533.125	286.840
Gaya	24.019	4.625	1.387.560	897.125	490.435
Kélo	15.206	13.501	4.050.575	3.163.445	887.130
Laï	6.014	6.984	2.095.295	1.934.295	161.000
Total/Ouest	**71.541**	**43.951**	**13.195.130**	**10.915.115**	**2.280.015**
Total/DSN	***156.736***	***99.214***	***29.774.590***	***25.592.685***	***4.181.905***

Source : ONDR / DSN

Les responsables du MPZS sont tous des paysans en exercice ; ils sont élus, par les AV à l'échelon cantonal, par les délégués cantonaux à l'échelle du secteur. Les nombreux contacts qui ont eu lieu sur le terrain avec les représentants cantonaux et de secteur dans 9 secteurs sur 13 et à Moundou avec les délégués de 11 secteurs, ont mis globalement en évidence

- l'engagement et la détermination des représentants cantonaux qui sont le plus souvent jeunes, lettrés et fort entreprenants ;
- la qualité des représentants des secteurs qui sont d'âge plus mûr, tous lettrés eux aussi en français, conscients des responsabilités qui pèsent sur eux et décidés à les assumer.

Les modalités de prise de décision au sein du MPZS peuvent être caractérisées de la façon suivante

- l'articulation avec la base (les AV) repose pour l'essentiel sur les délégués / représentants cantonaux qui sont chargés d'informer les AV et d'animer leur réflexion, de faire remonter certaines demandes, etc. Cela exige une grande mobilité de leur part et des compétences que tous n'ont sans doute pas encore acquises;
- les délégués / représentants de secteur ont un rôle central dans le dispositif : animation / organisation du travail à la base ; traitement des problèmes / litiges qui surgissent avec les usines dont ils sont les interlocuteurs ; participation au collectif ; concertation avec la Cotontchad ; diffusion des décisions prises, etc...
- l'instance supérieure du MPZS et **un collectif** composé de 13 représentants de secteur qui se réunit à Sarh, à Pala et le plus souvent à Moundou.

Les difficultés auxquelles est confronté le MPZS découlent pour l'essentiel de la taille du territoire concerné et de la jeunesse de l'organisation, qui n'a pas encore construit toutes les modalités de son fonctionnement. Elles seront examinés plus loin. A noter que **la perception du MPZS par les AV** est globalement positive mais exigeante :

- toutes les AV rencontrées connaissent le MPZS mais certaines paraissent avoir une perception assez peu précise de ses objectifs et des modalités (et contraintes) de son action ;
- la plupart des AV sont avides d'informations sur le MPZS et elles expriment le besoin de "voir le délégué de secteur" ;
- les AV adhérentes ont une **exigence de résultats concrets et rapides.**

4.5 - Les perspectives pour le MPZS compte tenu des stratégies de ses partenaires

a - Les acquis du MPZS

La détente dont bénéficie la filière coton depuis trois ans (dévaluation du franc CFA, cours mondiaux relativement favorables) a permis à la Cotontchad d'augmenter le prix du coton au producteur (120 F en 1994/95 et 140 F en 1995/96) et de la "ristourne" qui est passée de 2500 F à 3200 F la tonne. Le MPZS considère que cette augmentation est insuffisante et ne compense pas l'augmentation des coûts des facteurs ; elle a cependant été bienvenue pour les producteurs. Nul doute que ces mesures, même jugées insuffisantes, sont perçues comme le résultat du partenariat et sont portées au crédit du MPZS. La conjoncture relativement favorable a laissé en quelque sorte le temps au MPZS d'améliorer son implantation et de renforcer sa légitimité.

Le règlement de nombreux litiges entre les AV et la Cotontchad est également un acquis fort apprécié des paysans, et aussi de la Cotontchad, quand le MPZS réussit à améliorer le recouvrement de créances.

Le règlement progressif (et laborieux) du conflit MPZS / AOPK à Gaya met en évidence qu'il n'y a pas incompatibilité entre une organisation régionale destinée à défendre les intérêts des producteurs dans le cadre de la filière coton et des organisations locales de développement qui se consacrent à l'aménagement de leur territoire, à la mise en place de services, au développement de nouvelles activités.

On constate également que dans certains secteurs, c'est souvent autour de MPZS que se construit un mouvement local de structuration du milieu rural. A Doba ou Kyabe, les délégués de secteur ont réussi à constituer avec les délégués cantonaux de véritables équipes d'animation capables de susciter une réflexion collective ou une mobilisation des producteurs. La plupart des visites organisées par la MPZS (dans le cadre de l'étude) prouvent que celui-ci n'a aucune

difficulté à se concerter avec les autres organisations présentes dans les secteurs (que ce soient les GDS, les APE, les groupements féminins, les Unions de banques de céréales, etc.).

Il subsiste certes des secteurs où le MPZS est moins bien perçu, mais indéniablement dans la majorité des cas, c'est un instrument qui est en train d'être approprié par le milieu rural.

Le MPZS, expression d'un courant moderniste en milieu rural soudanien

Le MPZS a adopté fermement une ligne de défense des revenus des producteurs de coton face aux acteurs économiques et sociaux.
Dans de nombreux cas, les délégués du MPZS se sont opposés à des chefs de village, des chefs de cantons, etc., lorsqu'ils revendiquent le versement et la gestion de tout ou partie de la ristourne du coton ou qu'ils contestent la pertinence du choix par les paysans de leurs représentants. Cette position est l'affirmation que ceux qui financent la collectivité locale par leur travail, par leur production, sont aussi ceux qui sont les plus habilités à gérer ces ressources au profit de la communauté ; c'est aussi l'affirmation que des délégués élus ont plus de légitimité sociale. Cette position s'inscrit au coeur de la problématique des changements sociaux, en cours dans les villages depuis quelques années. En général, il n'y a pas de rupture brutale dans les équilibres sociaux préexistants mais des glissements progressifs, qui n'apparaissent pas au grand jour, et qui traduisent les nouveaux rapports de forces entre les diverses composantes du pouvoir local. Cette ligne d'action est généralement partagée par toutes les organisations paysannes modernes mais il est vrai que le MPZS, de par son rôle central dans la filière coton, est l'organisation paysanne la plus concernée par les débats autour de la gestion des ressources communautaires (qui sont, pour l'essentiel, celles du coton).

Il semble donc au terme d'une première phase de trois ans, que la représentativité du MPZS n'est plus en question et ce grâce à une conjoncture relativement favorable, grâce à l'appui dont il a bénéficié de la part de l'ONDR, grâce aux ressources qu'il contrôle et grâce à l'activité militante qu'il a déployé sur le terrain. Sa légitimité est d'autant moins contestée qu'il s'est situé d'emblée à un niveau (la zone soudanienne) qui n'était revendiqué par aucune autre organisation; il a donc occupé un espace qui était libre.
En fait, il a su s'approprier, mettre en valeur, un champ d'action qui lui était offert par l'ONDR (et ce n'est pas là le moindre des mérites de cette institution).

Le MPZS ne peut répondre, en tant qu'organisation, à l'ensemble des besoins du monde rural, ce n'est pas une organisation "faîtière" qui coifferait toutes les autres, mais il est clair que le MPZS peut jouer un rôle majeur dans la structuration du milieu rural.

b - Stratégie des acteurs et perspectives d'évolution du partenariat

• *concernant la filière coton*

Le MPZS investit l'essentiel de ses efforts sur la filière coton ce qui, vu l'importance de celle-ci dans la région, est parfaitement justifié. Sa légitimité, par rapport à la base, aux producteurs et aux AV, et son renforcement dans la durée dépendent en premier lieu de sa capacité à obtenir des **résultats concrets.**

Les premiers acquis du MPZS ont joué un rôle très important dans sa reconnaissance par la base ; des tensions subsistent cependant entre les paysans, les AV et la société industrielle, voire s'aggravent dans certaines zones / usines où une véritable exaspération des responsables du MPZS est perceptible (à Kélo, à Koumra par exemple). Il est important pour l'avenir du partenariat MPZS / Cotontchad que la situation s'améliore rapidement et que les pratiques à la base soient conformes aux orientations prises au sommet.

Certains responsables du MPZS posent des questions sur le fonctionnement de la filière coton qui sont fort pertinentes pour une organisation professionnelle : l'influence réelle des prix mondiaux sur les prix aux producteurs ("le Cameroun vend-il son coton sur un marché mondial différent de celui où vent le Tchad ?"), les prix d'achat des intrants, les résultats de la filière, l'affectation des bénéfices, etc. Il est certain qu'au fur et à mesure qu'il se consolidera, qu'il aura accès à des informations, le MPZS voudra élargir le champ du partenariat avec la Cotontchad et revendiquera une place croissance dans la gestion de la filière coton. Il s'agit là d'une évolution normale, qui a déjà eu lieu dans d'autres pays et à laquelle, tôt ou tard, la Cotontchad sera confrontée ainsi que les autres acteurs institutionnels concernés par la gestion de la filière coton. Des réponses qui seront apportées dépendront la crédibilité des paysans aux yeux de sa base et l'efficacité du partenariat.

Les évolutions seront d'autant plus positives que les trois conditions suivantes seront remplies :

- d'une part, le MPZS doit construire sa propre stratégie à moyen terme ; cela n'est possible que s'il a un accès direct à l'information, les moyens d'associer les AV à la réflexion, les appuis nécessaires pour définir des lignes d'action réalistes et les argumenter et s'il accroît sa capacité de négociation (avec la Cotontchad mais aussi avec sa propre base) ;

- la Cotontchad devrait accepter le dialogue sur tous les points relatifs à la filière coton, sans exclusive, au fur et à mesure qu'ils seront soulevés par le MPZS, voire en anticipant certaines demandes ; elle devrait également aborder la négociation avec le MPZS avec la volonté d'aboutir à l'élaboration de compromis institutionnalisés, équitables pour les deux parties. Cela suppose qu'elle se situe dans une perpective dépassant le seul court terme, qu'elle accepte de faire des concessions en échange d'un engagement contractuel du MPZS qui lui sera bénéfique à moyen terme ;

- les autres acteurs concernés (l'Etat, l'ONDR/DSN) devraient apporter leur appui à la négociation MPZS/Cotontchad dans un souci de recherche de solutions équilibrées pour les deux partenaires et d'intermédiation.

Concernant les relations DSN/MPZS

Au fur et à mesure que la DSN identifie de nouveaux enjeux, elle est amenée à responsabiliser le MPZS et elle joue réellement le jeu du partenariat.
On peut citer parmi les cas les plus récents :

- la responsabilisation du MPZS dans le redressement ou le contrôle des comptes des AV. Un certain nombre de délégués paysans ont été formés à cet effet et ont entrepris, dans leur secteur, de mener cette opération ;
- l'implication du MPZS dans le contrat passé (en octobre 1995) avec un opérateur économique, Sahel-Contractors, pour la livraison de 10.000 tonnes de sésame à un prix garanti (145 F/kg) ;
- la responsabilisation du MPZS dans la co-gestion avec l'ONDR du fonds d'initiatives locales (FIL) mis en place par le financement FAC (95-96) destiné à tester cette formule, encourager des initiatives économiques dans les villages suivis par la recherche-développement.

Toutes ces sollicitations présentent un intérêt réel pour les organisations paysannes mais il faudrait aussi éviter que le recours systématique au MPZS (et notamment à ses délégués de secteurs) ne mobilise l'essentiel de ses forces dans les tâches qui lui sont confiées par la DSN, sans qu'il ait le temps et les moyens de définir ses propres priorités et de mettre en perspective les sollicitations qui lui sont faites. La question n'est pas simple, mais il semble indispensable que le MPZS trouve les moyens (humains, matériels, information...) de définir ses propres priorités et ne réponde pas seulement aux offres qui lui sont faites.

4.6 - Quelques remarques générales sur le MPZS

• Etant donné sa jeunesse, les conditions dans lesquelles il a émergé et les moyens de travail dont il dispose, la façon dont le MPZS a réussi à se structurer et à se faire reconnaître par la base et à obtenir des résultats significatifs dans divers domaines est tout à fait remarquable. La légitimité interne du MPZS n'est cependant pas acquise une fois pour toutes ; il a le soutien de la majorité des AV mais il s'agit d'un soutien critique et le renforcement de sa crédibilité interne dépend des **résultats concrets** de son action, qui sont et seront mesurés de façon très pragmatique par les paysans. L'existence d'organisations potentiellement concurrentes dans certains de ses domaines d'action risque de ne pas lui faciliter la tâche (les syndicats en particulier, cf. infra).

• Très dépendant de la DSN au départ, le MPZS lui reste lié car elle constitue jusqu'ici le seul organisme qui lui apporte des appuis ; cependant, et contrairement à l'opinion de certains autres

acteurs régionaux, le MPZS s'autonomise au fur et à mesure qu'il se structure, qu'il se dote de moyens propres, qu'il découvre les enjeux de son action et qu'il définit plus précisément son rôle. Les évolutions sont là aussi très rapides, elles seraient sans doute encore accélérées si le MPZS bénéficiait d'appuis diversifiés et plus conséquents.

• Le MPZS occupe au sein de la filière coton une position unique, reconnue par les partenaires et qui n'est contestable par aucune autre organisation paysanne ; aussi est-il logique qu'il lui donne la priorité, étant donné l'importance économique du coton pour les paysans et la région. Il n'occupe pas pour l'instant tout l'espace qui pourrait lui revenir mais il découvre progressivement l'ampleur des enjeux des négociations futures.

• La diversification des activités du MPZS est amorcée et devrait s'intensifier à l'avenir ; pour l'instant, cependant, le MPZS réagit surtout à des sollicitations, de l'ONDR en particulier, notamment parce qu'il n'est pas encore en mesure de définir des axes d'action à l'échelle régionale, ce qui n'a rien de surprenant vu sa jeunesse. Il revendique en revanche un place dans les instances où se prennent les décisions, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre de nouveaux projets de développement.

5 - Les organisations fédératives locales

Elles sont encore peu nombreuses et inégalement réparties dans la zone soudanienne mais le mouvement paraît se développer rapidement et prend des formes diverses. Une dizaine d'organisations de cette catégorie ont été visitées au cours de l'étude.

C'est **dans l'Ouest** de la zone soudanienne que le mouvement est pour l'instant le plus sensible ; on peut citer parmi les organisations les plus anciennes :

- **l'Organisation paysanne de Bissi** (OP de Bissi) qui a été créée en 1982, avec l'appui d'un animateur du BELACD ; elle fédère les groupements de 32 villages, répartis en 8 secteurs et concerne 3700 familles pour une population totale de 25.000 habitants environ ;
- **l'Association des organisations paysannes de la Kabia (AOPK)** qui s'est formalisée en fédération en 1992 mais dont les origines remontent au milieu des années 70 (réflexion avec le concours de la JAC, échanges entre paysans des cantons de Gaya et de Tagal, etc.). L'AOPK regroupe aujourd'hui, à l'échelle sous-préfecturale, 198 AV faisant partie d'unions cantonales, 822 groupements d'hommes et des groupements féminins (en cours de recensement).

Plus récemment, d'autres organisations fédératives locales ont vu le jour :

- **les fédérations de la sous-préfecture de Fianga** ont été créées entre 1992 et 1994, le plus souvent à l'échelon du canton, avec l'appui du CFPA et du SAILD. Chaque fédération fonctionne de façon autonome ; on peut citer :
  - la Fédération des organisations paysannes pour le développement du Bassin du Mont-Ili (FOPDBI) créée en 1992 qui compte 60 groupements (50 masculins, 10 féminins) et 4318 membres ;
  - la Fédération des groupements et associations pour le développement de Mouta (FEGAPDRM) a été créée en 1992 et fédère 10 unions (5 unions de groupements féminins et 5 unions de groupements masculins) réunissant 56 groupements (dont 10 mixtes) de 29 villages, avec 2015 adhérents dont 194 femmes ;
  - la Fédération des unions de groupements et associations rurales de Tickem (FUGART) créée en 1992, avec 2210 membres, 102 groupements, 14 unions;
  - la Fédération des groupements et associations paysannes de Youé (FEGAPY) créée elle aussi en 1992 et qui compte 54 groupements (dont 9 groupements féminins et 8 groupements mixtes) ;
  - la Fédération des associations paysannes pour le développement économique de Cabra (FAPDEC) créée en 1994 et qui compte 622 membres (dont 122 femmes) ;
  - la FUGAPDRH qui dans le canton de Hollom fédère 11 unions dans 32 villages et 250 groupements.

  A noter qu'une **coordination des fédérations** a été créée en 1993 ; elle n'est pas cependant une "supra-fédération" et ses activités sont limitées : règlement des conflits entre organisations, réflexion commune, recherche de solutions à des problèmes communs ;

- dans la **sous-préfecture de Leré**, s'est créée en mars 1995 **l'organisation paysanne de Léré Ouest** (OPLO) qui est en fait une coordination d'unions cantonales d'AV ; elle est en quelque sorte le pendant paysan d'une coordination mise en place par les intervenants extérieurs (services d'élevage, ONDR, Eaux et Forêts, centre médico-social, services communautaires, églises, CRAD, etc.) et qui s'est formalisée dans un sous-comité d'action de développement de Léré (SCADEL).

Dans l'Est de la zone soudanienne, la tendance à la création d'organisations fédératives locales se conforte également ; on peut citer par exemple :

- **l'union des groupements types de Moïssala** (UGTM). Elle réunit 95 groupements (dont 12 groupements féminins et 6 groupements mixtes), soit environ

700 adhérents résidant dans 14 cantons (sur les 16 que compte la sous-préfecture). L'Union a vu le jour en 1991, à partir de groupes informels qui suivaient la formation par correspondance de l'INADES et bénéficie de l'appui du Centre de formation sanitaire, sociale, rurale (CFSSR) de Moïssala (lui-même appuyé par le BELACD) ;

- **l'UGAMAK** (Union des groupements agro-maraîchers de Koumra) apparaît comme une organisation spécialisée (elle regroupe 250 maraîchers) mais elle affirme aussi une vocation plus large dans la zone de Doguigui ;

- **l'UFPA** à Maro

- etc.

Dans le centre de la zone soudanienne, les organisations fédératives locales semblent moins nombreuses mais diverses initiatives sont à signaler :

- **l'union préfectorale des groupements villageois du Logone occidental** créée en 1992, qui est composée de quatre unions sous-préfectorales (Benoye, Beinamar, Moundou rural et Krim-Krim) représentant 28 unions cantonales d'AV. Elle résulte de l'initiative de deux responsables paysans (actuellement présidents respectifs du CONAMAC local et de l'union préfectorale) qui ont été conseillés par l'INADES ;
- à noter que diverses dynamiques fédératives se développent à l'échelon local et sont à des stades variables de formalisation ; c'est par exemple le **Comité de la zone III de l'ASSAILD** (Moundou rural) ; il est né de la nécessité pour les organisations de base désirant bénéficier du crédit ASSAILD d'adhérer à l'ASSAILD ; la préfecture du Logone occidental étant divisée en trois zones. Du fait du retrait de l'ASSAILD des activités de crédit et de son recentrage sur l'appui aux organisations paysannes, la dynamique fédérative semble s'accélérer : le comité de la zone III regroupe 17 groupements de 8 cantons.

Dana la préfecture de la Tandjilé, l'initiative la plus visible est celle des **"groupements de Béré"** dont le responsable est aussi connu sous la dénomination de "représentant du monde rural" ; elle est restée relativement peu formalisée avec cependant une coordination des actions de 253 groupements de la sous-préfecture de Béré. En 1995, le même leader de Béré a suscité la création d'un **comité préfectoral du syndicat des agriculteurs de la Tandjilé** (CPSAT) composé des groupements et des AV des sous-préfectures de Béré, Laï et Kélo.

A noter que l'on observe l'amorce de dynamiques locales de développement à l'initiative de certaines responsables locaux du MPZS, dans des zones où il n'y avait pas jusque là d'organisation fédérative locale (à Doba et Kyabé par exemple)/

5.1 - Quelques points communs

a - Dans leur diversité, les organisations fédératives locales présentent des points communs :

- elles sont relativement récentes, la plupart d'entre elles ayant été créées à partir de 1991/92 et souvent après ; à noter que pour certaines d'entre elles, le début du processus peut remonter à plusieurs années (AOPK, OP de Bissi) et qu'elles fédèrent des organisations de base qui, elles, peuvent être beaucoup plus anciennes ;
- dans les conditions d'émergence, très diverses, on note les points suivants :
  - la présence de leaders locaux, toujours lettrés en français, ayant parfois un haut niveau d'instruction (OP de Bissi) et ayant eu des expériences particulières (voyage, salariat, etc.) ;
  - des appuis, de nature et d'importance variables, émanant le plus souvent d'ONG : les BELACD (et parfois la JAC), l'INADES, l'ASSAILD sont souvent cités ; plus récemment, à Fianga, on observe le rôle du CFPA et du SAILD dans l'émergence des fédérations.

b - Les organisations se construisent sur une base territoriale locale souvent limitée : inter-villageoise (UGTM, OP de Bissi), cantonale (les fédérations de Fianga) ; elles ont souvent tendance à élargir leur emprise territoriale en créant des fédérations / coordinations sous-préfectorales ou préfectorales.
Dans de nombreux cas, la référence inter-villageoise et cantonale est importante : les fédérations, en effet, sont souvent basées sur un sentiment d'appartenance socio-culturelle, géographique, historique à une micro-région ; ce sentiment d'appartenance sert au départ de ciment entre les membres et de ressort à l'action collective.

c - Les objectifs affichés sont souvent généraux et semblables ; ils concernent l'amélioration des conditions d'existence et de production des ruraux, la sécurité alimentaire, l'augmentation du revenus des producteurs et de plus en plus souvent la défense des intérêts des producteurs. Ils s'expriment souvent à travers des programmes d'action à moyen terme.

d - Les activités menées confirment le caractère multisectoriel et multifonctionnel de ces organisations dont les actions peuvent être très diversifiées. Des dominantes apparaissent cependant : la mise en place de banques de céréales et l'amélioration des cultures vivrières, la promotion des activités de diversification, le reboisement, souvent l'épargne et le crédit. Toutes déclarent accorder une grande importance :

- aux échanges entre producteurs organisés (et ceux-ci sont en effet fort nombreux aux échelons intra-régional, mais aussi africain) ;
- à la formation qui prend de multiples formes : sessions destinées à des responsables chargés de la diffusion au sein de leurs organisations ; création de dispositifs de formation internes aux organisations ("formateurs paysans, endogènes, animateurs,

etc."). Certaines organisations sont même centrées sur la formation (UFAP) ou se sont dotées d'infrastructures importantes pour la dispenser (OP de Bissi, AOPK).

La nature des activités menées par les organisations est souvent la résultante d'un couple priorités /moyens ; des fédérations arrivent à mettre en oeuvre leurs priorités alors que d'autres sont amenées à les adapter en fonction des opportunités offertes par l'environnement institutionnel.

e - La plupart des organisations fédératives locales affichent un grand intérêt pour la gestion des ressources naturelles, l'environnement, la durabilité, etc. et mènent diverses actions dans ce sens (reboisement, fumure organique, etc.).

f - Ces organisations sont souvent constituées par un **noyau dur** de groupements ou d'unions de groupements qui s'autonomisent par rapport aux organismes qui ont contribué à leur émergence et qui attirent dans leur mouvance des groupements isolés (cas de M'Balkabra par exemple).

5.2 - Des différences

a - Certaines organisations fédèrent des groupements infra-villageois existants mais qui peuvent aussi se créer à leur instigation alors que d'autres fédèrent des AV. Il en résulte des différences notables :

- les premières "ne s'occupent pas du coton" (bien qu'elles commencent à voir l'importance de s'y intéresser) alors que les autres "intègrent le coton" dans leur réflexion. Ces dernières peuvent dans certains cas entrer en concurrence avec les instances locales du MPZS (AOPK et union préfectorale du Logone occidental qui inscrit à son actif des actions également citées par le secteur MPZS de Moundou) ;
- la perception que les organisations fédératives peuvent avoir des AV, de l'ONDR, peuvent varier, les premières étant souvent plus critiques que les secondes ;
- etc..

b - Le rythme de création des fédérations est très variable et peut dépendre de l'organisme d'appui qui aide à l'émergence de l'organisation : la lenteur du processus de mûrissement voulu par nombre d'ONG, par les CFPA, contraste avec la rapidité qui a caractérisé au départ l'action du SAILD à Fianga. Il en résulte parfois des critiques entre intervenants extérieurs...

c - Le niveau d'activité des fédérations et des groupements qu'elles réunissent, est très variable ; il est fonction parfois des appuis matériels, financiers, en formation, en conseil... dont dispose l'organisation mais aussi de la plus ou moins grande précision de son projet global, de ses priorités. Ainsi, toutes les fédérations de Fianga ne sont pas dans la même situation et ne réussissent pas également leurs actions ; l'OP de Bissi, l'AOPK ont des axes de travail précis qui structurent leurs actions dans la durée ; les priorités sont moins claires pour des organisations plus récentes.

Les organisations fédératives locales expriment dans maints endroits **l'émergence de dynamiques de développement local**, même si certaines de ces dynamiques sont encore diversement construites ; on y retrouve en effet :

- l'affirmation d'un ancrage territorial même si leur aire d'action est à géométrie variable ;
- des objectifs à moyen terme plus ou moins ambitieux qui débouchent sur des programmes plus ou moins élaborés selon les cas ;
- la volonté de nouer des relations avec les acteurs extérieurs sur une base contractuelle qui reconnaisse aux acteurs locaux un véritable pouvoir d'initiative et de gestion.

6 - Des organisations fédératives spécialisées

Elles émergent dans la période récente autour de fonctions économiques ; elles sont le plus souvent liées à l'action d'organismes d'appui ou soutenues par eux. On peut citer notamment :

- **les unions et fédérations de GDS**, dont la création est soutenue par le Centre d'organisation pastorale (COP). Elles ont pour objectif principal de faciliter l'approvisionnement en gros des GDS en produits vétérinaires, en tourteaux, etc. Souvent très récentes, les unions ont encore peu de réalisations à leur actif ; à noter cependant qu'elles stimulent des initiatives individuelles ou de petits groupes (à Kelo par exemple) relatives à la promotion d'un "élevage moderne" : porcherie, élevage de bovins, etc.

- **les unions de caisses/clubs d'épargne et de crédit**. Deux exemples particuliers illustrent les tendances dans ce domaine :

  - **l'union des clubs d'épargne et de crédit du Mayo Kebbi** soutenue par le BELACD.
    La création de clubs d'épargne et de crédit a démarré aux environs de 1985 ; en 1987, devant l'augmentation du nombre de clubs, le BELACD a mis en place une Commission d'Epargne et de Crédit (CEC) chargée d'appuyer cette action. Il y a actuellement 30 clubs environ qui ont cumulé 200 millions d'épargne en 8 ans ; en 1993, 20 clubs se sont constitués en une union et les agents du BELACD sont devenus les salariés de l'union. L'union s'auto-finance à 31 % (6.500.000 CFA sur un budget de fonctionnement global de 20.000.000 CFA), la différence étant prise en charge par une source de financement extérieure. Le volume des prêts consentis représente environ 10 % du total de l'épargne collectée ; l'objectif est de maîtriser la croissance du système afin d'assurer un bon recouvrement (le taux de remboursement est actuellement de 100 %). Les principales difficultés rencontrées sont liées à

l'insécurité, aux problèmes de communication et de transport ainsi qu'au manque de "bons projets" à financer ; sur ce dernier point, les responsables sont pris dans un dilemme : il existe des idées nombreuses de projet mais leur coût dépasse les possibilités d'un CEC ; les petits projets ont des limites évidentes et ne sont pas toujours "bancables".

- **un réseau national d'appui aux initiatives d'épargne et de crédit** a été créé en 1992 ; il réunit des ONG, des opérateurs appuyant les systèmes d'épargne et de crédit, des caisses rurales d'épargne et de crédit, etc. ; dans la zone soudanienne un **Groupement régional d'épargne et de crédit** a été constitué avec le même type de participants.
  En 1994, un "projet d'appui à la promotion des systèmes financiers décentralisés" a été évalué par la CFD. Il devait être mis en oeuvre par une ONG, l'ASDEC créée en 1994. Le réseau de la zone soudanienne est sans nouvelles précises de ce projet qu'elle pensait acquis ; cependant, "sans renoncer au financement CMD et pour ne pas rester les bras croisés", le réseau régional étudie la faisabilité de la création d'une **Caisse mutuelle de développement** (CMD) regroupant deux types de membres : les groupes d'épargne et de crédit de base et "les sociétaires solidaires". Le projet prévoit un auto-financement de la CMD à partir de la 5ème année avec une prévision d'un milliard de CFA d'épargne collectée.

- **l'Union des GUMAC** (Doba)
  Elle a été créée après le voyage en France organisé par l'AFDI Poitou-Charentes d'un responsable paysan et est fondée sur l'idée qu'"en s'unissant, les GUMAC pourront mieux résoudre leurs problèmes...".
  14 GUMAC sont membres de l'union ; les activités sont diverses :
  - réflexion collective,
  - mise en place d'un stock de pièces de rechanges,
  - participation au concours de labour,
  - organisation de foires agricoles,
  - appui à la récupération des dettes des GUMAC,
  - formation (sur l'amortissement du matériel par exemple).

  Malgré le dynamisme de ses membres et de ses responsables, souvent jeunes, l'action de l'union est freinée par des contraintes extérieures sur lesquelles elle a peu de prise (augmentation du prix du matériel agricole et des pièces détachées en l'occurrence).

- **les unions et fédérations de banques de céréales**
  Elles se développent dans diverses zones pour dépasser les limites que rencontrent les banques villageoises. On peut citer à titre d'exemple

- **les greniers de secteur** qui, dans l'OP de Bissi, sont venus compléter l'action concernant les greniers familiaux et les greniers villageois ; il y en a actuellement 8 pour 33 villages et permettent un stockage collectif ;
- **l'union des banques de céréales** de la zone de Bodo : elle s'est créée quand l'AFDI a arrêté le préfinancement des banques de céréales ; elle regroupe actuellement 22 banques villageoises. Les objectifs sont en particulier de rechercher des marchés, de former les responsables des banques de céréales ; l'union a permis notamment d'avoir un conditionnement homogène dans les banques de céréales, de fixer un prix minimum de vente des vivriers afin de ne pas se concurrencer, etc. L'union est en phase de démarrage car les premières banques de céréales ont été pillées et tout à dû être repris à zéro ; l'AFDI apporte un appui méthodologique, en formation et assure 50 % du fonctionnement de l'union, à partir d'un budget prévisionnel et sa contribution n'est mise en place qu'après celle des banques de céréales membres.

Appréhendées globalement, les organisations fédératives spécialisées appellent trois remarques:

- les actions menées traduisent la volonté des paysans concernés et des organismes qui les appuient de sécuriser l'environnement économique de la production en prenant en charge des fonctions économiques jugées prioritaires ;
- les initiatives présentent le plus souvent un grand intérêt car elles rendent des services concrets aux paysans bénéficiaires, démontrent la capacité des paysans à assurer certaines fonctions et permettent l'invention de dispositifs originaux ;
- ces initiatives, souvent très localisées, rencontrent des difficultés du fait qu'elles n'ont pas les moyens de modifier certaines des contraintes de l'environnement économique.

7 - Des syndicats agricoles

Plusieurs initiatives récentes, puisque la plus ancienne date de Mai 19993 et la plus jeune d'Octobre 1995, ont suscité la création de syndicats agricoles.

Citons principalement :

• **Le SYNTRART** (Syndicat des travailleurs ruraux du Tchad) né le 4 avril 1994 dans sa forme actuelle. Son siège social est à Sarh. Comme sa dénomination l'indique, il se veut à vocation nationale. Le SYNTRART en est à ses débuts et son activité est, pour l'instant, très localisée dans la zone de départ.

• **Le Syndicat des éleveurs, pêcheurs et agriculteurs du Tchad, dénommé "Le Bouclier"**. Son assemblée constitutive a eu lieu le 25 décembre 1994. Son siège social est à Dabo. Comme le SYNTRART, ses statuts lui donnent une vocation nationale mais il semble que ce syndicat soit encore dans sa phase de démarrage et que ses activités concernent surtout sa propre structuration provisoire (article 16 du règlement intérieur).

• **Le Comité Préfectoral du Syndicat des Agriculteurs de la Tandjilé (CPSAT)**. Sa première assemblée générale date d'octobre 1995. Son bureau exécutif comprend des délégués de Laï, Béré et Kélo. Sa raison sociale souligne sa limite géographique à la Tandjilé.

7.1 - Ces trois syndicats ont des points communs :

Ces syndicats **se structurent selon le schéma administratif officiel** : préfecture, sous-préfecture, poste administratif. Les échelons cantonaux et villageois leur sont communs, ils rejoignent en cela les choix effectués par les autres organisations fédératives (à l'exception du MPZS qui a conservé l'échelon du secteur ONDR).

Leurs leaders ou leurs fondateurs ne relèvent pas du paysannat traditionnel.
Les principaux responsables du SYNTRART sont d'anciens salariés de l'administration ou du privé, de retour dans leurs villages et soucieux de la défense des paysans.
Les fondateurs et responsables du "Bouclier" sont des intellectuels, anciens cadres de l'ONDR, qui consacrent de leur temps au syndicalisme agricole.
Le principal animateur et instigateur du CPSAT est un paysan d'une formation intellectuelle plus avancée que la moyenne de ses concitoyens. Aide-formateur à l'INADES Formation, on peut dire qu'il bénéficie d'une ouverture exceptionnelle pour son milieu.

Ils se réfèrent à la concertation nationale de 1992 encourageant le développement associatif et coopératif au Tchad.

Leur objectif est la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels de leurs membres.

Leurs syndicats sont très jeunes, en cours de démarrage ou de structuration. Et, par conséquent, il est difficile à ce jour de se prononcer sur ce que sera leur avenir. On peut simplement signaler le dynamisme militant et le courage de leurs responsables.

7.2 - Par contre, dès leur création, ils ne se manifestent pas du tout de la même façon :

• Le SYNTRART a, particulièrement, mené une action revendicative pour défendre les intérêts des producteurs de coton de la zone de Sarh ;
• Le "Bouclier" ne semble pas avoir eu d'activité significative à ce jour.
• Le CPSAT a conclu un contrat commercial de "paddy" avec la Société Galo dès la campagne 95/96. Il innove ainsi positivement dans le domaine de la filière riz, améliorant sensiblement le revenu des riziculteurs, ses adhérents. Il faut dire que la base de ce syndicat est constituée de responsables de groupements, pour la plupart de la zone rizicole.

Pour l'instant, il n'y a pas de concertation entre ces différents syndicats. Deux d'entre eux, avec pratiquement le même objet, se déclarent à vocation nationale : le "SYNTRART" et "Le Bouclier". Leur récente fondation fait qu'ils ne rayonnent vraiment que sur une zone limitée autour de leur lieu de création. Mais demain, seront-ils concurrents ? Il semble que "le Bouclier" est prévu ce risque puisque l'article 5 de ses statuts précise : "la fusion du "Bouclier" avec une organisation poursuivant le même but est de la compétence du congrès".

IV - TYPOLOGIE DES ORGANISATIONS PAYSANNES

Le classement présenté ci-après a été effectué en prenant en compte trois critères :

- le degré de structuration des organisations à des échelons supra-villageois ;
- les objectifs affichés par les organisations ;
- les dominantes qui apparaissent dans leurs activités actuelles.

Il s'agit d'une **typologie opérationnelle**, les différentes catégories d'organisations identifiées pouvant avoir des besoins particuliers (cf. infra) et appeler des contenus et des modalités d'appui différenciés.

Quatre grands types d'organisations peuvent être identifiés, certains étant subdivisés en sous-types (cf. schéma) :

4.1 - Les organisations fédératives de type "filière"

Il s'agit d'organisations qui de façon déclarée ou de fait (même si cela est conjoncturel), ont des préoccupations qui s'articulent principalement autour de l'organisation d'une filière ; elles cherchent à établir des relations (les plus équilibrées possibles) avec les autres acteurs, notamment économiques, intervenant dans la filière concernée et ceci à différentes échelles géographiques et à différents niveaux de décision.

Deux sous-catégories peuvent être distinguées :

4.1.1 - Les organisations fédératives jouant un rôle dans une **filière / produit**

C'est tout d'abord **le cas du MPZS pour la filière coton**. Reconnu comme partenaire par la Cotontchad et la DSN :

- il siège dans les "réunions tri-partites" où sont traitées différentes questions relatives à l'approvisionnement en intrants pour le coton, à l'organisation de la campagne agricole et de la commercialisation, et ceci à différents niveaux de décision ;
- il s'efforce de mener des négociations, notamment avec la Cotontchad, pour réguler les relations entre les AV et les structures locales de la Cotontchad (usines) et défendre les intérêts des producteurs.

Certains responsables perçoivent la place qui pourrait être celle du MPZS au sein d'une organisation inter-professionnelle gérant contractuellement la filière coton depuis l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation et... le partage des bénéfices éventuels.

A noter que le MPZS a aussi conduit une expérience intéressante concernant la **filière sésame**, en signant, avec l'appui de la DSN, un contrat de commercialisation avec un opérateur privé.

Concernant la **filière riz,** le CSPAT a noué des relations contractuelles avec la brasserie GALO pour sécuriser les débouchés.
Concernant l'organisation de la **filière vivriers,** des préoccupations sont exprimées par le MPZS et des efforts sont déployés par les unions de banques de céréales (à Bissi, à Bodo, etc.).

Des organisations fédératives émergent également dans le domaine du **maraîchage** (UGAMAK), de **l'arboriculture,** etc.

4.1.2 - Certaines organisations fédératives jouent un rôle dans **une fonction économique bien précise** (crédit, approvisionnement, etc.) ; entrent dans cette sous-catégorie les organisations fédératives spécialisées suivantes : les unions/fédérations de GDS, l'union des GUMAC (filière matériel agricole), les unions de clubs/caisses d'épargne et de crédit, etc.
A noter que si leurs premières actions réussissent, les unions/fédérations de GDS pourraient élargir ultérieurement leurs fonctions et jouer éventuellement un rôle dans la structuration d'une filière élevage, cette activité revêtant une grande importance dans la zone soudanienne.

4.2 - Les organisations fédératives de développement local constituent le deuxième type identifié.

L'OP de Bissi, l'AOPK à Gaya, les fédérations de Fianga, l'UGTM à Moïssala, l'UFAP à Maro, par certains aspects l'union préfectorale du Logone occidental, etc. peuvent être regroupées dans cette catégorie. Elles sont en effet porteuses de dynamiques de développement local, celui-ci étant entendu comme "un processus qui vise la mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné en relation négociée avec les acteurs extérieurs" (P. Houée). Ainsi que nous l'avons vu précédemment, ces organisations, à des degrés certes variables, ont les caractéristiques suivantes :

- elles expriment la volonté des ruraux (ou de leurs leaders) de reprendre l'initiative et de jouer un rôle moteur dans le développement de leur micro-région (canton, sous-préfecture) ;
- elles sont porteuses d'un projet d'avenir multisectoriel même s'il est diversement élaboré et si sa mise en oeuvre est difficile ;
- elles affichent la volonté d'établir de nouveaux types de relations avec l'extérieur : volonté d'être reconnues comme des partenaires à part entière par les autres acteurs du développement, d'établir des rapports contractuels basés sur un partenariat véritable, etc.

Il convient également de souligner que ces organisations de développement local jouent et pourraient jouer à l'avenir un rôle accru dans la définition et a mise en oeuvre de nouveaux modes d'exploitation du milieu et de gestion des ressources naturelles, en concertation avec les autres acteurs locaux concernés.

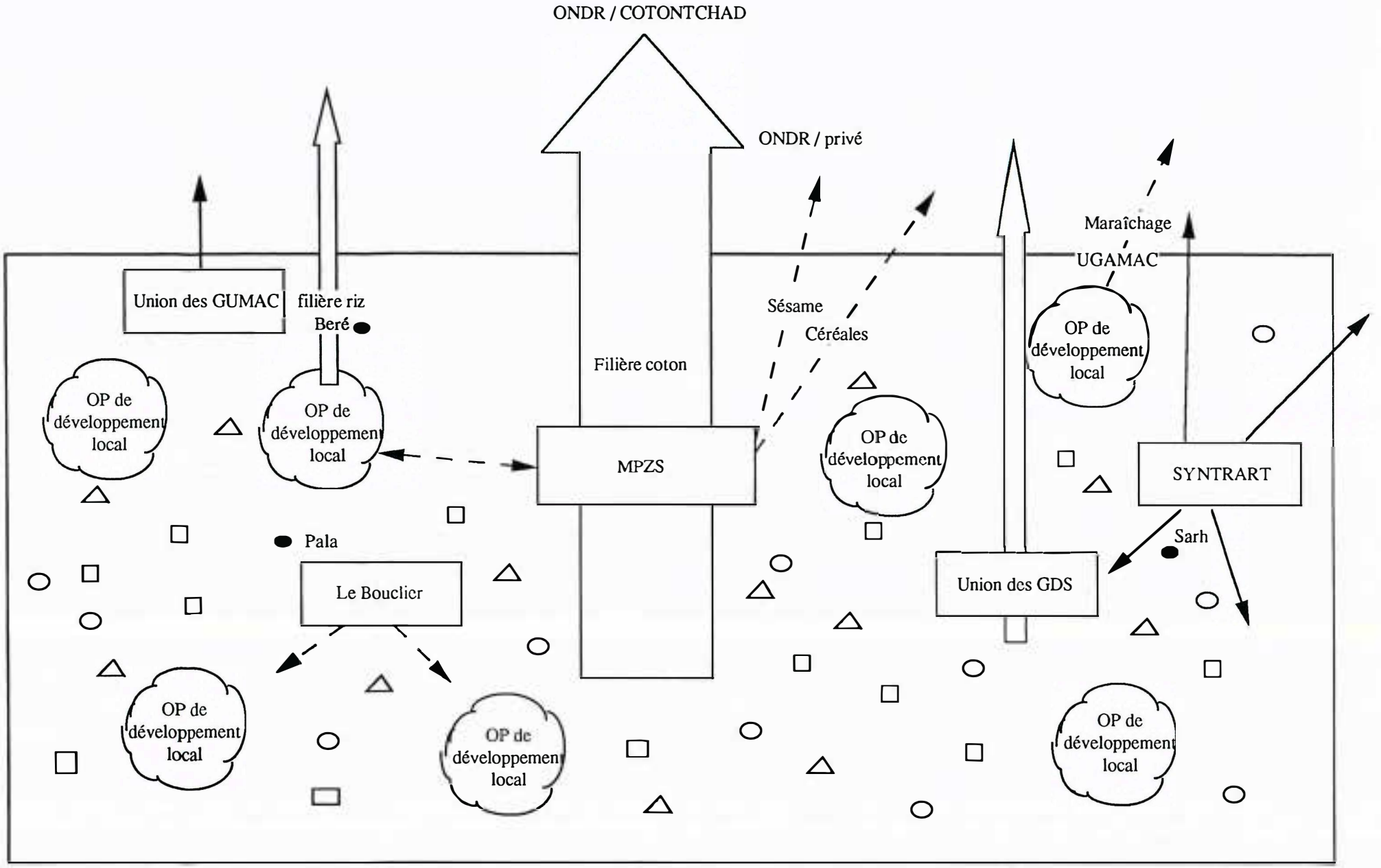

- OP de base ± isolées
- OP de type "filières"
- OP de "développement local"
- syndicats

4.3 - Les syndicats agricoles constituent le troisième type d'organisation identifié.

Entrent dans cette catégorie, les deux organisations qui affirment une vocation syndicale générale, dont les actions sont jusqu'ici restées limitées géographiquement (le SYNTRART) ou ne font que commencer (le Bouclier).

Au fur et à mesure qu'ils développent leurs activités, il deviendra plus aisé d'apprécier s'ils affirment leur vocation syndicale stricte ou s'ils élargissent leurs activités à des fonctions économiques par exemple.

NB : par certains aspects, le MPZS pourrait s'apparenter à "un syndicat de branche" (défense des intérêts des producteurs au sein de la filière coton) ; dans ses objectifs et dans sa pratique, il affirme son caractère professionnel et une volonté de co-gestion au sein de la filière coton mais aussi au delà.

4.4 - Les organisations de base "isolées", non adhérentes à une organisation fédérative de type filière ou de développement local, constituent le quatrième grand type identifié. Les raisons de cet "isolement" peuvent être très diverses : il peut s'agir d'un choix délibéré, des organisations de base ne se reconnaissant dans aucune des unions/fédérations existantes ; il peut s'agir d'une méfiance à l'endroit de structures nouvelles, encore mal connues; plus généralement la non adhésion à une organisation fédérative peut résulter de l'absence d'opportunités, de la méconnaissance de cette possibilité, etc.

Deux sous-catégories d'organisations peuvent être distinguées au sein de ce type :

- des AV qui n'ont adhéré ni au MPZS ni à une union d'AV ; leur nombre semble en diminution rapide mais peut demeurer significatif dans certaines zones ;
- des groupements infra-villageois qui sont restés hors de l'AV ou qui sont reliés de façon formelle à une AV (car le paiement d'une cotisation ne génère pas forcément un sentiment d'appartenance) : c'est le cas notamment pour nombre de **groupements "non agricoles"** ou de groupements agricoles dont les adhérents ne produisent pas de coton ; c'est ainsi le cas de nombre de **groupements féminins** quand ils ne sont pas intégrés dans des dynamiques fédératives locales. Des unions de groupements féminins se mettent en place, au sein des organisations fédératives de développement local et parfois en dehors d'elles (Kelo) mais leurs problèmes / objectifs spécifiques peuvent être pris diversement en compte.

NB :

- dans la typologie ci-dessus, les groupements féminins et les unions qui les regroupent parfois n'ont pas fait l'objet d'une catégorie particulière. Cependant, au sein des différents types identifiés, une attention spéciale doit être apportée aux problèmes / objectifs des femmes, non en les isolant des autres groupes sociaux mais en prenant en compte leurs spécificités.

- le classement opéré n'induit aucun jugement de valeur ; en particulier, le fait que des organisations de base demeurent "isolées" et n'adhèrent pas à des dynamiques fédératives ne signifie pas qu'elles "sont en retard" ou que leurs réalisations ou leur fonctionnement sont de "qualité inférieure" à ceux des organisations de base fédérées. L'adhésion à une organisation fédérative est certes souvent bénéfique ; elle peut aussi parfois freiner des processus de maturation interne ou la capacité d'initiative.

- le classement des organisations dans une catégorie ne prend pas en compte toutes les particularités de certaines d'entre elles qui pourraient appartenir à plusieurs catégories: ainsi, le CPSAT apparaît comme "une organisation filière" du fait des efforts relatifs à la commercialisation du riz mais pourrait aussi être considérée comme une organisation de développement local ("groupements de Béré") voire comme un syndicat, étant donné sa dénomination. La jeunesse de nombre d'organisations explique ces diverses facettes ; à l'avenir, il est probable que certains aspects de leur action prendront le pas sur d'autres. De façon générale, les organisations paysannes ne sont pas figées et affirmeront progressivement, dans leurs actions, des dominantes plus marquées qu'aujourd'hui.

V - REMARQUES D'ENSEMBLE SUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES

1 - "Regards croisés" sur les organisations paysannes

La perception que les différents acteurs de la zone soudanienne ont des organisations paysannes présente des différences selon qu'il s'agit des responsables paysans, des adhérents de base ou des acteurs institutionnels. Il est cependant à souligner que les nombreux responsables d'organisation et les organismes d'appui rencontrés font preuve d'un grand souci d'objectivité dans le point de vue qu'ils expriment sur les acquis et les faiblesses des organisations. L'absence de complaisance et d'auto-satisfaction est à l'évidence un puissant atout pour l'avenir.

1.1 - Le point de vue des adhérents de base

Les adhérents de base accordent une grande importance aux organisations ; en témoignent par exemple le fait que de très nombreux producteurs font partie de plusieurs organisations à l'échelon villageois (groupements de producteurs, APE, GDS, etc.) ; cette adhésion est matérialisée par des cotisations multiples, en nature et en argent, et par la participation à diverses activités collectives. Le discours général peut être résumé par les propos suivants : "tout seul, tu ne peux rien", "en se mettant ensemble, on peut se stimuler, se donner du courage, entreprendre des actions auxquelles on n'aurait pas pensé seul ou qu'on n'aurait pas pu entreprendre seul ou avec sa famille.." ; dans certaines zones, l'idée "qu'il faut être organisé pour obtenir un appui extérieur" fait elle aussi son chemin.

Les paysans disent spontanément que la plupart des organisations ont été mises en place à l'initiative des intervenants extérieurs (DSN pour les AV, CFPA, ONG pour certains groupements) ou que ceux-ci ont créé des conditions favorables à l'organisation (réunions, voyages parfois à l'extérieur du pays). Les attentes des adhérents de base à l'endroit de leurs organisations sont très concrètes :

"Il faut éviter que la famine se reproduise...".

"Nous sommes fatigués d'aller nous faire soigner loin de chez nous et on a décidé de s'organiser pour construire un dispensaire...".

"On n'a pas d'eau potable ici, il nous fallait un forage..".

"Nous voulons que nos enfants aillent à l'école ; alors nous nous mettons ensemble pour construire l'école, payer le maître et les fournitures..".

"On veut avoir du crédit...".

"Nous, les femmes, nous voulons gagner de l'argent pour la nourriture, l'habillement, la santé des enfants et aussi pour nos besoins ; ensemble, on a plus de moyens, plus d'idées..".

"Ici, les jeunes ont commencé une action de pisciculture ; il fallait s'organiser pour que le village soit d'accord pour barrer un petit bras du fleuve...".

Les adhérents de base constatent cependant que certaines activités finissent par un échec "pour trois raisons principales" :

- "le groupement manque de formation, d'information technique, de conseils" et "les appuis sont insuffisants et pas assez continus" ;
- il y a "un manque d'organisation qui vient de ce que tout le monde ne comprend pas de la même façon... et en particulier un manque de "responsables formés" qui puissent "entraîner les gens", "donner des idées", etc. ;
- "les moyens matériels et financiers sont très faibles" ; cela "freine la réalisation des idées" et "entraîne un découragement car les choses n'aboutissent pas...".

Pour la très grande majorité des adhérents des groupements, "l'AV est une bonne chose" et elle contribue "au développement du village" ; l'existence de marchés auto-gérés est perçue comme très positive par les paysans qui déplorent cependant la réduction des centres d'achat : "on a regroupé plusieurs AV dans un même centre d'achat sans nous consulter ; ça complique tout : la commercialisation, les comptes, etc.". Des réserves sont en revanche émises sur le fonctionnement de certaines AV où "le bureau décide souvent seul", où "on ne connait pas comment est utilisé l'argent car on ne sait pas la somme disponible" ; la plupart des paysans considèrent que l'argent investi dans des activités d'intérêt général "est bien utilisé, mais c'est insuffisant". Des doutes existent dans certains cas sur la gestion au sein des AV, sur d'éventuelles collusions entre certains responsables de l'AV et des acteurs extérieurs, mais les mêmes adhérents de base admettent qu'ils "ne demandent pas des clarifications... " dès lors que "ce n'est pas l'argent individuel du coton qui est en cause" : "c'est l'affaire du bureau" ou "c'est une affaire de chefs et je suis trop petit pour parler". Dans de nombreux cas cependant, les adhérents de base tiennent la Cotontchad pour responsable de certains dysfonctionnements au sein de l'AV : "les semences ne suffisent pas ; l'engrais non plus ; alors quand le bureau répartit entre les groupements ça fait des histoires car certains s'estiment lésés..." ; "les retards dans le paiement du coton font douter certains adhérents qui pensent que c'est le bureau qui a gardé l'argent .. "; "quand les camions arrivent en retard, il y a des gens qui pensent que c'est le bureau qui ne sait pas faire son travail...".

De nombreux paysans de base connaissent le MPZS et la plupart des actions menées ; certains en attendent beaucoup : "il faut une organisation pour représenter les paysans" ; "sans le MPZS on ne peut pas négocier avec la Cotontchad" ; "le MPZS doit être au courant de tout ; il faudrait même qu'il aille jusqu'au marché mondial pour voir comment ça se passe réellement là-bas". Il s'agit cependant souvent d'un soutien exigeant et critique : "il faut que tout soit clair, là où va l'argent des cotisations, ce que font les responsables..." ; les paysans jugent parfois le MPZS en fonction des résultats immédiats qu'il obtient et le tiennent parfois pour responsable du non-respect par la Cotontchad de certaines des clauses de la charte sur les MAG par exemple.

Le désir des adhérents de base d'avoir des contacts avec les responsables de secteur est très grand : "on connaît bien le délégué cantonal, il est fréquent ici mais on ne voit jamais le délégué de secteur ; pourtant on lui a payé une moto et on voudrait savoir ce qu'il en fait...".

Certains paysans en revanche disent qu'ils "ne maîtrisent pas bien ce que c'est..." : 'il est là depuis l'an dernier mais on ne sait pas comment ça été mis sur pied..." ; d'autres craignent "que ce soit seulement pour le coton...".

1.2 - Le point de vue des responsables paysans

Les responsables du MPZS sont très au courant de la situation des groupements et des AV de leur zone d'action ; ils en connaissent les acquis et les faiblesses ainsi que la diversité qui caractérise leur fonctionnement et les résultats qu'elles obtiennent.

Pour "ce qui ne va pas...", les responsables du MPZS notent par exemple qu'en dehors des tâches "statutaires", "certains groupements ont surtout un nom mais peu d'activités...", que "les initiatives, les idées sont insuffisantes...", que "les présidents de groupements ne sont pas toujours capables de faire un bon travail", qu'il y a "une mauvaise gestion des moyens", que "certains responsables de groupements sont réticents dès qu'on parle de contrôle des comptes..", etc. Ils jugent important d'appuyer les groupements car "si les groupements fonctionnent mal, l'AV ne peut pas être dynamique" et que "les gens attendent beaucoup des groupements".

En ce qui concerne les AV, ils soulignent les problèmes récurrents avec la Cotontchad qui atteignent parfois des degrés de forte tension : "ça peut finir avec des coups si ça continue comme cela.." ; le non respect par la Cotontchad de certains de ses engagements a un double effet : "ça pénalise les paysans quand il y a des double-facturations, des retards dans la commercialisation, des déclassements arbitraires, des délais de paiement trop longs.." mais cela porte aussi atteinte à la confiance que les gens ont dans les bureaux des AV et dans le MPZS...". Les responsables soulignent que les "adhérents sont très pressés ; ils voudraient que tous les litiges soient réglés tout de suite mais ça ne dépend pas que de nous...". En outre, les délégués du MPZS notent que "c'est difficile de régler certains litiges parce que les AV ont perdu parfois des papiers alors que la Cotontchad veut des preuves...".

Les responsables conscients des problèmes internes que rencontrent nombre d'AV et analysent sans complaisance les dysfonctionnements qui les affectent :
"les ressources sont insuffisantes..." ; "les délégués techniques se découragent parfois car ils reçoivent très peu..." ; "la gestion est parfois ténébreuse...".
"ce qui ne va pas c'est l'ingérence de certains chefs traditionnels et parfois de certains agents d'encadrement..." ; ainsi, "certains membres du bureau sont nommés par les chefs traditionnels au lieu d'être élus ; cela fait naître des conflits dans l'AV...".

"certains présidents sont illettrés et ils ont des problèmes à vérifier tout ce qui se fait dans l'AV...".

"La mauvaise gestion" est souvent soulignée par les responsables ; elle est liée "à l'autoritarisme, au népotisme de certains bureaux", mais plus souvent à "un manque de formation dans la tenue des comptes", à "la difficulté de faire des restitutions", etc.

Tous soulignent cependant l'importance du rôle joué par l'AV dans le développement du village", les améliorations qui se sont produites ces dernières années à l'initiative du MPZS et de la DSN (organisation d'assemblées générales, renouvellement des bureaux, contrôle des caisses).

De façon plus générale, certains responsables du MPZS apprécient peu que certaines ONG les accusent d'être un instrument de la DSN : "ils ont dit que la DSN nous intoxique et qu'on ne pense pas avec nos têtes" et déplorent que cette attitude alimente des querelles avec d'autres organisations paysannes : "on s'entendrait plus vite si personne ne venait souffler sur les braises.." ; les responsables du MPZS souhaitent aussi être reconnus pour ce qu'ils sont et "pas seulement à Moundou mais aussi dans les usines, les secteurs..." car "on décide des choses avec la Cotontchad à Moundou et on dirait que dans certaines usines, les agents ne le savent pas...".

Les responsables d'organisations fédératives et spécialisées mettent souvent l'accent sur quatre points

- le fait que leurs organisations "n'ont été imposées par personne.." et qu'elles "sont autonomes" ;
- le décalage qui existe entre les projets dont elles sont porteuses et les moyens humains, matériels et financiers dont elles disposent parfois et qui sont très insuffisants ; il en découle des besoins en appui souvent fort bien argumentés (cf. infra). "La formation c'est l'essentiel, il en faut dans tous les secteurs, pour tout le monde..." ;
- les attentes légitimes des adhérents qui "sont pressés de voir des résultats" et "la nécessité de réfléchir les choses", "de trouver les moyens de les réaliser", de les gérer... ; il en découle parfois une "impatience des groupements" ;
- les "bonnes relations à l'échelon local entre les adhérents et les responsables d'organisations différentes" mais aussi l'existence de "désaccords qui se régleraient plus vite si des organismes d'appui ne s'en mêlaient pas...".

1.2 - La perception des organisations paysannes par les ONG

Presque toutes les ONG soulignent la difficulté pour les organisations et pour elles de travailler du fait de l'insécurité qui interrompt certains programmes, compromet les résultats des organisations paysannes.

Concernant les AV, les points de vue sont relativement convergents avec cependant des nuances importantes

- l'association AV / coton est faite par toutes les ONG et certaines considèrent que les AV ont été plus utiles à leurs promoteurs qu'aux paysans : "elles facilitent le travail de la Cotontchad pour la distribution d'intrants, la commercialisation, ce qui lui permet d'économiser de l'argent..." ;
- presque toutes les ONG reconnaissent que les revenus collectifs des AV, même insuffisants du fait de la faible rémunération des tâches qu'elles effectuent, sont un atout pour les paysans ;
- cependant, la "mauvaise utilisation de l'argent", le "gaspillage", sont déplorés de façon générale ;
- des réserves sont également émises sur le fonctionnement interne des AV; s'il est reconnu de façon générale que "certaines AV fonctionnent bien, quand elles ont des leaders valables", des critiques nombreuses sont formulées : "certaines AV sont de véritables paniers de crabes ; elles ne respectent pas les règles fixées (élections, gestion)" ; pour certains, "il est nécessaire de clarifier le rôle de l'AV, les objectifs ; il faut améliorer la façon de décider, éviter la rétention d'informations, etc." ;
- la plupart des ONG considèrent que l'exercice de la caution solidaire à l'échelle de l'AV n'est pas pertinent et que "cela a fait beaucoup de torts aux AV" ; sans remettre en cause le principe de la caution solidaire, certains estiment qu'elle "ne peut véritablement s'exercer que si les gens se cooptent, ce qui n'est pas le cas pour l'AV...".

Concernant **les autres formes d'organisation**, les ONG font preuve de beaucoup de réalisme dans leurs appréciations :

- la plupart soulignent la "forte mobilisation de nombreux ruraux qui découle de la prise de conscience de la situation socio-économique et de la volonté de réagir..." ; elle s'accompagne dans maints endroits de "la réalisation de nombreuses actions concrètes", "de la prise de conscience de l'importance de l'information et de la formation".

- cependant, les ONG mettent en évidence les faiblesses actuelles des organisations ; on peut citer :

  "le manque de ressources qui amène beaucoup d'organisations à piétiner" ;

  "les lacunes en gestion" entendue au sens étroit parfois (tenue des comptes) mais souvent au sens large ;

  "la difficile appropriation de certaines actions par certaines organisations paysannes" qui résulte pour certaines ONG du fait que "ça va parfois un peu trop vite..." ou encore parce que "des dons sont faits sans véritable réflexion préalable avec les paysans". Il peut en résulter "une capacité de prise en

charge" parfois faible et dans certains cas "le développement d'une mentalité d'assisté".

- la plupart des ONG voient dans l'émergence d'organisations fédératives locales le signe "que les paysans se prennent en main" ; en règle générale, les ONG semblent peu connaître les syndicats naissants et, à quelques exceptions près (AFDI, INADES,..), le MPZS.

- les ONG insistent sur la diversité des situations des organisations de base et fédératives ; cette diversité découle, selon certains, de l'existence ou non de "leaders formés et informés", "de l'attitude des chefs de village et de cantons, de la nature des actions menées par les intervenants extérieurs" mais aussi de "l'existence de mésententes" au sein des village et groupements et de la difficulté pour les individus d'innover : "ici, un original est un marginal, pas un modèle...".

Concernant les organisations féminines, des ONG (INADES, BELACD en particulier) font des analyses fines : "tout commence souvent par des cotisations des membres auxquelles s'ajoutent des champs communautaires ; la vente du produit permet de générer une caisse commune qui est ré-investie dans la même activité (élargie) parfois dans une diversification des activités...".

Les **facteurs de réussite** :

"Les groupements fonctionnent mieux quand les membres, avant de s'organiser, partent d'un problème qui les préoccupe vraiment..;".

"La formation est déterminante et la réussite d'un groupement dépend souvent de la structure qui l'appuie..."

"Des objectifs clairs...".

"La personnalité de la présidente compte beaucoup...".

Les **problèmes** sont de plusieurs ordres :

"Si l'organisation n'est motivée que par le désir d'avoir accès à un financement, l'échec est fréquent".

"Le financement arrive parfois trop tôt sans que les groupements soient réellement prêts" (exemple : le crédit pour la commercialisation des vivriers de l'ONDR").

"Dès qu'une femme a un problème chez elle, on dit que c'est à cause de son appartenance au groupement...".

"On s'investit beaucoup dans l'alcool, surtout les hommes mais aussi les femmes ; on dit que c'est pour dissiper les soucis". "Des groupements de femmes en font une activité commerciale, c'est moins risqué que la commercialisation des céréales.. et ça rapporte : certaines ont pu acheter ainsi un attelage...".

"Quand l'argent extérieur, le crédit arrive trop vite, il y a des tensions, des conflits et certains remettent en cause le crédit collectif et pensent que le crédit individuel serait préférable.. ; tout cela est dû à l'impréparation des groupements.

Les contraintes spécifiques aux femmes sont dûes à :

- la faible disponibilité des femmes du fait de la multiplicité de leurs activités familiales et productives : "les femmes s'absentent des réunions ou viennent à la fin, écouter la conclusion.." ;
- une attitude variable des hommes :

  "au départ, de nombreux maris ne comprennent pas pourquoi les femmes doivent s'organiser et sont réticents" ;

  "les femmes essaient de gagner la confiance des hommes par des actions dont les résultats bénéficient à tous" ;

  dans certaines zones (Logone occidental), les hommes acceptent plus facilement que dans d'autres (Tandjilé) ;

  quand les organisations d'hommes progressent, ils deviennent demandeurs d'actions spécifiques pour leurs épouses ; ils se rendent compte que si les femmes ne progressent pas, cela va les retarder eux.. Ils nous demandent alors d'ouvrir les yeux à leurs femmes".
- une émancipation des femmes s'opère à travers les groupements :

  "les femmes peu à peu prennent confiance en elles et ne se laissent pas faire ; les femmes gagnent en liberté d'expression et ne se laissent plus intimider par les autorités ; si le chef de village leur crée des obstacles, elles peuvent remonter jusqu'aux chefs supérieurs" ;

  certaines femmes font du coton maintenant ; elles gagnent de l'argent et peuvent dire à leur mari "je te rembourse la dot..".

Les groupements féminins et les AV

"Dans les AV, les femmes sont souvent mises à l'écart ; une femme a parfois le titre de "conseillère" mais c'est honorifique et elle est rarement écoutée".
"L'origine des AV, c'est le coton et les femmes ne contrôlent pas le revenu du coton...".
"Il faudrait trouver les moyens d'intégrer les groupements de femmes dans les AV, en demandant aux responsables d'AV, aux autorités d'assister à des réunions de groupements féminins...".

1.3 - Le point de vue de l'ONDR / DSN

Les responsables de l'ONDR/DSN à l'échelon régional et dans les circonscriptions font preuve de **beaucoup d'objectivité** dans l'analyse des organisations paysannes qu'ils ont contribué à mettre en place

- ils défendent un bilan qui est globalement positif et ressentent quelque amertume devant les critiques de certains autres intervenants
  "L'ONDR est le principal intervenant ; on peut lui reprocher beaucoup de choses (paternalisme, évolution moins rapide des méthodes que celles du milieu rural, valorisation du développement agricole...) mais on ne peut nier des acquis (développement de la culture attelée, introduction de techniques nouvelles, organisation du milieu rural qui bien qu'imparfaite, constitue une base, etc.)".
  "Certaines ONG sont de mauvaise foi ; elles cherchent à récupérer des structures mises en place par l'ONDR et les montent contre l'ONDR ; or, leurs actions restent très localisées".

- les agents de la DSN admettent volontiers que divers problèmes existent au sein de nombre d'AV, auxquels ils s'efforcent de remédier (formation, information, organisation d'assemblée générales, renouvellement des bureaux, appui à la gestion) et ils mènent des actions par ailleurs pour favoriser la diversification des activités au sein des AV et leur articulation directe avec des opérateurs économiques. Parmi les problèmes maintes fois soulignés par la DSN on peut citer par exemple

  le fait que l'AV est "marquée par son origine ; elle n'est pas une volonté du village mais résulte de l'intérêt de l'ONDR, de la Cotontchad".
  "La création des AV a surtout été un moyen de faciliter le recouvrement du crédit et de rétrécir la Cotontchad qui était en faillite ; nombre d'AV ont de ce fait été plaquées dans le village".

  les "MAG génèrent des ressources importantes mais il y a beaucoup de gaspillage : de l'argent se perd (certains utilisent les ressources à leurs propres fins ; il est parfois abandonné aux mains d'un groupe , des négligences...) ; on fait de grandes fêtes...
  L'ONDR ne doit pas s'immiscer dans la gestion mais doit faire de la formation car beaucoup de paysans font comme si les ressources des AV ne leur appartenaient pas...".

  dans les villages, le développement est toujours lié par les paysans au coton ; on ne pense pas à d'autres activités ou peu ; ils ne voient pas que des actions peuvent être menées autrement qu'avec les ristournes du coton..."

  "comme ils ont beaucoup de besoins immédiats, les ressources de l'AV doivent répondre aux besoins sociaux car ça sert tout le monde... ça freine l'investissement dans des activités productives".

Concernant le fonctionnement de l'AV, certains agents notent que

- "les producteurs de coton se sentent propriétaires de l'AV ; ce sont eux qui décident..." ;
- "les autres groupements cherchent toujours à s'affilier à l'AV ; ils veulent y avoir un représentant ; les femmes essaient d'avoir des appuis (ONG, ONDR) et en informent l'AV".

Certains agents de la DSN mettent en évidence les tensions que génère le partage des tâches entre le président de l'AV et certains chefs de village.

"L'habitude s'est créée d'aller travailler directement avec les présidents d'AV sans informer le chef de village. Les chefs vivent mal cette situation et ça peut créer des conflits. Les chefs, avant, contrôlaient tout le village, ils avaient des primes sur la commercialisation du coton et ils ont perdu tout contrôle sur le coton. Il y a eu beaucoup de conflits à partir de 1986, d'autant que certains présidents d'AV ont essayé de prendre la place du chef de village ; peu à peu, les chefs se sont résignés plus qu'ils n'ont accepté".

La situation varie selon les zones : elle est plus forte à l'ouest notamment "chez les Moundang où des chefs de canton ont une emprise totale sur les AV", que dans d'autres zones où elle peut cependant exister (Doba, Koumra, Bédaya, etc.).

"Dans beaucoup de zones cependant, les chefs eux-mêmes poussent l'AV devant s'ils savent que l'on est de l'ONDR".

Des AV donnent une part au chef mais elles ne le font pas toujours ressortir dans leurs comptes.

L'ONDR ne voit pas de concurrence entre les AV et les organisations fédératives locales soutenues par les ONG : "nous sommes ouverts à des collaborations, il en existe déjà avec le BELACD pour les greniers communautaires, avec l'AFDI et l'APICA pour le matériel agricole, etc." et "nous n'essayons pas de doubler les actions menées par les ONG qui sont nécessaires mais limitées géographiquement".

2 - Quelques observations d'ensemble sur les organisations paysannes

2.1 - Il existe dans la zone soudanienne **une dynamique d'organisation tout à fait remarquable** qui s'intensifie en outre rapidement ; elle dispose d'acquis déjà importants et qui pourraient s'élargir à brève échéance. La dynamique actuelle paraît résulter de la combinaison d'une stratégie défensive, majoritaire chez les adhérents de base et d'une stratégie offensive, perceptible chez nombre de leaders paysans :

- pour la plupart de membres de base, l'organisation est une réponse aux multiples contraintes et défis auxquels ils sont confrontés et qu'ils ne peuvent affronter et relever que par l'action collective. Cette prise de conscience apparaît dans tous les entretiens réalisés et elle est catalysée / accélérée par l'action menée par des intervenants extérieurs depuis plus ou moins longtemps, les CFPA ayant joué un rôle pionnier en la matière.

- pour la majorité des responsables d'organisations, notamment fédératives, l'organisation des ruraux exprime une volonté de reprendre l'initiative et de jouer un rôle essentiel dans la définition et la mise en oeuvre des actions qui les concernent ; la présence de lettrés, le retour des cadres dans leurs villages au début des années 80, ont dû favoriser cette évolution qui doit beaucoup cependant à l'action patiente et en profondeur de certains organismes d'appui (CFPA, les Eglises, etc.) aux multiples initiatives en matière de formation, d'appui à l'organisation, qu'elles émanent de la DSN, des ONG ou de projets, etc.

2.2 - Il convient cependant de ne pas se dissimuler que le degré d'organisation "professionnelle" demeure parfois encore très faible dans certaines zones et/ou pour certaines catégories sociales ; en outre, diverses organisations en sont à leur phase d'émergence et sont donc encore très fragiles

- des organisations de base réalisent des performances techniques et économiques intéressantes mais la faiblesse de la base économique de beaucoup de groupements est préoccupante ; des organisations, socialement solides, semblent "tourner à vide" et l'absence de résultats concrets significatifs pourrait être démobilisatrice à la longue.

- des écarts importants existent entre certains leaders et les adhérents de base ; on note dans divers endroits une tendance au cumul des fonctions par quelques personnes ; cela nuit alors au fonctionnement démocratique de l'organisation, freine l'émergence de nouveaux leaders, paralyse la créativité, etc.

- les leaders sont parfois tiraillés entre de multiples sollicitations émanant de leur base et des organismes d'appui ; ils manquent de temps, d'information, de méthodes, pour animer une réflexion qui débouche sur des objectifs à moyen terme, pour les négocier avec leurs partenaires, etc.

2.3 - Nombre d'organisations sont encore plus ou moins marquées par leurs conditions d'émergence et reflètent, de façon variable, les objectifs et stratégies des acteurs institutionnels qui ont présidé à leur naissance. Cependant, il est important de souligner les évolutions qui s'opèrent :

- des organisations s'autonomisent fortement même si elles gardent des liens avec leurs initiateurs ;
- des solutions sont trouvées pour remédier à des tensions qui existent à l'échelon local entre organisations ou entre leaders paysans d'organisations différentes et qui étaient relayées parfois par des acteurs institutionnels ;
- des articulations s'établissent entre organisations paysannes d'origines différentes, au fur et à mesure qu'elles découvrent des intérêts communs ; progressivement, et de façon certes inégale, les organisations découvrent l'espace qu'elles pourraient occuper, même si elles sont encore peu nombreuses à apprécier la juste mesure de cet espace.

2.4 - Les organisations paysannes, à différentes échelles géographiques et dans les différents secteurs où elles sont présentes, apparaissent bien comme les **interlocuteurs privilégiés**, voire des points de passage obligés, pour apporter un appui à des structures rurales de niveau inférieur (les exploitations agricoles) et aux sous-groupes et individus qui les composent. C'est le choix explicitement fait par tous les organismes d'appui et c'est aussi une demande de la très grande majorité des individus et des familles ; le projet envisagé doit à l'évidence aller dans ce sens.

Cela suppose cependant que les actions menées prennent en compte la place qu'occupent réellement les catégories sociales majoritaires (les paysans démunis, les femmes, les cadets..), certaines catégories socio-professionnelles (artisans, éleveurs, etc...) au sein des instances de décision des organisations et les bénéfices que ces catégories en retirent réellement. Les organisations sont perçues, à juste titre, par les paysans comme le moyen d'améliorer leurs conditions de production et leurs conditions d'existence individuelles, familiales, collectives ; ils y placent beaucoup d'espoirs et y investissent beaucoup d'énergie. Si les organisations se bureaucratisent ou si elles sont contrôlées par des catégories particulières qui les utilisent à leur propre service, les paysans s'en détourneront et seront ainsi privés de ce qui paraît être, dans bien des endroits, leur principal atout aujourd'hui.

Troisième Partie

Les besoins en appui des producteurs et de leurs organisations

Il est essentiel que la réflexion sur l'appui à apporter aux structures rurales (exploitations agricoles, structures villageoises, organisations paysannes de divers types, etc...) soit fondée sur l'identification la plus fidèle possible des besoins exprimés par les ruraux et leurs organisations ; aussi s'est-on efforcé de reproduire ici les principales demandes qui ont été recueillies au cours de l'étude.

1 - Les besoins d'appui exprimés par les producteurs et les productrices et par les groupements de base

1.1 - Deux problèmes généraux

• **Le retour de la sécurité** constitue une demande lancinante des producteurs dans une grande partie de la zone soudanienne. La demande concerne la sécurité physique, les ruraux se sentant menacés selon les cas par les différents belligérants, par des "coupeurs de route", etc. qui s'en prennent aux personnes et à leurs biens. Elle concerne aussi de la nécessité de mettre fin à certaines pratiques indélicates : taxe civique perçue sans ticket, taxations abusives par les forestiers, les douaniers, etc... Dans certains endroits, les paysans considèrent qu'il s'agit d'une priorité absolue qui conditionne le développement d'initiatives économiques et sociales. A noter que de nombreux éleveurs demandent eux aussi avec insistance le retour de la sécurité.

• L'amélioration des voies de communication devient une demande générale dès que l'on sort des grands axes en cours généralement de réfection ; la demande porte sur la construction de ponts (sur la Kabia par exemple), l'entretien des pistes (zone de Doher, de Bessao/Baïbokoum, etc...). L'état des routes est perçu comme un obstacle pour l'articulation au marché, tant pour l'approvisionnement que pour la commercialisation des produits, pour l'accès à l'information, à la formation, etc...

1.2 - Les besoins en appui dans les secteurs technique et économique

Ils peuvent être classés en sept points

• **L'accès aux moyens de production** préoccupe fortement les ruraux : tous les producteurs rencontrés mentionnent des demandes relatives au **matériel agricole** et à l'approvisionnement en pièces détachées. La demande en charrues est générale ; l'arrêt de la distribution de matériel par l'ONDR depuis 18 mois a été très mal ressentie et la satisfaction qu'aurait pu entraîner la reprise annoncée est très fortement tempérée par

l'augmentation des prix annoncés. La demande porte également sur les charrettes qui sont perçues comme facilitant la diversification des activités et comme augmentant le pouvoir de négociation face aux commerçants sur les marchés. Des critiques sont formulées à l'endroit des charrettes à pneumatiques, de certains timons considérés comme très fragiles. Des demandes sont formulées concernant les appareils de traitement (en nombre insuffisant et pour certains considérés comme étant de mauvaise qualité).
Le fait que l'ONDR ait "repris les stocks de pièces détachées" des sous-secteurs pour les regrouper dans les magasins de secteur est très mal perçu par les paysans, d'autant plus que cela apparaît comme une décision arbitraire ne pouvant que "compliquer la situation" en ce qui les concerne.
Les femmes surtout, mais aussi quelques hommes, formulent de nombreuses demandes concernant l'acquisition à crédit de décortiqueuses, de moulins à mil et plus vaguement de "technologies nouvelles".

• La demande en **intrants agricoles** est très forte ; elle porte globalement sur la nécessité d'avoir des intrants agricoles de bonne qualité, en quantité suffisante, livrés à temps et dont les prix seront connus à l'avance.
Concernant le coton, les demandes portent sur la quantité des semences livrées par la Cotontchad qui est jugée insuffisante (les re-semis ne sont pas, semble-t-il, prévus), ce qui oblige les producteurs à procéder à des achats auprès de commerçants qui s'approvisionnent eux-mêmes dans les usines d'égrenage (grains de mauvaise qualité) ; les demandes portent aussi sur les variétés, certaines étant jugées peu productives, sur les piles ("qui arrivent tard" et "sont tout de suite à plat") ; de nombreux producteurs déplorent que le prix des engrais ne soit connus qu'après l'épandage. Concernant les autres cultures, les producteurs déplorent l'absence d'un marché des intrants (engrais...) en dehors de la Cotontchad, ce qui pousse certains d'entre eux à utiliser l'engrais-coton sur le riz par exemple alors qu'il est d'un coût supérieur ; ils réclament aussi des variétés précoces pour les vivriers, surtout dans les zones pionnières, des semences d'arachide, des produits vétérinaires ; à noter que des éleveurs font fréquemment référence en matière au système existant en RCA.
Dans les autres secteurs d'activité, des demandes en intrants existent aussi : on peut citer les tourteaux pour l'alimentation du bétail qui est une demande générale des agro-éleveurs et des éleveurs qui considèrent souvent que la Cotontchad privilégie l'approvisionnement de son huilerie plutôt que l'aliment du bétail ; des demandes, plus limitées, concernant l'approvisionnement en matière première pour l'artisanat : la ferraille pour les forgerons formés, la soude caustique pour des femmes ayant suivi des formations pour la fabrication du savon, etc...

• La demande en **crédit** est générale ; elle émane des hommes et des femmes, des adultes et des jeunes et elle concerne tous les secteurs d'activité et toutes les sortes de crédit. Les paysans sont tous intéressés par les offres qui leur sont faites (crédit pour la commercialisation des vivriers par la DSN, fonds de roulement fournis par des ONG,

crédit décentralisé fourni par les caisses d'épargne et de crédit, par la GTZ micro-réalisations) mais l'offre est considérée comme très inférieure à la demande. Les demandes de crédit concernent le matériel agricole et les équipements pour la transformation des produits, les activités commerciales mais aussi la diversification des productions agricoles et non-agricoles (élevage, arboriculture, maraîchage, artisanat, etc...) ; certains mentionnent la nécessité d'un crédit à l'installation des jeunes (culture attelée) afin de réduire la durée de la phase d'accumulation primitive, regrettant pour certains que certains CFPA aient supprimé leur action dans ce domaine.
La demande de crédit est assortie de quelques observations

- le besoin de clarté dans les conditions d'octroi et de récupération des dettes ;
- les effets pervers de la caution solidaire lorsqu'elle lie des personnes qui ne se sont pas cooptées au départ, les "travailleurs payant alors pour les paresseux" ;
- l'intérêt que représente le remboursement à des dates décidées de façon contractuelle (GUMAC par exemple) sur les retraits automatiques à la source qui sont l'objet d'erreurs difficiles à rectifier... mais aussi la nécessité de ne pas avoir recours à la force publique en cas d'impayés, "les choses devant se régler entre nous".

• La demande de **débouchés assurés** pour les produits agricoles (bruts et transformés) s'accompagne aussi de demandes concernant une plus grande connaissance des mécanismes de **fixation des prix**. Dans ce domaine, plusieurs demandes reviennent fréquemment

- la nécessaire organisation du marché de l'arachide : les paysans se sentent exploités par les commerçants ; les cadets et les femmes, pour lesquels l'arachide constitue souvent un moyen d'émancipation expriment des demandes insistantes; des demandes comparables sont exprimées à propos du riz dans certaines zones ;
- des explications sont demandées sur la façon dont sont fixés les prix des intrants et le prix d'achat du coton, les producteurs considérant que "la dévaluation" s'applique de façon différenciée et que ce sont surtout eux qui sont "dévalués" (la comparaison avec le Cameroun est fréquente et s'accompagne d'une interrogation à propos de l'existence de "marchés mondiaux distincts pour le coton") ;
- la création de marchés ;
- etc...

• La **sécurité alimentaire** est une préoccupation récurrente dans nombre de zones ; les demandes concernent l'accès à des fonds de roulement permettant de constituer des banques de céréales qui ont une double fonction : constituer des stocks villageois et générer des revenus collectifs permettant une accumulation.

• **Des équipements économiques** sont souvent demandés : en premier lieu, des magasins de stockage (fournitures à crédit des tôles) pour les vivriers, pour les intrants,

etc... car de nombreux villages en sont démunis ; des moulins à mil, des moto-pompes pour le maraîchage, la réfection de périmètres irrigués (à Béré), des aménagements pour la pisciculture (à Moïssala), etc.

• Il existe des demandes pour **des conseils techniques** ; elles concernent très peu les cultures dominantes (coton, vivriers) mais beaucoup plus l'élevage (Kélo), l'arachide, l'arboriculture, le maraîchage, la conservation des récoltes. Des demandes nombreuses concernent la fertilité des sols (lutte contre le striga) dans les zones les plus dégradées (Bénoye par exemple), les zones à berbéré (Fianga), etc... Ces demandes sont assorties dans divers cas d'une demande concernant la **vaccination du bétail**, la privatisation des services vétérinaire étant souvent peu appréciée.

• L'amélioration des **relations avec la Cotontchad** est souvent au centre des débats ; elle concerne le classement du coton, les erreurs de facturation et de façon générale, le non-respect de dispositions fixées par la charte des MAG.
A noter que de nombreux responsables d'AV demandent une amélioration de l'accueil qui leur est réservé à l'usine : une plus grande considération du personnel de l'usine à l'endroit des convoyeurs, des délais raccourcis pour la pesée, l'échantillonnage, et pour le paiement, et aussi "de ne pas être bousculés lorsqu'ils comptent l'argent reçu"...

• Dans la plus grande partie de la zone soudanienne, les agriculteurs demandent également, et avec insistance, une réglementation de la transhumance, une plus grande neutralité de certaines autorités administratives dans le règlement des conflits, etc. Les propositions sont très diverses mais en maints endroits, les ruraux font des propositions de concertation permettant de dégager des règles claires et de mettre en place des instances chargées de les faire respecter.

1.3 - Dans les secteurs social et éducatif

Les demandes sont récurrentes, elles concernent :

• la **construction de bâtiments scolaires** "en dur" pour remplacer les innombrables "écoles spontanées" qui ne sont que des abris très précaires démunis de tout équipement, la formation et la rémunération des enseignants, la rétribution (très modeste) des "maîtres bénévoles" revenant aux ruraux. L'engouement pour la scolarisation est très fort auprès des hommes mais aussi auprès des femmes qui se disent très préoccupées par la scolarisation des fillettes.Les demandes relatives à la scolarisation concernent aussi parfois l'enseignement secondaire où les APE ont parfois en charge l'essentiel du fonctionnement et la rémunération d'une partie des enseignants (Lycée de Kélo par exemple).

• **l'hydraulique villageoise** reste une priorité des ruraux, surtout dans certaines zones où l'eau est parfois vendue ; les demandes concernent la construction de puits, surtout dans les zones d'arrivée de migrants, l'amélioration de la qualité de l'eau de boisson, l'installation de pompes (à crédit), etc... Certains villages s'inquiètent de la longueur du délai entre la cotisation versée et le démarrage de la construction du puits (dans l'Ouest en particulier).

• **la santé** (pharmacies villageoises, coop-santé, dispensaires) est une demande récurrente, surtout de la part des femmes ; elle concerne l'approvisionnement en médicaments, l'accessibilité des soins, les vaccinations des enfants, etc...

Les efforts consentis par les villageois eux-mêmes dans les domaines social et éducatif témoignent de l'importance accordée à ces services et des carences qui caractérisent la situation actuelle. Il est clair cependant que les paysans ne peuvent pas tout faire : par exemple le BELACD-Pala, après plus de dix ans d'expérience, considère qu'une subvention est indispensable au fonctionnement d'un dispensaire.

1.4 - Des demandes fortes concernent l'information et la formation

• Il existe une très forte demande en **alphabétisation** qui émane des **femmes** mais aussi d'autres groupes sociaux ; elle est souvent liée à la volonté de "ne plus être trompé" et d'établir une communication directe avec l'extérieur. De ce fait, la demande d'alphabétisation **en français** est très largement dominante, même si des demandes d'alphabétisation dans les langues locales existent, surtout dans les zones où les missions ont déjà mené des actions dans ce domaine.

• La demande **d'information** est fréquente mais vague ; elle concerne les secteurs techniques et économiques ("tout ce qui permettrait d'avoir des revenus"). Les demandes peuvent parfois être plus précises : "la dévaluation", "le marché mondial", car ces mots - en français - semblent revenir souvent dans la bouche des cadres, la fixation des prix, etc...

• Les demandes en **formation** sont très nombreuses et plus ou moins précises : les femmes parlent de la nécessité pour elles "d'ouvrir les yeux", d'acquérir des savoir-faire en santé, d'être conseillées ; des demandes masculines concernent la formation de forgerons, de menuisiers, de maçons (Gaya) alors que certaines femmes parlent de couture et beaucoup d'entre elles de transformation des produits, etc... La demande en gestion est présente ; elle concerne parfois la gestion des récoltes, la prévision, la comptabilité ("pour y voir clair" dans ce que font les responsables), etc...

1.5 - Une nécessaire prise en compte des besoins des femmes

Les femmes expriment elles aussi des besoins dans les différents domaines résumés ci-dessus; il est important que les besoins des femmes fassent l'objet d'une analyse particulière et que des réponses spécifiques leur soient apportées. En effet, dans la pratique, une appréhension seulement globale des besoins des producteurs et des organisations de base peut conduire à négliger leurs demandes, "les besoins communs" étant parfois surtout ceux des hommes.

Ainsi, parmi les problèmes prioritaires des femmes qui ont été recensés au cours de l'étude, on peut relever :

- l'alimentation : "beaucoup de femmes ont été marquées par les famines de 1984 et 1993; elles ont une grande préoccupation en matière de stockage des vivriers" ;
- la santé est souvent exprimée comme une priorité, en particulier pour les enfants ;
- des travaux ménagers qui prennent beaucoup de temps et d'énergie ;
- une très grande difficulté pour accéder aux intrants, ce qui explique que la plupart des femmes cultivent en traditionnel ;
- une grande difficulté à identifier des activités génératrices de revenus : il manque des informations pour alimenter la créativité..
- des difficultés pour financer des investissements nécessaires (hydraulique, santé) et qu'il est difficile de réaliser à crédit.

Les demandes concernent principalement les points suivants :

- "gagner de l'argent" par des activités productives qui viennent s'ajouter aux activités existantes ou qui permettent de les étendre : agriculture, artisanat, commerce, etc... afin de faire face aux besoins monétaires (éducation, santé, etc.);
- "s'organiser" car elles perçoivent plus que d'autres catégories sociales les limites de l'action individuelle dans des sociétés encore très patriarcales ;
- l'alphabétisation, "pour ne plus être trompées", pour "parler directement avec des gens qui peuvent [les] aider" ;
- participer au développement du village, par des contributions matérielles mais aussi en influant sur les prises de décision ;
- avoir accès à des technologies adaptées (moulins, décortiqueurs, pompes, porte-tout, charrettes, pressoir à huile...) ;
- se former, même si la demande reste parfois vague.

1.6 - Des demandes spécifiques de la part des éleveurs

Les demandes des agro-éleveurs ont été recensées ci-dessus ; pour leur part, les éleveurs, en particulier nomades, expriment des demandes spécifiques :

- ils se plaignent des services d'élevage qui prennent peu en compte leurs troupeaux, la privatisation des services vétérinaires étant perçue comme un facteur rendant encore plus difficile l'accès à la protection sanitaire des troupeaux;
- ils demandent eux aussi à avoir accès à l'aliment du bétail, au tourteau, etc...
- ils formulent, eux aussi, des demandes relatives à la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs ; il s'agit notamment :
    - de la mise en place de systèmes de gestion des conflits qui fonctionnent dans un souci d'objectivité (cf. Béré) ;
    - de la redéfinition des couloirs de transhumance qui ont été bouleversés par les événements depuis plus de dix ans ;
    - de la définition claire du statut des points d'eau creusés par les éleveurs et qu'ils retrouvent parfois entourés de cultures lorsqu'ils reviennent l'année suivante (zone Ouest).

A noter que nombre d'éleveurs déclarent souffrir eux aussi des tensions très fortes qui existent dans la partie Est de la zone Soudanienne entre les agriculteurs et certains bergers armés ; ils se considèrent "pris entre deux feux" et des départs importants vers la RCA et le Cameroun ont été observés, voire encouragés par certains chefs.

2 - Les besoins d'appui exprimés par les organisations paysannes fédératives

Les responsables d'organisations fédératives relaient fidèlement les demandes des producteurs et des organisations de base ; cela témoigne sans aucun doute l'enracinement des leaders qui sont tous des paysans en activité. Ils expriment les demandes avec souvent plus de vigueur et formulent diverses propositions.

2.1 - Le MPZS

Un important travail de réflexion a été réalisé au cours de l'étude par le MPZS et a notamment donné lieu à des contributions écrites dans la majorité des secteurs. Les résultats de ce travail seront repris de façon détaillée dans le rapport final (cf. tome III).

a - Concernant les groupements et les AV, les responsables du MPZS mettent l'accent sur les points suivants :

- la nécessité **d'améliorer les conditions de production du coton** : abaissement du prix des intrants, accès au matériel agricole (prix), clarté dans les modalités de classement du coton, arrêt des retenues arbitraires, transport du coton (charrettes), prix du coton, enlèvement plus rapide du coton acheté, etc. A noter que des responsables signalent la nécessité d'améliorer le tri du coton au village ;
- la nécessaire **diversification des activités économiques** : elle concerne des activités agricoles (arachide, sésame, soja, maraîchage, arboriculture) mais aussi la transformation des produits, dans certaines zones le développement de la pisciculture, l'artisanat, etc ;
- **l'amélioration du fonctionnement des AV** est une forte demande des responsables du MPZS : parmi les points cités, on peut retenir :
  - la reconnaissance officielle de l'AV qui devrait bénéficier d'un statut juridique ;
  - la formation des bureaux des AV (gestion, tenue des comptes et des divers documents, bilans clairs, etc.) et parfois le renouvellement des responsables villageois,
  - des mesures mettant fin à l'immixtion de certains chefs, d'autorités administratives, de certains agents de la DSN et de la Cotontchad dans le fonctionnement des AV.
- l'utilisation des ristournes préoccupe les responsables du MPZS qui proposent des solutions : versement des ristournes sur un compte bancaire (ou d'ONG) afin que l'argent n'arrive pas en liquide ; information des villageois pour qu'ils aient "plus d'idées" ; planification des activités ; contrôle des comptes (par une instance neutre acceptée par les villageois).

Les responsables du MPZS sont nombreux à mettre l'accent sur les quatre points suivants:

- les besoins considérables en infrastructures de base et en équipements sociaux ;
- la restauration de la sécurité ;
- le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs et la nécessaire neutralité des autorités administratives ;
- l'indispensable renforcement de l'organisation des producteurs à la base ; elle passe par un travail d'animation, d'information, par des appuis spécifiques aux groupements féminins, etc.

b - Concernant le MPZS lui-même, ses responsables à différents niveaux mettent l'accent sur huit points :

- la nécessaire **reconnaissance juridique** du MPZS ;
- la nécessité de **renforcer les moyens de travail** du MPZS par un appui institutionnel, ses ressources propres étant insuffisantes : des locaux (avec cases de passage), un équipement (mobilier, etc..), des moyens de déplacement pour les responsables, un appui au fonctionnement, etc. L'amélioration des conditions de travail des coordinateurs au pont-bascule est également considérée comme indispensable (cahiers d'enregistrement, table, etc.) ;
- **la communication interne** focalise aussi beaucoup de demandes : son amélioration passe, selon les responsables, par une plus grande mobilité des délégués (moyens de déplacement), mais aussi par une radio/message, etc ;
- **la formation des responsables** est considérée comme essentielle ; les priorités concernent : la filière coton, la dévaluation, l'animation et l'organisation internes (tenue de documents, compte-rendus, etc.), l'apprentissage de la négociation avec les partenaires extérieurs, etc. ;
- **l'accès accru à l'information** est ressenti comme très important : radio rurale, "des propositions dans tous les domaines" car certains responsables considèrent que "l'encadrement fait peu de propositions nouvelles", une presse rurale, etc. De nombreux délégués mentionnent la nécessité de voyages, d'échanges avec "les organisations d'Afrique occidentale qui sont plus avancées..." ;
- **dans le domaine économique**, les principales demandes concernent :
  - l'amélioration des revenus du coton (subvention sur les intrants et le matériel agricole, augmentation du prix du coton qui devrait "être le même qu'au Cameroun");
  - l'organisation du marché des vivriers (mil, sésame...), de l'arachide ; à noter que certains proposent la création "d'une coopérative de commercialisation des vivriers ayant une taille suffisante pour influer sur les prix du marché" ;
  - la fabrication sur place par des unités artisanales et la vente de matériel agricole paraît à certains responsables une initiative à encourager ;
  - plusieurs délégués mentionnent la nécessité que soit créée "une banque agricole" avec laquelle les producteurs "pourraient traiter directement" ;
- la modification des **relations avec les partenaires institutionnels** paraît nécessaire à la plupart des responsables
  - au sein de certaines usines où le personnel fait preuve de "peu de considération" mais aussi avec la Cotontchad, quelques délégués considérant que le MPZS devrait siéger au conseil d'administration, voire devenir un des actionnaires ;
  - des demandes, moins fréquentes, concernant l'attitude de certains agents de base de la DSN.

- en ce qui concerne le **rôle du MPZS dans les projets** qui sont mis en place, les délégués considèrent que l'expérience de co-gestion dans le cadre du FIL va dans le bon sens et que "désormais, il faudra compter avec le MPZS pour toute action à mener dans la zone soudanienne" ; ils sont cependant conscients que pour jouer ce rôle, il est nécessaire que l'organisation se renforce et que la formation des responsables soit intensifiée.

2.2 - Les autres organisations fédératives

a - Les responsables d'**organisations fédératives locales** formulent des demandes d'appui avec clarté et les assortissent souvent de conditions tout aussi précises : nécessité d'accords contractuels préalables concernant les objectifs de la collaboration, son contenu, ses modalités, la répartition des responsabilités entre l'organisation et l'organisme d'appui, etc. Ils relaient eux aussi précisément les demandes / besoins des producteurs et des organisations de base, parfois avec beaucoup de vigueur et sont sans doute les responsables qui sont les plus clairs dans l'appréciation portée sur les organismes d'appui. Les demandes qui reviennent avec le plus d'insistance concernent les points suivants :

- **la formation**, qui est souvent perçue comme une priorité, ainsi qu'en témoignent les centres de formation dont elles se sont parfois dotées (OP de Bissi, AOPK) et les dispositifs propres qu'elles ont mis en place. Il s'agit de voyages d'études, à l'étranger : "tant que tu n'a pas vu chez le voisin, tu ne peux pas qualifier ce que tu fais" ; de formation à la gestion (besoin exprimé par toutes les organisations fédératives), de la formation générale (droits et devoirs du citoyen), mais aussi de formation à l'auto-évaluation, à l'élaboration de projets, parfois de grande envergure (Fianga). La formation des responsables ("pour qu'ils gèrent bien", "pour qu'ils défendent mieux les intérêts des paysans"), des formateurs paysans est toujours mentionnée.
  La formation technique, les conseils techniques sont également mentionnés le plus souvent .

- **l'alphabétisation** est souvent considérée comme indispensable pour améliorer le fonctionnement des organisations, la créativité des organisations de base.

- **l'appui institutionnel** est jugé nécessaire par les organisations fédératives qui en bénéficient peu ou pas du tout ; il concerne la construction d'un local, d'un centre de formation, de moyens de déplacement pour les animateurs et formateurs paysans. Il est présenté comme complémentaire des ressources propres (cotisations) de l'organisation et comme un moyen de renforcer sa cohésion interne et ses résultats techniques et économiques.

- **la protection de l'environnement**, l'exploitation des ressources naturelles dans une perspective de durabilité sont presque toujours mentionnées par les organisations fédératives qui demandent des conseils, des propositions, des appuis pour améliorer leurs actions actuelles ;

- des besoins en **financement** sont toujours exprimés : crédit, fonds de roulement pour les organisations de base, etc. et ce sont ces organisations qui parlent le plus explicitement de la nécessité de **subventions** pour des investissements d'intérêt général.

Il a été débattu avec certaines organisations fédératives locales de l'intérêt de la **cogestion d'un projet d'appui** ; les réactions ont été très positives mais ont souligné la nécessité d'en définir précisément les termes ; les propos suivants sont explicites à cet égard :

"C'est bien de vouloir associer les paysans à la gestion d'un projet d'appui, mais il faudrait que cette structure paritaire respecte des principes ; on connaît trop les défaillances de l'Etat et des ONG

- *le projet appartient-il ou non aux paysans ?*
- *quelles parties seront gérées par les paysans ?*

Il faut définir clairement les règles du jeu car parfois les paysans sont marginalisés : nous avons déjà vu des projets avec une gestion mixte et les paysans ont été marginalisés, nous avons été marginalisés... Il faut s'asseoir avec les gens et discuter face-à-face...".

"Si le projet vient, il y aura les bailleurs de fonds, les OP et les organismes d'appui.. Il faudra dire clairement qui fait quoi et comment est réparti le budget entre les trois partenaires car souvent les paysans ignorent le montant du budget qui leur revient...".

"Le projet devrait aussi travailler la tête des agents de développement pour qu'ils s'adaptent aux réalités actuelles car certains ont hérité des comportements de loin et ils ont du mal à en changer...".

b - Les **organisations fédératives spécialisées** mettent logiquement l'accent sur l'amélioration des conditions d'exercice de leur activité : organisation des marchés (unions des banques de céréales, unions des groupements maraîchers), organisation de l'approvisionnement (unions de GDS, maraîchers, union des GUMAC), fonds de roulement, crédit, etc.

Toutes mettent en évidence :

- l'importance de l'information et de la formation des adhérents de base et des responsables ;
- la nécessité d'acquérir des compétences en gestion (parfois perçue au sens large), mais aussi commerciales, etc.

3 - Analyse des besoins recensés

3.1 - Il est à souligner que les producteurs et les organisations de base formulent très peu de "doléances", de demandes de dons ; sans doute cela résulte-t-il du fait qu'ils en ont fort peu reçus jusqu'ici. Ces demandes apparaissent dans les zones où les ONG sont les mieux implantées mais elles demeurent rares, les demandes "d'aide en crédit", même pour des équipements sociaux, l'emportent très largement.

3.2 - Les besoins exprimés sont toujours fortement argumentés. La plupart paraissent parfaitement fondés pour un observateur extérieur qui peut même les trouver parfois relativement modestes. En revanche, la capacité à formuler des propositions est inégale mais souvent faible ; elle est cependant parfois très bonne dans certaines organisations fédératives.

3.3 - Les besoins exprimés peuvent être classés en **quatre grandes catégories :**

a - L'amélioration de l'environnement de la production ; elle passe pour la plupart des paysans, et avec des degrés variables dans l'analyse, par les mesures suivantes :

- la stabilisation du contexte socio-politique (retour de la sécurité, neutralité des autorités administratives, règlement des conflits/tensions entre agriculteurs et éleveurs, etc.) ;
- la création / réfection d'infrastructures indispensables au développement de la production : pistes, marchés hebdomadaires, etc. ;
- l'organisation de l'environnement économique : approvisionnement, crédit, débouchés, prix, etc. ;
- la création de services collectifs à la production individuelle (magasins de stockage, ateliers de fabrication de matériel agricole, de transformation de produits, etc.).

b - L'amélioration des services sociaux et éducatifs regroupe tous les besoins liés à l'hydraulique villageoise, à la scolarisation, à la santé, etc.

c - La troisième catégorie de besoins recensés concerne **le renforcement des organisations paysannes** ; les demandes peuvent être classées en deux sous-catégories :

l'amélioration du **fonctionnement de l'organisation** ; pour les responsables, elle passe souvent par les mesures suivantes

- la construction de locaux, équipés, qui est une préoccupation récurrente : cette demande traduit **un désir d'autonomie** à l'endroit des partenaires institutionnels et elle est aussi la volonté d'affirmation symbolique de l'existence de l'organisation en la rendant **visible** dans l'espace ;
- l'appui à la communication au sein de l'organisation s'accroît avec la taille de l'organisation : nécessité de moyens de déplacement, de moyens de communication efficaces, etc. ;
- la nécessité de la transparence dans la gestion induit des demandes relatives à des formations spécifiques mais aussi à l'organisation d'un suivi, d'un contrôle ;
- la recherche d'un fonctionnement démocratique induit des demandes de formation pour les responsables et les adhérents de base, de programmation concertée, etc.

l'amélioration des **performances techniques et économiques** des organisations paysannes est ressentie comme indispensable ; elle engendre des demandes diverses:

- accès à l'information technique, au conseil ;
- demande de "propositions" ;
- moyen matériels et financiers pouvant soutenir les initiatives des organisations de base, etc.

d - La plupart des organisations expriment en outre un **besoin de considération** et le désir **d'exercer de vraies responsabilités** ; elles sont demandeuses de **relations de partenariat** avec l'extérieur et les plus explicites considèrent que "les temps ont changé", que "les paysans ont changé" et que "certains encadreurs ne semblent pas s'en apercevoir". Très forte dans les organisations fédératives, cette demande existe aussi dans certaines organisations de base.

3.4 - Par les besoins qu'elles expriment, nombre d'organisations paysannes expriment un courant moderniste en milieu rural, qui combine des préoccupations techniques, économiques avec une volonté d'émancipation sociale. L'expression de celui-ci serait accélérée par des mesures permettant la **restauration de la confiance** entre les paysans eux-mêmes et surtout entre les paysans et les acteurs extérieurs.

Quatrième partie

L'appui aux organisations paysannes

A - Situation actuelle et perspectives
B - Propositions

A - Situation actuelle et perspectives

I - LE DISPOSITIF ACTUEL D'APPUI AUX PRODUCTEURS RURAUX ET LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME

L'appui aux producteurs est marqué par la suprématie historique et géographique de la DSN/ONDR mais des évolutions importantes ont eu lieu depuis une dizaine d'années et se sont accentuées dans la période récente. Dans ce chapitre, on procédera :

- à une caractérisation des actions d'appui qui sont menées par les différents organismes de développement ainsi qu'à l'identification des perspectives qu'ils se définissent à moyen terme ;
- à une présentation synthétique de la façon dont sont assurées actuellement les fonctions d'appui au milieu rural et à la répartition des tâches entre les différents acteurs.

1 - La Sous-Direction Soudanienne de l'ONDR (DSN/ONDR)

Créée en 1965, la DSN a joué un rôle essentiel dans le dispositif de développement de la zone soudanienne depuis trente ans ; des adaptations successives ont modifié ses attributions, le contenu et les méthodes de certaines de ses interventions. Les changements les plus marquants sont sans doute :

- le passage en 1986 de "l'approche individuelle" à "l'approche de groupes" avec la création massive de groupements, de MAG et d'AV ;
- la mise en place de l'approche recherche-développement à partir de 1992 qui correspondait à une volonté de modifier un schéma d'intervention descendant et "en cascade" au profit d'une approche participative, basée sur l'identification avec les villageois, de leurs besoins et priorités (diagnostic concerté) ;
- la diversification des activités (crédit vivrier, opération mini-doses, etc.) ;
- la formation et la mise en place d'un personnel avec un profil nouveau, les conseillers agricoles, formés à cet effet ;
- etc.

Depuis 1993, la DSN fait face à de nouvelles mutations :

- le transfert à la Cotontchad de toutes les tâches liées à l'approvisionnement en intrants et à la commercialisation dans le cadre de la filière coton ; elle ne conserve dans ce secteur qu'une fonction de formation / médiation en participant notamment aux "réunions tripartites" avec la Cotontchad et le MPZS ;
- la mise en place du Projet des Services Agricoles et Pastoraux (PSAP) qui s'accompagne d'un redéploiement du personnel et d'une réorganisation de la vulgarisation ;
- en dehors de la vulgarisation, des assurances de financement limitées dans le temps (projet FAC) qui permettent de tester de nouvelles pistes de travail (Fonds d'Initiative Locale, FIL, par exemple) mais dans un climat de fortes incertitudes, alourdi par le licenciement d'une partie importante du personnel contractuel.

1.1 - Aperçu sur les principales actions actuellement menées par la DSN/ONDR

1.1.1 - La vulgarisation

Selon la DSN, "l'organisation de la structure de vulgarisation est pyramidale" et la vulgarisation fonctionne comme suit :

- deux visites mensuelles, dont une obligatoire, et à dates fixes, ont lieu dans chaque AV ; une visite doit durer une journée : elle combine un travail dans les champs le matin, un travail avec le bureau de l'AV et une réunion avec les paysans ;
- les principaux outils de la vulgarisation sont les démonstrations techniques (8000 démonstrations étaient prévues en 1994/95) et les démonstrations de résultats (DR). Ces dernières concernent des paysans volontaires qui effectuent sur leur propre champ une parcelle de démonstration (10 m x 10 m) et une parcelle témoin (64.000 DR étaient prévues en 1994/95) ;
- les grands groupes de thèmes techniques concernent le maintien de la fertilité du sol (production de fumier, enfouissement du fumier, lutte contre le ruissellement, le labour perpendiculaire à la pente, etc.), l'utilisation des intrants (enfouissement du tourteau au labour, gestion des intrants par les AV, traitement des cotonniers, enfouissement NPK SB...), les techniques culturales (densité des semis sur céréales et arachide, sarclage, repiquage berbéré, labour de fin de cycle, utilisation de l'urée, récolte du coton au champ, etc.) ;
- à noter que "les actions pratiques et les conseils" sont adaptés en fonction des zones (le programme annuel est arrêté après un bilan auquel participent les responsables paysans); ainsi, des actions spécifiques concernent le secteur de Laï (qui était le seul secteur où était appliquée la méthode de Formation et Visites) et de façon plus générale la diversification des cultures (arboriculture, maraîchage, etc.) ;
- des actions d'appui aux groupements féminins sont également menées : elles ont concerné 225 groupements en 1994/95 sur les 961 recensés par la DSN sur l'ensemble de la zone soudanienne ; les thèmes abordés sont relatifs au maraîchage, à la nutrition, etc. et un appui au montage de micro-projets s'effectue également ; ces projets concernent des domaines très variés : champs communautaires, petit commerce, fabrication de savon artisanal, matériel de culture attelée, maraîchage, etc.

1.1.2 - La formation

Le service formation de la DSN élabore, à la demande de la vulgarisation, les programmes de formation des paysans et des agents. Il conçoit les outils didactiques et met en oeuvre les formations sur le terrain.

La conception et la production d'outils pédagogiques concerne, dans la période récente, des boîtes à images (commercialisation du coton-graine), diverses brochures relatives à la gestion des AV, à l'alphabétisation ou encore des guides techniques pour les vulgarisateurs villageois et

la production de cassettes en huit langues (en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines du MDR) diffusées dans des clubs d'écoute.

Les actions de formation ont concerné des publics variés :

- les représentants du MPZS à différentes échelles géographiques ainsi que les coordinateurs paysans aux ponts-bascule des usines ;
- les équipes villageoises des MAG ;
- la formation de délégués techniques villageois ;
- les délégués cantonaux qui effectuent le contrôle de la gestion des AV ;
- les AV qui s'engagent dans des actions spécifiques (commercialisation des vivriers, pépinières, forgerons, etc.).

Une action d'alphabétisation d'envergure en français a été lancée par la DSN en 1994/95 : 244 centres ont été créés et 70 animateurs-alphabétiseurs villageois ont été formés. Cette action n'a pas atteint ses objectifs pour des raisons diverses ; 15 centres seulement ont pu terminer le cycle prévu et le taux de remboursement par les AV des matériels d'alphabétisation a été faible (20 % en moyenne).
Des messages hebdomadaires sont en outre élaborés par le service formation et diffusés sur les antennes de Radio Moundou et de la Radio Nationale Tchadienne.

Le Service formation est également chargé de la formation des agents de la DSN : il peut s'agir de stages de courte durée pour les cadres moyens et supérieurs ; pour la formation initiale des conseillers agricoles, un protocole a été passé avec la DRH FRP pour former 120 conseillers agricoles.

1.1.3 - La recherche-développement

a - Des repères historiques et des évolutions

La première cellule Recherche-Développement (CRD) a été creee en 1990 dans la circonscription de l'Ouest pour appuyer les agents de base chargés de la vulgarisation, le service suivi-évaluation et pour tester une démarche participative. Dans les faits, la première cellule a surtout réalisé des enquêtes dans un premier temps ; la capacité à proposer des solutions aux problèmes identifiés a été relativement faible au départ. En 1993/94, deux autres cellules ont été créées dans les circonscriptions du Centre et de l'Est. Actuellement, la CRD travaille avec près de 90 villages qui ont été "ouverts" progressivement (54 villages dans la circonscription de l'Ouest, 22 villages dans celle de l'Est et 13 villages dans celle du Centre) ; jusqu'ici la zone 8 n'a pas encore été touchée par l'action de la CRD.

Trois personnes ont été affectées dans chacune des trois cellules ; théoriquement, il doit s'agir d'un sociologue, d'un agronome et d'un zootechnicien mais dans les faits les équipes sont composées d'un sociologue (coordonnateur) et de deux agronomes. Jusqu'à la fin 1995, cette

équipe travaillait directement avec les villages retenus ; depuis 1996, des conseillers Recherche-Développement (35) ont été recrutés. Il s'agit de bacheliers ayant suivi une formation de conseillers agricoles au Centre de Doyoba et qui ont été sélectionnés à leur sortie de l'école. A noter que le personnel du service "gestion des terroirs" (3 à l'échelon central et 6 agents de terrain) ont été intégré à la Recherche-Développement depuis quelques mois.

Entre 1992 et 1995, les actions menées ont mis l'accent sur l'élaboration d'une démarche participative qui associe les villageois à l'élaboration d'un diagnostic, à la définition de priorités et à la mise en oeuvre de solutions adaptées (test, extension). Le diagnostic ainsi que les actions mises en oeuvre ont concerné le secteur agro-technique (fumure organique, introduction de légumineuses, lutte anti-érosive) mais aussi le secteur socio-économique (commercialisation des vivriers, hydraulique, magasin de stockage, équipements collectifs, etc.).

Depuis juin 1993, la négociation de l'utilisation du reliquat des crédits FAC a permis la définition d'un nouveau programme de 18 mois dont la fin est prévue pour décembre 1996. Plusieurs changements sont intervenus à cette occasion :

- une orientation plus marquée des actions vers le développement local ;
- la mise en place d'un outil financier, le Fonds d'Investissement Local (FIL) co-géré par l'ONDR et des représentants des paysans ; d'un montant de 100 millions de CFA, il est souple dans sa conception et permet de faire des crédits (60 %) et des subventions (40%). Les règles d'utilisation et de gestion sont en cours de définition mais le FIL devrait servir à financer surtout des projets productifs, mais des investissements d'intérêt général pourront également avoir lieu (puits par exemple) ;
- la construction d'un dispositif d'appui aux structures rurales (exploitations agricoles, villages, organisations paysannes) qui permette sur la base d'une demande précisément identifiée, de déboucher sur des projets, notamment productifs, en ayant recours aux différents outils existants (fonds de développement ONDR pour le crédit matériel par exemple, FIL, etc.) avec le souci d'associer les paysans à leur gestion, à l'examen des demandes, etc.

Il est remarquable que les agents de la R-D se soient engagés avec tant d'ardeur dans un renouvellement de leurs approches alors que les perspectives après 1996 sont incertaines. En effet, le financement de la R-D est pris en charge par le reliquat FAC et son dispositif est tout à fait séparé de celui du PSAP même si celui-ci reprend les thèmes techniques qui résultent de l'action de la R-D dans les villages-test.

b - Des résultats

Les attentes liées à la mise en place des cellules R-D étaient diverses et se sont précisées progressivement

- créer un nouveau mode d'intervention en milieu rural qui permette de renouveler l'approche vulgarisation descendante dont les responsables de l'ONDR ressentaient les limites : pour certains, il s'agissait de faire émerger de nouveaux thèmes alors que pour d'autres c'est de l'élaboration de nouvelles méthodes de travail avec les paysans qu'il s'agissait ;
- élaborer des références technico-économiques et socio-économiques en milieu paysan et en concertation étroite avec les producteurs qui en sont les utilisateurs.

c - Des acquis

La modestie affichée par les responsables de la R-D tant à l'échelon central que dans les trois circonscriptions est notable ; elle naît sans doute de la prise de conscience de la complexité de la réalité sociale, de la multiplicité des problèmes à résoudre, de leur inter-dépendance ainsi que de la difficulté à formuler des propositions adaptées à une demande sociale souvent multiforme.

Les résultats sont fort intéressants ; il n'est pas lieu de les détailler ici et l'on se contentera de souligner qu'ils concernent essentiellement quatre domaines :

- la mise au point de références techniques et l'identification des conditions (économiques et institutionnelles) nécessaires à leur adoption ;
- une connaissance approfondie des pratiques techniques des villageois, des justifications qu'ils leur donnent, ainsi que des obstacles à l'innovation technique, mais aussi, dans une perspective globalisante, une appréhension fine de la diversité des situations sociales, économiques et politiques. Sur ce dernier point, on peut citer à titre d'exemple la réflexion sur la place des AV au sein du village qui varie suivant l'organisation sociale pré-existante et la force des autres formes d'action collective et de contrôle social, la mise en évidence de la diversité des situations qui se traduit par des priorités paysannes diversifiées, la construction de démarches permettant l'émergence de demandes villageoises ;
- des références socio-économiques (commercialisation des vivriers, moulins à mil, etc.) ;
- des relations productives avec la recherche agronomique (essais en milieu paysan, gestion des terroirs) qui semblent s'être développés plus rapidement qu'avec d'autres intervenants institutionnels : les relations avec la Direction de l'organisation pastorale (DOP) sont restées cantonnées au domaine technique, les relations avec les ONG sont encore ponctuelles (prestations de service pour la construction de puits par exemple).

1.1.4 - Le suivi-évaluation

a - Dispositif

Le suivi-évaluation repose d'une part sur 18 zones d'enquêtes permanentes dans lesquelles sont localisés en permanence des agents / enquêteurs de l'ONDR et d'autre part sur les données recueillies par les agents de base / vulgarisateurs.
Le choix des zones d'enquête a été guidé par les préoccupations suivantes :

- prendre en compte la totalité de la zone soudanienne ;
- dans une zone donnée, choisir des villages accessibles, qui ne soient pas distants de plus de 20 km et qui présentent au départ des caractéristiques différenciées.

Deux types d'enquêtes sont réalisées :

- des évaluations annuelles ;
- des études particulières : typologie des exploitations agricoles (1990), coton/vivrier, stratégies paysannes sur l'utilisation des intrants coton (1993/94), étude sur les AV, etc.

A noter le suivi régulier des marchés, en ce concerne notamment le prix des vivriers.

b - Quelques caractéristiques du travail réalisé

Un travail considérable est effectué en matière de recueil des données et donne lieu à une exploitation systématique malgré le personnel sans doute insuffisant dont dispose le service. Les informations disponibles sont d'une richesse exceptionnelle et sont aisément mobilisables. L'importance accordée à l'approche quantitative s'explique par le dispositif d'enquête et a pour avantage de fournir une base chiffrée à des analyses plus qualitatives ; les données qualitatives sont plus rares mais existent cependant.

c - Utilisation des résultats du suivi-évaluation

Les résultats influent sur les orientations de l'ONDR, sur son organisation ainsi que sur les propositions qu'il formule :

- l'évaluation des actions **"gestion de terroirs"** a mis en évidence la proximité des objectifs et des méthodes utilisées avec ceux de la recherche-développement et a entraîné l'intégration du service qui en était chargé au sein de la cellule recherche-développement;
- l'évaluation de **l'opération mini-doses vivrier** a mis en évidence la capacité des paysans à produire leurs semences et a entraîné la ré-orientation de cette opération avec une participation accrue des paysans ;
- l'évaluation de l'opération **parc à fumier** a mis en évidence la diversité des pratiques paysannes en matière de fumure organique et la corrélation qui existe entre d'une part le degré atteint dans la baisse de la fertilité des sols et d'autre part l'intérêt des paysans

pour la fumure organique ; en termes d'action, cette évaluation a mis en évidence l'obstacle que constitue l'absence de moyens de transport pour que les paysans adoptent cette technique ;

- etc.

Certains agents de l'ONDR déplorent cependant la faible prise en compte par les bailleurs de fonds des résultats du suivi-évaluation...; par ailleurs et même si la situation s'améliore, les résultats sont encore insuffisamment utilisés par les autres organismes d'appui et par les organisations paysannes fédératives.

1.1.5 - La DSN assure par ailleurs **l'approvisionnement en matériel agricole** par le biais des AV.

Ainsi que le note la DSN, "la réaction des paysans à la dévaluation du franc CFA a été rapide et spectaculaire", d'importants achats ayant eu lieu à crédit et au comptant. L'approvisionnement a ensuite été suspendu pendant plus d'un an en attendant que soient fixés les nouveaux prix des matériels. Elle devrait reprendre incessamment, la DSN disposant :

- d'un important stock de matériel acquis avant la dévaluation ;
- d'un fonds de roulement d'environ deux milliards de francs CFA constitué à partir de contributions diverses :
  - deux prêts de la CFD que l'ONDR est en train de rembourser ;
  - les aides du KFW, de la Coopération suisse, du FED ;
  - un don néerlandais.

Les taux de remboursement ont été de 95,5 % en 1990/91 et de 84 % en 1992/93 ; ils étaient de 71,5 % au 30.06.1995, la situation définitive n'étant connue que fin 1995 / début 1996.

1.1.6 - D'autres fonctions sont également assurées par la DSN : on peut citer le crédit commercialisation vivriers, l'approvisionnement en semences de vivriers, les banques de niébé, etc.

1.2 - Caractérisation de l'action de la DSN

Il est fort difficile de tenter une caractérisation rapide de la DSN ; on peut sans doute retenir les points suivants :

- l'enracinement local de la DSN est très fort dans la zone soudanienne où, du fait de son réseau dense d'agents et de son rôle central dans la région, elle est connue de tous. Il est à noter que dans certaines zones fortement marquées par l'insécurité, elle est parfois le principal organisme à intervenir, les ONG ayant parfois renoncé à leurs actions ou les ayant fortement diminuées ;
- la connaissance de la région et de ses habitants accumulée par la DSN, de même que son expérience, sont considérables ainsi qu'en témoignent la masse de données quantitatives

disponibles au service-évaluation mais aussi les savoir plus qualitatifs de nombreux cadres, malheureusement souvent trop attachés à la "tradition orale" ;

- il existe chez les cadres supérieurs de la DSN une capacité remarquable d'analyse des actions menées et du fonctionnement de leur propre institution ; c'est de cette capacité interne de remise en cause que sont sans doute nées diverses innovations qui ont caractérisé la période récente : la recherche-développement, la mise en place du MPZS et l'association effective des délégués paysans à toutes les actions menées à différentes échelles géographiques (ce qui est une initiative exceptionnelle qu'il convient de souligner), l'opération mini-doses, l'opération crédit pour la commercialisation de vivriers, etc. Témoignent également de cette capacité d'innovation la vision prospective de l'équipe de direction et de divers responsables basés dans les circonscriptions, etc. mais aussi la lucidité qui préside à l'analyse de certains manques, en matière d'accompagnement des dynamiques d'organisation par exemple ;
- la capacité d'analyse, d'innovation et de réflexion prospective de la plupart des cadres supérieurs contraste cependant avec le relatif conservatisme d'une partie des agents situés à d'autres échelles géographiques et/ou à d'autres niveaux de décision. En témoignent par exemple les résistances qu'a généré l'approche recherche-développement auprès de certains cadres de base déstabilisés dans leurs habitudes et réticents à abandonner "le bréviaire" que constitue "le programme agricole "; peuvent aussi être signalées certaines attitudes paternalistes, voire directives, de la part d'agents rencontrés sur le terrain, etc.

Aux yeux des producteurs, l'image de la DSN/ONDR est globalement positive ce qui n'exclut pas dans divers lieux l'expression de critiques, parfois vives, et de griefs contre certains agents. Dans la période actuelle, et vu les tensions qui existent dans maints endroits, notamment entre les producteurs et des agents de la Cotontchad, l'ONDR semble à certains un partenaire pouvant jouer un rôle de conciliateur, voire servir de médiateur ; en outre, et comparée à d'autres manifestations assimilées à la puissance publique, l'ONDR paraît un partenaire avec qui on peut discuter et grâce auquel certains projets initiés à la base peuvent se concrétiser. Les responsables d'organisations paysannes fédératives locales sont souvent nettement plus critiques à l'endroit de la DSN que les groupements de base : la place prépondérante accordée au coton par l'ONDR, la rareté des actions menées en direction des femmes, des jeunes, le "peu de considération" qu'accorde l'ONDR aux initiatives de certaines fédérations nées en dehors de son initiative, la directivité de certains agents, voire leur autoritarisme, le fait que l'ONDR "coiffe" les AV, etc.. sont des critiques entendues qui n'excluent pas dans maints cas cependant, le désir de leurs auteurs de trouver un "terrain d'entente" pour nouer un dialogue ressenti comme nécessaire.

La perception que nombre d'autres intervenants institutionnels ont de l'ONDR est souvent moins positive : diverses ONG assimilent l'ONDR au coton et élargissent à l'institution les critiques acerbes qu'elles portent sur la principale culture de rente ; les critiques portent aussi sur les AV ("l'AV c'est pour le coton", "c'est pour faciliter le travail de l'ONDR et de la Cotontchad") ; elles peuvent concerner aussi le MPZS ("c'est l'affaire de l'ONDR et non des paysans") dont une ONG a même déclaré ignorer l'existence ("nous n'en avons jamais entendu parler"). Certaines ONG sont cependant plus nuancées dans leur jugement mais nombre d'entre elles semblent redouter la pesanteur, historique et institutionnelle, de l'ONDR et, pour certaines, être peu confiantes dans sa capacité à changer profondément son mode d'intervention.

Au total, et sans prétendre porter un jugement, on peut sans doute dire que la DSN est actuellement prisonnière d'une image qui s'est forgée au fil des années et que la permanence de certains facteurs continue à accréditer : des pratiques peu novatrices de la part de certains de ses agents, une organisation "en cascade" qui semble peu adaptée aux évolutions qu'a connues le milieu rural, une attention sans doute insuffisante à l'endroit d'initiatives n'émanant pas d'elle, etc. L'affaiblissement de la DSN dans la période récente avive l'expression de griefs et nombre de ses cadres considèrent que c'est désormais "une mode de critiquer l'ONDR" ; il ne faudrait pas sous-estimer cependant l'ampleur du travail accompli par la DSN et les capacités de renouvellement et d'adaptation dont elle a fait et fait preuve.

1.3 - Perspectives à court et moyen terme

Pour les années qui viennent, les responsables de la DSN considèrent que son action doit évoluer et s'organiser autour de deux grands axes de travail

- la vulgarisation agricole ;
- l'appui aux producteurs et en particulier à leurs organisations dans le domaine socio-économique.

1.3.1 - La vulgarisation agricole

Elle sera mise en oeuvre dans le cadre du Projet des Services Agricoles et Pastoraux (PSAP) financé pendant une première phase de six ans par la Banque Mondiale et qui concerne les zones soudanienne et sahélienne du pays.

Le PSAP vise à améliorer "la capacité de production de l'agriculture et de l'élevage en mettant l'accent sur la vulgarisation, la recherche participative et adaptative, et la promotion des organisations de producteurs. Le PSAP a pour objectifs de favoriser un accroissement écologiquement soutenable de la productivité agricole, l'augmentation des revenus des exploitants, et une utilisation plus rationnelle des ressources publiques à l'appui du secteur rural. Le projet proposé vise plus précisément à:

- réorganiser le système de vulgarisation pour en faire un service à la demande, répondant aux besoins des exploitants et des agro-éleveurs ;
- mettre en place un dispositif de recherche axé sur les besoins des producteurs aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'élevage, avec renforcement des liens entre recherche et vulgarisation ;
- et renforcer les organisations de producteurs en leur donnant une formation technique et en matière de gestion".

Trois composantes ont été retenues :

- une composante vulgarisation ;
- une composante de "recherche participative et adaptative", menée par trois équipes de chercheurs dont une basée au centre CIRAD de Bebedja ;
- une composante "organisation des producteurs" mise en oeuvre à travers le Service d'Appui aux Groupements (SAG) qui vise "à promouvoir la participation des producteurs et la gestion autonome des activités communautaires".

Le personnel du projet est composé de fonctionnaires qui ont été sélectionnés par des tests organisés en 1995 ; dans la zone soudanienne, ils viennent principalement de la DSN, de l'Elevage et des CFPA. D'après le directeur de la DSN, entre 320 et 350 agents devraient être mobilisés pour l'exécution du projet dans la zone soudanienne ; sur les 234 agents de base nécessaires, 88 restent à recruter.

Dans la perspective prochaine de la mis en place du PSAP, des modifications sont introduites dans le dispositif de vulgarisation de la DSN :

- les trois circonscriptions sont conservées sous leur forme actuelle ;
- les 13 secteurs actuels sont maintenus ; les équipes de secteur comprendront un chef de secteur, deux techniciens de l'agriculture et de l'élevage et un spécialiste de l'appui aux groupements (SAG) ;
- le nombre de sous-secteurs est réduit à 33 ;
- 234 zones sont définies correspondant à autant d'agents de base.

Les coûts estimatifs du projet pour l'ensemble du pays sont le suivants

Postes	Millions de F CFA	Milliers de dollars
1 - Recherche adaptative en milieu paysan	1 775,39	3 170,33
2 - Vulgarisation	8 974,11	16 025,20
3 - Appui aux groupements de producteurs	6 47,69	1 156,60
Total coûts de base	11 397,19	20 352,13
Imprévus matériels	402,42	718,61
Imprévus financiers	1 987,55	3 549,19
Avance PPF	560,00	1 000,00
Total coûts du projet	14 347,16	25 619,90

Source : Banque Mondiale

La participation de l'Etat est estimée à 0,27 million de dollars et celle des groupements de producteurs à 0,10 million de dollars ; le reste étant pris en charge par l'IDA (13,7 milliards de F CFA).
Une part relativement importante de ce financement devrait revenir à la zone soudanienne.

1.3.2 - Le deuxième grand axe considéré comme essentiel par la DSN concerne le renforcement des actions qui sont menées auprès des organisations paysannes, dans le **domaine socio-économique**. Elle estime qu'un investissement important doit être réalisé en matière d'accompagnement de la réflexion collective des paysans, d'appui à la gestion, au développement local et à la gestion des ressources naturelles, de promotion d'activités économiques de diversification (agricoles, para-agricoles, transformation des produits, mais aussi extra-agricoles), que l'appui aux organisations de femmes doit être renforcé, etc.
La recherche-développement et en particulier le projet en cours financé par le reliquat du crédit FAC (qui devrait se terminer fin 1996 mais s'étendra peut-être sur une partie de 1997) devrait permettre de définir les modalités de cet appui, d'élaborer des références techniques et socio-économiques.
La DSN devrait pouvoir compter prochainement sur le soutien financier du projet "production cotonnière et vivrière dans la zone soudanienne", financé par le Fonds Africain de Développement (FAD) et couramment appelé "Projet BAD". Une mission de la BAD a séjourné dans la région en mai 1996 mais les seuls documents disponibles étaient de 1993. Il est vraisemblable que certaines des prévisions initiales seront mises en oeuvre de façon différente (cas de la composante vulgarisation) ; cependant, la DSN devrait bénéficier notamment de "la composante commercialisation". Celle-ci comprend en particulier la construction de 700 magasins de stockage susceptibles "d'améliorer la gestion des intrants par les AV et de

permettre le stockage des produits vivriers" ; les normes retenues sont celles qui ont été utilisées lors du programme FED : apport d'un crédit moyen de 341.000 CFA par magasin par le projet, reste étant à la charge des AV. Ce soutien est assorti d'un "crédit commercialisation" ; il s'agit là aussi de la poursuite du programme FED.

En ce qui concerne les autres domaines d'intervention, les perspectives de la DSN concernent:

- la pérennisation des fonctions de recherche-développement et de suivi-évaluation ;
- le maintien, pendant une phase transitoire, de la fonction d'approvisionnement en matériel agricole grâce au stock et au fonds de roulement disponibles. Cela est vivement souhaité par les paysans mais aussi par des ONG qui investissent dans le secteur du matériel agricole : "si du jour au lendemain, l'ONDR ne joue plus ses fonctions de distributeur de matériel et de fournisseur de crédit, la situation sera catastrophique pour les paysans... Il n'y a pas personne qui, **dans l'immédiat**, puisse remplir ces fonctions. L'ONDR doit jouer un rôle essentiel, le temps que se mettent en place d'autres réseaux (APICA). L'ONDR partage cette analyse mais est confrontée à un problème de personnel de terrain pour mener à bien ce travail.

Il est à souligner que la DSN considère qu'elle est particulièrement bien placée pour assurer la mise en oeuvre du projet d'appui aux structures rurales.

2 - Les autres services étatiques

Ils disposent de moyens incomparablement plus faibles que la DSN/ONDR et leur action dans la zone soudanienne est plus ou moins importante. Deux structures sont particulièrement actives.

2.1 - Les CFPA / CFPR

Les CFPA ont été créés progressivement et ont bénéficié pendant des périodes plus ou moins longues de soutiens des Coopérations française, suisse et allemande. Le dispositif, bien que dépendant d'une direction unique (Direction des ressources humaines, de la formation et de la promotion rurale - DRHFPR) n'a pas été homogénéisé et demeure marqué par ses origines et ses appuis initiaux.
La carte ci-après indique la localisation des 23 centres qui existent dans la zone soudanienne, en fonction de leur origine ; à noter cependant que l'aide allemande s'est arrêtée en 1975 et que depuis peu la Coopération suisse a opté pour le soutien à un nouveau projet d'appui aux unités de production familiales (UPF). Seule l'aide française aux centres s'est poursuivie et la Coopération hollandaise accorde une aide à la direction régionale des CFPA de Moundou ; à noter cependant des projets particuliers (formation de forgerons, atelier de machinisme agricole mis en place dans le centre de Fianga par exemple).

Localisation des CFPA

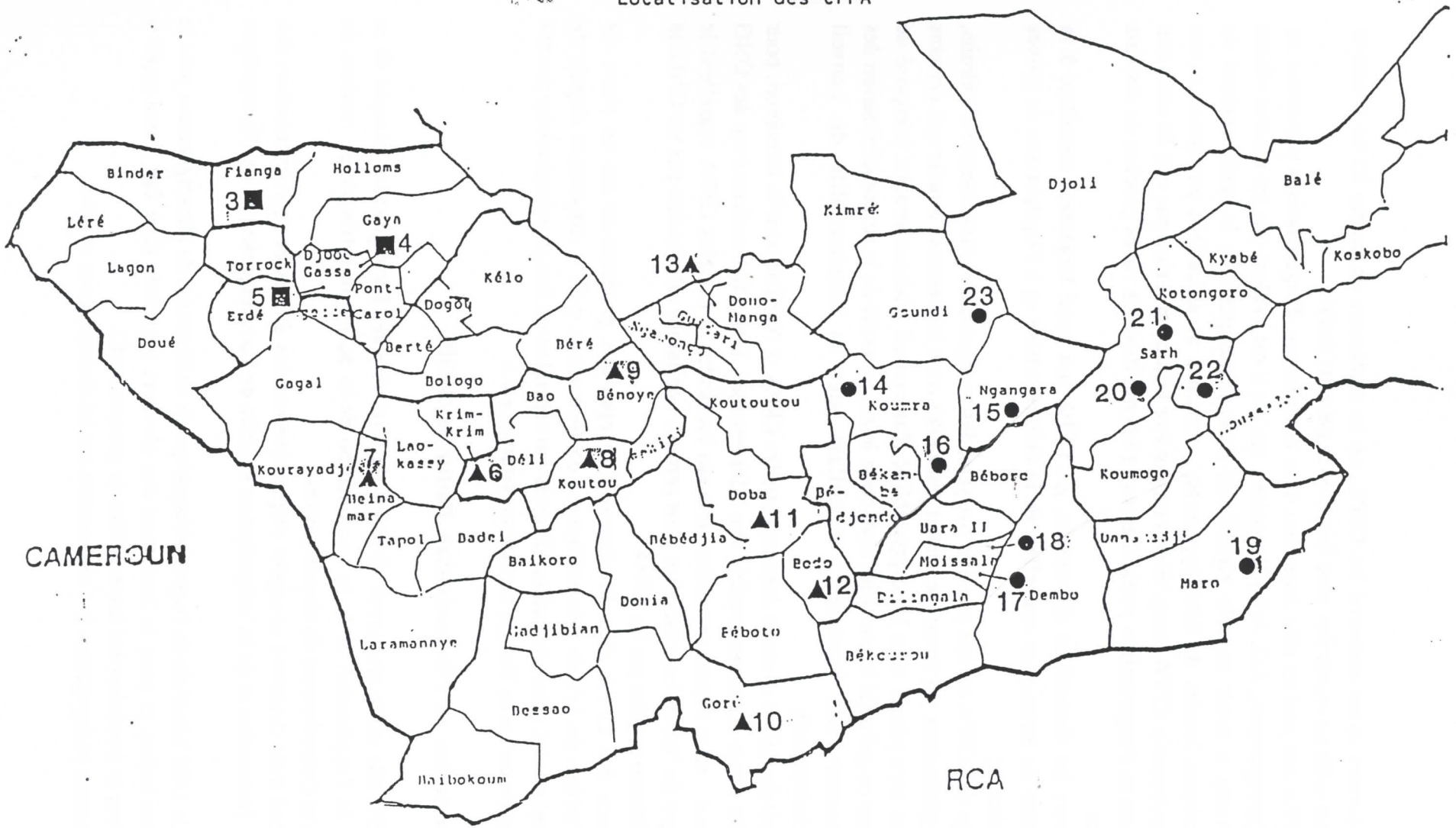

- AIDE ALLEMANDE
- AIDE MAISON FAMILIALE RURALE ET FAC
- FINANSSEMENT AIDE SUISSE

Des études récentes ayant concerné les CFPA, on se contentera de mettre ici en évidence quelques points saillants en relation avec l'objet de la présente étude :

- les CFPA ont joué un rôle important dans la naissance d'organisations paysannes de base (groupements, AG, AG villageoises, etc.) et il est évident que les centres visités continuent à avoir un rôle significatif dans l'émergence et le renforcement de dynamiques locales de développement ; certaines organisations paysannes citent spontanément le CFPA lorsqu'elles retracent leur histoire et il n'est pas rare de noter une dynamique d'organisation particulièrement intense dans les zones proches de certains centres ;
- à travers les formations dispensées, les CFPA ont aussi largement contribué à la diffusion de techniques nouvelles, de la culture attelée et à l'équipement de jeunes agriculteurs ;
- l'image des CFPA est très positive aux yeux des producteurs et dans nombre d'endroits, les organisations paysannes se sentent chez elles dans les centres ; à noter que certains centres sont placés sous la responsabilité d'un conseil d'administration composé de paysans ce qui a été la première traduction institutionnelle de la responsabilisation des producteurs (les formateurs travaillant sous la responsabilité du conseil d'administration);
- des collaborations diverses existent entre les CFPA et l'ONDR pour la formation, pour la radio rurale et donnent parfois lieu à des tensions. Des collaborations avec des ONG existent ; elles restent cependant souvent localisées et certains CFPA regrettent le manque de "bilans communs" et pour certains une faible valorisation par les ONG de l'expérience acquise par les CFPA ;
- la place des CFPA dans le dispositif d'appui aux producteurs est en cours de redéfinition du fait de l'essoufflement de formations qu'il a dispensées depuis de longues années ; des adaptations diverses ont cependant eu lieu depuis plusieurs années (projet du centre de Fianga, formations courtes, etc.).

2.2 - La Direction de l'Organisation Pastorale (DOP)

Créée en 1991, elle est la plus jeune direction du Ministère de l'Elevage et est chargée de la conception, de l'application et de la coordination de la politique nationale en matière de structuration et d'encadrement du monde pastoral.

Elle comprend trois divisions chargées respectivement des études et de l'organisation des éleveurs, de l'animation et de la vulgarisation et enfin de l'aménagement et de l'hydraulique pastoraux.

A noter que la DOP bénéficie de l'appui pédagogique de la Direction de l'Enseignement pour la formation des cadres et pour la formation des éleveurs organisés (elle fait aussi appel à l'INADES pour la formation des responsables de groupements).

Divers documents pédagogiques fort intéressants ont été élaborés dans ce sens.

La priorité a été donnée dans la zone soudanienne à la solution des problèmes liés à la santé du bétail car c'est une *question importante qui vient souvent en deuxième position* (après l'hydraulique pastorale) dans les besoins exprimés par les éleveurs et parce qu'il est plus aisé d'y trouver des solutions rapides.
La privatisation brutale des services vétérinaires en 1993 a poussé la DOP à stimuler la création d'unions de GDS afin de faciliter l'approvisionnement en produits vétérinaires.
A l'échelle régionale, la DOP est représentée par le Centre d'Organisation Pastorale (COP) de Moundou.
Parmi les autres actions menées dans la zone soudanienne, on peut citer : la vulgarisation de thèmes techniques (alimentation du bétail par exemple), l'organisation d'une foire à Bédiondo, l'appui au développement d'activités spécifiques : embouche, élevage laitier, porcheries, transformation des produits de l'élevage. A noter que la COP de Moundou porte une attention particulière aux questions posées par les tensions / conflits entre agriculteurs et éleveurs.
Les agents de la DOP sont très appréciés par les organisations paysannes et les producteurs sont satisfaits des GDS, malgré les difficultés qu'ils rencontrent. On peut noter cependant que la faiblesse des ressources humaines et matérielles de cet organisme ne lui permet pas d'exercer un suivi plus rapproché dont nombre de GDS et d'unions semblent avoir fort besoin.
Il serait en outre souhaitable que les actions menées bénéficient aussi aux éleveurs nomades.

Il convient également de souligner :

- qu'une partie des agents des services locaux d'élevage "va passer au PSAP" et se consacrer donc principalement à des actions de vulgarisation ;
- que la DOP souhaite être partie prenante du futur projet d'appui aux structures rurales.

3 - La recherche agronomique (Centre de Bébedja)

Elle est localisée à la station CIRAD de Bebedja et ses programmes ont connu diverses évolutions depuis quelques années ; en ce qui concerne l'objet de la présente étude, on peut signaler les points suivants

- le programme systèmes de production et fertilité a permis une meilleure connaissance des problèmes à l'échelle des exploitations agricoles et la prise en compte des contraintes auxquelles sont confrontés les systèmes de production et leur plus ou moins grande vulnérabilité au risque ;
- la recherche cotonnière a été plus articulée sur les préoccupations paysannes : mise au point des propositions techniques abaissant les coûts des intrants par exemple ;
- un rapprochement productif s'est opéré avec l'ONDR pour mener conjointement, à partir d'un zonage commun, le programme "gestion des terroirs" dans des sites tests situés dans les trois circonscriptions de l'ouest, du centre et de l'est. Un très important travail a été mené dans les sept sites où intervient la recherche agronomique : il concerne essentiellement la mise au point de réponses techniques aux problèmes posés par les modes de mise en valeur et d'exploitation du milieu. Deux travaux ont en outre été

menés ; ils sont relatifs d'une part à l'étude des itinéraires techniques effectivement pratiqués par les paysans sur diverses spéculations et d'autre part, aux flux financiers au niveau de l'exploitation et leur répartition au cours de l'année.

A noter que toujours dans le cadre de ce programme, le CIRAD a joué un rôle important dans l'animation d'un atelier "traction animale et agriculture durable" soutenu par l'OXFAM et auquel ont participé les intervenants étatiques et de très nombreuses ONG. Globalement, les relations avec les ONG sont encore rares et les articulations directes avec des organisations paysannes n'ont pas encore réellement commencé.

Les opérations de recherche menées à Bébejda sont essentiellement des opérations de recherche appliquée (recherche-développement, adaptative...).
Elles visent à fournir au développement :

- du matériel végétal (semences, greffons...) ;
- des outils et des méthodes (diffusés par des documents et des formations) pouvant répondre aux besoins exprimés (ou pressentis ou prévisibles). A noter que ces formations concernent actuellement la formation des formateurs et la formation de paysans sur la station et dans les villages.

Des évolutions sont envisagées dans les années qui viennent.

Les propositions élaborées dans le cadre de la mise en place du Pôle de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC) recouvrent des enjeux essentiels pour l'avenir de la zone soudanienne du Tchad qui ne peut que bénéficier des recherches régionales qui seront menées.
La mise en place du PRASAC devrait en outre favoriser le développement des compétences nationales et se traduire par un engagement accru de la station de Bebedja dans la recherche-développement, sans qu'elle renonce pour autant à des recherches à plus long terme, indispensables pour alimenter la recherche-développement.

Les contributions de la recherche au projet d'appui aux structures rurales pourraient être les suivantes :

a - Concernant l'appui aux filières

• Programme B1 du PRASAC : caractérisation des besoins alimentaires et des conditions d'approvisionnement qui correspond à la fois à des études sur l'évolution de la demande alimentaire et sur le fonctionnement des filières. Ce programme peut aussi fournir des outils à l'observatoire des marchés prévu dans le suivi-évaluation DSN.

• Programme B2 PRASAC : valorisation des produits agricoles (animaux et végétaux). Il permet de fournir des "process" aux artisans mais aussi d'étudier les conditions de valorisation industrielle des produits locaux (brasserie, sucrerie...).

• Projet d'étude du sésame qui démarre cette année. Le sésame semblant être une voie de diversification de culture monétaire.

• Développement de la sériciculture (BAD) qui est aussi une voie jugée intéressante de diversification.

• Multiplication des cultures vivrières (BAD).

• Il est projeté aussi de s'intéresser au développement des marchés de la future ville de Kome qui va fortement bouleverser le paysage commercial.

Dans ce domaine entre aussi, mais de façon indirecte, l'amélioration génétique et technologique du coton.

b - Concernant le développement local et la gestion des ressources naturelles

• Programme A1 du PRASAC : gestion durable des espaces et de ressources naturelles.
Ce programme vise à fournir des outils d'observation, diagnostic et des alternatives et propositions sur une gestion concertée des ressources naturelles à l'échelle régionale, terroir (y compris terroir péri-urbain : Moundou, Sahr, Komé) et de mesurer l'impact des pratiques actuelles sur le développement. Un volet concerne aussi la gestion conservatoire de la biodiversité avec les acteurs ruraux.

c - Concernant la formation technique, l'aide à la décision et le conseil de gestion aux exploitations

• Programme PRASAC : amélioration et protection des productions animales et végétales. Ce programme est un programme de création variétale mais aussi d'alerte vis-à-vis des épizooties.

• Programme PRASAC : gestion durable des systèmes de production. Ce programme vise à proposer une gamme d'alternatives techniques permettant aux producteurs une aide à la décision. L'enjeu est de passer de thèmes standards à des thèmes plus adaptés à la diversité des conditions écologiques, économiques et sociales des producteurs.
Au sein de ce programme, sera mise en oeuvre une opération visant la mise au point d'outils de conseil de gestion (l'affectation d'un ATD est en cours) ; elle devrait se développer en relation étroite avec les organisations paysannes. Il serait utile que les modalités de déroulement de cette opération soient définies dans le cadre du projet d'appui envisagé et négociées avec le comité d'orientation et de programmation prévu (cf. infra).

• Programme PRASAC : protection intégrée du cotonnier.

• Développement de la sériciculture (BAD) (partie opérationnelle).

• Recherche sur les cultures vivrières (BAD). Complète les recherches sur le sorgho et d'autres spéculations (riz, sésame...) en privilégiant la voie génétique.

• Recherche sur le coton (BAD). Références techniques sur insecticides, variétés coton.

• Activité de formation (PSAP, ONG...). Formation de formateurs. Un centre de formation est envisagé à Bébedja.

• Fourniture de plants greffés (autofinancement) de manguiers et agrumes. Formation à la pépinière et à l'arboriculture.

Enfin, il convient de souligner que l'expérimentation et les enquêtes en milieu paysan et les actions dans des zones / villages pilotes (indispensables composantes d'une recherche appliquée) sont actuellement réalisées en partenariat avec l'ONDR/DSN/CRD. Ainsi, il y a 14 points dits de prévulgarisation. Sur ces points, sont testées les innovations mises au point en station afin d'évaluer le comportement de celles-ci aux différents milieux écologiques et humains:

- essais variétaux multilocaux coton et vivriers ;
- essais agronomiques ;
- essais entomologiques de confirmation des insecticides.

Cette collaboration est complétée par des actions "gestion de terroir" sur 7 terroirs pilotes. Les essais sont réalisés par les paysans sous le contrôle des agents ONDR qui effectuent la mise en place, le choix des paysans, les observations, les pesées..

Cette sous-traitance de l'aspect multilocal à une structure de développement présente de nombreux avantages :

- facilite la logistique,
- lieux de rencontre et de dialogue entre recherche et développement,
- passage rapide de l'innovation,
- négociation des objectifs.

Cette fonction d'expérimentation en milieu paysan est essentielle et devrait s'intensifier à l'avenir ; il n'est pas prévu actuellement de moyens spécifiques pour la poursuite de cette action dans le cadre du PSAP. Il est souhaitable qu'elle continue en collaboration avec la recherche-développement DSN, ce qui n'exclut pas qu'elle puisse aussi s'élargir en collaboration avec des ONG ou des organisations paysannes.

4 - La Cotontchad

4.1 - "Une évolution chaotique"

Les principales étapes de l'évolution récente de la Cotontchad sont rappelées dans le rapport Bellot/Felix de 1994 auquel nous empruntons le bref rappel historique suivante.

"Gravement affectée par la situation de troubles qu'a connu le Tchad à la fin des années 1970 et au début des années 1980, la Cotontchad a subi de plein fouet la première crise cotonnière des années 1985/86. Avec l'appui de la communauté internationale, un programme d'urgence puis un premier contrat plan ont été mis en oeuvre de 1986/87 à 1991/92 pour restructurer et assainir l'entreprise. Grâce aux efforts réalisés et à un rapide redressement des cours internationaux, la Cotontchad a pu dégager un résultat bénéficiaire dès la campagne 1989/90.

Sur la base de ce bon résultat et compte tenu de la très forte demande du milieu rural, un programme de développement de la production a été élaboré, concrétisé par la signature, fin 1991, d'un second contrat-plan portant sur la période 1991/94.

Cependant, dès la parution des comptes définitifs de l'exercice 1990/91, en avril 1992, il est apparu de graves dérapages dans la gestion de l'entreprise se traduisant par une dégradation des prix de revient et des résultats de la campagne. Cette tendance s'est confirmée en 1991/92, accentuée par la baisse des cours mondiaux. Les perspectives financières de la campagne 1992/93 ont conduit l'Aide Française à geler une partie des financements du programme d'investissements et à mettre en place, dans le cadre de la subvention d'ajustement structurel 1992, un financement de soutien à la filière coton de 40 MF, conditionné part des efforts de réduction des coûts.

Les négociations sur ce schéma se sont soldées par la signature d'un protocole entre l'Aide française et les autorités tchadiennes (le 12 juillet 1993) prévoyant notamment :

"• la conclusion d'un pacte d'actionnaires ;
- la mise en place d'une nouvelle direction générale, renforcée par une expertise CFDT
- un comité de suivi restreint, émanation du Conseil d'Administration, chargé de vérifier et d'appuyer la mise en oeuvre du plan de redressement".

Dès la campagne 1993/94, les effets conjugués de la dévaluation du franc CFA et de la hausse des cours de la fibre ont permis d'atteindre l'équilibre de la filière qui est, maintenant, excédentaire selon la direction de la Cotontchad.

4.2 - La stratégie de la Cotontchad dans ses relations avec les producteurs

La politique de la Cotontchad s'inscrit fidèlement dans les perspectives tracées par le Plan de juillet 1993.
Depuis la campagne 94-95, elle s'efforce d'établir des relations directes et contractuelles avec les AV. Plusieurs mesures ont été prises :

- **la clarification des comptes AV / Cotontchad** : il s'agit à la fois de prendre en compte ce que la Cotontchad doit aux AV (surfacturation ou malversations qui peuvent être prouvées par les responsables d'AV) et ce que les AV doivent à la Cotontchad (intrants impayés), pour s'entendre avec les intéressés sur une situation nette. Ainsi en 1994-95, plus de 1300 dossiers d'AV ont été analysés par la Cotontchad pour des litiges qui portaient sur un montant de 500 millions environ. Pour les AV endettées, la Cotontchad propose un rééchelonnement de la dette (sur 3 ans) moyennant une reprise des activités coton. La Cotontchad ne réinjecte en général que des semences pour limiter les risques, et recommande aux AV d'organiser un champ collectif pour s'acquitter de l'annuité de remboursement sans entamer le produit des champs individuels. La reconstitution des comptes est l'occasion de mettre à jour les responsabilités dans les blocages qui sont advenus ; le compte-rendu de la situation à l'assemblée générale de l'AV conduit assez souvent à une remise en cause des anciens responsables.
  Ces plans de redressement ont été perturbés cette année dans la circonscription du Centre (les deux Logones) par les interdits sur le coton lancés par la rébellion. Plus de 400 villages n'ont pu produire du coton, les autres ont produit tardivement parfois après avoir payé une taxe aux rebelles. Près d'un milliard de F CFA d'intrants devront être rééchelonnés sur les campagnes à venir.

- simultanément, la Cotontchad s'est engagée dans une **relance maîtrisée de la production cotonnière.** Il s'agit d'approvisionner les AV en intrants et d'exercer un contrôle précis sur l'utilisation de ces intrants afin qu'une juste répartition des charges puisse être établie en fin de campagne ; il s'agit aussi d'organiser la commercialisation du coton de façon à pouvoir maîtriser le flux d'approvisionnement des usines et améliorer les conditions de qualité. A cette fin, la Cotontchad a mis en place depuis 94-95 un corps de "gestionnaires" appelés aussi "personnel interface" (114 agents) chargé de trois missions anciennement assurées par des agents ONDR :
  - la gestion des intrants,
  - les statistiques agricoles,
  - l'organisation de la commercialisation.

  C'est pour l'essentiel un personnel nouveau (les anciens contrôleurs de tri qui intervenaient sur les marchés étant souvent déconsidérés) recrutés à un niveau scolaire relativement élevé et qui ont reçu une formation spécifique.

Un des objectifs principaux du nouveau dispositif semble être pour l'instant d'accroître le rythme d'évacuation du coton par les MAG afin que la campagne de collecte soit terminée avant les pluies (fin avril, début mai). Pour ce faire, l'organisation du centre d'achat doit obéir à une organisation plus rigoureuse afin d'améliorer le rythme du marché.

Actuellement, les MAG traitent en moyenne 2 à 3 tonnes / jour, l'objectif quotidien devrait être porté, selon la Cotontchad, à dix tonnes pour les plus petits marchés, jusqu'à 25 tonnes / jour pour le marchés qui commercialisent plus de 100 tonnes. Des progrès sont enregistrés d'une année à l'autre : en 1995, la campagne de commercialisation (de 157.000 tonnes) s'est terminée fin juin, cette année elle se terminera en Mai.

La pression exercée pour améliorer l'efficacité du système de commercialisation génère un certain nombre de dysfonctionnements dont se plaignent les paysans et qui sont dénoncés par le MPZS.

Les doléances du MPZS portent sur :

- le non respect des programmations : ouverture du MAG, enlèvement des caisses, conditionnement du coton à l'usine, paiement du coton.
- l'indélicatesse de certains agents : gestionnaires mais aussi chauffeurs qui monnayent leurs services ;
- la mauvaise collaboration ou "l'absence de considération des agents de la Cotontchad pour les délégués paysans".

Ces défauts sont en partie imputables à l'inexpérience des gestionnaires et au grand nombre d'AV dont ils doivent assurer le suivi (40 en moyenne).

Ils devraient se réduire progressivement puisqu'il semble de l'intérêt de la Cotontchad d'éliminer tous les points de friction avec les producteurs. La Cotontchad joue le jeu du partenariat avec le MPZS (délégués cantonaux et de secteurs) qui est son interlocuteur principal actuellement. Mais il est vrai aussi que la Cotontchad évolue à son rythme et n'est pas sanctionnée pour ses éventuels manquements au contrat alors que si une AV ne respecte pas la charte des MAG, elle peut être suspendue par décision de la Cotontchad.

Simultanément, la Cotontchad a modifié certaines procédures :

- la Cotontchad a décidé de prendre à son compte le paiement des manoeuvres (500 F par tonne) qui assurent le chargement des caisses ;
- le conditionnement du coton (c'est-à-dire son classement en première, deuxième ou troisième catégorie) se fait à l'usine par prélèvement d'échantillons dans la benne mais aussi sur la chaîne de conditionnement (afin d'éviter le camouflage de mauvais coton sous du beau coton) ce qui devrait inciter les responsables du MAG à un contrôle de tri plus rigoureux ;
- le conditionneur est un agent assermenté du Ministère du Développement Rural, ce qui garantit une plus grande objectivité. En cas de désaccord sur le déclassement d'un lot de coton, une commission de litige se réunit, elle associe tous les partenaires, ses décisions sont sans appel ;

- faute de paiement bancaire, le paiement du coton se fait en liquide à l'usine ce qui fait courir le risque de rapatriement des fonds au village, aux paysans et non à la Cotontchad;
- la Cotontchad poursuit une politique de réduction des centres d'achat afin d'abaisser ses frais de collecte, ce qui ne peut se traduire que par une augmentation des difficultés et des charges pour les paysans.

Toutes ces mesures qui visent manifestement une plus grande efficacité sont parfois peu concertées et orientées majoritairement vers un transfert de charges aux producteurs, ce qui peut engendrer diverses formes de résistance.

• A noter que la Cotontchad ne s'est pas engagée dans le conseil technique aux producteurs de coton ; il avait été en effet envisagé en 1994 que la société cotonnière s'intéresse à l'utilisation des intrants, non seulement pour des raisons de suivi comptable, mais afin que le paysan raisonne ses apports (en intrants divers) en fonction de ses objectifs et de ses conditions réelles d'exploitation (état du milieu, conditions climatiques, comportement de la culture, disponibilité en matériel ou main d'oeuvre, etc.). C'est d'ailleurs une des fonctions attribuées au personnel interface, par la mission CFD de Mai 1994. Ce personnel étant défini alors comme ayant un caractère technico-commercial chargé entre autres de "conseiller les groupements de producteurs sur la conduite de la culture cotonnière et l'utilisation des intrants".
Cette fonction de conseil agricole est restée localisée à l'ONDR qui considère, ce qui est également légitime, qu'on ne peut dissocier le coton dans une approche globale de l'exploitation.

• A souligner enfin que la production cotonnière au Tchad évolue dans des conditions économiques bien singulières : la campagne cotonnière est engagée par les paysans avant que ne soient connus les prix des intrants et le prix du coton. La dévaluation a déjà considérablement perturbé ces valeurs de même que les diverses taxations sur les intrants et le matériel. Cette incertitude qui règne sur les conditions économiques de production, entretient une frustration chez les producteurs qui s'accentue dans nombre de zones. C'est une situation qui ne peut se prolonger indéfiniment sans mettre en cause le partenariat et sans perturber le fonctionnement de la filière.

• Les effets de la dévaluation sur la marge après remboursements d'intrants font l'objet de calculs très différents selon les acteurs ; cela n'a bien sûr rien de surprenant mais l'absence de bases communes (que peut fournir le suivi-évaluation) risque de conduire chacun des partenaires à se conforter dans ses propres analyses et rendre plus difficile le nécessaire dialogue.

Des progrès ont été accomplis dans la relation Cotontchad / producteurs et celle-ci joue le jeu avec le MPZS ; il est important cependant que les acquis se confirment et s'étendent du sommet

à la base car si des tensions sont inévitables, des conflits ouverts sont dommageables pour tous les partenaires.

La perception de la Cotontchad par les autres acteurs reste généralement marquée par l'expérience du passé. Des améliorations de l'image de la Cotontchad sont cependant sensibles mais la situation est variable selon les usines.

4.3 - Les perspectives de la Cotontchad en termes de production

Au cours des trois dernières années, la conjugaison de la dévaluation du franc CFA et de la restructuration de la Cotontchad a eu pour effet une augmentation de la production qui est passée de 97.200 tonnes pour la campagne 1993/94 à environ 160.000 tonnes pour la campagne 1995/96. Pour importante qu'elle soit, cette augmentation ne constitue en fait qu'un retour aux niveaux de production des années 90 ; selon la Cotontchad, les taux de croissance de années à venir seront probablement moins élevés mais la production augmentera notamment dans les zones où il existe des réserves foncières (l'Est).

Trois facteurs devraient favoriser cette augmentation de la production, qui pourrait atteindre la mise en place de 300.000 ha dès la prochaine campagne

- l'augmentation prévue du prix au producteur pour la campagne 1996/97 ;
- les possibilités politiques de résorption de l'insécurité ; celle-ci a engendré en 1996/97 l'abandon de 30.000 ha cultivés, soit l'équivalent de 25.000 tonnes ;
- la mise en place des "volets engrais" et "magasins villageois" dans le cadre du projet BAD.

Or, la **capacité industrielle de la Cotontchad** est actuellement limitée à un maximum de 180 à 190.000 tonnes par an et devrait passer à 220-230.000 tonnes en 1996/97 avec la mise en place de Pala II (30.000 tonnes) et la réfection de l'usine de Kyabé (10.000 tonnes).

Evolution de la production cotonnière de 1970/71 à 1995/96 (données ONDR)

Campagnes agricoles	Surface totale (ha)	Surface (ha) productivité	Production (tonnes)	% surface productivité	Rendement (kg/ha)
1970/71	301 375	40 602	94 684	13	314
1971/72	301 906	41 957	108 482	14	259
1972/73	275 576	44 723	104 037	16	378
1973/74	268 926	54 852	114 394	20	425
1974/75	272 156	174 976	143 640	64	528
1975/76	336 492	127 459	174 062	38	517
1976/77	318 781	131 462	147 384	41	462
1977/78	283 978	120 360	125 279	42	441
1978/79	267 300	137 100	136 856	51	512
1979/80	179 821	100 270	91 297	56	508
1980/81	166 484	70 940	85 716	43	515
1981/82	133 899	56 254	71 391	42	533
1982/83	137 734	75 986	102 118	55	741
1983/84	175 760	97 606	158 492	56	902
1984/85	141 937	77 835	98 416	55	693
1985/86	147 368	94 486	99 460	64	675
1986/87	124 080	66 750	89 400	54	721
1987/88	147 730	68 680	127 600	46	864
1988/89	199 410	87 610	137 458	44	689
1989/90	184 694	116 187	150 886	63	817
1990/91	206 470	148 125	159 000	72	770
1991/92	283 410	165 700	174 382	58	615
1992/93	199 447	118 986	124 500	60	627
1993/94	158 400	93 900	97 200	59	614
1994/95	203 470	142 810	156 756	70	770
1995/96	* 209 750	138 391	**160 000	66	695

* prévisions septembre 1995.

** Chiffre avancé par la Cotontchad au moment de la mission.

Source : rapport annuel ONDR

Capacité moyenne d'égrenage par unité de production prévue pour la campagne 1996/97 (en tonnes par an, base 150 jours de campagne).

Léré	Pala	Gaya	Kélo	Moundou	Doba	Koumra	Sahr	Kiabé	Total
15 000	40 000	15 000	40 000	40 000	15 000	25 000	25 000	10 000	220 000

Source : Cotontchad

Si l'on fait abstraction des surfaces abandonnées pour cause d'insécurité, les capacités d'égrenage sont proches de la saturation et l'augmentation de la capacité prévue pour la prochaine campagne devrait être absorbée par l'augmentation prévue de la production.

L'accroissement de la capacité d'égrenage est actuellement bloquée par la position de la Banque Mondiale qui conditionne ses décaissements au respect du Programme d'Ajustement Structurel et à la limitation des investissements. Si cette position est maintenue, des blocages risquent d'apparaître au sein de la filière, l'allongement de la campagne d'égrenage n'étant pas souhaitable car il se fait au détriment de la qualité.

La Cotontchad va donc maintenir la prime de précocité à la récolte et privilégier l'augmentation des rendements et l'amélioration de la qualité plutôt que l'extension des surfaces, notamment dans les zones pionnières. Si cette incitation à l'intensification se fait principalement par le contingentement des livraisons en semences et en intrants, deux risques existent cependant :

- les surfaces cultivées "en traditionnel" peuvent encore augmenter, ce qui a un coût en termes de ressources naturelles ;
- les tensions entre la Cotontchad et les producteurs risquent de s'aggraver, en particulier si ces décisions ne font pas l'objet d'une véritable concertation avec les paysans et si leur application n'est pas étalée dans le temps et si elle ne s'accompagne pas de la création de véritables alternatives en termes de revenus monétaires.

4.4 - L'appui du "projet BAD"

La Cotontchad devrait bénéficier d'un soutien de la part du projet "production cotonnière et vivrière" financé par le FAD et dont le démarrage semble imminent. C'est elle en effet qui sera chargée de la mise en oeuvre de la composante "développement de la production". Parmi les actions prévues, on peut citer notamment la mise en place d'un crédit intrants agricoles qui devrait, en diminuant les frais financiers actuels de la société cotonnière, diminuer les coûts de cession des intrants aux AV. 4,52 milliards sur 5 ans sont prévus pour cette composante, une partie - plus réduite - de ce montant concernant les intrants vivriers (engrais, semences, etc.).

5 - Les organisations non gouvernementales (ONG)

De nombreuses ONG sont implantées dans la zone soudanienne et plusieurs d'entre elles ont été rencontrées au cours de la mission. On peut les classer en trois catégories :

- **les ONG confessionnelles de droit tchadien.**
  Sans prétention d'exhaustivité, on peut citer :
  - les BELACD (Bureau d'Etudes et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement) qui sont présents dans les différents diocèses et qui sont des structures autonomes dont s'est dotée l'Eglise catholique pour mener ses programmes de développement dans la zone soudanienne ; présents dans chaque diocèse, les BELACD disposent d'une structure de coordination nationale (l'Union nationale des Associations diocésaines) qui n'exerce pas cependant de tutelle sur les organismes décentralisés ;
  - les Eglises protestantes pour leur part ont également créé des ONG : on peut citer le CECADEC (Centre d'appui chrétien d'appui au développement communautaire) à Pala, qui est lié à l'Eglise Fraternelle Luthérienne du Tchad, le SCMR à Béré mais aussi, par exemple, "la mission Seymour" basée à Koumra, etc.

- **les ONG internationales**
  Elles sont liées par une convention à l'Etat tchadien. Elles ont originaires des pays du Nord mais certaines ont leur siège dans un pays africain. On peut citer :
  - l'INADES-Formation dont le siège central est à Abidjan et qui est basée à Moundou.
  - World Vision Tchad qui est une ONG confessionnelle américaine.
  - VITA (Volunteers in Technical Assistance) / Promotion des entreprises privées créée aux Etats-Unis par des cadres retraités.
  - l'OXFAM Grande-Bretagne.

  et qui toutes sont également basées à Moundou.
  - l'AFDI (Agriculteurs français pour le développement international) dont le siège est à Doba ;
  - l'APICA (Association pour la promotion des initiatives communautaires africaines) qui est basée à Sarh et dont le siège central est à Douala.
  - le SAILD (Service d'appui aux initiatives locales de développement) qui vient de Yaoundé et dont le siège est à Pala.
  - Pain pour le Monde.
  - etc.

  A noter que certaines ONG internationales sont parties : l'ORT et CARE International par exemple.

- **des ONG tchadiennes**

  Elles ont de création souvent récente et leur nombre augmente rapidement ; on peut citer:

  - **l'ASSAILD** (Association d'appui aux initiatives locales de développement) dont le siège est à Moundou et qui offrait dans un premier temps aux organisations paysannes de devenir membres de l'Association ; elle est depuis peu une ONG fonctionnant en tant qu'organisme d'appui ;
  - **AGIR** est une initiative des anciens employés de CARE International ;
  - on peut également citer le CEPRIC qui a des compétences dans le secteur hydraulique, l'ASDEC (Association pour le développement de l'épargne et le crédit) qui ont leur siège à Moundou, l'APIA à Sarh, l'ASSIL à Pala, etc.

  Certaines des ONG rencontrées font l'objet d'une fiche qui figure en annexe du présent rapport ; on ne mettra donc ici l'accent que sur leurs principales caractéristiques.

5.1 - Des implantations souvent récentes

L'implantation des ONG dans la zone soudanienne est dans l'ensemble relativement récente.
Ce sont les ONG liées aux Eglises qui sont les plus anciennes : les actions d'appui au développement du BELACD démarrent par exemple à l'échelle des cinq diocèses à partir des années 70 ; certaines Eglises protestantes initient des actions à la même période, parfois avant mais dans des domaines précis (la santé à Koumra, Seymour). Le CECADEC ne se crée officiellement qu'en 1988 à Pala, la SCMR à Béré, etc..

L'arrivée dans la région des ONG internationales est plus tardive : à par l'INADES qui a ouvert une antenne en 1978, les autres sont arrivées après la guerre (World Vision en 1985 avec l'aide d'urgence par exemple) et n'ont réellement commencé leurs actions d'appui au développement qu'à la fin des années 80 (en 1988 pour l'AFDI) ou au début des années 90 : World Vision (1992), OXFAM (1992), VITA (1991), SAILD (1991), etc.

Les ONG tchadiennes, non confessionnelles, ont initié leurs actions à peu près à la même période : l'ASSAILD ne démarre officiellement ses activités qu'en 1991, après une longue attente pour obtenir sa reconnaissance officielle ; le projet CREC laisse la place à l'ASDEC en 1994, etc. A noter que la création d'ONG tchadiennes s'intensifie dans la période récente (APIA à Sarh, ASSIL à Pala, AGIR, etc.).

5.2 - Une inégale répartition géographique de l'action des ONG

Les ONG sont très inégalement réparties dans la zone soudanienne. A part les BELACD qui sont présents dans tous les diocèses, les autres ONG ont des zones d'intervention privilégiées. Ceci s'explique par diverses raisons :

- certaines ONG confessionnelles, en particulier protestantes, apportent un appui au développement dans les zones d'implantation de leurs églises (par exemple le CECADEC qui est surtout présent dans le Mayo-Kebbi, à Kélo, etc.) ;

- dans le centre de la zone soudanienne, de nombreuses ONG ont leur siège à Moundou pour des raisons de coût, de proximité. Elles sont amenées de fait à privilégier leurs actions dans le Logone occidental, même si elles rayonnent au-delà. Seule l'AFDI a son siège à Doba et concentre son action sur le Logone oriental. La tendance est accrue dans la période actuelle par l'insécurité qui a amené de nombreuses ONG à limiter, voire à suspendre, leurs interventions dans certaines zones ;
- le Mayo-Kebbi constitue, avec le Logone occidental, une zone particulièrement concernée par l'action des ONG même si leur action est parfois limitée à certaines sous-zones (le SAILD dans la sous-préfecture de Fianga, l'ASSIL à Léré et à Fianga par exemple) ;
- le Moyen-Chari paraît être dans une situation "moyenne" : on y note cependant une forte implantation d'ONG confessionnelles (BELACD, Seymour, l'action de l'église Mbaïe à Moïssala), la présence fort active de l'APICA, etc. ;
- la Tandjilé fait figure de "parent pauvre", au regard des autres préfectures car seul le SMCR y a son siège même si les ONG basées à Moundou y mènent des actions. A noter que l'INADES intervient dans l'ensemble de la zone soudanienne, souvent à la demande d'autres ONG mais aussi des services étatiques (ONDR, DOP).

5.3 - Un impact quantitatif très inégal

Des écarts considérables existent dans les ressources humaines, matérielles et financières dont disposent les différentes ONG ; cela se traduit par une très grande variation dans le nombre d'actions menées et l'importance de la population concernée.
Les budgets annuels dont disposent les ONG peuvent aller d'un milliard de francs (World Vision) à quelques millions, voire quelque centaines de milliers de francs pour certaines petites ONG tchadiennes.
Le personnel dont disposent les ONG est lui aussi d'importance très variable.
Les ruraux concernés par l'action des ONG sont plus ou moins nombreux ; cela résulte bien sûr des moyens dont disposent les différentes ONG mais aussi de la volonté de nombre d'entre elles de privilégier les aspects qualitatifs sur l'impact quantitatif.

Le tableau ci-après donne de **façon très approximative** une idée de la diversité des situations selon les ONG.

ONG	Personnel permanent	Budgets annuels (fourchette) - CFA	Nombre de groupements partenaires
BELACD Moundou	11	284.000.000 (95/96) 314.000.000 (94/95)	400 groupements
BELACD Pala	100		• 8 dispensaires + 2 en construction • 13 projets locaux dans 5 zones • 8210 épargnants dans les clubs d'épargne et de crédit dont 480 groupements • etc.
CECADEC Pala	14 + 12 à temps particl	44.000.000	• crédit à 112 groupements • etc.
World Vision Tchad	36 dont 8 chauffeurs	1.000.000.000 environ	• 100 communautés villageoises environ
OXFAM-GB	1 coordonnateur + chauffeur + planton	150 à 200.000.000 (400 millions en 1994 : aide d'urgence aux zones rizicoles	NB : OXFAM n'intervient qu'avec des intermédiaires
VITA		en 1994 : 200 millions accordés en prêts en 1995 : environ le même montant	Action concernant pour l'instant le milieu urbain principalement
AFDI	7 personnes		• 228 GUMAC • Banques de céréales
APICA	14 personnes	120.000.000 (Coopération suisse + ONG du Sud)	• 5 ateliers ruraux • Crédits matières premières • Appui aux OP
INADES	36 (en 1992/93)	125.000.000	
ASSAILD	8 personnes dont une expatriée	ressources propres : 18% Coopération suisse: 33% ONG du Nord : 49%	136 groupements membres (3559 membres)
ASDEC	1 (pris en charge par l'ASSAILD)	Appui OXFAM jusqu'à avril 1996	

5.4 - Les domaines de travail

Les domaines de travail des ONG sont très variés et évolutifs ; la souplesse qui les caractérise leur permet en effet d'adapter leurs interventions en fonction des priorités qu'elles identifient et de la modification du contexte institutionnel. On peut noter à cet égard ce qui suit:

- certaines ONG sont spécialisées dans une ou deux activités depuis plus ou moins longtemps : l'INADES qui joue un rôle central dans la formation des paysans et des agents de développement ; l'AFDI et l'APICA qui mènent des actions forts intéressantes sur la fabrication de matériel agricole ; ASDEC et le CEPRIC pour l'épargne et le crédit, etc. ;
- la plupart des ONG ont commencé leur action dans le domaine de la sécurité alimentaire et ont par la suite diversifié leurs activités ;
- certaines ONG mènent un travail important dans le domaine de l'intérêt général : on peut signaler les actions du BELACD (hydraulique, santé) ; du CECADEC (santé) ; de World Vision (hydraulique, santé), etc ;
- de nombreuses ONG ont des actions d'épargne et de crédit, de gestion des ressources naturelles ; celles-ci sont cependant d'importance variable ;
- à signaler le rôle particulier de l'OXFAM qui soutient les initiatives de nombre d'ONG, notamment tchadiennes ;
- la grande majorité des ONG accorde une place importante aux actions destinées aux femmes.

Le fait que plusieurs ONG interviennent dans le même domaine ne signifie pas cependant qu'elles le fassent dans les mêmes conditions. Le tableau suivant donne par exemple une idée (approximative) de la diversité des offres qui sont faites aux paysans en matière de crédit :

ONG	Type de crédit	Conditions de crédit	Crédits alloués
BELACD-Pala	• Equipement agricole • Intrants • Commercialisation de vivriers et de l'arachide • Elevage • Bili-bili • etc.	• Epargne préalable (3%) • Crédit avec 15-20 % de taux d'intérêt	15 millions en 1994 20 millions en 1995
ASSAILD	• Crédit collectif matériel agricole	• Une année après l'adhésion. • 5 % pendant 3 ans. • Plafonné à 500.000 CFA	88 millions entre 1986 et 1994
APICA	• Ateliers ruraux (4.200.000 F)	• 800.000 F/an sans intérêt pendant 5 ans	20 millions depuis 1991
CECADEC	• Matériel agricole	Ont évolué : • 1990 : 150.000 / group. 4 annuités, sans intérêts • 92/93 : 100.000 F / 2 annuités • 93/94 : 100.000 F / 2 annuités / 10 % d'intérêt	16 millions entre 1989 et 1993
VITA	• Crédit à des petits groupes • PME	• Maximum 300.000 CFA (13 % de taux d'intérêt) • Minimum 300.000 CFA	200 millions en 1994 et en 1995

5.5 - Les méthodes d'approche

Les méthodes d'approche présentent des points communs évidents :

- toutes les ONG travaillent avec des organisations paysannes de base (les groupements infra-villageois) et on peut noter l'importance croissante qu'elles accordent aux actions de promotion féminine. Plusieurs ONG apportent leur appui à la promotion d'organisations fédératives ;
- l'appui à l'organisation, la formation, les échanges entre paysans sont des constantes dans les pratiques de la plupart des ONG ;
- les ONG internationales ont pour la plupart renoncé à faire des "dons" et préfèrent la mise en place de fonds de roulement, de crédits divers, etc. Les subventions n'ont cependant pas disparu.

A noter cependant que leur expérience et leur professionnalisme peuvent cependant être très variables.

5.6 - Quelques remarques

Les ONG ne constituent pas un ensemble homogène ; si elles ont souvent la même philosophie d'action, leurs interventions concrètes sont cependant très diverses.
Au sein du dispositif d'appui, les ONG occupent une place particulière du fait de leur statut et de la liberté d'action qui en découle. Cependant, la pérennité de leurs actions n'est pas acquise dans tous les cas, car elles sont tributaires de financements extérieurs ; si cette pérennité ne semble pas poser de difficultés pour certaines ONG confessionnelles, ou dont la renommée est faite (INADES), elle est plus problématique pour d'autres.

Il convient de souligner que les ONG sont perçues de façon très positive par les paysans bénéficiaires qui apprécient souvent la qualité des relations établies et le caractère concret de nombre de leurs interventions. Dans nombre de zones, les paysans déplorent la réduction des activités de certaines ONG ou leur absence.

La capacité des ONG à coordonner leurs actions est très variable selon les zones : certaines sont très attachées à leur autonomie alors que d'autres sont plus ouvertes à la collaboration. Des évolutions s'opèrent cependant, notamment dans le centre de la zone soudanienne où les ONG ont mis en place deux structures de concertation : le COLONG qui est une coordination et le Comité d'alerte qui concerne la sécurité alimentaire.

Nombre d'ONG ont une attitude critique à l'endroit du coton dont certaines semblent percevoir assez peu la place qu'il occupe dans les stratégies des producteurs et auquel elles imputent beaucoup des problèmes rencontrés par les ruraux : précarité de la situation alimentaire, baisse de la fertilité des sols, etc.

Elles ont souvent aussi une attitude réservée, voire critique, à l'endroit de la DSN et nombre d'entre elles ne travaillent ni avec les AV ni avec le MPZS ; certaines assimilent ces organisations "au coton" ou à l'ONDR et à la Cotontchad et leur préfèrent soit des groupements infra-villageois, soit les organisations fédératives qu'elles ont parfois contribué à faire émerger.

6 - Les projets

Depuis quelques années, se mettent en place des projets de coopération bilatérale qui se caractérisent par une grande autonomie dans les modalités de mise en oeuvre.

6.1 - L'exemple le plus marquant est celui de **la GTZ dans le Mayo-Kebbi qui met en oeuvre quatre projets**.

6.1.1 - Le plus ancien est le **projet hydraulique villageoise** qui a démarré en 1988 et dont la deuxième phase devrait s'achever en fin 1996. Au cours de la première phase (1988/92), 70 puits à grand diamètre ont été construits par la population rurale avec l'appui du projet ; depuis 1992, le projet a financé l'achèvement de 53 forages profonds équipés avec des pompes à main et mi-1994, 100 puits avaient été en outre construits.
La participation de la population se traduit :

- par une cotisation préalable (150.000 CFA pour les puits de 1,40 m de diamètre et 200.000 CFA pour les puits de 1,80 m et plus) ; elle est souvent considérée comme "chère" par les paysans, les petits villages ayant parfois des difficultés à la réunir ;
- par la participation aux travaux ;
- par la prise en charge des puisatiers pendant leur séjour au village.

Les activités en cours sont les suivantes :

- construction des puits à grand diamètre dans les sous-préfectures de Léré, Pala, Fianga et Gounou Gaya ;
- formation des villageois dans les domaines de la salubrité et de la gestion de l'eau ;
- appui à la construction des radiers et des retenues d'eau ;
- contrôle de la qualité de l'eau des puits et enseignement en matière de sa désinfection ;
- enregistrement des points d'eau achevés par le projet au cadastre national des points d'eau ;
- formation continue du personnel du projet dans les domaines suivants :
    - gestion des projets d'approvisionnement en eau (pour les homologues du projet);
    - analyse d'eau et hygiène de l'eau potable (animatrices et animateurs) ;
    - mécanique voiture et électricité industrielle (mécaniciens et électriciens).

La contribution allemande pour la phase en cours est de 5.955.000 DM (2 milliards de CFA environ). A signaler que le projet hydraulique villageoise collabore avec le BELACD-Pala, ce

dernier ayant cessé de construire des puits ; il prend désormais en charge le travail d'animation préalable et autour de la gestion du point d'eau.

6.1.2 - Le projet de planification régionale : il concerne le **Mayo-Kebbi** mais aussi le Ouaddaï-Biltine. Le projet a démarré en 1989 et en est à sa troisième phase (1995-juin 1998).

Dans le cadre d'une politique de décentralisation, visant au développement du pays à travers la promotion économique et sociale des régions, le Ministère du Plan et de la Coopération (MPC) procède depuis 1989 à la création de capacités de planification et de coordination dans les Préfectures du Mayo-Kebbi, du Ouaddaï et de Biltine. Au cours de ses deux premières phases (de janvier 1989 à juin1992 et de juillet 1992 à juin 1995), le projet y a établi et rendu fonctionnelles des structures permanentes de planification et de coordination ; les Services Régionaux du MPC (SRMPC). De même, il a initié et consolidé des Comités Régionaux de Développement (CD). Il a également élaboré deux projets de Plan Régional de Développement. A l'aide d'un fonds d'accompagnement, le projet a soutenu des initiatives locales d'amélioration de l'infrastructure et des mesures d'auto-promotion de la population.
L'objectif de la troisième et dernière phase du projet est la consolidation de l'approche de planification décentralisée et participative dans les Préfectures du Mayo Kebbi, du Ouaddaï et de Biltine, et l'amélioration des capacités de la Direction de la Planification, du développement et de la Reconstruction au MPC, ayant comme tâche le soutien et la coordination de la planification décentralisée dans les régions du Tchad.

Le soutien de la décentralisation de la planification du développement dans les régions du Mayo-Kebbi et Ouaddaï-Biltine est censé contribuer à :

- exploiter de façon plus efficace le potentiel régional de développement ;
- appliquer les ressources conformément aux objectifs du développement des régions-cibles ;
- organiser le processus de communication intra-régionale et la coordination du développement ;
- améliorer la coordination entre les niveaux régionaux et national ;
- ouvrir à la population la possibilité de participer au processus de la planification du développement de leur localité ou région.

Pendant la phase finale, les activités principales suivantes seront entreprises :

- consolider les structures et le processus de la participation de la population à la planification régionale ;
- consolider les structures de la planification dans le Mayo-Kebbi et Ouddaï-Biltine ;
- générer des initiatives locales d'auto-promotion à l'aide du fonds d'accompagnement ;
- soutenir le côté opérationnel de la coordination entre les niveaux régionaux et nationaux ;
- renforcer les structures de soutien à la planification régionale au MPC ;
- rendre opérationnels les plans régionaux de développement du Mayo-Kebbi et Ouddaï-Biltine.

La contribution allemande pour la phase actuelle s'élève à 2 millions de DM pour l'ensemble du projet (Mayo-Kebbi, Ouddaï-Biltine), soit environ 700 millions de CFA.

6.1.3 - Le projet micro-réalisations - appui à l'auto-promotion des organisations paysannes du Mayo Kebbi

Il a démarré en 1990 ; il a son siège à Bongor avec des antennes à Pala, Gagal et Gounou-Gaya. Le projet a pour objectif de soutenir les initiatives de développement planifiées par les organisations paysannes ; il s'agit principalement "de renforcer les activités à caractère économique conçues et gérées par les paysans".
Parmi les moyens mobilisés, le projet retient :

"• l'appui conseil ;
- la formation en organisation institutionnelle et en gestion ;
- la formation technique et les voyages d'échanges ;
- les crédits et les subventions.

Pendant la première phase du projet (1990-1994), les actions suivantes ont été menées :

- des contacts ont été établis avec près de 200 organisations paysannes (OP);
- des actions ont été menées avec au moins 150 OP touchant environ 30 000 personnes ;
- des contrats d'appui ont été signés dont 106 contrats de crédit et 20 de subventions. 30 formations et 12 voyages ont eu lieu ;
- une équipe d'agents de développement a été formée et installée ;
- des outils de suivi-évaluation-prévision et d'auto-évaluation ont été mis en place.

Le projet devant s'achever fin 1997, la phase 1995/97 "aborde activement la préparation de l'après-projet. Elle sera marquée par une responsabilisation plus accrue des organisations paysannes et un désengagement progressif de l'équipe en ce qui concerne les opérations de terrain. Des outils de conception seront développés en vue de renforcer la stratégie et préparer la relève.

Il s'agira :

- d'affiner un peu plus systématiquement les instruments de suivi-évaluation-prévision (SEP) et préparer leur transmission progressive aux organisations paysannes ;
- de développer l'outil d'auto-évaluation et son utilisation comme outil d'analyse, de réflexion et de décision des organisations paysannes ;
- d'achever la conception des Fonds de Développement dont deux ont été mis en place.

Le projet a bénéficié d'un financement d'un million de DM / an ; en 1996, 220 organisations (dont 111 féminines) avaient bénéficié de crédit pour un montant global de 124 millions de francs CFA.

6.1.4 - Le projet "conservation et gestion des ressources naturelles dans le Mayo-Kebbi" est le dernier-né des projets GTZ dans l'ouest de la zone soudanienne.
Une première "phase d'orientation" de trois ans (1994/1996) s'achève fin 1996 et un projet est en cours d'élaboration pour la phase suivante.
Le projet a son siège à Pala et a créé deux antennes à Léré et à Fianga ; il n'intervient que dans une partie du Mayo-Kebbi (sous-préfecture de Pala, Léré et Fianga) et il en sera de même pendant la deuxième phase (1997/1999).

Les objectifs du projet sont de "contribuer efficacement à garantir les conditions d'existence des habitants de la région. Plus particulièrement, le projet a pour objectif d'amener les populations rurales du Mayo-Kebbi à pratiquer une gestion des ressources naturelles de leurs terroirs permettant d'en assurer la durabilité".

La démarche du projet consiste "par un dialogue constant avec la population rurale, à l'accompagner dans un processus de gestion participative de ses ressources naturelles. Cette approche comprend plusieurs étapes :

- demande d'appui ;
- identification des problèmes prioritaires par les différents groupes d'intérêt du village (diagnostic global) ;
- recherche et analyse des solutions possibles, étude de faisabilité, prise de décision sur une action villageoise ;
- information approfondie des villageois porteurs de l'action (basée essentiellement sur les visites inter-villageoises) ;
- planification de l'action par les villageois et répartition du financement entre le village et le projet ;
- mise en oeuvre de l'action par la population ;
- auto-évaluation de l'action".

Tous les utilisateurs de ces ressources (agriculteurs-éleveurs, pêcheurs, pasteurs, charbonniers-ères, potières, etc.) sont concernés ; l'intégration des femmes dans les activités appuyées par le Projet fait l'objet d'une attention particulière.
Les groupes opérationnels accompagnés par le Projet sont souvent des villages pris dans leur ensemble, mais aussi, fréquemment, des groupes d'intérêt commun : personnes groupées autour d'un projet d'action, quartier, groupement féminin, etc.
Le projet s'attachera aussi à favoriser l'émergence de prestataires de services privés capables de réaliser les prestations matérielles et techniques demandées par les groupes paysans pour la réalisation de leurs programmes.

Le projet intervient sur les problèmes prioritaires des paysans concernant la dégradation de leurs moyens de production et sur la recherche de solutions durables. Les solutions retenues par les paysans conduisent à des programmes qui, progressivement, constituent une gestion de leurs

terroirs et, plus généralement, de leurs principales ressources naturelles : eau, terre, bois, pâturages, ressource halieutique et faune sauvage.
Les actions appuyées peuvent être par exemple : des aménagements de mares ou de bas-fonds, des aménagements anti-érosifs (cordons pierreux, digues filtrantes, bandes plantées ou enherbées, etc.), des actions de fertilisation (plantation ou repousse naturelle assistée d'espèces fertilisantes, emploi de la fumure organique, rotation culturale et jachère améliorée), des mises en défens (zones boisées, zones lacustres), gestion de pâturages et de couloirs pour le bétail, etc.
L'intervention du projet consiste à appuyer pédagogiquement et méthodologiquement les villageois dans leur analyse de la situation et dans leur choix ; la décision finale leur appartenant. Puis, dans la réalisation, à les appuyer financièrement et à les aider à trouver l'assistance technique et les formations nécessaires. Sauf exception, les prestataires de services pour ces deux domaines sont recherchés à l'extérieur du projet.

Pendant la première phase, 12 villages ont été concernés ainsi que l'association pour la protection des espaces verts et de l'environnement (APDEVE) qui a des membres dans 42 villages de la zone de Léré.
Les réalisations sur le terrain sont financées par des cotisations des villageois renforcées par des subventions du projet ; un fonds d'appui de 600.000 DM (200 millions de CFA environ) est en place depuis 1995 et est actuellement géré par le projet ; ainsi que le souligne le rapport élaboré en 1995, "les actions ... ne se concrétisent qu'à partir de la deuxième ou troisième année et impliquent donc une montée progressive des réalisations et des financements".
Diverses collaborations ont en outre été nouées par le projet avec notamment

- la cellule recherche-développement de l'ONDR ;
- le BELACD ;
- le CFPA ;
- et bien sûr les autres projets de la GTZ.

Le coût du projet était d'environ 4 millions de DM pour la première phase.

Pour la deuxième phase (1997/99), le projet, d'un coût équivalent, devrait concerner 50 à 60 villages auxquels il convient d'ajouter un travail global sur des aires plus larges (forums cantonaux).

6.2 - La DED (Service Allemand de Développement) intervient au Tchad dans les domaines de l'agriculture, du développement communautaire et de la promotion féminine, de la promotion de l'artisanat et son budget annuel local s'élève à 626.000 DM pour l'ensemble du pays. Dans la zone soudanienne, les projets promus par la DED sont principalement

• **le Centre d'Animation Rurale de Torrock** (CART) dont l'action a démarré en 1990 et qui concerne un poste administratif du Mayo-Kebbi ; les principales activités du projet concement :

"- introduction des pratiques agricoles améliorées ;
- conservation des produits agricoles ;
- octroi de crédit pour l'achat de matériel agricole ;
- octroi de prêt pour la construction de banques de céréales ;
- formation des artisans ruraux pour l'entretien de l'équipement matériel agricole ;
- formation des associations villageoises en comptabilité ;
- appui aux GDS ;
- soutien des groupements féminins".

Le projet est placé sous la tutelle de l'ONDR.

• **le Programme Agro-Ecologie** (PAE) de Benoye a démarré en 1994 et il est mené en collaboration avec le BELACD de Moundou. Il s'agit d'un programme de protection des ressources naturelles qui met en oeuvre "un concept qui englobe l'agriculture, l'élevage et la sylviculture adapté à l'environnement. L'objectif à long terme est la gestion du terroir avec une agriculture durable par la population rurale elle-même".

6.3 - La GTZ intervient en outre dans **l'éducation de base** pour la réhabilitation du système éducatif tchadien, dans le cadre du projet Education V financé par IDA et qui a été préparé avec les principaux bailleurs de fonds et les associations de parents d'élèves. Dans la zone soudanienne, la GTZ contribue, dans le Mayo-Kebbi et dans le Moyen-Chari, à la mise en oeuvre de deux composantes du projet :"programmes pilotes d'amélioration des écoles" et "renforcement des structures à tous les niveaux".

"Le projet a pour objectif l'amélioration qualitative de l'enseignement de base dans trois préfectures (Mayo-Kebbi, Moyen-Chari et Ouaddaï) particulièrement en zone rurale et en facilitant la scolarisation des filles. Pour ce faire, le projet est centré sur l'appui aux initiatives communautaires en matière d'éducation. A travers les APE, les communautés prennent en charge 40 % des enseignants, elles construisent et entretiennent des salles de classe. Aussi, l'auto-promotion des APE est-elle considérée comme un élément-clé pour réhabiliter le système éducatif. Un deuxième axe majeur du projet constitue l'appui aux micro-projets pédagogiques.

Le projet attend les résultats suivants :

- la promotion de 90 micro-projets pédagogiques ;
- le renforcement des capacités d'autopromotion des APE par la réalisation d'au moins 100 actions d'appui ;
- l'expérimentation d'un nouveau système de testing et d'évaluation du rendement scolaire;
- la mise en oeuvre d'actions favorisant la scolarisation des filles ;

- le renforcement des capacités de conception et de gestion des services du Ministère de l'Education Nationale (MEN) au niveau préfectoral.

Les principales activités consistent à

- développer les capacités des APE en matière d'organisation et d'animation ;
- former les APE à la gestion des ressources financières, matérielles et humaines ;
- former le personnel d'encadrement pédagogique à la préparation et au suivi des micro-projets pédagogiques ;
- développer le matériel d'appui pour la mise en oeuvre des micro-projets ;
- élaborer des matériels didactiques pour les filles ;
- donner un appui à l'application du nouveau système de testing ;
- appuyer la planification et la gestion au niveau des trois délégations préfectorales ;
- former le personnel des services préfectoraux aux méthodes de planification (PPO), de suivi et de monitoring.

Démarré à la mi-1994, le projet doit durer 4 ans ; il est basé à N'djaména et le montant de l'aide allemande pour cette phase est de 6,9 millions de DM (dont une partie concerne les actions à l'échelon central et dans le Ouaddaï).
A noter que la GTZ apporte également un appui au Collège d'enseignement technique de Sarh afin qu'il soit en mesure d'assurer la formation de techniciens (niveau CAP) ; il comprend "des départements de métallurgie, de mécanique automobile, d'électro-technique et de menuiserie".

Les activités de terrain ont concerné 4 villages dans un premier temps ; divers essais et réalisations sont menés dans les domaines par exemple de la lutte antiérosive, de la production végétale, de l'agroforesterie. D'autres actions sont menées : greniers communautaires, acquisition de matériel agricole, foyers améliorés, etc.

6.4 - D'autres projets sont également mis en oeuvre dans la zone soudanienne

- certains relèvent de la coopération bilatérale : il s'agit par exemple du **projet BRA** (Bureau de Recherche-Action) avec la Coopération suisse qui est basé à Sarh et qui s'est orienté vers l'appui aux unités de production familiales. A noter que la Coopération suisse soutient le **projet d'appui au développement de la mécanique et de l'équipement rural** qui est basé au CFPA de Fianga (Mayo-Kebbi). Dans le domaine de l'hydraulique par exemple, la CFD a financé un projet de forages réalisé par l'ONHPV dans les deux Logones et la Tandjilé ; entre fin 1991 et 1995, 300 forages et 40 puits pastoraux ont été construits, équipés de pompes manuelles pour l'essentiel. Les villages participent à la réalisation des équipements (versement préalable d'une cotisation de 100.000 CFA) et sont responsables de la gestion du point d'eau (comités de gestion). Le projet a permis la formation et l'équipement de 25 artisans ruraux chargés de l'entretien des pompes (1 artisan pour 20 à 30 pompes) ;

- d'autres projets sont réalisés dans le cadre de la Coopération multi-latérale : il s'agit par exemple du projet Education V déjà mentionné (UNICEF / Banque Mondiale) dont la phase d'étude-action (1992-1995) est terminée ; du projet intégré des services de base (UNICEF) qui met un accent particulier sur les actions concernant les femmes et les enfants, etc.

7 - Le CONAMAC

Le Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif et Coopératif a été officiellement créé en 1994 avec l'appui du Comité de Suivi mis en place à l'issue de la Concertation nationale sur le Mouvement associatif et coopératif, tenue en 1992. Le CONAMAC a le statut d'association non gouvernementale à but non lucratif.

Le CONAMAC a pour objet de :

- vulgariser les principes et pratiques associatifs et coopératifs dans le pays en utilisant la méthodologie participative ;
- définir une politique et des stratégies cohérentes de développement des groupements, des coopératives, notamment dans les domaines économique et financier (production, commercialisation, épargne et crédit, formation des prix, etc.) ;
- appuyer l'exécution de cette politique et de ces stratégies en collaboration avec les différentes institutions d'appui étatiques et non-gouvernementales impliquées dans le secteur coopératif et associatif du pays ;
- tenir à jour des statistiques fiables sur le secteur associatif et coopératif du Tchad ;
- informer et sensibiliser la population sur les potentialités économiques du pays et sur l'esprit d'initiative individuelle ou collective afin qu'elle puisse compter sur ses propres efforts de développement ;
- organiser et coordonner l'appui/conseil aux coopératives et groupements à travers le pays, notamment dans divers domaines.

Peuvent adhérer au CONAMAC :

- les groupements ;
- les coopératives ;
- les unions de groupements ;
- les fédérations de groupements ;
- les structures d'appui étatiques ;
- les ONG.

Aujourd'hui, le CONAMAC compte parmi ses adhérents :

- 7000 groupements ;
- 14 unions ;
- 12 coopératives ;
- 16 structures d'appui étatiques et privées.

Parmi les structures d'appui membres, il y a la DOP, l'ONDR, la DRHFP, le FIR ainsi que de nombreuses ONG.

Les représentations locales du CONAMAC sont installées dans les préfectures, les sous-préfectures, les postes administratifs et dans toute autre localité en fonction de l'importance du mouvement associatif. La mission a pu par exemple rencontrer les responsables de la représentation locale de Moundou qui semble la plus avancée dans son travail dans la zone soudanienne, ainsi que le président du CONAMAC à Koumra.
Leurs missions consistent notamment à :

- conseiller les groupements pour la constitution des dossiers en vue de leur reconnaissance officielle ;
- servir de liaison entre les organisations paysannes et les partenaires extérieurs ;
- aider les organisations paysannes dans l'élaboration de projets / demandes de financement ;
- assurer le suivi du financement obtenu par son intermédiaire ;
- et, bien sûr, assurer à l'échelon local et régional les missions générales du CONAMAC.

Quelques observations

Tous les organismes d'appui rencontrés se réjouissent de la création du CONAMAC, participent à son travail ou se déclarent prêts à le faire ; pour leur part, les organisations fédératives sont informées de l'existence du CONAMAC national ; quelques leaders notent cependant que dans certaines zones, et "dans la pratique, les choses sont parfois devenues confuses après la concertation nationale".

La mise en place des comités d'agrément dans les sous-préfectures semble avancer de façon variable selon les lieux ; nombre d'organisations paysannes accordent une grande importance à leur reconnaissance juridique ; certaines ont élaboré des dossiers et se heurtent parfois à des refus de la part d'autorités administratives qui leur déclarent ne pas avoir reçu d'instructions. Il semble très souhaitable que la situation soit clarifiée rapidement pour ne pas décevoir les attentes suscitées par la consultation nationale et la publication du statut des organisations.

Certaines des difficultés de mise en place des instances décentralisées du CONAMAC semblent fortement liées à l'absence de ressources ; par exemple, les responsables du CONAMAC sont parfois très démunis : c'est notamment le cas du président qui, résidant à Bessada, n'a aucun moyen de travail.

Malgré les difficultés, sans doute inévitables au départ, le CONAMAC constitue une institution très originale qui peut jouer à l'avenir un rôle essentiel que personne ne joue jusqu'ici ; ainsi qu'en témoignent les unités techniques créées à Ndjaména, un énorme travail devrait lui revenir:

- pour définir, à partir des acquis des actions de terrain, des besoins des organisations, des orientations en matière de formation, suivi, évaluation, en matière d'épargne et de crédit ;
- pour organiser des échanges d'expérience, la diffusion d'informations, des formations communes ;
- pour soumettre aux différents niveaux de décision, des propositions (élaborées à partir de la base) qui soient à même de renforcer les organisations paysannes ;
- etc..

et ceci à différentes échelles géographiques (du canton, de la sous-préfecture au niveau national), sans se substituer aux autres acteurs de terrain.

II - LES FONCTIONS D'APPUI AU MILIEU RURAL ET LEUR RÉPARTITION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS

Les besoins / demandes exprimés par les producteurs, les demandes formulées par leurs organisations, les actions menées ou projetées par les organisations paysannes fédératives et par les acteurs institutionnels, publics ou privés, qui interviennent en milieu rural, renvoient à un ensemble de fonctions qui constituent ce qu'on appelle généralement "l'appui au milieu rural, aux producteurs ruraux".

1 - Identification des fonctions

Deux grandes catégories de fonctions à destination du milieu rural peuvent être distinguées : les fonctions économiques et les fonctions de service public.

1.1 - Les fonctions économiques

Il s'agit pour l'essentiel des fonctions suivantes :

- l'approvisionnement en intrants, en distinguant sans doute ce qui concerne la gestion des semences des autres intrants (engrais, pesticides, produits vétérinaires...) ;
- l'approvisionnement en matériel agricole ;
- le crédit et plus largement le financement de l'agriculture ;
- la commercialisation des produits ;
- la sécurité alimentaire ;
- la transformation des produits.

1.2 - Les fonctions de service public

Il s'agit de fonctions suivantes :

- la mise au point de références techniques, économiques et organisationnelles qui recouvre des activités de recherche et surtout de recherche/développement ;
- la gestion de ressources naturelles et des terroirs ;
- la diffusion des résultats de la recherche-développement : vulgarisation, conseil technique, etc..
- l'information ;
- la formation ;
- l'appui à l'organisation ;
- la planification / programmation des actions ;
- la coordination des actions entre les acteurs ;
- le suivi-évaluation des actions et programmes.

1.3 - Une dernière fonction, à destination des ruraux, est à souligner : elle concerne **l'appui aux équipements** collectifs dans les domaines social (santé, hydraulique), éducatif (écoles, etc..) ou encore dans le domaine des infrastructures de base (voies de communication).

NB : il convient de mentionner que l'inventaire de ces fonctions à destination du monde rural doit être complété par les **missions d'intérêt général** qui doivent être remplies à l'échelon local et régional et qui sont à destination de l'Etat. De façon non exhaustive, ces missions d'intérêt général, à destination de l'Etat, sont les suivantes :

- veiller au respect et à l'application des textes législatifs et réglementaires et à la mise en oeuvre des orientations gouvernementales ;
- collecter, vérifier et mettre en forme les données nécessaires (statistiques...) à un suivi-évaluation efficace, nécessaire pour éclairer les décisions gouvernementales ;
- etc..

2 - Répartition actuelle des fonctions entre les différents acteurs

Elle est mise en évidence, dans ses grandes lignes, par le tableau ci-après [1] qui ne reprend que les fonctions qui relèvent directement de l'appui à destination du milieu rural.
Ce tableau suggère quelques remarques.

2.1 - Concernant les fonctions économiques

On peut noter :

- tout d'abord, le désengagement des services étatiques de l'exercice des fonctions économiques ; il est total pour la DOP et fort avancé pour l'ONDR qui a renoncé à son rôle d'intermédiaire en ce qui concerne les semences / intrants coton au profit de la Cotontchad ("personnel interface") et qui ne s'occupe plus, semble-t-il, des intrants pour les autres cultures (arrêt de l'opération mini-doses par exemple). L'ONDR conserve un rôle prépondérant dans l'approvisionnement en matériel agricole et dans la gestion du crédit qui y est lié mais partage la fonction d'approvisionnement dans des proportions encore faibles, avec des opérateurs privés ou avec des projets spécifiques ; la DSN conçoit l'exercice de cette fonction comme transitoire, de même que son engagement dans le domaine de la sécurité alimentaire, les organisations paysannes bénéficiaires du crédit commercialisation des vivriers devant devenir autonomes après quatre ans ;

---

[1] L'importance du rôle joué par chaque type d'acteur dans une fonction est signalée par le nombre de points ; il s'agit bien sûr d'une indication globale de tendance, qui est appréciée, également, en fonction de l'impact géographique des actions menées.

Fonctions et acteurs : répartition actuelle	OP de base	OP fédérative locale	OP fédérative de 3ème niveau	Autorités tradition-nelles	ONDR	DOP	CFPA	Recherche	Projets	ONG	Cotontchad	Opérateurs écono-miques
Gestion des semences	● (coton)										●●● (coton)	●
Intrants	●●	●									●●● (coton)	● (véto)
Matériel agricole	●●	●			●●●					●		●
Financement / épargne / crédit	●	●			●●● (mat) ●● (vivrier)				●	●	●●● (intrants coton)	● (usure)
Sécurité alimentaire	●	●●			●				●	●●		
Commercialisation	●●	●	●						●	●	●●● (coton)	●●
Transformation	●	●								●	●●● (coton)	●
Mise au point de références techniques, économiques, org.		●	●		●●			●●●	●	●		
Gestion des ressources naturelles		●		●●	●			●●	●	●		
Vulgarisation / conseil	●	●	●		●●●	●	●		●	●●		
Information		●	●	●●	●●		●	●	●	●●		
Formation		●●	●●		●●	●	●●●		●	●●		
Appui à l'organisation		●●●	●●●		●●●	●●	●		●	●●●		
Planification locale et régionale		●	●	●					●	●		
Coordination		●	●		● (coton)					●●	● (coton)	
Suivi-évaluation		●	●		●●●	●	●	●	●	●	●	
Appui aux équipements	●●	●	●		●				●●	●●		

- le recentrage des fonctions économiques liées au coton sur "le couple" Cotontchad / AV est devenu effectif ; certaines fonctions économiques font l'objet d'initiatives multiples, parfois conduites de façon très professionnelle par des "couples" projet-ONG / organisations paysannes : pour le crédit, on peut citer les actions appuyées par GTZ/Micro-réalisations à Pala, par diverses ONG, les BELACD, etc. ; pour le matériel agricole, on peut citer la SOTEQAD/AFDI à Doba, l'APICA, etc... Des initiatives multiples concernent les banques de céréales (on peut citer les actions menées par nombre d'organisations paysannes, le plus souvent avec des appuis extérieurs comme par exemple à Bissi, à Bodo, etc.).

Le processus de privatisation des fonctions économiques est donc très avancé dans la zone soudanienne ; il n'est pas exempt cependant de certains dysfonctionnements :

- la privatisation des services vétérinaires s'accompagne, d'après les paysans et les éleveurs, d'une baisse de la qualité des services, certains animaux n'étant semble-t-il plus vaccinés ;

- certaines fonctions sont difficilement reprises par de nouveaux opérateurs (les semences autres que le coton, la vente de pièces détachées...) ;

- le marché des cultures vivrières, de l'arachide est peu organisé et laissé jusqu'ici à la seule initiative de commerçants peu portés, semble-t-il, à une approche contractuelle avec les producteurs ; des initiatives sont à signaler cependant à Béré par exemple et pour le sésame (qui a connu quelques ratés) ;

- les relations entre les AV, le MPZS d'une part et la Cotontchad se font directement, parfois avec la médiation de la DSN mais ne sont pas exemptes de tensions. Si des tensions sont inévitables étant donné l'enjeu autour duquel s'établissent les relations entre les deux partenaires, la forme qu'elles prennent dans certains endroits pourrait devenir préoccupante ;

- le désengagement de l'Etat des fonctions économiques se traduit aussi par **une forte augmentation du coût des facteurs de production** ce qui les rend plus difficiles à acquérir pour certains producteurs et risque d'encourager les pratiques extensives (aggravant ainsi la pression sur les ressources naturelles).

Au total, on peut sans doute retenir les **conclusions suivantes :**

- le désengagement de l'Etat des fonctions économiques est très avancé ;

- en dehors du coton, l'appui à la production agricole et à l'élevage est très faible ; la reprise des fonctions économiques devenues vacantes est loin d'être totale et d'avoir acquis des formes stables et satisfaisantes pour les producteurs ; il en résulte une désorganisation indéniable de l'environnement de la production agricole, qui est devenu moins sécurisé et parfois moins incitatif ;

- inévitable, la déstabilisation de l'environnement économique est peu appréciée des producteurs dont certains considèrent que des décisions ont été prises de façon unilatérale, sans concertation avec leurs organisations et qu'ils en supportent l'essentiel des coûts ;

- il est difficile d'estimer le temps que prendra la ré-organisation de l'environnement de la production agricole dans la zone soudanienne ; les organisations paysannes, aidées par les structures étatiques, par les ONG, par certains projets, s'efforcent d'y contribuer mais leurs initiatives sont localisées diversement efficaces et peu harmonisées ; elles sont en outre freinées par quatre facteurs principaux :
  - l'insécurité qui dans certaines zones ruine les efforts des organisations paysannes et décourage les investisseurs privés ;
  - l'état des pistes qui, en dehors des grands axes routiers, sont très détériorées ;
  - l'absence d'orientations claires (en matière de sécurité alimentaire, de crédit par exemple) susceptibles de structurer les multiples initiatives émanant des acteurs non étatiques ;
  - une insuffisance des ressources financières, matérielles mais aussi humaines nécessaires.

Dans le cadre des options officielles définies par le Tchad, les fonctions économiques ont pour vocation d'être assurées par des organisations paysannes, des entreprises privées ou des sociétés d'économie mixte ; les évolutions constatées vont bien dans ce sens mais la reprise des fonctions devenues vacantes s'effectue plus ou moins vite et avec de multiples difficultés.
Le désengagement des organisations étatiques des fonctions économiques ne revient pas cependant à nier le rôle que l'Etat peut (et doit) sans doute continuer à jouer : veiller à ce que ces fonctions soient effectivement remplies ; réguler quand nécessaire les relations entre les différents acteurs concernés, etc.

2.2 - Les fonctions de service public

L'exercice des fonctions de service public se caractérise par la multiplication des acteurs et des initiatives privées, à côté des actions menées par les services étatiques qui gardent cependant un rôle important et dont les modes d'intervention évoluent :

- en ce qui concerne la **recherche-développement,** on peut noter les efforts et l'intérêt des résultats obtenus par la DSN (CRD) depuis 1992 et les articulations productives qui se sont établies entre la DSN et la recherche agronomique, notamment dans le domaine technique. Des initiatives existent de la part des ONG et de certaines organisations paysanne et l'on peut sans doute déplorer qu'elles se développent sans articulation avec les structures étatiques ;

- en matière de **gestion des ressources naturelles**, trois types d'initiatives sont à signaler :
  - tout d'abord, le CIRAD réalise un travail fort intéressant, notamment au plan agro-technique, et des articulations positives se sont établies avec l'équipe "gestion des terroirs" de la DSN ;
  - le projet GTZ-Ressources naturelles développe une approche participative fort intéressante dans les zones de Pala, Léré et Fianga ;
  - de leur propre initiative ou sensibilisées par des ONG, de nombreuses organisations paysannes manifestent des préoccupations relatives à l'environnement, mènent des actions (utilisation de la fumure organique, plantations d'arbres...) ou organisent des réflexions prometteuses. Des synergies pourraient résulter de la mise en relation de certaines actions / réflexions menées par ces différents acteurs mais les articulations semblent freinées par des a-priori institutionnels et/ou liés à l'analyse négative que font certaines ONG de la place du coton dans l'économie régionale, etc... A noter cependant la tenue de séminaires sur l'agriculture durable et auxquels ont participé la plupart des acteurs ;

- **la vulgarisation et le conseil agricole** constituent une fonction historique et centrale de la DSN qui vient d'être renforcée au plan institutionnel avec le financement du projet PSAP par la Banque Mondiale. Les schémas en vigueur jusqu'ici sont restés descendants et organisés "en cascade" avec les limites qui sont inhérentes à de tels dispositifs. Si divers observateurs s'accordent pour estimer nécessaire la poursuite et l'intensification d'actions de vulgarisation/conseil technique agricole, il convient cependant de prendre en compte les facteurs qui peuvent limiter leur impact: en effet, la non-adoption par les producteurs de thèmes techniques, repris inlassablement depuis des décennies ne résulte pas forcément de la méconnaissance ou de l'incompréhension

par les paysans des messages transmis ; elle peut aussi être liée aux conditions économiques et socio-politiques dans lesquelles s'effectue la production agricole.
Les agents d'interface de la Cotontchad sont perçus par les paysans plus comme des "commerciaux" que comme des technico-commerciaux et c'est aussi le point de vue de la Cotontchad ; celle-ci serait disposée cependant à élargir leur rôle au conseil technique ce qui concerne le coton, mais le partage des responsabilités avec les agents du PSAP souleverait des questions peu aisées à résoudre.
Une autre tendance de la période est, en dehors de la sphère étatique, l'augmentation du nombre de conseillers, animateurs chargés de fonctions diverses et qui accordent une place variable au conseil agricole ; rémunérés par les ONG ou plus ou moins bénévoles, il s'agit souvent aussi d'**animateurs paysans** ; leur compétence technique et économique est variable (faute de préparation suffisante, de supports pédagogiques) et cela peut affaiblir parfois l'efficacité de leur action.

- l'accès des producteurs à **l'information** reste généralement faible et sporadique ; des initiatives sont à souligner : la radio rurale, malheureusement inaudible dans une partie de la zone soudanienne, le journal "Les Echos" du MPZS, soutenu par la DSN mais qui, faute de rentrées suffisantes, a suspendu sa parution, le "Rendez-vous du Paysan" de l'INADES, les échanges intra-régionaux et internationaux soutenus par des ONG notamment, etc... Dans l'ensemble, l'insuffisance de l'information dont disposent les organisations paysannes de tous types est patente dans les domaines technique, économique, juridique, etc... (elle s'aggrave quand on se rapproche des groupements de base) et obère la réflexion et la créativité des organisations.

- **la formation des producteurs** fait l'objet de multiples initiatives tant de la part des organisations étatiques que des ONG mais aussi de la part de certaines organisations fédératives qui se dotent de compétences spécifiques (formateurs paysans) et/ou font appel directement à des prestataires de services. Les formations dispensées concernent trois secteurs
    - la formation technique où les CFPA/CFPR jouent un rôle important, mais où interviennent aussi la DSN (production agricole), la DOP (élevage) et certaines ONG (notamment en ce qui concerne les activités de diversification, la protection de l'environnement, etc...) ;
    - la formation à la gestion qui constitue une priorité tous les intervenants extérieurs et qui est parfois surtout perçue dans sa dimension comptable ;
    - l'alphabétisation dans laquelle investissent la DSN (avec des actions renforcées depuis deux ans), les CFPA et certaines ONG.

  Malgré l'intérêt évident de nombre d'actions menées, leur efficacité est parois obérée par la façon dont elles sont réalisées, on note parfois
    - un éclatement des initiatives qui sont peu coordonnées au plan des contenus, des méthodes et des instruments utilisés ;

- une discontinuité dans la mise en oeuvre, les actions ponctuelles l'emportant parfois sur des programmes construits dans la durée ;
- une préparation variable des formateurs à leurs tâches..

A noter le rôle particulier joué par l'INADES, dont la compétence est appréciée par la plupart des autres organismes d'appui qui font appel à ses services.

- **l'appui à l'organisation des producteurs** mobilise beaucoup d'énergies tant dans les organisations fédératives que chez les intervenants extérieurs. Les inspirations et les priorités sont parfois différentes selon les acteurs :
  - les tenants d'une approche "lente" privilégient le qualitatif (les BELACD, l'INADES, CFPA, etc...) et se distinguent des structures étatiques (DSN, DOP) qui sont amenées, pour des raisons souvent extérieures, à intervenir massivement (création rapide des AV, des GDS, par exemple) à l'échelle régionale ;
  - une distinction de même nature peut être établie entre ceux qui privilégient l'action à la base (renforcement des groupements) et ceux qui, par choix ou par nécessité, investissent dans l'appui à la création d'organisations fédératives situées à des échelles géographiques variables (l'ONDR pour le MPZS, la DOP et les Unions fédératives de GDS, le SAILD et les Unions de fédérations, etc..).

    L'action menée par certains intervenants semble parfois résulter de "modèles" (qu'est-ce qu'un groupement ? rôles respectifs des différents responsables...) plus qu'être conçue comme un **accompagnement** des organisations, se structurant autour d'enjeux et d'objectifs concrets.

- **la planification, locale et régionale,** la programmation pluri-sectorielle et pluri-annuelle restent embryonnaires ou limitées à des zones ou des secteurs particuliers ; la seule initiative d'envergure au plan territorial concerne le Mayo-Kebbi où un travail de diagnostic / concertation / planification régionale a été mené avec l'appui de la GTZ : ceux qui participé à la phase préparatoire ont apprécié la démarche mais certains se déclarent un peu déçus par le produit final: World Vision a également orienté ses actions dans ce sens (méthode MARP) à l'échelle du canton le plus souvent. Au plan sectoriel, on peut souligner l'intérêt des actions menées dans le secteur de l'épargne et du crédit dans les Logones où ont été construites des perspectives à moyen terme ; la déception créée par le refus de financement de la CFD n'a pas entraîné l'abandon du projet, les organismes concernés s'efforçant de construire une alternative locale : cela prouve sans aucun doute leur attachement au projet.

- **la coordination des actions** apparaît très faible ; des tentatives sont à signaler : la coordination inter-ONG (COLONG) dans le Centre de la zone soudanienne, les accords BELACD/UNICEF/GTZ hydraulique dans la zone de

Pala, le projet conjoint d'épargne et crédit dans le Logone occidental, etc... La coordination est cependant freinée par divers facteurs

- l'attachement de certains intervenants à leur autonomie qui les pousse à redouter une coordination qui limiterait leurs initiatives ;
- des oppositions inter-institutionnelles ;
- le poids très variable des institutions qui peut faire redouter à certains des dominations / dépendances ;
- etc...

Certains désaccords qui s'établissent entre des intervenants extérieurs ne sont guère appréciés par les organisations fédératives, les partages territoriaux ou sectoriels qui en découlent s'effectuant en dehors des paysans : "nous ne sommes pas des gâteaux que les intervenants peuvent se partager..." ont déclaré les responsables paysans.

- **un suivi-évaluation** est effectué par la plupart des organismes d'appui et par certaines organisations fédératives ; il concerne cependant le plus souvent le suivi / évaluation de leurs propres actions. Seule la DSN a mis en place un véritable dispositif qui permet d'une part le suivi de la campagne agricole et d'autre part la collecte et le traitement de données relatives aux évolutions que connaît la zone soudanienne. La qualité des informations recueilles est à souligner, notamment au plan quantitatif ; elle fournit, à partir de questions particulières ou générales (les exploitations agricoles, la situation alimentaire, les systèmes de production, les AV, etc...) une situation de référence qui permet l'analyse prospective. On ne peut que regretter que le capital accumulé par le service suivi-évaluation ne serve qu'à la DSN (et aux missions d'étude) et que les autres acteurs régionaux (organismes d'appui et organisations paysannes) n'y aient pas recours.

Au total, la façon dont sont assurées aujourd'hui les fonctions de service public dans la zone soudanienne présente les principales caractéristiques suivantes

- à côté des services étatiques qui gardent certaines de leurs prérogatives et dont les modes d'intervention évoluent, on assiste à de très nombreuses initiatives émanant de projets spécifiques, d'ONG et d'organisations fédératives qui se dotent des dispositifs d'appui spécifiques ;

- l'impact géographique des actions menées est très variable ; les actions vont du projet d'envergure régionale (PSAP) ou préfectorale (GTZ) à des projets beaucoup plus modestes au plan quantitatif. Seule la DSN est présente dans toute la région, y compris dans les zones de forte insécurité ;

- le contenu et les dispositifs mis en place ont des inspirations diverses mais tous (ou presque) s'inscrivent dans une orientation de responsabilisation des producteurs, voire d'auto-promotion ;

- l'adaptation des contenus diffusés et des méthodes mises en oeuvre aux besoins et demandes des producteurs est variable ; si la qualité de certaines interventions semble indiscutable, il n'en va pas de même pour d'autres et le meilleur peut côtoyer l'approximatif ;

- la capacité de certains agents de base à **accompagner** les organisations paysannes est fort inégale ; certaines reconversions, indispensables étant donné les orientations de la politique agricole et la montée en puissance des organisations paysannes, ont du mal à se faire, sans doute aussi parce que certaines formations de recyclage d'agents font encore une place insuffisante à des méthodes d'approche rénovées ;

- l'engagement remarquable de responsables paysans, qui deviennent des animateurs / conseillers souvent bénévoles, des groupes de base n'est pas toujours servi par une formation adaptée et souffre de l'insuffisance de propositions (contenus / méthodes) et de supports pédagogiques ;

- l'absence d'orientations claires en matière d'alphabétisation, de formation des producteurs, etc.. est préjudiciable aux ruraux : elle favorise certes la créativité mais parfois au détriment de programmes construits dans la durée et de la cohérence des actions menées ;

- certaines fonctions ne sont guère assurées : la planification régionale (sauf dans le Mayo-Kebbi où elle a été animée par le projet GTZ-Planification), la coordination des actions.

Ces fonctions d'appui étaient traditionnellement assurées pour l'essentiel par des organismes étatiques ; dans la période actuelle, elles tendent à être aussi assurées par des acteurs non étatiques (ONG, organisations paysannes fédératives) et il est nécessaire que cette orientation se poursuive à l'avenir : participation accrue des organisations paysannes à l'orientation et à la mise en oeuvre des actions d'appui, renforcement, sur une base contractuelle, de l'action des ONG, etc.

La part croissante qui revient à des acteurs de la société civile dans l'exercice de responsabilités concernant les fonctions de service public, ne signifie pas cependant que l'Etat s'en désengage totalement : il lui appartient, en concertation avec les autres acteurs concernés :

- de veiller à ce qu'elles soient assurées ;
- de veiller au partage de responsabilités entre les différents acteurs concernés ;
- de définir, en concertation avec les autres acteurs, le cadre d'exercice de ces fonctions;

- d'apporter sa contribution à l'exercice de ces fonctions, soit en assurant certaines d'entre elles directement, soit en apportant sa contribution aux opérateurs non étatiques qui en sont chargés : ressources humaines, matérielles, financières, etc...

2.3 - L'appui aux équipements collectifs et à la création d'infrastructures de base

Des actions diverses sont menées, notamment grâce à des projets spécifiques, des ONG, mais elles sont très en dessous des besoins.

• Les voies de communication sont souvent en très mauvais état, dès que l'on quitte les axes principaux dont la plupart sont en cours de réfection ; il en résulte un enclavement permanent de nombreuses zones qui sont isolées dès que surviennent les pluies (absence de ponts sur de nombreux cours d'eau...). Le désengagement de la Cotontchad de cette activité est très mal compris par les villageois qui le déplorent.

• Malgré le projet Banque Mondiale, de nombreuses constructions scolaires reposent sur les paysans eux-mêmes ainsi que diverses dépenses de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire. A noter que la GTZ devrait apporter un appui dans ce domaine, dans le Moyen Chari.

• L'hydraulique villageoise reste très en dessous des besoins, notamment dans les zones pionnières ; les appuis apportés le sont sous forme de projets : GTZ hydraulique dans le Mayo-Kebbi qui travaille maintenant de façon concertée avec le BELACD et l'UNICEF, l'ONHFV qui, avec un financement CFD, a réalisé 270 forages et 40 puits pastoraux depuis 1991 dans les deux Logones et dans la Tandjilé et qui va poursuivre son action, etc. ; on note également dans ce domaine l'action d'ONG (même si certaines ont des compétences peu valorisées, faute de moyens) et des organisations paysannes elles-mêmes (AV). On peut noter que les techniques utilisées, les contributions demandées aux bénéficiaires sont parfois variables et que certains projets font peut-être une place réduite à la création des conditions de maîtrise par les utilisateurs des équipements mis en place.

Dans le secteur de la santé, les initiatives sont aussi très diverses : Médecins sans Frontières renforce les hôpitaux alors que diverses ONG apportent un appui en milieu rural ; ce sont surtout les ONG confessionnelles qui paraissent avoir une stratégie construite en la matière : les BELACD qui après avoir investi dans les pharmacies villageoises (Coop-santé) investissent depuis plusieurs années dans des dispensaires, les ONG protestantes (Seymour à Koumra et sa politique de formation approfondie d'agents de santé...). A noter que le Ministère de la Santé a défini récemment des orientations précises en matière de soins de santé primaire ; par ailleurs, certaines ONG considèrent qu'il est sain que co-existent, en matière de santé, un secteur privé et un secteur public.

De façon générale, on peut noter que si des contributions parfois importantes peuvent être apportées par les producteurs eux-mêmes et par des ONG, il paraît essentiel :

- que l'Etat apporte directement (ou par le biais de projets dont la mise en oeuvre peut être déléguée à des opérateurs non étatiques) un appui important dans ces domaines ;
- qu'il veille à la répartition des équipements dans l'espace, à leur qualité et à leur adaptation au contexte régional.

B - RECOMMANDATIONS / PROPOSITIONS (1) CONCERNANT L'APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES

(1) Elles sont reprises dans le Tome I, rapport général, mais certaines font ici l'objet de précisions particulières.

Le renforcement de l'organisation des producteurs constitue une des priorités de la politique agricole définie par le Gouvernement du Tchad après la Consultation Sectorielle de 1993. Dans la zone soudanienne, un des enjeux de la période actuelle est en effet :

- la promotion d'organisations efficaces aux plans technique et économique et autonomes dans leurs choix et leur gestion ;
- la promotion ou le renforcement d'organisations capables d'exprimer les intérêts des producteurs dans des cadres de concertation où ils seront des partenaires à part entière des autres acteurs du développement ;
- la participation croissante des producteurs à la définition et à la gestion des programmes qui les concernent.

Il est évident que dans la zone soudanienne, le renforcement des organisations de base et l'émergence d'une profession agricole organisée à des échelons supérieurs demandent des appuis de toute nature et des modalités de mise en oeuvre qui prennent en compte les situations qui sont actuellement celles des organisations ainsi que les diverses actions d'appui dont elles font actuellement l'objet. Les propositions ci-après précisent les objectifs des appuis, les idées-forces sur lesquelles ils reposent ainsi que les principaux axes autour desquels ils s'organisent. Elles prennent en compte les remarques formulées par les participants de l'atelier de Moundou.

I • LES OBJECTIFS DE L'APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES

Dans une perspective de moyen terme, le renforcement des organisations paysannes devrait viser cinq objectifs.

1 - Améliorer les résultats techniques et économiques des organisations de base

Cela suppose

- un appui à la gestion (choix des activités en fonction des opportunités du marché, comptabilité, analyse des comptes de résultat, etc.) ;
- un conseil technique diversifié et concernant les diverses productions agricoles, mais aussi les autres productions rurales (élevage, pisciculture, transformation, etc.) ;
- une sécurisation de l'environnement économique (crédit décentralisé, crédit d'équipement, organisation de filières, etc.) ;
- une meilleure articulation des organisations de base avec les acteurs institutionnels ;
- des appuis financiers (fonds de roulement, subventions à l'acquisition de certains équipements, etc.).

2 - Renforcer l'autonomie des organisations

L'autonomie des organisations paysannes est déjà effective puisqu'aucun organisme ne revendique un rôle de "tutelle" ; cette autonomie ne sera cependant productive et durable que si elle est traduite en termes juridiques et si elle s'accompagne de l'acquisition / renforcement de **compétences réelles** au sein des organisations. Cela suppose notamment :

- une formation à la définition des priorités (à partir d'un diagnostic de l'existant), à la programmation des actions et à leur évaluation ;
- une formation à la gestion ;
- un appui au fonctionnement des organisations : répartition des tâches, transparence dans la prise de décision et la gestion, lutte contre les éventuelles exclusions qui peuvent intervenir à tout moment, etc. ;
- un accès accru et direct du plus grand nombre à l'information (alphabétisation, diffusion de l'information) ;
- la définition contractuelle de collaboration avec les autres acteurs (services étatiques, institutions de financement, ONG, opérateurs économiques privés) sur la base d'un partenariat.

3 • Rechercher la "durabilité" de l'action des organisations paysannes

Etant donné l'importance des contraintes et défis auxquels sont confrontés les ruraux de la zone soudanienne, les organisations paysannes s'efforcent dans de nombreux cas de trouver des solutions aux problèmes ressentis comme les plus urgents par leurs adhérents. C'est en effet de sa capacité à résoudre des problèmes concrets que l'organisation tire sa crédibilité interne dans un premier temps. Les limites d'une stratégie de seul court terme sont cependant très grandes ; aussi, semble-t-il essentiel que les organisations paysannes acquièrent la capacité d'inscrire leurs activités de court terme dans une perspective de moyen et long terme et créent ainsi les conditions d'une durabilité de leur action. La durabilité recherchée doit être entendue dans ses dimensions écologique (maintien et régénération du potentiel agro-écologique), technique (promotion de l'innovation technique et maîtrise des techniques nouvelles), économique (reproduction simple et le plus possible élargie des activités entreprises), sociale (appropriation de l'organisation par ses adhérents, positionnement des organisations les unes par rapport aux autres et par rapport à l'organisation sociale pré-existante), institutionnelle (mise en place de cadres de concertation réunissant les ruraux et les autres acteurs).

Cela suppose :

- l'initiation des responsables et animateurs des organisations aux méthodes et outils de la planification locale : diagnostic concerté, identification d'axes de travail à long terme, élaboration de programmes d'action à court et moyen terme, suivi-évaluation, analyse des impacts des actions menées, etc. ;

- la levée des principales contraintes qui freinent la réflexion prospective (insécurité des biens et des personnes, manques criants dans les équipements sociaux) et obèrent la capacité d'investissement ;
- l'appui à l'organisation interne : négociations au sein de la société locale, répartition des tâches, nécessaire spécialisation de certains membres dans des tâches techniques (maintenance des équipements par exemple), économiques, etc.

4 - Accroître la capacité de proposition et de négociation des organisations fédératives

La crédibilité interne des organisations n'est pas acquise d'emblée au sein des sociétés locales que l'expérience héritée et vécue a rendues fort méfiantes à l'endroit des discours extérieurs mais aussi à l'endroit des leaders paysans qui doivent sans cesse démontrer leur probité et leur efficacité. Représentants des intérêts et attentes de leur base, les leaders ne peuvent pas cependant, vis-à-vis de l'extérieur, être les simples porte-paroles des doléances, des demandes ou des mécontentements des adhérents de base ; il leur appartient de formuler des **propositions constructives** et de les **négocier** avec les acteurs extérieurs mais aussi avec leur propre base. Cela suppose :

- l'information / formation des responsables paysans dans des domaines très divers : connaissance de l'environnement et de la stratégie des acteurs extérieurs ; accès à l'information technique, économique, etc ; animation d'une réflexion collective ; construction d'alternatives et d'argumentaires ; etc ;
- le développement de la communication interne au sein de l'organisation afin que les adhérents de base soient associés à l'analyse prospective, à l'élaboration de propositions et afin qu'ils soient informés des avancées obtenues par leurs responsables mais aussi des facteurs externes et internes qui rendent difficiles ou improbables la satisfaction de certaines de leurs demandes.

5 - Accroître la participation des organisations paysannes à la définition des projets et programmes qui les concernent ainsi qu'à leur gestion

Il y aurait une contradiction à promouvoir la responsabilisation et l'autonomie des organisations à travers des programmes définis sans concertation avec les intéressés. Pour éviter cette contradiction, il est indispensable que, sur la base d'un diagnostic initial concerté, soient négociés avec les organisations paysannes concernées :

- les objectifs poursuivis par les programmes d'appui ;
- les priorités d'action et leur programmation ;
- la répartition des tâches entre les intervenants et les organisations ;
- les modalités de réalisation des actions programmées ;
- les modalités d'un suivi permanent et d'une évaluation périodique ;
- les modalités de gestion (et de contrôle de l'utilisation) des éventuelles ressources financières mises à la disposition des programmes.

La concertation entre acteurs lors de l'atelier de Moundou (mai 1996) a démontré que nombre de responsables paysans sont à même de contribuer efficacement à la définition des orientations, du contenu et de l'organisation d'un programme d'appui qui leur est destiné ; cette concertation devrait se poursuivre de l'échelon local à l'échelon régional et se traduire :

- dans l'organisation du projet, en donnant aux représentants des ruraux une place essentielle dans les différentes instances de prise de décision ;
- dans les modalités de mise en oeuvre du projet en associant d'abord les représentants des ruraux à la définition de ces modalités et en leur donnant ensuite les moyens (matériels, institutionnels mais aussi en formation, etc.) nécessaires pour assurer leurs responsabilités dans de bonnes conditions.

II - DES IDÉES-FORCES POUR L'APPUI AUX ORGANISATIONS

1 - Des appuis qui prennent en compte l'existant

Il s'agit, selon la formule maintes fois répétée au cours de l'atelier de concertation de Moundou (Mai 1996), de "renforcer l'existant en l'améliorant" ; cela suppose en premier lieu que l'appui aux organisations paysannes se bâtisse sur une **analyse préalable** de "l'existant", menée en concertation avec les acteurs concernés. Cette analyse met en jeu les trois éléments principaux suivants :

1.1 - Une bonne appréciation des **contraintes / atouts de l'environnement écologique, économique et social local.**

La nature et l'importance des contraintes que l'environnement écologique et économique impose aux individus influent sur le fonctionnement de l'organisation. Quand ces contraintes sont fortes et ressenties de façon similaire par le plus grand nombre, elles déterminent une "aspiration au changement" qui peut jouer comme un facteur favorable à l'organisation ; c'est par exemple le cas dans les zones où les paysans répondent par la création de banques de céréales aux risques alimentaires (Doba, Léré, etc.). La lourdeur des contraintes peut cependant aussi générer des adaptations régressives (exode, migrations) et freiner la progression d'organisations confrontées à des défis trop importants pour les moyens dont elles disposent (moyens techniques, moyens économiques, reconnaissance sociale, etc.) ; c'est le cas de certaines zones où sévit une forte insécurité (Sud du Logone oriental), etc.

La plus ou moins grande homogénéité sociale et culturelle de la zone où évolue une organisation détermine elle aussi une marge de manoeuvre variable, au moins au départ ; l'hétérogénéité sociale n'est cependant pas un facteur rédhibitoire en matière d'organisation, mais elle demande des précautions spécifiques. Il importe cependant de ne pas confondre l'analyse de l'environnement social avec un simple dénombrement des groupes socio-culturels : des proximités sociales existent en effet entre des groupes d'origines différentes qui sont confrontés aux mêmes défis.

Le degré de prégnance de principes et règles d'organisation de la société dans laquelle évolue l'organisation paysanne influe également sur son fonctionnement, ainsi que les rapports de pouvoir qui y sont en vigueur. Une organisation paysanne est toujours socialement localisée et les formes d'organisation modernes reflètent (ou se démarquent) des formes d'organisations préexistantes avec lesquelles elles s'articulent de façon plus ou moins aisée ou conflictuelle. La question est d'importance variable selon les zones : elle est plus marquée dans l'Ouest de la zone soudanienne mais elle est également présente ailleurs à travers notamment les conflits entre des chefs de village, de canton et les responsables d'organisation.

Une bonne appréciation de la façon dont ces **trois facteurs s'expriment localement** est indispensable à un travail d'appui à une organisation paysanne ; leur analyse constitue un préalable, même si elle n'est pas nécessairement longue et approfondie (elle sera complétée progressivement) et elle doit être menée **sans préjugés.**

1.2 - L'analyse de "l'existant" en matière d'organisation

Elle constitue à l'échelon local, villageois et infra-villageois, un autre préalable tout aussi indispensable : l'histoire de l'organisation, sa composition, ses objectifs, ses activités, les résultats obtenus, les problèmes rencontrés, les relations qu'elle entretien avec l'extérieur, les appuis dont elle bénéficie ou qu'elle espère, sont autant de points à aborder ; ils constituent une bonne entrée en matière auprès d'une organisation qu'il s'agisse d'une première intervention ou d'un bilan d'étape. Ce diagnostic préalable devrait combiner l'observation externe et la perception des adhérents, des responsables et des membres de base. Il est souhaitable que ce diagnostic soit **concerté** avec l'organisation, c'est-à-dire qu'il lui soit restitué afin qu'il constitue la base d'une réflexion prospective (et elle aussi concertée) sur les priorités de l'organisation et les appuis dont elle a besoin pour réaliser son programme d'action.

L'analyse de l'organisation dans son environnement permet **dans un lieu donné, à un moment donné**, de déterminer, avec elle, **des objectifs** (ambitieux ou modestes), **réalistes** et des **modalités d'action adaptées** aux capacités et compétences qui sont les siennes ou qu'elle peut acquérir. Ces objectifs et leurs modalités de mise en oeuvre sont cependant appelés à évoluer au fur et à mesure que le programme d'appui produit ses effets.

1.3 - L'analyse, à l'échelon local, **des actions en cours et prévues par les organismes d'appui,** réalisée en concertation avec les intervenants extérieurs et les bénéficiaires, constitue également un préalable au renforcement de l'existant.
Il s'agit en effet de ne pas se substituer à des acteurs locaux ou régionaux, ni entrer en concurrence (géographique et thématique) avec eux mais de conforter les actions actuelles (ou projetées) de ces acteurs, dès lors que ces actions s'inscrivent dans une perspective de responsabilisation effective des producteurs dans les prises de décisions qui les concernent et dans la mise en oeuvre des actions qui en découlent.

2 - Un appui dans la durée

La promotion d'organisations paysannes, socialement enracinées, efficaces aux plans technique et économique et autonomes dans leurs choix et leur gestion, constitue un travail de longue haleine. Sans parler de conditions externes qui seront abordées plus loin, elle suppose l'acquisition, par les producteurs, de compétences dans tous les domaines et aussi l'acquisition, par l'expérience, de capacités internes de régulation / solution des inévitables conflits. Cela demande des appuis qui s'inscrivent dans la durée (même si ceux-ci peuvent - et doivent - évoluer dans leur contenu et modalités de mise en oeuvre) ; cela demande aussi d'accepter le

"droit des organisations à l'erreur" et de les aider à tirer des enseignements de leurs échecs éventuels. A cet effet, le projet d'appui aux structures rurales est conçu comme "un programme cadre" pour les dix ans à venir, subdivisé en trois phases.

3 - Des approches basées sur un partenariat entre les organisations paysannes et les autres acteurs

Les organisations paysannes et les acteurs institutionnels s'accordent sur la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour construire un partenariat véritable. Le partenariat actuel connaît parfois des vicissitudes, en particulier du fait des facteurs suivants :

- les "partenaires" ont des capacités de proposition / négociation très différentes, les paysans par exemple n'ayant pas accès à certaines informations et souffrent souvent d'une expertise interne insuffisante ;
- le partenariat est parfois conçu de façon restrictive ; il s'applique à certains secteurs et moins à d'autres ;
- des préjugés réciproques existent qui limitent la confiance indispensable à l'instauration de relations contractuelles ; hérités du passé, ces préjugés affectent tans les attitudes des producteurs que celles de certains acteurs institutionnels ;
- les préoccupations de certains décideurs en termes de priorités d'action, de répartition des tâches entre organismes d'appui, de localisation géographique des interventions sont mal comprises par les organisations paysannes qui se sentent exclues de la prise de décision et contestent parfois les critères qui y conduisent.

Il est vain de prétendre lever ces contraintes par une simple concertation préalable ; le partenariat a besoin de la durée pour se construire et il ne peut se bâtir qu'autour d'enjeux concrets, entre des partenaires précisément identifiés qui apprennent à élaborer des compromis, à les mettre en oeuvre et à en évaluer conjointement les bénéfices réciproques retirés.

Entre les organisations paysannes et les organismes d'appui, deux facteurs facilitent l'instauration de relations réellement contractuelles :

- des interventions en réponse **à des demandes d'appui** émanant des producteurs et de leurs organisations ; cela implique pour les intervenants extérieurs l'importance d'identifier les demandes (parfois peu explicites ou peu argumentées), de les analyser avec les intéressés et de donner à la collaboration une base contractuelle explicite et négociée ;
- un programme d'appui aux organisations paysannes requiert, de la part de ceux qui sont chargés de le mettre en oeuvre, une capacité d'adaptation importante ; celle-ci suppose :
    - une souplesse dans les dispositifs opérationnels mis en place ;
    - des moyens matériels et financiers aisément mobilisables ;
    - une grande proximité avec le terrain.

Les approches localisées, capables de prendre en compte les spécificités des organisations, de conjuguer les fonctions d'expérimentation, d'extension des méthodes mises au point et de suivi-évaluation, sont les plus à même de remplir les conditions requises de réponse à la demande et de souplesse.

4 - Une idée-force importante est également de rapprocher des ruraux et de leurs organisations des services de qualité en se démarquant notamment d'un schéma d'intervention vertical, "en cascade", et en décentralisant le plus possible les niveaux de décision relatifs aux contenus et aux modalités des actions menées. Il est en effet important de rendre accessible au plus grand nombre l'accès à l'information, à la formation mais aussi de fournir un **conseil individualisé** aux organisations paysannes de base et fédératives mais aussi aux entreprises rurales existantes ou qui pourraient émerger et aux exploitations agricoles.

III • LES AXES DE L'APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES

1 - Le renforcement des compétences internes des organisations

1.1 - Améliorer l'accès à l'information

L'amélioration des résultats des organisations, de leur fonctionnement interne, de leur articulation avec le marché et l'environnement institutionnel passe par un accès accru des producteurs (responsables des organisations mais aussi adhérents) à une information dans tous les domaines. Des efforts existent en la matière (journal de l'INADES, du MPZS, radios rurales par exemple) ; ils devraient être soutenus et amplifiés. Cela suppose qu'une information soit produite (sous des formes accessibles aux différentes catégories de producteurs) et qu'elle soit diffusée par différents canaux.

Il existe déjà une presse rurale mais elle est partiellement menacée (MPZS / DSN) faute de ressources ; il est important de soutenir la presse existante en veillant à ce que chaque journal garde sa spécificité et sa liberté et qu'on appuie le plus possible leur diffusion (par des subventions aux abonnements par exemple).

La production de livrets, de fiches, sur des thèmes juridiques, techniques, économique, sociaux (santé, etc.) semble, elle aussi, à encourager ; la diffusion de ces supports pourrait être liée aux appuis apportés aux organisations ; une telle diffusion, si elle était assez large, pourrait contribuer à accroître la demande en alphabétisation. Il s'agit là de soutenir les actions menées par la DSN, les ONG, les projets et de stimuler les initiatives par des incitations matérielles et financières.

L'accès à une information générale et à une information plus spécifiquement rurale, nationale et régionale, pourrait aussi être facilitée par le recours à la radio rurale qui devrait poursuivre son action ; à terme, l'amélioration de la réception devrait se traduire sans doute par des investissements spécifiques.

Quels que soient les supports utilisés, ils devraient être choisis en fonction de leur adaptation aux contenus diffusés. Il importe en outre que l'information émane de plusieurs sources et porte sur des thèmes très variés : informations officielles (juridiques, programmes de développement), techniques, économiques (évolution des prix, expériences réussies) et aussi culturelles.

Les échanges horizontaux entre organisations constituent un moyen particulièrement apprécié par les paysans et somme toute peu coûteux lorsque les échanges restent intra-régionaux ; leur impact est souvent d'autant plus fort que les promoteurS des échanges ne leur fixent pas des objectifs trop étroits.

A noter que les échanges internationaux (avec d'autres pays africains ou la France) peuvent être très bénéfiques dès lors qu'ils sont **préparés** et que les visites font l'objet d'une véritable exploitation, d'un suivi.

Les concours de labour (Doba), les foires agricoles (Badiondo) sont également des initiatives à poursuivre et à élargir.

1.2 - Des efforts accrus - et mieux coordonnés - en matière d'alphabétisation

La recherche d'un accès accru des producteurs organisés à l'information soulève la question de **l'alphabétisation et de la post-alphabétisation.**

• Le choix de la langue

Deux orientations existent et ont fait l'objet de tests :

- l'alphabétisation dans la langue maternelle des bénéficiaires est théoriquement le meilleur choix du point de vue pédagogique ; la seule difficulté à surmonter par les bénéficiaires étant alors le passage à l'écrit. Le nombre de langues parlées dans la région pose cependant des problèmes matériels et financiers. Cela ne fait pas reculer certains organismes qui jugent que c'est là un point de passage obligé : ainsi, les missions ont élaboré des outils pédagogiques dans les principales langues de la région.
- l'alphabétisation en français est l'option prise par la DSN ; elle répond en outre à la demande explicite de la plupart des candidats. Elle soulève cependant une importante question pédagogique, les paysans étant confrontés simultanément au double problème de l'apprentissage d'une langue étrangère et du passage à l'écrit. Les résultats obtenus sont souvent décevants (cf. expérience récente de la DSN).

Il n'existe sans doute pas de "solution idéale" en la matière ; un **compromis possible**, sous réserve d'une analyse plus poussée des acquis existants dans la région en matière d'alphabétisation, consisterait à prévoir un **cursus en deux temps** : le premier temps aurait lieu dans la langue maternelle des "apprenants" et serait consacré aux acquisitions de base ; le second temps serait quant à lui consacré à l'apprentissage du français et au perfectionnement des acquisitions en lecture, écriture et calcul. Ce système aurait l'avantage de répondre à la demande d'alphabétisation en français qui est exprimée par de très nombreux jeunes et certaines femmes, tout en introduisant, dans une optique de facilitation pédagogique une initiation à l'écrit dans une langue déjà connue. Dans tous les cas, cependant, le choix de la langue d'alphabétisation ne devrait pas être fait par des intervenants extérieurs, mais résulter d'un débat avec les candidats potentiels.

• **L'organisation**

Diverses expériences semblent montrer les difficultés que rencontre une alphabétisation "extensive" qui s'étale sur deux ou plusieurs années ; la formule des "sessions intensives" est sans doute pédagogiquement préférable même si elle risque de poser des problèmes aux épouses et mères de familles.

• **Des préalables**

Le lancement d'une **action d'alphabétisation** d'envergure supposerait cependant des préalables :

- un inventaire approfondi de l'existant (méthodes, outils pédagogiques, enseignements) guidant des choix stratégiques raisonnés ;
- une harmonisation des méthodes utilisées, des supports pédagogiques ;
- la qualification de formateurs / superviseurs ;
- une harmonisation des contributions demandées (ou non) aux bénéficiaires et enfin une réflexion sur les liens à établir entre l'alphabétisation et les responsabilités futures des groupes concernés (cf. infra sur ce dernier point) ;
- la post-alphabétisation devrait être préparée avec autant de soins que l'alphabétisation si l'on veut éviter une érosion rapide des acquis : elle suppose un effort d'articulation des programmes d'alphabétisation, d'information et de formation.

1.3 - Intensifier la formation des responsables d'organisation et des adhérents de base

Tous les intervenants extérieurs soulignent les immenses besoins qui existent en matière de formation et ce constat est partagé par nombre d'organisations paysannes, certaines en faisant une priorité et se dotant de moyens spécifiques (centres de formation, formation de formateurs paysans, etc.).

• La formation de responsables paysans et des bureaux des organisations, etc. constitue sans doute une priorité. Cependant, si elle ne s'accompagne pas aussi de la formation des adhérents (formation de "spécialistes villageois" chargés d'une tâche, d'une fonction ou d'un secteur d'activité, formation de "masse"...), la formation des responsables peut consolider indirectement un pouvoir que certains responsables exercent déjà parfois de façon peu démocratique.

• Le renforcement de la formation des responsables paysans doit être forcément modulé selon les organisations concernées et leurs priorités d'action. De façon générale, elle concerne divers domaines :

- la tenue des dossiers / documents qui constituent la mémoire de l'organisation et dont la perte peut s'avérer pénalisante ou générer des suspicions ;
- l'animation de la réflexion collective des adhérents ;
- la programmation des actions et leur suivi ;

- l'élaboration de projets ;
- l'organisation de restitutions internes sur les résultats obtenus et l'analyse collective de ces derniers ;
- l'acquisition d'une capacité de négociation avec les acteurs extérieurs mais aussi avec les membres de l'organisation.

Etant donné l'enjeu considérable que représente la formation de leaders paysans, il serait souhaitable que soit expérimentée un dispositif spécifique autonome d'information / formation à leur intention (cf. proposition de l'AFDI).

• Dans l'orientation qui est déjà celle de certaines intervenants extérieurs, il importe que les actions de formation destinées aux organisations de base :

- prennent en compte la diversité des publics concernés (adultes/jeunes ; hommes/femmes...) et les contraintes et atouts spécifiques qui en découlent, au plan de la disponibilité en temps, de la motivation, etc. ;
- soient clairement articulées sur une action ou un ensemble d'actions identifiées collectivement par l'organisation ;
- soient conçues le plus possibles en "modules" successifs, chacun d'eux débouchant sur des actions concrètes au sein de l'organisation ;
- elles devraient de surcroît, valoriser le savoir des paysans et stimuler leur réflexion critique ;
- enfin, elles devraient inclure l'entraînement des bénéficiaires pour la restitution de leurs acquis à l'organisation, afin, en particulier, que l'acquisition de connaissances nouvelles ne soit pas le moyen pour certains d'affirmer un pouvoir nouveau.

• Ainsi que cela est déjà parfois le cas, la formation devrait intégrer trois dimensions : l'appui à la réflexion collective au sein des organisations, la formation technique et la formation à la gestion, cette dernière étant conçue non pas seulement comme un apprentissage de la comptabilité (ce qui est nécessaire et indispensable) mais aussi comme une formation à l'analyse des résultats économiques des actions menées, à la réflexion prospective concernant les choix de production, de commercialisation, etc.

• De nombreuses ressources existent en matière de formation dans la zone soudanienne (CFPA, INADES en particulier). Il est important de maintenir la diversité institutionnelle de l'offre en matière de formation afin de ne pas étouffer par des initiatives "technocratiques", la créativité de chaque structure et sa spécificité ; il s'agit de favoriser les synergies et de valoriser mieux les ressources (matérielles, humaines, pédagogiques) existantes et non de tenter d'uniformiser les approches.

A cet effet, **des centres locaux de ressources et de formation pourraient être organisés** ; il ne s'agirait pas de créer des structures nouvelles mais de stimuler le regroupement des efforts actuellement déployés par **une mise en réseau** dont la configuration varierait selon les zones, les initiatives existantes et les priorités définies de façon

concertée avec les producteurs, et ceci sans que les acteurs concernés renoncent à leurs actions spécifiques et à leur autonomie.

A l'échelon local (sous-préfecture par exemple), un **comité local** [1] réunissant des représentants paysans (issus des différents types d'organisations existantes), des représentants des services étatiques (CFPA, ONG, DOP, DSN), et des représentants des ONG, serait constitué ; il aurait pour tâches principales :

- d'identifier les priorités des producteurs et des organisations de base en matière de formation méthodologique (à la réflexion collective, à la programmation, à l'élaboration de projets locaux), de formation technique, de formation à la gestion, d'alphabétisation, d'initiation économique, d'épargne et de crédit, etc.);
- de déterminer les compétences locales existantes dans les différents secteurs retenus ;
- de procéder à une organisation des actions de formation à mener à l'échelon local:
    - en s'efforçant d'unifier les contenus actuellement diffusés dans un même secteur, les méthodes d'approche et les supports pédagogiques utilisés ;
    - en répartissant les interventions entre les différents formateurs potentiels en fonction de leurs domaines de compétence.

Il est vraisemblable que certains organismes d'appui ne s'associeront pas d'emblée à cette approche ; en revanche, il est tout aussi vraisemblable que des organisations fédératives, des ONG, les CFPA, etc.. peuvent être intéressés par un travail en réseau de ce type. Des incitations (matérielles, financières) pourraient venir appuyer les initiatives conjointes de deux ou plusieurs acteurs.

Un appui méthodologique pourrait en outre être fourni par le projet, soit directement soit en faisant appel à des acteurs extérieurs, pour des sujets où il n'existerait pas de compétences locales

Le centre de ressources et de formation aurait aussi une fonction de **conseil technique** et de **conseil en gestion** pour les individus, les entreprises, les sous-groupes et les groupements qui le solliciteraient ; la constitution d'une documentation à la disposition de tous les acteurs locaux, l'articulation des centres sur la recherche-développement et d'autres sources d'information régionales, nationales, ainsi que l'identification des compétences existant à l'échelon local, permettraient d'améliorer les réponses aux demandes émanant des producteurs.

Essentielle pour renforcer la base économique des groupes et pour accroître leur autonomie, la formation ne résoudra pas cependant tous les problèmes, dont certains sont d'ordre institutionnel, social, etc. ou naissent d'un environnement parfois peu favorable aux initiatives des organisations paysannes ; il conviendrait donc de se garder, en la matière, d'illusions à court terme excessives : la formation est pour beaucoup dans les changements des comportements techniques, économiques et sociaux ; ses effets sont cependant parfois différés

---

[1] Il pourrait s'agir de la représentation sous-préfectorale du CONAMAC.

et peuvent être limités par des contraintes extérieures objectives (prix des produits, absence de crédit, sécheresse, etc.) qui demandent d'autres mesures de la part d'autres acteurs.

1.4 - L'appui à la gestion financière au sein des organisations

Il devrait concerner principalement les **organisations de base** et notamment les AV. Même si la demande d'appui à la gestion (et de contrôle) est plus fréquent de la part des "AV transparentes" que des autres, il est certain que **la restauration de la confiance** des adhérents dans l'AV passe dans de nombreux villages par une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources.
Trois objectifs sont visés :

- améliorer la transparence dans la gestion des ressources financières et matérielles afin de maintenir / restaurer la confiance des adhérents de base dans leurs dirigeants ;
- faciliter l'accès à la prise de décision de certaines catégories / groupes actuellement parfois marginalisés ;
- fournir aux organisations des données fiables permettant la définition de perspectives / projets réalistes.

Le contenu de l'appui devrait concerner dans un premier temps :

- l'élaboration d'instruments comptables adaptés et la formation des secrétaires / présidents / trésoriers, etc... à leur utilisation ;
- le suivi périodique de la comptabilité des AV ;
- la certification des comptes de résultats ;
- la restitution des résultats à l'AG.

La clarification des comptes faciliterait en outre le débat au sein de l'AG sur l'utilisation des ressources disponibles ; il pourrait être animé par des responsables paysans formés à cet effet Dans un deuxième temps, l'appui en gestion pourrait s'élargir à un "conseil financier" portant notamment sur l'estimation des coûts des actions envisagées par l'AG, sur la proposition de plans de financement mettant en évidence l'apport de l'AV, la nature et le montant des contributions extérieures nécessaires, les modalités de remboursement des crédits éventuels, en tenant compte des capacités financières de l'AV.
L'appui en gestion sera également proposé aux autres organisations paysannes ainsi qu'aux entreprises rurales.

L'appui proposé sera apporté par des **conseillers**, recrutés et formés par le projet, et travaillant dans le cadre de **centres d'appui à la gestion**. Ces centres seront placés sous la responsabilité d'un **conseil d'administration composé de paysans**, sous l'autorité duquel travailleront les conseillers ; recevant un appui (méthodes, formation, subvention) du projet, ces centres n'y seraient pas directement rattachés.

L'adhésion au centre d'appui à la gestion se fera sur la base du **volontariat strict** et le service rendu sera payant (dans des proportions très modestes au début qui pourront augmenter, une subvention étant cependant nécessaire comme cela est le cas dans beaucoup de pays).
A noter que l'accès d'une organisation au fonds de développement (cf. ci-après) sera conditionné par l'adhésion à un centre de gestion.
L'ouverture des centres ne pourra être que progressive afin que puissent être mis au point, en relation étroite avec des organisations paysannes et les organismes d'appui concernés, des outils adaptés ; ceux-ci seront élaborés en prenant en compte les expériences menées et les difficultés qu'elles ont rencontré.

NB : les centres d'appui à la gestion pourraient faire l'objet, dès le départ, d'un projet spécifique, distinct du projet d'appui aux structures rurales (cf. expérience de Koutiala au Mali).

1.5 - Améliorer les conditions de travail des organisations fédératives

Cet appui institutionnel pourrait s'organiser autour de deux axes

- tout d'abord, **apporter un appui à l'amélioration de la communication interne** au sein de l'organisation elle-même; il s'agit d'un enjeu important pour que la confiance soit restaurée - ou maintenue - entre les responsables et leur base et pour que les adhérents soient réellement associés aux prises de décision et à l'évaluation / contrôle des actions menées. Cette question renvoie à la création de mécanismes permettant la circulation des informations entre la base et le sommet, dans les deux sens : moyens de déplacements (vélos, mobylettes), réunions, mais aussi feuilles d'information interne, restitutions, etc... qui justifient **un appui institutionnel** (matériel, moyens de fonctionnement) et **un appui méthodologique;**

- ensuite **renforcer les moyens de travail** des organisations, notamment :
  - en facilitant la formation de formateurs paysans, des spécialistes villageois ;
  - en donnant aux organisations les moyens de développer une expertise interne (formation approfondie des responsables paysans notamment dans les secteurs économique et financier) et d'avoir recours à une expertise externe (pour préparer des programmes de travail, des projets, des négociations) ;
  - en apportant, quand nécessaire, et selon des modalités très précises, **un appui financier** au fonctionnement des organisations et en les aidant à identifier des ressources propres pérennes. Ce dernier point se pose différemment selon les organisations : si le MPZS a des ressources propres (cotisations payées sur les ristournes des AV), si certaines reçoivent des appuis d'ONG, d'autres n'ont que très peu de ressources du fait de la faible capacité de cotisation des adhérents.

Ce sujet soulève des questions complexes :

- tout le monde s'accorde sur les "limites du bénévolat" pour ceux qui exercent des fonctions particulières au sein des organisations, et les solutions généralement préconisées sont peu efficientes dans la durée (contre-partie en travail le plus souvent) ;
- la rémunération de certaines fonctions est donc inévitable mais selon les modalités dont elle est apportée elle peut engendrer selon certains une "bureaucratisation" de la structure, soit parce que les bénéficiaires s'installent dans une fonction de "salariés permanents" soit parce que les adhérents se déchargent sur "ceux qui sont payés pour cela".

Il n'y a pas de réponse parfaite à ces questions qui doivent être étudiées de façon approfondie avec les organisations, sans a priori...

2 - Améliorer l'articulation des organisations avec leur environnement économique

2.1 - Approfondir la connaissance que les organisations ont de l'environnement économique régional, national et international.

La plupart des paysans ont acquis un vocabulaire véhiculé par certains intervenants extérieurs, sans en maîtriser forcément ce qu'il recouvre. "Le marché mondial du coton", "la dévaluation du franc CFA", "la libéralisation", "les décisions des bailleurs de fonds", "l'ajustement structurel", etc. sont dans presque toutes les bouches et parfois considérés comme "responsables" de tous les dysfonctionnements économiques. Il paraît essentiel que les responsables paysans dans un premier temps reçoivent une information systématisée qui leur permette de dépasser les lieux communs et les "on-dit".

La filière coton offre une bonne entrée pour appréhender les mutations macro-économiques qui s'opèrent ainsi que leurs effets de la parcelle jusqu'au marché mondial en passant par les comptes de la filière.
L'approche devrait cependant être étendue à d'autres filières (arachide, élevage...) et à d'autres sujets (par exemple, effets attendus de la mise en exploitation des gisements pétroliers à l'échelle locale et régionale ; comment les agriculteurs peuvent-ils valoriser l'opportunité qui en découlera en termes de demande de produits frais, etc.).

2.2 - Apporter un appui à l'organisation de filières

L'amélioration de la productivité de l'agriculture, la diversification des productions, l'adoption de modes de mise en valeur qui garantissent la durabilité des systèmes de production, etc.. sont étroitement dépendants des conditions offertes par l'environnement économique de la production. Des intrants de qualité, en quantité suffisante et qui arrivent à temps, un accès aux

équipements agricoles pour la production et la transformation des produits, des systèmes de crédit fiables, des débouchés assurés avec des prix permettant aux producteurs de dégager des marges correctes sont autant de conditions favorables à des changements dans les pratiques des producteurs. Il est illusoire de vouloir aborder globalement l'ensemble de ces questions mais une **approche par filière** permettrait sans doute d'apporter des améliorations à la situation actuelle.

L'appui envisagé serait mis en oeuvre sur la base d'un **partenariat** avec les différentes organisations fédératives de types filière qui en seraient demandeuses et avec les organismes qui les appuient actuellement.

Les objectifs de cet appui sont

- le renforcement des capacités d'analyse, de proposition et de négociation des organisations paysannes concernées afin de les aider à négocier des accords formalisés avec les autres acteurs jouant un rôle dans la filière ;
- le renforcement de la capacité des organisations à animer une réflexion collective avec leur base, à faire émerger des propositions mais aussi à promouvoir des changements dans les pratiques techniques et économiques de leurs adhérents.

2.2.1 - Acteurs concernés et actions proposées

Les organisations paysannes, les partenaires économiques ainsi que les organismes d'appui concernés seront différents selon les filières.

-La filière coton

Elle présente diverses particularités, outre son importance stratégique, à l'échelon régional:

- elle est la seule filière organisée ;
- le MPZS est reconnu comme partenaire par l'ONDR-DSN et la Cotontchad au sein de la filière ;
- des accords ont déjà été conclus (charte des MAG) et des instances de concertation ont été mises en place et fonctionnent ("réunions tri-partites").

L'appui au MPZS vise le renforcement de sa capacité d'analyse, de proposition et de négociation, notamment dans les secteurs suivants

- le respect (par les AV, la Cotontchad) des accords contractuels concernant l'organisation de la campagne agricole, de la commercialisation et le règlement des litiges ;
- la recherche d'une meilleure rémunération du travail des producteurs de coton (abaissement des coûts de production, amélioration de la qualité du coton produit, de la productivité, etc..) ;

- l'amélioration des performances des AV et, éventuellement, l'extension des tâches qui leur reviennent, la reconnaissance des services qu'elles fournissent et leur rémunération correcte ;
- l'accroissement du rôle des producteurs dans la gestion de la filière.

Pour atteindre ces objectifs, le contenu de l'appui pourra être le suivant :

a - à très court terme :
  - l'appui à **l'analyse** par les paysans des principaux problèmes rencontrés par les producteurs de coton ; l'identification en est très largement faite mais l'analyse est diversement approfondie (importance quantitative des problèmes posés, causes, établissement des responsabilités, etc.);
  - l'appui devra concerner également la **formulation de propositions** concrètes (et localisées si nécessaire).

  Ce travail pourrait aboutir à la révision de la **charte des MAG** dont, en outre, le contenu pourrait éventuellement être élargi.
  Le projet apportera un appui formation aux délégués de secteurs et aux représentants du MPZS pour qu'ils soient préparés à l'animation de cette réflexion au sein des AV.

b - le plus tôt possible, il conviendrait d'analyser avec le MPZS le fonctionnement de la filière coton :
  - le marché mondial ;
  - les principales composantes de la filière (les rôles respectifs des acteurs dans chacune des composantes, les contraintes à prendre en compte, les marges de manoeuvre, etc.) ;
  - les composantes du prix du coton-fibre, les comptes de la filière, ses résultats, leur affectation.

  Plusieurs moyens pourraient être combinés :
  - la découverte de la filière avec un voyage d'étude (cf. Mali) ;
  - la formation des responsables du MPZS ;
  - la large diffusion d'informations relatives au fonctionnement de la filière.

c - l'identification des intérêts communs des partenaires de la filière :
  - les défis à relever (compétitivité) ;
  - les contraintes internes (techniques, économiques, institutionnelles) ;
  - les conditions nécessaires pour relever les défis et faire face aux contraintes.

d - l'appui à l'analyse des implications opérationnelles du partenariat aux différentes étapes de la filière (approvisionnement, production, commercialisation primaire, transformation, commercialisation du coton-fibre, répartition des bénéfices, etc.) et l'appui à la négociation.

e - l'appui (en information, en formation, méthodologique) à la mise en oeuvre des décisions arrêtées.

NB :
Au plan opérationnel, l'objectif pourrait être de parvenir plus ou moins rapidement à définir les modalités d'intégration du MPZS dans les instances qui gèrent la filière coton. Les formes de cette co-gestion sont à inventer par les acteurs concernés (Cotontchad, MPZS, DSN, Etat tchadien) ; à cet effet, l'appui au MPZS pourrait consister à le mettre en relation avec des organisations fédératives d'autres pays (Mali, Bénin, Côte d'Ivoire, etc.) afin qu'il alimente sa propre réflexion. Dans tous les cas, les formes de co-gestion retenues devraient faire l'objet d'un accord officiel entre partenaires concernés (y compris l'Etat vu la place du coton dans l'économie nationale) : la formule de type "contrat de plan" (retenue au Mali) semble particulièrement intéressante à examiner par les acteurs concernés ; à noter qu'elle associe les représentants des producteurs, diverses négociations locales et centrales et qu'elle définit les modalités de l'intéressement des producteurs aux bénéfices de la filière.

L'appui du projet au MPZS ne consisterait pas à se substituer aux partenaires actuels de l'organisation paysanne, ni à faire une "médiation" qui existe déjà : le projet n'aurait qu'une fonction d'appui (direct ou indirect) au MPZS en matière d'information, de formation, d'appui à l'élaboration de propositions, à la négociation (avec les partenaires extérieurs mais aussi avec les AV), d'appui à l'organisation interne pour respecter les clauses du contrat, etc.

Même si le MPZS n'a pas pour vocation affimée de limiter son action à la seule filière coton, c'est cependant dans cette filière que son rôle actuel est le plus manifeste et c'est aussi autour d'elle que se cristallisent principalement les attentes des adhérents. Cependant, le rôle du MPZS peut s'élargir à d'autres filières, des appuis lui étant apportés en fonction des demandes formulée et des évolutions effectives.

- Autres organisations, autres filières

Il existe dans la zone soudanienne d'autres organisations de type filière, souvent en phase d'émergence

- c'est le cas **des GDS** qui se constituent **en unions et en fédérations d'unions** dont le projet, en relation avec la DOP, pourrait appuyer les initiatives relatives :
  - à l'approvisionnement en gros en produits vétérinaires (dont la plupart des GDS parlent...) ;
  - à l'approvisionnement en tourteaux en négociant des accords avec l'huilerie de Moundou ;
  - à l'amélioration des conditions de production (hydraulique pastorale, gestion des pâturages, etc..) ;

- à l'organisation de la commercialisation ;
- au développement de nouvelles formes d'élevage (comme à Kélo par exemple).

Ces organisations, si elles se renforcent, pourraient également contribuer, en relation avec les autorités traditionnelles compétentes, à la mise en place d'instances de gestion des conflits entre agriculteurs, agro-éleveurs et éleveurs nomades (comme à Béré) et à l'établissement de protocoles négociés permettant une cohabitation réglementée ;

- le projet pourrait apporter des appuis aux unions / fédérations de banques de céréales, aux organisations structurées autour des filières arachide, riz, etc... pour l'organisation de filières courtes ou plus longues ;

- de la même manière, des appuis pourraient être apportés aux unions de maraîchers (Moundou, Koumra....), d'arboriculteurs, etc...

2.2.2 - Organisation et modalités de l'appui aux OP de type filières

L'appui aux organisations fédératives de type filière pourrait être mis en oeuvre par différents organismes actuellement engagés dans ce secteur et, pour certains aspects, par le projet lui-même. L'organisation de cet appui serait confiée à une **cellule d'appui à l'organisation des filières**.

- Les tâches de la cellule d'appui seraient les suivantes :

- d'abord, identifier précisément les organisations paysannes de type filière, les actions menée et les appuis dont elles bénéficient et définir, de façon contractuelle, avec les organisations et les organismes d'appui, les objectifs et modalités de la collaboration ;
- apporter un appui méthodologique à l'analyse des besoins des producteurs et la capacité de réponse et de proposition de l'organisation à ces besoins ;
- en collaboration avec les organismes d'appui concernés, renforcer l'appui méthodologique aux organisations paysannes partenaires dans les secteurs suivants :
  - analyse des besoins des producteurs et des solutions qu'ils proposent ;
  - identification des différents acteurs intervenant dans la filière, caractérisation de leurs pratiques et de leurs stratégies ;
  - analyse du fonctionnement de la filière, des points forts et des faiblesses, des avantages et inconvénients ;
  - élaboration de propositions et discussion de ces propositions avec les producteurs.
- apporter un appui à la définition d'objectifs raisonnables et accompagner les opérateurs locaux dans les actions permettant de les atteindre.

Les domaines concernés pourront être, selon les cas :

- l'approvisionnement en moyens de production :
  - les engrais,
  - les produits vétérinaires,
  - du matériel de traitement pour les maraîchers,
  - des plants greffés,
  - des semences..
  - du matériel agricole (cf. infra).
- l'organisation de la mise en marché :
  - groupage de la production, pour quels avantages ?
  - organisation des producteurs ou organisations interprofessionnelles (ententes avec commerçants, transporteurs...) ;
  - identification des gros acheteurs potentiels : brasserie, autres industries, l'ONC pour les céréales ou la Croix Rouge pour les opérations de sécurité alimentaire ;
  - organisation de l'information sur l'organisation et la distribution (mise en contact des offreurs groupés et gros acheteurs).
- la négociation sur les prix :
  - recueil et traitement de l'information sur les marchés ;
  - observatoire des marchés locaux ou régionaux en s'appuyant sur des délégués paysans.

L'appui concernera aussi **la production** elle-même et les innovations techniques et économiques susceptibles d'améliorer la position des producteurs au sein de la filière et leurs revenus :

- amélioration des performances techniques et économiques à l'échelle des exploitations;
- qualité des produits ;
- respect des engagements pris vis-à-vis des partenaires économiques (dates de livraison, volumes, conditionnements, etc..).

Cela suppose que des propositions techniques et économiques soient faites aux producteurs et donc que les organisations de type filière nouent des relations avec des structures chargées de la vulgarisation, du conseil technique, de la formation (cf. infra).

En matière de **transformation** des produits, une approche similaire peut être, bien sûr, mise en oeuvre.

- L'organisation de la cellule d'appui

A l'échelon central, il est proposé :

- une équipe composée d'un ou deux "économistes filières" et de deux ou trois techniciens spécialisés (1 coton, 1 élevage, 1 autres cultures) ;
- des agents de terrain (12/13 agents).

Le rôle de ces agents de terrain, en relation avec les organisations paysannes et les organismes qui les appuient, est le suivant :

- identifier les acteurs et faire un travail d'animation pour analyser les problèmes avec les producteurs ;
- faire appel à la cellule d'appui pour approfondir l'analyse de filières et organiser les programmes d'actions ;
- accompagner les actions en veillant à leur cohérence ;
- aider les organisations à déterminer les services communs (les fonctions horizontales). Sur ce dernier point, c'est le cas par exemple des magasins d'approvisionnement : si on raisonne branche par branche, on peut monter des systèmes d'approvisionnement distincts pour les éleveurs, les maraîchers, les forgerons, les ménagères, les maçons... Par contre, cette fonction de commande et de distribution est une fonction commerciale qui peut mieux être remplie par un opérateur spécialisé qui travaille en fonction de demandes diverses. Se pose le problème du choix de l'opérateur. Se pose ensuite le problème des réseaux locaux de distribution, points de vente, ou commerce ambulant, ou marché hebdomadaire, pour se rapprocher au maximum de la demande, etc. L'animateur de terrain devient alors un "assembleur" d'initiatives diverses. Ceci peut déboucher sur des choix d'investissement (en bâtiments, moyens de transport...), la mise en place de fonds de roulement, demandes qui sont adressées au fonds de développement rural, et qui débouchent sur des programmes de formation (cf. infra, centres de ressources et de formation).

2.3 - Promouvoir la gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement local

La dégradation des ressources naturelles résulte dans la zone soudanienne de l'interaction entre des facteurs qui se renforcent mutuellement dans un processus cumulatif qui est à l'origine d'une "spirale descendante", parmi ces facteurs on peut citer :

- la pression démographique et l'augmentation des besoins alimentaires et monétaires qui en résulte ;
- la persistance de modes de mise en valeur inadaptés aux nouvelles conditions économiques, sociales ;
- une articulation au marché dans des conditions peu favorables en ce qui concerne notamment l'accès aux facteurs de production et la commercialisation des produits autres que le coton ;
- des perturbations climatiques récurrentes comme en 1993/94.

S'il est essentiel d'agir, "l'entrée" par les ressources naturelles (leur état, leur évolution, les changements nécessaires) est parfois peu mobilisatrice : elle suppose souvent des efforts importants pour des résultats à moyen et long terme, alors que les paysans ont des priorités, des contraintes immédiates.

Aussi, paraît-il important de lier le plus possible les actions concernant la gestion des ressources naturelles à une approche de développement local qui permette d'appréhender simultanément les préoccupations des paysans à court, moyen et long terme. Sans doute est-il peu pertinent de prétendre la mettre en oeuvre dans toute la zone soudanienne ; cependant, cela paraît pertinent dans certaines zones, en particulier là où existent des organisations fédératives locales.

2.3.1 - En matière d'**appui au développement local**, trois objectifs sont visés :

- renforcer des actions actuellement menées par les organisations fédératives multisectorielles, ayant une base territoriale locale ;
- apporter un appui méthodologique à la définition, par les organisations paysannes, d'axes de travail structurants, à moyen et long terme, autour desquels pourraient s'articuler les différentes actions et projets particuliers qu'elles impulsent et soutiennent;
- accompagner la mise en oeuvre des actions en favorisant les interconnections horizontales entre différents secteurs d'activité et l'articulation avec des acteurs extérieurs situés à d'autres échelles géographiques et/ou à d'autres niveaux de décision.

- ***Acteurs concernés et actions proposées***

A des degrés certes divers, diverses organisations paysannes fédératives de la zone soudanienne pourraient être intéressées par une collaboration : AOPK, l'Organisation paysanne de Bissi, les fédérations de Fianga, l'UGTM à Moïssala, l'Union préfectorale du Logone occidental, l'UGAMAK et la JAC à Koumra, le Comité préfectoral des syndicats des agriculteurs de la Tandjilé, ADPEVE et l'OPLO à Léré, l'UFAP à Maro, etc..
Ces organisations fédératives sont confrontées à de multiples problèmes :

- traiter collectivement les demandes des organisations de base (greniers collectifs, approvisionnement, etc...) ;
- établir des priorités mobilisatrices pour les adhérents et définir les modalités nécessaires pour mettre en oeuvre des programmes d'action adaptés ;
- mener simultanément des actions à court terme et préparer le moyen terme ;
- etc...

L'appui envisagé serait mis en oeuvre sur la base d'un **partenariat** avec les organisations paysannes fédératives de développement local qui en feraient la demande et avec les organismes qui leur apportent actuellement un appui. L'objectif de cet appui serait le renforcement des capacités des organisations en matière de diagnostic multi-sectoriel, de planification locale et de programmation, d'élaboration de projets finalisés, d'auto-organisation pour réaliser des actions précisément identifiées, de suivi-évaluation.

- Organisation et modalités de l'appui aux OP en matière de développement local

L'appui aux organisations fédératives situées dans une perspective de développement local pourrait être mis en oeuvre par des **équipes mobiles pluri-disciplinaires**, situées respectivement à Pala, à Moundou et à Sarh (et dont la mise en place pourrait être progressive) et qui travailleraient avec les acteurs institutionnels (surtout des ONG) qui apportent actuellement un appui aux organisations partenaires.

- Les tâches des équipes mobiles seraient les suivantes :
  - tout d'abord, se faire connaître des organisations et de leurs appuis actuels et se familiariser avec leurs pratiques, objectifs et analyses actuels ;
  - leur proposer un appui et définir de **façon contractuelle** les objectifs et modalités de la collaboration, en associant les autres acteurs institutionnels travaillant actuellement avec elle ;
  - le contenu de l'appui concernerait les méthodes de planification locale qui seraient mises en oeuvre par l'organisation fédérative elle-même :
    - la méthodologie d'un diagnostic multi-sectoriel et concerté associant les différentes composantes de la société locale dans l'aire d'action de l'organisation ;
    - la réalisation de restitutions permettant un débat à la base et débouchant sur la définition d'axes de travail à moyen et long terme et sur l'identification d'un programme prioritaire ;
    - la réalisation d'un programme d'action prioritaire (appui à l'organisation interne, à la mise en relation avec d'autres acteurs, à l'élaboration de projets, à la recherche de moyens financiers, à la réalisation de formations, etc..) ;
    - l'élaboration d'un plan local pluri-annuel (englobant un nombre variable de secteurs) et sa négociation avec les différents acteurs locaux et extérieurs concernés ;
    - la mise en oeuvre progressive du plan (programmation, auto-organisation, recherche de financements, formation, suivi-évaluation, etc..).

A noter que l'appui proposé **ne doit pas se substituer à des actions existantes ni entrer en concurrence avec elles** ; il doit se contenter d'apporter un **appui matériel, méthodologique et en formation** aux organisations (animateurs, responsables) qui en font la demande et qui bien sûr restent restent maîtresses d'oeuvre du processus et aux ONG qui appuient déjà l'organisation paysanne. Il s'agira donc de renforcer les actions pré-existantes

Pour la réalisation de ces programmes et projets, les organisations paysannes pourront bien sûr faire appel au fonds de développement rural (cf. infra) pour avoir accès aux ressources financières qu'ils ne pourraient pas trouver ailleurs (ONG, projets) ; de la même manière la

réalisation de ces programmes devraient être liée à des actions d'information et de formation (cf. infra).

A noter enfin que dans la mise en oeuvre des programmes d'action locaux, des questions concernant les filières se poseront inévitablement ; c'est à partir de ces questions concrètes, et au moment où elles seront posées par les producteurs, que devraient être faites les nécessaires articulations avec les organisations paysannes / filières et avec la cellule d'appui à l'organisation de filières (cf. supra).

2.3.2 - En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles (cf. Tome II)

Les grandes fonctions à remplir pour répondre aux préoccupations paysannes qui se dégagent du diagnostic relèvent de trois grands champs d'action

- la concertation entre usagers de l'espace pour la définition et le contrôle des règles de gestion ;
- l'identification, le test et la mise au point de solutions techniques adaptées aux conditions locales ;
- l'accompagnement et le conseil technique des ruraux dans la mise en oeuvre des actions d'aménagement et de gestion des terroirs.

La mise en oeuvre de ces différentes fonctions doit impliquer nécessairement un certain nombre d'acteurs directement concernés par les actions à concevoir et à réaliser, mais celles-ci font aussi appel à des compétences spécifiques relevant d'intervenants qui existent dans certains cas ou dont il faudra promouvoir l'émergence.

- Concertation entre usagers des ressources pour la définition et le contrôle des règles de gestion des ressources naturelles

La diagnostic a montré la nécessité de favoriser un rapprochement, une plus grande concertation entre les différents centres de décision locaux impliqués dans la gestion du foncier, la gestion des pâturages, et le règlement des conflits entre usagers.
Les instances à promouvoir pourraient se structurer à l'échelle cantonale ou intercantonale quand on a affaire à des cantons de petite taille. Les acteurs à impliquer dans ce renforcement des organisations territoriales locales doivent comprendre nécessairement des représentants reconnus par les différents groupes d'usagers de l'espace considéré. Autour des chefs de canton on veillera à rassembler les autorités traditionnelles des pasteurs. Même si ces derniers n'exploitent les ressources que durant quelques mois de l'année, leur mise à l'écart lors de la réflexion sur de nouvelles règles de gestion de l'espace renforcerait encore les conflits avec les agriculteurs dont l'ancrage foncier est déjà dominant. Suivant la nature des problèmes abordés, d'autres groupes d'usagers devront également être impliqués dans la réflexion menée à l'échelle de ces organisations locales de gestion des ressources naturelles : exploitants-charbonniers, associations de protection de l'environnement, groupes de pêcheurs.

L'essentiel est que ces instances soient suffisamment ouvertes pour constituer de véritables forum de gestion de l'espace qui travailleraient à la conception, l'expérimentation, la mise en oeuvre et le contrôle de l'application de règles concrètes de gestion à l'échelle villageoise et supra-villageoise. Il importe par conséquent de faciliter la constitution de telles structures de gestion sans trop rapidement formaliser leur composition, pour éviter les exclusions et ménager également les susceptibilités des pouvoirs locaux en présence.

De manière très concrète, les axes précis de réflexion et d'action à conduire dans ce sens concernent notamment :

- le règlement des conflits et des litiges autour du foncier, des dégâts aux cultures ;
- la définition et le tracé des couloirs de passage ;
- la définition des modalités d'accès aux points d'eau ;
- l'expérimentation de contrats de fumure entre agriculteurs et éleveurs ;
- la gestion des jachère en blocs ;
- le contrôle et la gestion des feux ;
- la mise en réserve de zones de pâturage ;
- la définition de règles de pêche sur le lacs et les mayo ;
- l'exploitation des ressources dans les espaces classés réserves de faune.

On s'inspirera notamment de l'expérience observée dans la Sous-Préfecture de Laï, à Béré, où de manière relativement autonome, organisations paysannes et représentants des différentes chefferies ont mis en place une instance locale de concertation et de décision en vue de traiter plus objectivement les litiges de champs.

Le programme d'appui aux structures rurales accompagnera ce type de dynamique progressive de structuration en comités ou forum locaux de gestion de l'espace. L'appui à leur mise en place sera plus spécifiquement **du ressort des équipes mobiles placées en appui aux dynamiques territoriales de développement local**. Il faudra par conséquent veiller à ce que ces équipes disposent chacune d'une personne plus particulièrement sensible aux logiques pastorales, et disposant de bonnes capacités pédagogiques pour mettre en relation et faciliter la médiation entre des groupes sociaux placés parfois en situation de forte rivalité. Une attention très particulière devra être accordée à ce point lors du recrutement, car ce type de compétence est en même temps fondamentale et relativement difficile à trouver.

En amont de cet appui, un travail de Recherche-Développement doit également être entrepris en vue d'approfondir les modalités adaptées d'accompagnement des dynamiques de structuration et d'organisation pour la gestion des ressources naturelles au profit des différents groupes d'usagers. Ceci est d'autant plus important que peu de choses ont été effectivement expérimentées jusqu'à présent dans la zone soudanienne. La Recherche-Développement assurera donc un accompagnement rapproché des équipes mobiles engagées sur le terrain.

Il est nécessaire pour cela, que la Recherche-Développement se dote de personnes compétentes dans le domaine des sciences sociales et coutumières de ces démarches d'appui à l'organisation des ruraux pour la gestion des ressources naturelles.

- L'identification, le test et la mise au point de solutions techniques adaptées aux conditions locales

La résolution des différents problèmes relevés par les paysans et soulignés dans les chapitres précédents nécessite la conception, le test et l'ajustement de solutions techniques adaptées aux conditions locales des milieux dans lesquels elles doivent intervenir.

En ce qui concerne par exemple le problème majeur pour la zone soudanienne de gestion de la fertilité, différents intervenants s'investissent déjà à des degrés divers dans ces fonctions : station agronomique CIRAD CA Bébédjia, cellule Recherche-Développement de l'ONDR, BELACD, Projet Agro-Ecologie DED...

Il semble important que les travaux de ces différents intervenants soient orientés plus encore vers les préoccupations essentielles des ruraux, mais qu'ils soient également menés de manière mieux coordonnée. Pour cela, il est souhaitable que cet axe Recherche-Développement pour la mise au point de solutions techniques fasse l'objet d'un **véritable programme concerté spécifique à la zone soudanienne, qui mobilisera les différents acteurs impliqués autour de ces problématiques.**

Les principaux thèmes à approfondir ou qui restent à développer dans ce cadre semblent être :

- la gestion de la fertilité ;
- l'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds ;
- la gestion conservatoire des eaux et des sols ;
- l'aménagement et la gestion des espaces pastoraux ;
- l'aménagement et la gestion des ressources forestières ;
- la gestion des espaces protégés pour leurs ressources en faune sauvage ;
- la recherche et la mise au point de technologies appropriées susceptibles de faciliter une meilleure valorisation des ressources naturelles.

- L'accompagnement technique des ruraux dans la mise en oeuvre des actions d'aménagement et de gestion des terroirs

Les principaux intervenants identifiés pour l'instant sont des projets ou des ONG qui se disent ouverts à des collaborations possibles. Dans la pratique, leurs agents sont déjà extrêmement mobilisés dans l'exécution de leur propre programme d'action, et ne sont pas toujours disponibles pour répondre aux demandes en provenance d'autres villages ou organisations paysannes.

Les services techniques étatiques de leur côté sont faiblement dotés en compétences et moyens de fonctionnement.

La mission du programme d'appui aux structures rurales n'est pas d'accumuler en son sein de telles compétences pour l'accompagnement technique de la mise en oeuvre des aménagements. Sa mission n'est pas de réaliser lui-même les ouvrages identifiés, mais bien de mettre en relation les promoteurs villageois avec des agents techniques susceptibles de fournir les prestations techniques nécessaires.

Cela signifie que le programme devra s'engager dans une politique active de recherche et d'appui à l'émergence d'opérateurs techniques locaux (paysans, cadres des bourgs ruraux, ONG, bureaux d'études). L'idée est d'identifier des personnes intéressées et disposant d'un niveau de compétence de base suffisant pour valoriser correctement un accompagnement à la formation sur le terrain.
Une formation complémentaire leur serait apportée sous la forme d'un itinéraire de "compagnonnage" de courte durée auprès de différents services expérimentés dans les domaines identifiés ci-dessus. Le projet soutiendrait financièrement ces formations opérationnelles complémentaires.

2.4 - Promouvoir des systèmes de financement adaptés

Les systèmes de financement actuels sont soit strictement orientés vers un secteur (crédit intrants-coton par exemple), soit encore embryonnaires (systèmes d'épargne et de crédit), localisés (projets GTZ micro-réalisations dans le Mayo-Kebbi) ou en expérimentation (FIL). IL paraît donc nécessaire d'envisager deux axes pour l'appui dans ce domaine :

2.4.1 - Le renforcement des initiatives existantes en matière de crédit décentralisé, d'épargne et de crédit mutuel.
Cela suppose en particulier que le projet "crédit décentralisé" initialement prévu sur un financement de la CFD et dont la mise en oeuvre a été suspendue, soit ré-examiné et si nécessaire adapté aux évolutions récentes enregistrées (mise en place d'une Caisse Mutuelle de Développement à l'initiative de plusieurs acteurs dans la région Centre).

2.4.2 - La création d'un fonds de développement rural

La mise en place d'un **outil financier** qui ne se substitue pas aux systèmes de financement existants (épargne / crédit, crédits, subventions, etc.) mais qui les complète car ils sont notoirement insuffisants eu égard aux besoins.
Le fonds proposé se situe dans la voie ouverte par la mise en place du FIL (projet FAC) dont les acquis devront être pris en compte. Il devra donner aux organisations paysannes et aux entrepreneurs ruraux une plus grande marge de manoeuvre. Les modalités d'accès au

financement et de gestion du fonds devant être définies par un accord entre les bénéficiaires, le MDR et les bailleurs de fonds. Les indications suivantes peuvent cependant être avancées.

Deux types de projets pourraient avoir recours au fonds de développement rural :

- des **projets d'intérêt général**, portant sur la réalisation d'infrastructures de base ou des équipements sociaux ; seuls les projets présentés par une organisation paysanne (AV, APE, organisation fédérative) pourraient être retenus ;
- des **projets productifs** (infrastructures, équipements, fonds de roulement, etc.) ; ces projets devraient être présentés par une organisation de base (AV, groupement) ou par un organisation fédérative. Un sous-groupe, un individu pourraient demander un financement dès lors que les organisations de leur village ou de leur zone auraient donné leur accord (ou leur caution).

Deux lignes différentes seront prévues afin que soit maintenue une répartition (à définir) des dépenses liées à chacun des types de projet.

Deux conditions seront posées à l'éligibilité des projets :

- la présentation d'un **projet élaboré**, les demandeurs trouvant l'appui nécessaire auprès des centres de ressources et de formation et auprès des différents organismes d'appui ayant des compétences en la matière ;
- l'existence d'un co-financement, le fonds ne pouvant financer un projet dans sa totalité; ce co-financement devrait toujours comprendre l'apport des bénéficiaires (en travail et/ou en argent) et autant que possible la contribution d'une autre source de financement.

Selon leur nature, leur rentabilité économique plus ou moins rapide, etc., les projets retenus pourraient bénéficier soit d'**un crédit** soit d'une combinaison **subvention/crédit.** Les parts respectives de la subvention et du crédit pour un même projet pourraient varier en fonction du projet, la subvention ne pouvant excéder 50 % du coût total (pour un projet d'intérêt général). Afin d'éviter une dérive en matière de subvention, les lignes annuelles prévues pour les subventions et pour les crédits devraient être distinctes et des montants globaux pourraient être fixés pour chacune d'elles.

Concernant la mise en place de cet outil financier, il s'avère nécessaire de créer des **fonds locaux** gérés à l'échelon d'une sous-préfecture ou d'une préfecture qui pourraient financer des projets jusqu'à un montant à définir. **Un fonds central** pourrait néanmoins être mis en place :

- pour financer les projets d'un coût élevé ;
- pour financer des projets régionaux (émanant d'une organisation régionale - le MPZS par exemple - ou d'intérêt régional).

Il est important que les fonds locaux soient mis en place de façon progressive ; les premiers fonds créés devraient l'être dans les zones concernées par des actions relevant des quatre axes précédents.

Pour la gestion du fonds, il est proposé que le **fonds central de développement rural** soit placé sous la responsabilité d'un **comité de surveillance** composé en large majorité de paysans mais aussi d'un ou deux représentants des structures étatiques et d'un ou deux représentants désignés par les ONG (1). Les fonds locaux seront eux aussi placés sous la responsabilité de comités de surveillance locaux ayant la même composition.

Les conseils de surveillance central et locaux seront chargés de l'examen des demandes de financement, de leur acceptation ou de leur refus ; ils pourront suggérer des modifications aux projets proposés, demander l'approfondissement des dossiers présentés, etc.
Afin d'assurer la transparence dans l'utilisation des fonds, il est proposé :

- la création d'une cellule d'appui composée de deux personnes :
  - un économiste, chargé de formuler un avis, à destination du comité de surveillance, sur les projets soumis à leur appréciation ;
  - un gestionnaire chargé d'appuyer les comités de surveillance dans la tenue des comptes.

  Les deux membres de la cellule n'auront pas de voix délibérative.
- le fonds locaux et central seront soumis à un audit annuel ;
- les bénéficiaires des financements octroyés devront adhérer à un centre d'appui à la gestion et donc être formés à la tenue des comptes et accepter le contrôle de l'utilisation des fonds reçus.

Pour la reconstitution du fonds

Il est proposé que le projet d'appui aux structures rurales prévoit une dotation initiale, qui pourra cependant être libérée progressivement.
Pour la partie **crédit**, la reconstitution du fonds sera assurée par le recouvrement des prêts.
Pour la ré-alimentation de la partie **subvention**, deux voies peuvent être explorées :

- une contribution du FIR, dont c'est là, semble-t-il, la vocation ;
- par l'affectation au fonds, avec l'accord bien sûr des paysans, d'une part des bénéfices de la filière coton, qui ne seraient pas redistribués directement ni aux AV ni individuellement aux producteurs ; cette solution n'est bien sûr possible que si, d'une part, les producteurs sont intéressés aux bénéfices de la filière (cf. supra) et si, d'autre part, ils consentent au versement de ressources qui leur appartiennent, à ce fonds.

---

(1) Les ONG pourraient avoir (ou non) une voix délibérative.

La question posée par l'affectation de ressources générées par les producteurs de coton à des projets productifs ou d'intérêt général émanant d'autres catégories de la population devra, le moment venu, être débattue avec le MPZS ; des formules intermédiaires peuvent en effet être envisagées.

Dans tous les cas de figure cependant, et quelle que soit leur origine, des subventions seront nécessaires pour alimenter le fonds, au delà de la dotation initiale : les besoins en effet sont considérables et ne peuvent pas être supportés par les seuls paysans.
Il semble peu opportun que certains investissements d'intérêt général soient financés par du crédit car cela diminue les capacités d'investissement des paysans dans le secteur productif, alors que le crédit devrait être là la règle.

Les fonds central et locaux seront autonomes par rapport au projet qui aidera à leur mise en place et qui y apportera un appui (à la formation, à la définition de critères de choix des projets, etc.) mais qui n'interviendra pas dans sa gestion.
Comme cela a été dit plus haut pour les centres d'appui à la gestion, le fonds de développement rural pourrait faire, dès le départ, l'objet d'un projet spécifique, distinct du projet d'appui aux structures rurales (cf. projet FIL au Sud du Mali). Dans cette hypothèse, il devrait cependant être mis en oeuvre simultanément.

NB 1: rappelons que le fonds de développement rural proposé ne peut être utilisé que pour des investissements d'intérêt général ou productifs, à l'exclusion de toutes dépenses de fonctionnement :

- l'indemnisation éventuelle des membres des comités de surveillance devra faire l'objet d'un financement distinct ;
- l'appui institutionnel qui pourra être apporté aux organisations paysannes fédératives pour leur équipement (moyens de déplacement, matériel pédagogique et de bureau, etc.) et éventuellement pour leur fonctionnement, devra faire l'objet d'une ligne de financement distincte du fonds de développement rural.

NB 2 : pour toutes les actions qui seront menées au sein des cinq axes identifiés, il est essentiel que **l'appui aux femmes et à leurs organisations fasse l'objet d'une attention spécifique** et, chaque fois que nécessaire, **de programmes d'action particuliers**. Il ne s'agit pas d'isoler les femmes des autres composantes de la société locale, mais il ne faut pas non plus que la volonté de les intégrer dans des programmes globaux se traduise par leur marginalisation dans les faits. Dans ce sens :

- les groupements et unions de groupements féminins seront systématiquement associés aux différentes étapes des programmes mis en oeuvre ;
- il sera examiné avec les organismes d'appui qui mènent actuellement des actions dans ce sens, les conditions à mettre en oeuvre pour renforcer les actions en cours.

2.5 - Améliorer l'accès des paysans au matériel agricole

- *Les principaux acteurs*

- La DSN détient actuellement un stock de matériel agricole, un fonds de roulement de 2 milliards de F.CFA environ et dispose d'un réseau de distribution sur l'ensemble de la zone soudanienne ; elle est en outre le seul organisme à avoir les moyens de vendre du matériel à crédit.

- Dans la zone soudanienne, plusieurs ONG ont des initiatives dans le domaine du matériel agricole (APICA, AFDI, AROA, PADS, CART) et des projets spécifiques ont été mis en place (DRH FRP à Fianga) ; leurs initiatives, souvent fort prometteuses, restent cependant limitées géographiquement ; elles sont en outre confrontées à deux problèmes : l'absence d'institution de crédit et l'approvisionnement en matières premières.

- La SIMAT cherche de son côté à s'implanter dans la zone soudanienne mais elle est également confrontée au problème du crédit.

- *Des évolutions*

- Elles concernent tout d'abord la stratégie de la DSN qui, confrontée à de fortes restrictions budgétaires, relance ses activités d'approvisionnement et de crédit agricole en les adaptant au nouveau contexte :
  - diminution du nombre de magasins, localisés désormais au secteur ;
  - proposition de mise en place d'un réseau d'agents "technico-commerciaux" chargés de la gestion de magasins de secteur ;
  - appui aux éventuelles AV ou unions d'AV intéressées par la reprise des magasins de sous-secteurs.

- Les évolutions concernent **aussi** le coût du matériel qui a augmenté dans des proportions très importantes, ce qui ne pourra que diminuer les achats au comptant (déjà très faibles) et accroître les charges des paysans, même avec un étalement des remboursements sur quatre ans.

- *Des recommandations*

L'objectif est la privatisation de la fonction d'approvisionnement en matériel agricole et tous les acteurs semblent s'accorder sur ce point. Il semble cependant dangereux d'opérer une privatisation brutale qui risquerait de priver les producteurs de matériel agricole pendant une période "transitoire" plus ou moins longue. Il s'agit donc :

- de préparer la privatisation par des mesures qui pourraient intervenir rapidement ;

- sans compromettre l'accès du plus grand nombre possible de producteurs.

A cet effet, il est proposé ce qui suit :

- tout d'abord, la reprise par la DSN de la fonction d'approvisionnement en matériel interrompue par la révision officielle des coûts de cession après la dévaluation du franc CFA ; elle est imminente. Se pose cependant la question du personnel de terrain nécessaire à la réalisation de ce travail : les agents du Service d'Appui aux Groupements (SAG) du PSAP pourraient sans doute y contribuer ainsi que sans doute le personnel de terrain prévu dans le cadre de l'appui aux filières (selon des modalités qui restent cependant à définir) ;

- simultanément, la DSN pourrait, sous des formes diverses, céder la distribution à des opérateurs privés partout où cela serait possible : sous-traitance avec des ONG, mise en place de "technico-commerciaux" comme elle l'envisage déjà, transfert à des entreprises rurales ou à des organisations existantes ou qui se créeraient, etc. Afin que ce transfert s'opère dans les meilleures conditions possibles, il pourrait être envisagé de confier aux agents de terrain prévus dans l'équipe "appui à l'organisation des filières", la charge d'identifier les éventuels repreneurs, etc. en collaboration avec la DSN et la "cellule filière", d'étudier les conditions du transfert. Le travail sera sans doute plus aisé dans les zones où des opérateurs sont déjà en place et c'est par là qu'il conviendrait de commencer (Sarh, Bediondo, Fianga, Doba, etc.) ;

- le fonds de développement rural prévoit en outre une "ligne matériel agricole" qui sera ouverte aux producteurs désirant acheter leur équipement agricole auprès d'organismes privés. Ce crédit ne bénéficiera pas directement aux individus ou groupements de producteurs ; il sera rétrocédé sous une forme contractuelle aux organismes fournisseurs de matériel qui seront chargés de sa gestion ;

- la DSN ne se désengagerait de la fonction d'approvisionnement en matériel qu'au fur et à mesure que des repreneurs se mettraient en place, afin de ne pas désorganiser la distribution de matériel ; des échéances pourraient cependant être fixées.

De façon plus générale, **des mesures incitatives** semblent nécessaires pour développer la culture attelée ; sans exhaustivité, on peut citer :

- l'appui à toutes les initiatives allant dans ce sens : formation de forgerons, création d'ateliers de fabrication, etc. ;
- l'étalement du remboursement sur 4 ans pour les charrues et 5 ans pour les charrettes;
- l'examen des taxes frappant les charrettes ;

- l'approvisionnement en matières premières ;
- la question d'une subvention au matériel agricole qui devrait être examinée, même de façon provisoire.

Une étude spécifique devrait permettre de préciser, avec tous les acteurs concernés, les modalités d'une privatisation de cette fonction, son rythme, ainsi que la façon de pérenniser le crédit destiné au matériel.

3 - L'appui à des catégories sociales particulières

Dans le passé, les principales interventions de développement se sont intéressées surtout à des hommes adultes, singulièrement aux chefs de famille ; il en a résulté une inégale répartition des efforts et des moyens disponibles au détriment de catégories sociales (les femmes, les jeunes) et de catégories socio-professionnelles dont le potentiel d'innovation est important et a été longtemps peu valorisé. Les choses changent cependant, les CFPA ayant joué là aussi un rôle pionnier (en ce qui concerne les femmes et les jeunes) et ainsi que les ONG (la BELACD par exemple mais aussi l'INADES, etc.) ; certaines ONG accordent pour leur part une attention particulière aux artisans (AFDI, APICA par exemple) et c'est aussi parfois le cas des CFPA.

3.1 - L'appui aux groupements féminins

La prise de conscience accrue du rôle économique des femmes qui interviennent dans la production agricole familiale (y compris dans la production de coton) et qui ont le plus souvent des activités économiques spécifiques, agricoles et extra-agricoles (transformation des produits, commerce, etc.), s'est opérée depuis plusieurs années. Les appuis dont elles bénéficient de la part des ONG et plus récemment de la part de la DSN restent cependant très inférieurs aux besoins d'une catégorie sociale qui représente plus de la moitié de la population de la zone soudanienne et qui est quotidiennement confrontée aux conséquences de la pauvreté : angoisse face aux aléas de la situation alimentaire, souci de la santé et de l'éducation des enfants, etc.

Il paraît essentiel de renforcer et d'élargir les actions actuellement menées ; sans exhaustivité, une réflexion, suivie d'actions concrètes, devrait être menée sur les points suivants, avec les organisations fédératives, les groupements féminins et avec tous les acteurs institutionnels concernés :

- l'accès durable des groupements féminins aux ressources naturelles qui reste généralement difficile (accès au foncier en particulier). Il conviendrait, sans doute à l'échelon local, d'apporter aux groupements féminins un appui solide dans ce domaine ; les instances décentralisées du CONAMAC ont sans doute là un rôle important à jouer ;

- l'accès aux facteurs de production est rarement aisé pour les femmes et leurs groupements ; les grands dispositifs existants (Cotontchad) devraient inclure davantage

les femmes, même si leurs demandes sont formulées de façon séparée et elles ne devraient pas non plus être oubliées dans l'approvisionnement en matériel agricole, en intrants pour les vivriers, en plants pour l'arboriculture, etc. ;

- les expériences menées mettent en évidence que les femmes sont, dans la zone soudanienne comme ailleurs, de bons partenaires pour le crédit décentralisé et qu'elles ont souvent une réelle capacité d'épargne malgré la modicité de leurs ressources ; il s'agit donc d'améliorer leur accès au crédit, la visite d'expériences menées ailleurs (Mayo-Kebbi par exemple) pouvant se révéler stimulante ;

- l'accès des femmes à l'information, à la formation constitue lui aussi un enjeu important qui conditionne l'accroissement du rôle qu'elles peuvent jouer dans les instances de décision des organisations (AV, organisations fédératives locales en particulier). Le statut social des femmes ainsi que les problèmes particuliers qui sont les leurs induisent des contraintes en terme d'approche (faible disponibilité en temps, réticences à s'exprimer en présence des hommes, etc.) qui justifient une **approche spécifique**. Celle-ci cependant ne devrait pas être dissociée d'une approche de la situation globale de la société locale dans laquelle elles vivent ; cela suppose un travail spécifique avec les femmes mais qui reste articulé sur la problématique locale de développement dans son ensemble ;

- les actions en direction des femmes devraient également prendre en compte le fait qu'elles ne constituent pas un groupe homogène ; la diversité de leurs statuts induit en effet des différences en matière d'accès aux ressources naturelles et aux moyens de production, de temps disponible, de marge d'initiative, etc.

3.2 - D'autres groupes devraient bénéficier d'appuis spécifiques

3.2.1 - Tout d'abord, **les jeunes.**

Ils peuvent occuper des fonctions techniques au sein des organisations paysannes, comme cela est souvent le cas déjà et ils ont besoin de **se qualifier** ; cela suppose cependant que des perspectives leur soient ouvertes et qu'il ne leur soit pas seulement demandé de "travailler pour le bien de tous" ; la mise en place progressive de services collectifs à la production au sein des organisations paysannes devrait leur permettre d'accéder à des fonctions socialement valorisantes mais aussi génératrices de revenus ; cela suppose que progressivement, la rémunération des services rendus entre dans les moeurs et ne soit pas réduite à "une récompense" aléatoire ou peu motivante.
Les jeunes se révèlent aussi très entreprenants dès lors qu'ils ont les moyens sociaux et économiques innover (arboriculture, maraîchage, pisciculture, etc.) ; ils ont cependant besoin de moyens matériels et financiers et d'un conseil spécialisé qui leur fait souvent défaut (par exemple les pisciculteurs de Moïssala).

Au sein du MPZS, les délégués cantonaux sont souvent jeunes et fort dynamiques ; nul doute qu'ils constituent des bénéficiaires privilégiés pour des actions de formation concernant la gestion des filières mais aussi relatives à l'animation des AV par exemple ; il en est de même au sein des organisations fédératives locales où de nombreux responsables sont de jeunes lettrés.

3.2.2 - Certains groupes socio-professionnels bénéficient encore d'appuis insuffisantes eu égard au potentiel qu'ils représentent en termes de diversification des activités, de prestation de services, etc. Les artisans entrent dans cette catégorie (forgerons, mécaniciens, etc.) mais aussi les maraîchers par exemple ; ils ont souvent besoin d'appuis spécifiques : en gestion, en conseil technique mais aussi en matière d'équipement, de fonds de roulement, de crédit, d'approvisionnement.

3.2.3 - Des éleveurs dits "nomades" séjournent longuement dans la zone soudanienne et certains sont sédentarisés à des degrés divers ; il serait nécessaire que des appuis spécifiques leur soient également apportés en matière de santé et alimentation des animaux, d'abreuvement du bétail, de commercialisation des produits, etc.

IV - REMARQUES CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DES AXES D'APPUI

1 - Pour toutes les actions qui seront menées au sein des axes identifiés, il est essentiel que **l'appui aux femmes et à leurs organisations fasse l'objet d'une attention spécifique** et, chaque fois que nécessaire, **de programmes d'action particuliers**. Il ne s'agit pas d'isoler les femmes des autres composantes de la société locale, mais il ne faut pas non plus que la volonté de les intégrer dans des programmes globaux se traduise par leur marginalisation dans les faits. Dans ce sens :

- les groupements et unions de groupements féminins seront systématiquement associés aux différentes étapes des programmes mis en oeuvre ;
- il sera examiné avec les organisations fédératives et organismes d'appui qui mènent actuellement des actions dans ce sens, les conditions à mettre en oeuvre pour renforcer les actions en cours.

2 - Les modalités institutionnelles de la prise de responsabilité des ruraux dans la mise en oeuvre de l'appui qui leur est destiné sont explicitées dans le Tome I, rapport général.
On peut rappeler :

- la présence majoritaire des représentants des organisations dans toutes les instances de gestion des appuis dans les différents axes à l'échelon local ;
- une prise de responsabilité croissante des ruraux, à l'échelon régional, dans la gestion du projet d'appui aux structures rurales au cours des trois phases prévues.

a - Au cours de la première phase (3 ans), il s'agit :

- de mettre les producteurs organisés en situation d'exercer des responsabilités effectives dans les différentes instances mises en place à partir de la base ,
- sans faire peser sur eux, dans un premier temps, la totalité des contraintes liées au statut d'opérateur.

A cet effet, il semble nécessaire :

- à l'échelon **régional**, de mettre en place un **comité d'orientation et de programmation** regroupant majoritairement des représentants d'organisations paysannes, des représentants des services étatiques et des ONG et travaillant en étroite collaboration avec l'opérateur du projet (cf. rapport général, Tome 1).
  Les **attributions** de ce comité seraient les suivantes :
  - définition des orientations opérationnelles des programmes menés;
  - établissement des priorités d'action ;
  - programmation générale des actions ;
  - allocation générale des ressources en fonction des priorités et programmes retenus ;
  - évaluation des actions menées et formulation de propositions.

b - Pour la deuxième phase du projet (d'une durée de 3 ans), il est proposé la création d'une **"Agence d'appui aux structures rurales"** qui serait gérée par un **Conseil d'Administration** composé de représentants des ruraux, choisis de façon démocratique, et de représentants désignés par l'Etat. Cette institution deviendrait **l'opérateur du projet**, en lieu et place de la cellule opérationnelle.

L'organisation proposée est la suivante :

- **le conseil d'administration** assurerait la responsabilité de la mise en oeuvre du projet et de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ; sa composition pourrait être soit paritaire (5 paysans, 5 représentants de l'Etat) soit donner aux paysans la majorité des sièges (6 paysans, 4 représentants de l'Etat).
- les équipes techniques travailleraient sous la responsabilité **d'un directeur**, choisi par le conseil d'administration et travaillant sous sa responsabilité.
- **un conseil d'orientation** pourrait être maintenu ; il serait composé de représentants paysans, de représentants de l'Etat et de représentants des ONG ; il pourrait être désigné par les représentations décentralisées du CONAMAC dans les cinq préfectures concernées. Il aurait des fonctions de conseil, d'échanges, de réflexion prospective et pourrait aider à la solution des éventuelles tensions inter-institutionnelles.

A noter qu'à partir de la cinquième année du projet (deuxième année de la deuxième phase), une décentralisation de l'Agence pourrait être testée au niveau d'une préfecture par exemple. Il est en effet souhaitable qu'une décentralisation s'effectue sur la base du découpage administratif qui est une référence qui s'impose à tous. La mis en place de ces agences décentralisées devrait être négociée avec les représentations du CONAMAC dans la (les) préfecture(s) concernée(s) et elles pourraient y jouer un rôle central.

c - Pour la troisième phase du projet (6 ans après son démarrage)

Il est vraisemblable que la question de la bi-polarisation institutionnelle générée par d'une part la mise en place du projet PSAP chargé de la vulgarisation agricole et du conseil technique et d'autre part par le projet d'appui aux structures rurales, appuyant les autres fonctions de service public, sera tôt ou tard posée par les organisations paysannes de la zone soudanienne.

Des évolutions institutionnelles pourraient être envisagées le moment venu ; elles pourraient aller le cas échéant, dans le sens de la création d'une **Agence d'appui au Développement Rural**, co-gérée par l'Etat et les organisations professionnelles agricoles.

NB : la mise en place d'une **agence d'appui aux structures rurales** co-gérée par les organisations paysannes et les services étatiques diffère quelque peu des "comités paritaires permanents" mis en place dans divers pays africains avec l'appui du Ministère français de la coopération mais s'inscrit dans la même logique. La principale différence réside dans le fait que

l'agence d'appui proposée a **un rôle d'opérateur** du développement. Les fonctions remplies par "les comités paritaires permanents" dans certains pays devraient sans doute l'être au Tchad par le CONAMAC dont l'existence constitue un atout pour l'avenir.

3 - Les priorités géographiques et thématiques des interventions devront être définies en concertation avec les acteurs concernés, au sein des instances mises en place et en particulier par le comité d'orientation et de programmation.
Cela n'exclut pas bien entendu que des propositions soient formulées au sein de ces instances par les organismes d'appui et par l'opérateur du projet d'appui aux structures rurales (cf. Tome 1, rapport général).

4 - Des mesures d'accompagnement
Pour renforcer l'efficacité interne et externe des organisations paysannes, des mesures d'accompagnement sont nécessaires qui dépendent, en grande partie, d'autres acteurs.
Parmi ces mesures, on peut citer :

- la sécurité des personnes et des biens ; elle est indispensable à l'activité économique, à l'activité agricole en particulier et à la mise en oeuvre de stratégies individuelles et collectives qui dépassent le seul court terme ;

- la restauration / renforcement de la confiance des ruraux dans l'autorité administrative; deux points apparaissent importants :
  - le respect par les autorités administratives d'une stricte neutralité dans le traitement des conflits locaux ;
  - le rappel des instructions ministérielles concernant la non-immixtion des autorités locales (chefs de village, de canton) dans la gestion des organisations paysannes ;

- la mise en place d'instances de recours en cas de non-respect par un acteur de ses engagements contractuels ; il n'y a pas de "contrat" possible entre les ruraux et les autres acteurs, notamment économiques, quand n'existe pas une possibilité de sanction en cas de manquement ;

- la mise en place rapide, conformément aux textes portant création du CONAMAC, des Commissions d'agrément dans les sous-préfectures où elles n'ont pas encore été créées ; elles sont indispensables à l'acquisition d'un statut juridique par les organisations paysannes ;

- un engagement accru de l'Etat, à travers des projets spécifiques, dans la création d'infrastructures de base : voies de communication, santé, hydraulique, éducation, etc. afin que les ruraux puissent investir davantage leurs ressources dans le secteur productif ;

- une contribution importante à l'amélioration durable de l'environnement économique de la production agricole pourrait être obtenu par deux mesures spécifiques :
  - la mise en place d'un système de financement pérenne des activités agricoles devrait être étudiée ;
  - l'accès des producteurs au matériel agricole doit être facilité ; au-delà des actions qui pourront être menées dans le cadre du projet d'appui aux structures rurales, l'atelier de Moundou a souligné la nécessité d'une concertation entre l'Etat et les bailleurs de fonds pour parvenir à une détaxation des équipements productifs, de la matière première et autres mesures incitatives.

  Dans ces deux domaines, des projets spécifiques devraient être envisagés, parallèlement au projet d'appui aux structures rurales.

- les possibilités d'accroissement de la capacité industrielle d'égrenage de la Cotontchad devraient faire simultanément l'objet d'un examen approfondi afin que des distorsions entre la production et la transformation n'entravent pas le fonctionnement de la filière et n'altèrent pas le partenariat qui se construit actuellement ;

- il serait également souhaitable que soit défini de façon progressive et en concertation avec tous les acteurs concernés, un cadre qui serve de référence aux actions entreprises par les différents organismes d'appui en matière de crédit, de formation à la gestion, d'alphabétisation, etc. Il ne s'agit pas d'uniformiser les interventions ni de freiner les initiatives novatrices ni de les enfermer dans un cadre rigide ; il s'agit au contraire de les valoriser dans un objectif partagé de recherche de cohérence. Cela revient bien sûr au CONAMAC, au sein de ses différentes instances.

CONCLUSION

Il paraît important que soient prises en compte, dans l'appui aux organisations paysannes deux préoccupations centrales :

1 - S'il est essentiel de ne pas sous-estimer les dynamiques d'organisation dans la zone soudanienne, ni la qualité de nombre de responsables paysans dont l'engagement et la compétence sont remarquables, il convient aussi de ne pas surestimer, dans un premier temps, les forces d'organisations paysannes qui sont encore très jeunes et à des stades divers de construction.

2 - La promotion d'organisations paysannes fortes et compétentes est une condition essentielle du développement régional, mais elle n'est pas la seule. Les organisations paysannes en effet, même formées et en situation de responsabilité, ne pourront pas tout faire, des **mesures d'accompagnement** sont nécessaires qui dépendent, en grande partie, d'autres acteurs.

Ces différentes mesures ne peuvent résulter que d'une volonté commune entre les organisations paysannes d'une part et d'autre part d'autres acteurs institutionnels : la Cotontchad, l'Etat, les bailleurs de fonds, les ONG, etc.

ANNEXES

Annexes

1. Aperçu sur des organisations paysannes[1]

2. Aperçu sur des ONG

1. Il s'agit des compte rendus d'entretien avec quelques-unes des organisations paysannes rencontrées au cours de l'étude et avec quelques-unes des ONG rencontrées.

Aperçu sur quelques associations villageoises

Association villageoise de B
(sous-secteur de Sarh)

I - Historique de l'AV (association villageoise)

Cette AV a quatre ans d'existence.
Le jeune président qui nous accueille (33 ans) explique qu'en 1995, une équipe de jeunes paysans a pris la place de l'ancien bureau. "Car, dit-il, ceux d'avant n'ont rien fait durant quatre années avec les ristournes du coton et ils sont partis sans rien laisser dans la caisse".
De ce fait, un jugement est en cours chez le chef de canton : 28.000 F CFA ont déjà été récupérés chez trois anciens responsables de l'AV.
"Nous connaissons ceux qui ont accaparé les ristournes. S'ils produisent du coton, nous retirerons ce qu'ils doivent lors du paiement à la Cotontchad".

II - Les activités

Le village compte environ 200 concessions (familles).
Quatre groupements existent depuis la mise en place du marché autogéré (MAG) et de l'AV. Ils se composent respectivement de 20, 35, 10 et 60 adhérents, soit un total de 125 membres.
Lorsque la nouvelle équipe de l'AV a pris les rennes de l'association, il y avait 85.000 F CFA d'intrants impayés à la Cotontchad.
A cause de cette dette, la Cotontchad avait réduit les livraisons, notamment d'engrais : le village n'a reçu que 26 sacs sur les 84 commandés.
"Grâce à la dernière ristourne et à une cotisation des producteurs, nous avons remboursé la totalité du dû à la Cotontchad et il nous reste 55.000 francs en caisse".
Le marché du coton pour la campagne 95/96 est terminé : 20 tonnes de coton vendu en décembre 1995 et la prime, soit 143 F le kilo.

III - Les projets

Ces projets sont débattus au niveau de l'Union des AV du canton :

- un CEG ;
- "nous avons un dispensaire pour 48 villages. Ce qui est nettement insuffisant. Aussi, nous projetons d'en construire un autre à plusieurs villages" ;
- un grenier communautaire pour B:

IV - Avis sur le MPZS

"Les 48 AV du canton ont choisi un délégué cantonal, c'était avant mon élection à la présidence de l'AV. Mais nous estimons qu'il défend mal notre cause, l'union des AV va en désigner un autre".
Cependant notre interlocuteur reconnait qu'auparavant le coton était payé 4 à 6 mois après la fin du marché. A présent, le délai est passé à 12 jours. Il y a progrès.

V - Avis sur le syndicat

Ce syndicat a beaucoup fait parler de lui à Sarh à propos de son action de blocage temporaire du marché du coton suite à des lots déclassés par l'usine.
"Le préfet les a menacé. Vu la situation au Tchad, nous ne pouvons pas nous défendre de cette façon. Nous avons peur. Alors nous n'adhérons pas à ce syndicat".

VI - Besoins en appuis

6.1 - Le manque de matériel agricole et de boeufs de traction

Sur 200 concessions, le village possède moins de 20 charrues, 4 charrettes seulement et 16 à 18 paires de boeufs d'attelage. Tous ces équipements sont individuels.
"Nous ne pourrons nous équiper en matériel et en boeuf de traction que si des crédits nous sont accordés pour cela".
Plusieurs responsables présents regrettent que l'ONDR ne fasse pas du crédit pour l'achat des boeufs.

6.2 - Besoin d'un grenier communautaire au village

Actuellement, les engrais sont stockés dans la chambre du trésorier.
Une demande d'aide (tôles et ciment) et formulée afin d'entreposer dans un grenier "en dur" les céréales et les intrants.

6.3 - Tensions cultivateurs-éleveurs

Tous les ans, les troupeaux des éleveurs détruisent des récoltes (plus de 30 cordes = 15 hectares, cette année). Ils disent ne plus pouvoir produire de manioc. Cette plante "verte" étant systématiquement détruite.
Les propriétaires d'une majorité de ces troupeaux, disent-ils, sont des responsables. Leurs gardiens se sentent donc protégés. Des éleveurs ont des armes.
Avant 1979, les paysans disent qu'ils ne connaissaient pas ces difficultés.
Ils demandent une aide pour réfléchir aux solutions qui mettraient fin à ces saccages des récoltes.

6.4 - La filière coton

"La Cotontchad fixe arbitrairement les prix du coton et des intrants .
Nous sommes très dépendants sans comprendre ce qui se passe au delà de notre exploitation agricole".
Ici, comme dans bien d'autres villages, les responsables paysans sont avides de connaître le fonctionnement de la filière coton.

6.5 - Etat-profession

"Le gouvernement ne veut pas respecter les syndicats de paysans. Au plan politique, on refuse de nous considérer et de nous défendre. Alors que faire ?".
"Seule l'ONDR n'a pas de problème avec les paysans et les paysans n'ont pas de problème avec l'ONDR".

Association Villageoise
(sous-secteur de Djodo Gosso)

I - Historique de l'association villageoise (AV)

Le marché autogéré (MAG) pour le coton s'est constitué en 1986, avant la création de l'AV. D'une part, les responsables paysans avaient perçu. les avantages que leur procurerait la ristourne "coton" permettant de réaliser certains projets du village, et, d'autre part, le MAG facilitait le remboursement des intrants distribués par l'ONDR.

Un an après, en 1987, l'AV était créée : "il fallait une AV pour obtenir du crédit matériel agricole (charrues, charrettes) a dit l'ONDR".
En fait, dès 1982, à l'initiative de la mission catholique, un groupement de 12 paysans a vu le jour. C'était le premier groupement du village : il cultivait un champ collectif de coton d'un 1/2 hectare.
Pour créer l'AV, ce groupement d'origine qui avait grandi entre temps, s'est scindé en plusieurs groupements.

II - Les groupements

Togal I compte aujourd'hui quatre groupements "hommes" et neuf groupements féminins.

2.1 - Les groupements masculins

Dénomination	Nombre de membres	
1 - "Une seule parole"	41	
2 - "Entendons-nous"	24	Total : 94 adhérents
3 - "Développons le village"	18	
4 - "Faisons plus d'effort"	11	

Les principales activités de ces groupements masculins se résument à des champs collectifs (coton et arachide) et à une activité commerciale d'achat et de revente de mil.

2.2 - Les groupements féminins

Les 9 groupements constituent l'AV féminine, dont le secrétaire est un homme, compte tenu que l'ensemble des femmes adhérentes sont illettrées.
"Mais, nous dit Thérèse, la présidente de l'AV, nos filles vont à l'école, elles apprennent, elles seront différentes de leurs mères".

Dénomination	Nombre de membres	
1 - "Donner de la force"	25	
2 - "Montrer la technique"	15	
3 - "L'amitié"	22	
4 - "Montrer le chemin"	12	Total : 166 adhérents
5 - "Tabona" ("le benjamin")	21	
6 - "Kalia" ("en train de faire")	14	
7 - "Minda A" ("l'amour")	14	
8 - "Minda B" ("l'amour")	18	
9 - "Nous sommes libérées"	25	

Activités des groupements féminins : l'objectif essentiel de ces groupements consiste à tendre vers l'autosuffisance alimentaire des familles. Pour satisfaire ce besoin fondamental, une série de moyens sont mis en oeuvre :

- cotisations en argent (espèces) de toutes les adhérents afin d'acheter et revendre des céréales avec profit, ce dernier servant à se nourrir ;
- culture de champs collectifs ;
- cotisations en nature (céréales).

Ainsi l'AV féminine organise le stockage du mil, sésame et arachide à la collecte, afin de prévoir les besoins d'auto-consommation. Les surplus stockés seront vendus plus tard, à la soudure, lorsque en principe les prix seront plus élevés.
Actuellement, 8 sacs de mil et 6 d'arachide constituent le capital des groupements.

Les femmes assurent également le commerce du poisson. Certes la marge est faible, car les transports sont relativement coûteux :

"Mais c'est un service au village ; on peut manger du poisson et conserver notre capital" explique l'une des responsables.

III - Le fonctionnement de l'AV

L'assemblée générale est constituée de tous les producteurs de coton. Seuls les hommes ont le droit de vote. Les représentantes de l'AV féminine y ont voix consultative mais délibérative.

Pourquoi cette situation ? "Parce que, répondent des femmes, à l'AV féminine les hommes n'ont pas le droit de vote ; alors, à l'assemblée des hommes, les femmes ne peuvent pas voter non plus".

L'assemblée élit le comité (bureau) pour deux ans :

un président,
un vice-président,
un secrétaire,
un trésorier,
un conseiller.

Le chef du village est président d'honneur.
L'élection se fait à mains levées.
Les dernières élections ont eu lieu il y a 4 ans (il y avait alors 3 candidats pour la présidence).
L'assemblée se réunit deux fois par an, en début et en fin de campagne coton. Le bureau se retrouve enfin six fois par an.
Mais depuis, comme tout se passe bien, les gens ne réclament pas d'élection.

IV - Le coton et ses ristournes

Ici le coton arrive en tête dans l'importance des surfaces cultivées :

- coton : 240 hectares (95-96).
- mil 120 hectares.
- arachide : ± 40 hectares.

Les rendements moyens en coton se situent entre 800 kg et 1,1 tonne / hectare.
Dans des zones fertiles, sans double dose d'engrais, des cultivateurs ont obtenu de 1,3 tonne à 1,4 tonne/hectare.
On nous cite un cas d'espèce : "sur une vieille jachère, avec double dose d'engrais sur 3 hectares de coton, un producteur a obtenu en récolte précoce 2,6 tonnes / hectare".

Tonnage de coton-graines et ristournes

Campagne	Tonnage coton	Ristournes
93/94	98,232 tonnes	245.580 F CFA (2.500 F/tonne)
94/95	273,500 tonnes	875.345 F CFA
95/96	264,000 tonnes (prévision)	

Utilisation des ristournes : les ristournes sur le coton permettent des investissements bénéficiant à l'ensemble du village :

- construction de deux bâtiments scolaires : un de trois salles de classe et un bureau; un autre de deux salles de classe. La mission catholique y a contribué pour 1.600.000 F CFA sur un montant total de 3.800.000 F CFA.
- forage de quatre puits dans le village. Le plus ancien a 12 ans. Les trois autres ont été creusés en 1994 et 1995.
- construction d'un magasin de stockage (sans aide extérieure) : stockage des céréales et intrants coton.
- aménagement d'un "forage debout" pour fabriquer des pièces de charrues et autres outils ;
- acquisition d'une balance romaine et de toiles tarées pour le MAG ;
- achat de 15 appareils de traitement pour le coton ;
- mise en place d'une pharmacie villageoise, avec l'appui du BELACD, pour la formation de deux secouristes et de deux sages-femmes. Le village est déjà pourvu d'un dispensaire "BELACD" ;
- constitution d'un groupement de défense sanitaire au service de tous les bovins du village.

Il faut signaler que ce village a gagné le concours de la meilleure AV organisé par l'ONDR. Il s'agissait de primer le village qui appliquait le mieux les techniques culturales et obtenait les meilleurs rendements. Le prix remis au village est un récepteur radio.

V - Difficultés des villageois (déclaration des hommes)

- Fraude sur l'impôt civique. Une taxe civique est payée par chaque citoyen selon certains critères d'âge et d'activité. Des villageois ont payé cet impôt mais n'ont pas reçu de "ticket" en échange. Or celui qui circule sans ce ticket est en infraction.

- Concernant le marché du coton, sur plusieurs points :
  - a - le coton-graine des producteurs est pesé au CA (centre d'achat) du village. On constate ensuite des poids inférieurs lors de la pesée à l'usine. Les producteurs attribuent ces écarts de poids aux mauvaises pistes : du coton tombe sur la route, ce qui produit des pertes.
  - b - le prix du coton-graine fixé par le gouvernement ne tient pas compte des coûts de production imposés aux planteurs.
    Pour nous convaincre, des producteurs de coton nous présentent les charges et produits d'un hectare de coton :

Charges		Produits	
- double dose : engrais, urée, insecticides	50.510 F	1 t 100 x 140 F / kg	154.000 F
- location appareil de traitement	3.000 F		
- défrichage	4.000 F		
- labour	16.000 F		
- 1er sarclage	10.000 F		
- 2ème sarclage	8.000 F		
- épandage d'engrais	1.500 F		
- 10 traitements x 500 (personnel)	5.000 F		
- récolte	30.000 F		
- transport (6 charrettes/ha)	12.000 F		
Totaux	140.010 F	Totaux	154.000 F

"C'est dire que ceux qui ne dépassent pas la tonne par hectare couvrent tout juste leurs charges", conclue l'un des responsables.

- Baisse de fertilité des sols : une baisse de fertilité des sols est constatée dans plusieurs zones du village. Or les fumures chimiques coûtent trop cher. Comment remédier à cette carence ?

- L'insécurité et l'impunité des coupeurs de route sont longuement citées comme des difficultés majeures, principales nuisances au développement.

- Les femmes expriment à leur tour leurs quatre principales difficultés :
  - a - manque d'un magasin de stockage pour les vivriers : elles ont un projet de construction de magasin "en dur". Les briques (séchées au soleil) sont faites mais elles n'ont pas les moyens de se payer les tôles et le ciment.
  - b - l'insécurité : comme la "société textile du Tchad" est fermée, elles achètent sur le marché local des pagnes importés du Cameroun. Des douaniers viennent dans leurs cases saisir ces pagnes sous prétexte qu'elles n'ont pas payé les droit de douanes.
    : "les douaniers ne sont pas payés, alors ils rackettent les paysans".
  - c - l'alphabétisation est une nécessité pour compenser leurs situations d'illettrées : les unes la réclament en français.

d - les effets néfastes de la dévaluation du franc CFA : "la dévaluation fait souffrir toutes les familles. Car les coûts des approvisionnements augmentent plus vite que la valeur de nos produits". Hommes et femmes demandent d'être mieux informés, pour comprendre ces phénomènes monétaires.

VI - Besoins en appui

1 - Réparation et mise en état des pistes.

2 - Formation sur la filière coton afin de pouvoir mieux se défendre et d'améliorer les revenus issus de cette production.

3 - Palier à l'insuffisance de matériel agricole. Quelques chiffres démontrent le faible développement de la culture attelée : le village 944 habitants pour 172 concessions (chefs de famille). Or, il n'y a que 11 charrettes en service, 65 charrues individuelles, 130 boeufs d'attelages, ± 500 bovins d'élevage.
En conséquence, les responsables de l'AV demandent un appui dans deux domaines :
   a - celui de la distribution du matériel : il n'y a plus de matériel au "sous-secteur ONDR" comme avant. Le secteur est trop éloigné des paysans ;
   b - celui de l'organisation des paysans pour acquérir du matériel à plusieurs et à crédit. Compte tenu du prix élevé du matériel, les paysans souhaitent s'organiser par petits groupes : 2 à 3 pour une charrue, 4 à 5 pour une charrette. Ils disent qu'une charrue avec boeufs peut labourer au moins 20 cordes par saison (10 hectares) mais seulement 12 cordes dans de bonnes conditions.

4 - Une aide pour terminer leur deuxième bâtiment scolaire.

Entretien avec l'Association Villageoise
(sous-secteur Saar-Goyen, sous-préfecture de Benoye)

I - Historique

Un premier groupement a été créé, le 4 mars 1986, afin de gérer les intrants du coton. Dans le même temps, en 1994, ont été fondés l'Association Villageoise (AV) et le marché autogéré (MAG). La justification du groupement est "qu'avec une seule main, on ne peut pas travailler".
Aujourd'hui, le village comprend 2 groupements coiffés par l'AV :

- un groupement hommes : tous les hommes du village, sauf 5, en sont membres.
- un groupement féminin composé de 26 femmes mariées. Les filles n'en font pas partie. La présidente du groupement féminin est la femme du secrétaire du groupement des hommes.

II - Activités des groupements

2.1 - Groupement des hommes

Le groupement :

- cultive des champs collectifs,
- fabrique des briques cuites et les vend ;
- exige une cotisation en nature de la part de ses membres : arachide et mil ;
- s'ajoute à ces produits un versement de 200 F CFA par adhérents.

Le mil et l'arachide collectés ont été vendus lorsque les cours étaient élevés.

Le président du groupement (qui se confond avec l'AV) a demandé aux membres ce qu'ils souhaitaient faire avec l'argent collecté. Le résultat de cette consultation s'est traduit par :

- la construction d'un magasin, en 1995, grâce à un prêt complémentaire de l'ONDR d'un montant de 143.950 F CFA. Le sol, en béton, n'est pas terminé ;
- l'aménagement d'une pompe à eau : elle permet d'avoir de l'eau potable ;
- l'achat d'une chèvre qui s'est reproduite (5 chèvres aujourd'hui).

2.2 - Le groupement féminin

Elles disent avoir suivi l'exemple de leurs maris en organisant ce groupement.
Une majorité des femmes sont dans le groupement. Certains refusent d'y adhérer parce que le règlement intérieur stipule que "si tu te retires du groupement féminin, tu laisses au groupement ce qu'il a gagné par l'action de ses membres". Alors des femmes disent : "à cause de cela, nous n'y travaillerons pas".

Ce groupement étant très jeunes, il a peu de réalisation à son actif. Cependant les femmes ont entrepris **une capacité de "commercialisation des vivriers".**
Elles ont accumulé 50.000 F CFA de fonds propres et obtenus un crédit de 150.000 F CFA de la part de l'ONDR (en 1995), soit un total de 200.000 F CFA.
Le remboursement à l'ONDR s'effectue en trois fois. Elles ont remboursé sans difficulté la première tranche.
Les 50.000 F CFA de fonds propres ont été obtenus par :

- une cotisation en espèces de 50 F par femme pour le démarrage du groupement ;
- le fruit de leurs travaux dans les champs des autres (culture, récolte) payés en nature (sacs d'arachide).

Ces 200.000 F CFA servent à acheter de l'arachide, du riz et du mil dans leur propre village, dans les villages voisins ou sur le marché local.

Elles revendent ensuite ces vivriers pour la plus grande part, dans leur propre village car Dobara produit des céréales (sorgho...) mais en quantité insuffisante pour se nourrir.
Leurs achats se pratiquent au moment où les cours sont relativement faibles (à la récolte). La revente a lieu plus tard, voir au moment de la soudure.
Après avoir remboursé la totalité de ce crédit "commercialisation des vivriers" à l'ONDR, elles espèrent pouvoir obtenir d'autres crédits pour d'autres objets.

Avec le résultat financier de leurs opérations commerciales, elles souhaitent acquérir un moulin à mil. "Parce que nous sommes fatiguées de piler" disent-elles.
Ont-elles d'autres projets ? "Ça suppose réflexion". Mais elles indiquent un besoin de machine à coudre et de fabrication de savon local, parce qu'elles manquent d'argent pour l'acheter sur le marché.

La présidente du groupement insiste sur leur première difficulté qui s'appelle la faim. Le sol est pauvre ; il faut 10 cordes (5 ha) de coton pour remplir un sac de 100 kg, voire moins. D'où la nécessité de stocker sur place pour se nourrir.

III - Fonctionnement de l'AV

Le bureau de l'AV a été élu de façon démocratique : il y avait 4 candidats pour la fonction de président et 3 candidats pour celle de secrétaire.

Le président élu ne fait pas partie de la famille du chef de village.
Par contre, les autorités traditionnelles ont aussi leurs places au bureau : le chef de village est "président d'honneur" et le chef de terre est "conseiller".
Ainsi, le bureau de l'AV est composé de 12 membres : les 3 déjà cités, 1 vice-président et 8 membres.

Pourquoi le bureau est-il uniquement masculin ? Deux raisons sont invoquées

- parce que les femmes ont un niveau plus faible que les hommes ;
- parce que les femmes ont aussi leur propre bureau au sein de leur groupement.

"En fait, nous dit-on, les deux groupements, hommes et femmes, constituent la force du village. Ils permettent beaucoup de collaboration dans le travail collectif : hommes et femmes se remplacent mutuellement en cas d'absence".

IV - Les productions du village

Depuis la création de l'AV et du MAG, ils n'ont réalisé qu'une seule campagne de coton (94/95) avec une production de 30 tonnes :

- la surface avec engrais était de 54 cordes (27 ha) ;
- le total des surfaces "en traditionnel" était plus important.

Ils reconnaissent que l'engrais et autres intrants permettent de meilleurs rendements. Mais, dans ce cas, le produit final (coton graine) n'a pas assez de valeur compte tenu de la cherté des intrants. "Alors, on fait du coton en traditionnel".

L'insécurité ne leur a pas permis de cultiver du coton en 95/96. Cette production fut interdite par des forces d'opposition .. De ce fait, les intrants (semences, engrais..) sont stockés au magasin.

Autres cultures : ici on produit un peu de tout : le mil de faible rendement, l'arachide qui donne plus de satisfaction.

V - Moyens de production

Pour 40 exploitations, le village dispose de 29 boeufs de travail, 15 charrues et seulement 1 charrette en service (2 autres hors d'usage).

Crédit matériel agricole : ils ont obtenu un crédit ONDR pour une charrue. Ils ne leur reste qu'une année de remboursement sur trois. D'après leurs informations, il n'y a plus de crédit pour du matériel agricole.

Parcs d'hivernage : de nombreux agriculteurs ont adopté cette pratique pour avoir de l'humus pour leurs champs. Mais ils n'ont pas de charrette pour le transport du fumier.

Alors ce dernier s'entasse sur place. "Quand on est dépassé (épaisseur trop importante), on emprunte une charrette à des frères pour porter le fumier aux champs".

Plantations d'accacias : le manque d'arbres provoque de l'érosion. Alors les cultivateurs plantent une variété d'accacias qui enrichit le sol en azote (captation de l'azote atmosphérique). Ses gousses servent de nourriture aux animaux. Ils cultivent entre les rangées d'arbres dépourvus de feuilles à la saison des pluies.

VI - Un groupement de défense sanitaire (GDS)

La maladie avait réduit le nombre des boeufs au village.
Un GDS a été constitué en 1993. Il comprend 32 membres (quelques uns sont des villages voisins, non équipés en groupement de ce type).
Le président du GDS est celui de l'AV.

Activités :

- un auxiliaire vétérinaire,
- une pharmacie vétérinaire,
- un matériel de traitement.

La cotisation est de 100 francs par mois.
La vaccination est payante.
Chaque fin de mois, il y a une réunion du GDS.
La mortalité bovine s'est beaucoup réduite depuis la création du GDS.

VII - Problèmes du village

- La santé : une femme résume la situation : "si tu as de l'argent, tu vas à l'hôpital qui se trouve ici-même ; si tu n'en as pas, tu peux crever chez toi".

- Scolarité des femmes : les femmes adultes disent avoir un peu bénéficié de l'école mais ensuite il y a eu une déperdition importante du faible acquis scolaire. Aussi elles souhaitent un recyclage, et plus particulièrement une alphabétisation en français, parce qu'elles veulent une langue de communication. La totalité de leurs filles, en âge de scolarité, vont à l'école. Elle disent "pousser leurs filles à étudier", afin qu'elles bénéficient de ce qui leur a manqué. . il existe un centre d'alphabétisation ONDR mais le village a prévu la formation d'un seul animateur qui vient de les quitter après sa formation.

- Expression des jeunes : nous demandons aux jeunes qui assistent, nombreux, à la réunion, de s'exprimer. Un adulte dit que lorsque les grands parlent entre eux, les jeunes n'ont pas à intervenir. Des parents interviennent pour affirmer que ce sont les

enfant qui les poussent à améliorer la vie au village : "c'est pour eux que nous le faisons". Une jeune ose prendre la parole : "il doit être à côté de ses parents" ; "la manière dont ses parents travaillent est bien" ; "ses parents ont plus d'expérience que lui, donc il leur laisse la parole".

VIII - Appui souhaité

Le groupement féminin dit être intéressé par un appui extérieur, propre à leur groupement: "ça permettrait de nouvelles idées".

IX - Union cantonale des AV

Les responsables de l'AV ont désigné des personnes pour former le bureau de leur union cantonale. Ils savent qu'une Union entre les cantons du secteur existe et qu'à ce niveau se situe l'équipe de secteur du "Mouvement paysan". Ils sont au courant mais, cette année, à cause des troubles, les communications ont fait défaut.

Association villageoise
(sous-secteur de Djodo-Gasso)

Sept présidents de groupements sur huit sont présents, ainsi que le chef de village et le bureau de l'AV.

I - Présentation des groupements

Le village comprend 226 concessionnaires (chefs de familles) pour une population totale de 1304 habitants.
Les huit groupements "hommes" rassemblent 205 membres actuellement.
Les huit groupements "femmes" totalisent 600 femmes.
"C'est que, nous explique le chef de village, ici la polygamie est très développée. Environ 70% des ménages ont plusieurs femmes : une moyenne de 3 à 4 femmes par ménage".

Noms des groupements "hommes"	Nombre de membres	
1 - "L'Entente 2"	18	
2 - "L'Entente 1"	17	
3 - "Le coeur du village"	30	
4 - "La tête du village"	33	Total : 205
5 - "Ne baissons pas les bras" (Konkolo)	8	
6 - "Essayons voir"	28	
7 - "Ne pas se décourager"	27	
8 - "Grandir, se développer"	44	

Le dernier et 8ème groupement est l'école biblique protestante du village, où les jeunes hommes passent 3 années de formation.

II - Historique de l'AV

C'est le délégué cantonal du MPZS [illegible], fils de ce village, qui présente l'AV.
Il existait un groupement de 20 membres, créé en 1984, avant même la création de l'AV. Après deux ans d'expérience, les 20 paysans ont éclaté dans les 8 groupements constitués en 1986, année de mise en place de l'AV. Ces groupements rassemblaient alors 196 adhérents. Ils ont créé l'AV, sous l'impulsion de l'encadrement de l'ONDR.

En fait, le "marché auto-géré" (MAG) du coton existait depuis 1984, animé par le premier groupement (les 20 membres). Tous les producteurs de coton vendaient leur production par l'intermédiaire du MAG. La ristourne était alors partagée entre les 20 membre du groupement et les différents quartiers du village.

III - Activités des groupements

Les groupements "hommes" cultivent des champs collectifs de coton : 3,5 hectares en 1995-96.

L'objectif essentiel des groupements féminins est l'autosuffisance alimentaire et la santé. A la récolte d'arachide, les femmes cotisent 1 seau par membre. Elles vendent ces produits de collecte à prix élevé (période de soudure) afin de se constituer une caisse : véritable fonds d'entraide.
Ce fonds permet la réalisation de prêts, entre femmes, pour pallier à la nécessité alimentaire (période de soudure) ou de santé (achat de médicaments...).

IV - Fonctionnement de l'AV

A l'assemblée générale de l'AV, sont convoqués tous les producteurs de coton du village (hommes et femmes), ce qui fait qu'on y trouve très peu de femmes. Car ce ne sont pas les groupements qui y sont représentés mais les personnes physiques.

L'AV "coiffe" l'ensemble des groupements "hommes" (les 8) et le bureau de l'AV des huit groupements féminins. Ces derniers ont constitué un "association villageois féminine" dont le bureau est membre de l'AV du village.
"Ainsi, reconnait le président de l'AV, les problèmes des hommes et des femmes sont présents au sein de l'AV de Korio".

L'assemblée générale de l'AV se réunit deux fois par an : en fin et en début de campagne du coton.
Le bureau de l'AV, renouvelable tous les deux ans, est élu à bulletin secret. Lors de la dernière élection, il y avait trois candidats à la présidence.
Le bureau se réunit environ 8 fois par an :

- 2 fois pour préparer l'assemblée générale,
- 6 fois pour régler des affaires courantes.

Les décisions d'investissement grâce aux ristournes sur le coton se prennent en assemblée générale : le bureau discute des priorités par rapport aux besoins du village et soumet ses propositions à l'assemblée.

L'AV avait un fonds de roulement qui a permis de monter une "opération crédit vivriers" pour l'ensemble du village. Montage financier :

AV	100.000 F CFA
crédit vivriers ONDR	300.000 F CFA
Total	400.000 F CFA

"Avec ce capital, l'AV fait des opérations d'achat et de revente de vivriers, afin de réduire les "effets pervers" des commerçants qui achètent à bas prix les céréales des paysans, pour les revendre à prix élevés a moment de la soudure".

Au moment de la soudure, l'AV prête en nature à celui qui a besoin. L'emprunteur remboursera en espèces. S'il a acheté le sac de céréales sur la base de 6000 francs, il rembourse 7000, soit 1000 F d'écart. Il faut savoir que la pratique est courante de rendre 2 sacs pour 1 prêté.
Ainsi, l'AV facilite l'autosuffisance alimentaire au moindre coût.
De plus, avec ses propres fonds, l'AV fait des crédits aux groupements du village.

V - Le coton et ses ristournes

Pour la campagne 95/96 :
- le coton occupe la première place : 263 ha avec une prévision de 489 tonnes de coton.
- le sorgho arrive en second (50 % des surfaces de coton).
- enfin l'arachide : un tiers environ des surfaces de coton.

Campagne coton	Tonnage vendu	Ristournes	Cotisation MPZS
92/93	350 tonnes	875.000 F CFA	-
93/94	456 tonnes	1.140.000 F CFA	-
94/95	488 tonnes	1.563.740 F CFA	140.000 F CFA

Utilisation des ristournes : les ristournes sur le coton permettent des investissements jugés nécessaires pour le village :

- achat d'un moulin à mil en 1992 (500.000 F) avec moteur diesel. Depuis 4 ans, il fonctionne très bien. Tous les groupements l'utilisent.
- création d'un magasin de pièces détachées pour le matériel agricole : magasin à disposition du village.
- mise en place d'un groupement de défense sanitaire (GDS) au service de tous ceux qui ont des boeufs au village.
- construction d'un magasin pour le crédit vivrier (MCV) avec primes aux gestionnaires du magasin. Ce magasin a bénéficié de l'aide de l'ONDR.
- formation d'un forgeron.

- création d'une école spontanée (50.000 F) : les maîtres sont payés sur la ristourne avec le concours de l'Association des parents d'élèves (APE) : 1000 Francs par enfant.
- assistance aux plus démunis : fourniture de savon aux vieux...
- achat de toiles tarées pour le MAG.
- mise en place d'une pharmacie villageoise qui assure un service dans les domaines de :
    - la vente de médicaments : deux pharmaciens font les diagnostics et indiquent les dosages ;
    - service d'accouchement par deux femmes qui ont eu une formation et suivent un recyclage.

  Les médicaments sont revendus avec marge, laquelle permet aux pharmaciens d'acheter leur savon et leur pétrole. C'est une forme de rémunération en nature.
  Si quelqu'un est dans le besoin, il reçoit gratuitement les médicaments. Ensuite, il rembourse en fonction de ses possibilités.
- l'aide du BELACD a été importante dans ce domaine :
    - formation des pharmaciens (soins de première urgence) et des femmes accoucheuses ;
    - subvention pour l'achat de médicaments (fonds de départ) ;
    - conseils en matière de vaccinations...
- projet, sur les conseils du BELACD, de construction d'un hangar afin d'abriter les vaccinations. L'AV paiera la construction.

VI - Les difficultés

6.1 - Manque de communication

Les pistes sont impraticables.
Le village lui-même est divisé en trois par des barrière naturelles : un cours d'eau et deux marigots. D'où 3 MAG qui ont du se mettre en place.
A la saison des pluies, il est impossible de passer d'un quartier du village à un autre : enclavement entre les deux marigots. Durant cette période, en cas de maladie grave, il n'est pas possible de transporter les malades à G

6.2 - Grave déficit en culture attelée

Pour 226 concessions, il n'y a que :

75 charrues,
27 charrettes,
22 corps butteurs.

"Les prix galopants du matériel agricole le rendent d'accès difficile".
De plus, ils se plaignent du fait que l'ONDR a suspendu les ventes de matériel agricole alors qu'ils avaient un projet d'achat de charrues et charrettes. Ils ont mis de l'argent de côté à cet effet.

Enfin, une difficulté supplémentaire existe à cause du passage du stock de matériel de l'ONDR du sous-secteur au secteur : cet éloignement est pénalisant.

6.3 - Les sols sont lessivés et pauvres

Des gens quittent le village à la recherche de terres plus fertiles. "Que faire ? Nous avons besoin d'aide sur ce point pour améliorer nos sols".
Notons que ce village compte plus de 400 bovins d'élevage : possibilité de fumier...

6.4 - Manque d'informations sur les prix des intrants pour le coton

"Non seulement on ne connaît pas le prix des intrants au moment de la commande à la Cotontchad, mais cette information n'arrive qu'après le début de la récolte du coton".

6.5 - Mauvais fonctionnement des appareils de traitement du coton

Les appareils, de marque "Bertoud", fournis par la Cotontchad ne marchent pas. Ils sont achetés à crédit. Alors les paysans ont protesté et remis les appareils au magasin qui les a obligé à les reprendre pour la deuxième campagne consécutive.

6.6 - Manque de pâturage pour les bovins d'élevage du village

Car toutes les terres sont déjà utilisées.

VII - Les appui actuels

Ce village reçoit des appuis de la part de :

- BELACD
- ONDR
- INADES Formation (gestion et économie).
- CFPA de Karoual (formation à la gestion des terroirs).
- Direction de l'organisation pastorale (DOP) du Ministère de l'Elevage (formation de deux auxiliaires vétérinaires pour le GDS).

Ils soulignent à ce sujet les difficultés du GDS :

- manque de matériel : appareils de traitement, pinces castrales...
- et manque de produits vétérinaires.

VIII - Les appuis souhaités

Deux priorités :

1 - Le désenclavement du village :
A cet effet, le village dit avoir accumuler un fonds de développement pour améliorer les pistes et permettre un pont. Ils demandent une aide complémentaire à des ONG.

2 - Le matériel agricole :

Ils souhaitent une aide pour les aider à acquérir et à gérer du matériel collectif, par entente entre plusieurs paysans (genre GUMAC).

Ils préconisent une possibilité de réparer et de distribuer du matériel agricole au niveau du canton. Voire même d'y fabriquer certains outils dans le cadre d'un atelier affecté à cette intention.

Association Villageoise de B.
(sous-secteur de Koutoutou / Doba)

Données générales sur le village

1100 habitants ; 200 exploitations agricoles ; 167 exploitations font du coton dont 26 "en traditionnel" (0,7 ha de coton par exploitation en moyenne).
Population d'agro-pêcheurs.
8 groupements dont 3 groupements féminins.
L'AV a été créée en 1988.

La naissance des groupements et de l'AV

"Nous avons écouté la radio rurale en langue et nous avons entendu que dans d'autres villages grâce aux groupements ils ont eu un puits, un moulin ; nous avons fait des cotisations et après nous avons fait un champ collectif".

"En 1986, il y avait deux groupements d'intrants ; après la vente du coton, l'argent va aux groupements ; deux ans après les groupements, l'AV a été créée. Au moment de la création de l'AV il y avait 4 groupements , maintenant il y a huit groupements dans le village".

"C'est l'ONDR qui a créé les groupements car nous n'en avions pas l'idée : il faut être en groupements pour avoir des intrants. Après, comme ça a marché, nous avons faits d'autres activités dans les groupements".

Les groupements des hommes

Activités des groupements

- l'approvisionnement en intrants :
  "avant chaque campagne, chaque groupement recense les besoins en intrants et transmet la demande à l'AV et garde une copie. Quand les intrants arrivent, l'AV les répartit entre les groupements".
  "si les intrants livrés par la Cotontchad sont insuffisants, l'AV retire une partie dans la demande de chaque groupement ; c'est pour le partage entre les membres d'un groupement que ça se complique...".

- *la vente du coton :*
  "on vend par groupements, l'un après l'autre".
  "au début, c'est l'AV qui paie chaque producteur ; avec l'insécurité, on ne plus s'attrouper alors on répartit l'argent entre les groupements et chaque groupement paie ses membres".
  " s'il y a une dette, on frappe le groupement et c'est au président de contacter les membres et de régler le problème : on prend l'arachide, on fait un report et on puise dans la caisse, etc...".

- des champs collectifs.

Les problèmes des producteurs de coton

"Il y a des difficultés pour les intrants, il en manque toujours un peu...".

"La manière de distribuer les intrants a changé avec la Cotontchad ; avec l'ONDR il y en avait beaucoup et on se servait, maintenant il y en a moins...".

"Il y a des problèmes avec les semences qui ne sont pas de bonne qualité" (d'après l'ONDR, cela est dû au fait que les gens achètent aux commerçants de graines qui viennent de l'usine de Doba...).

"La dose de semences proposée par la Cotontchad (30 kg/ha) est insuffisante et quand il faut resemer on est obligé d'acheter ; l'ONDR propose 35-40 kg / ha...".

"La dose d'insecticide est insuffisante (1 sachet / 5 l) et ne tue pas les insectes...".

"Les surfaces augmentent parce que les besoins augmentent (location de boeufs, soins, habillement, école) et les quantités d'intrants n'augmentent pas...".

"Les piles arrivent tard et sont tout de suite à plat...".

Les groupements féminins (vus par leur conseiller / homme)

"Avant (en 1989), il y avait un seul groupement "Nodji" (fraternité / famille) mais il a été divisé en trois groupements qui regroupent les femmes selon la position géographique dans le village".

"Chaque groupement travaillait à part ; maintenant, deux groupements ont un projet commun (le forage) et l'autre travaille de son côté".

"Il y a un homme qui est conseiller et secrétaire des groupements féminins car une femme seule ne peut pas chasser...".

Les activités des groupements

"Un groupement fait des tricots mais ça rapporte peu ; il faut aussi un champ (mil, arachide, sorgho...) ; un autre fait des cotisations et un champ ; elles ont fait du coton mais ça n'a pas réussi (retard des pluies, manque de matériel, inondation enfin...)".

"Un groupement fait de la commercialisation de céréales...".

"Les femmes achètent du poisson frais et le revendent...".

"Il y a beaucoup de femmes de pêcheurs ; elles fument et sèchent le poisson mais c'est une activité traditionnelle individuelle..."

Des appuis

"L'ONDR appuie les femmes ; elles ont suivi une formation pour la commercialisation des céréales et un groupement a eu un prêt de 150.000 CFA. Les comptes sont tenus par un homme mais c'est une femme qui a la caisse... Les céréales achetées ont été stockées dans le magasin de l'AV. Elles doivent rembourser 56.000 F / an pendant 3 ans".

"World Vision a donné une machine à coudre à un groupement".

"L'APICA est venue ; ils ont invité les responsables d'ici pour les sensibiliser sur le rôle des femmes dans le développement d'un village ; ils sont revenus 2 ou 3 mois après et ont demandé : "avez-vous restitué au village ?" Après ils sont revenus en mars 1995 et le 24 avril 1995 ils sont venus prêter 110.000 F à un groupement de femmes pour la commercialisation des céréales. Le prêt est sans intérêt, pour un an. C'est le même groupement qui a eu le crédit ONDR et APICA car les deux autres groupements se sont désistés : "si l'argent du Namar est mal géré, tu vas en prison". L'APICA a dit qu'il ne faut pas que l'argent reste emprisonné, qu'il faut l'utiliser tout de suite... Les céréales valaient cher, les femmes ont discuté pendant 3 jours mais à la fin elles se sont inclinées tout en sachant que ça serait une perte : elles ont acheté des céréales à 9000-9500 F / sac et après les prix ont baissé et elles ont vendu à perte. Elles avaient acheté aussi des sacs d'arachide et de courge qui ne sont pas encore vendus... L'APICA croyait que les prix allaient monter comme en 1992, 1993 et 1994 mais ça ne s'est pas produit...".

Difficultés

"Trouver une bonne terre est difficile ; les femmes vont négocier avec quelqu'un qui en a et travaillent en échange dans son champ (1 jour)".

"Le matériel manque ; elles attendent 2-3 semaines que le matériel se libère alors il y a des retards et la culture ne réussit pas... La peste bovine a tué les boeufs ; il n'en reste que quelques uns et une famille n'en a souvent qu'un : il faut s'associer et les femmes passent en dernier..".

"La majorité des femmes sont analphabètes et c'est difficile pour donner des conseils ; s'il y a une formation, elles ne peuvent pas participer...".

"Les femmes pourraient faire du maraîchage car elles sont proches de l'eau et ici il y a un grand marché... mais elles n'ont aucun moyen...".

L'Association Villageoise

Le tonnage commercialisé

En 1992/93, on a oublié.

1993/94	56 tonnes
1994/95	88,7 tonnes
1995/96	65 tonnes achetées, il en reste plus de 20 tonnes.

Les activités de l'AV

Un magasin.
Un moulin (en 1991).
Vente de pièces détachées.
L'école.
La réparation de la pompe du forage.

"Le moulin était en panne ; il a été réparé par World Vision mais on a déjà donné 50.000 F CFA mais on doit encore donner jusqu'à 400.000 F et le reste ce sera l'ONG..."
"L'AV doit toujours venir au secours du moulin car il tombe souvent en panne ; la grande panne date de 1994".
"Les meules ne sont pas adaptées ; il faut moudre 2 ou 3 fois, ce qui augmente la consommation de carburant".

"L'AV a acheté le moulin et construit le hangar ; elle paie le carburant, le meunier a une petite aide chaque mois, ça dépend des recettes".
"Le moulin a des comptes mais les responsables ont voyagé".

La vente de pièces détachées :
"L'AV a un magasin à elle (50.000 F CFA) ; ce qu'on nous a donné on l'a déjà remboursé ; maintenant on rachète, on revend... On ne peut plus acheter des pièces parce que l'ONDR dit que le prix n'est pas encore sorti".

Le fonctionnement de l'Association Villageoise

"Chaque année, on fait une AG mais avec les troubles, elle a été retardée cette année ; on va la faire...".
"L'AV tient des comptes...".
"On ne se souvient pas du montant de la ristourne 1994/95 ; les documents ne sont pas ici; il y a eu un reliquat..".

Des problèmes

"La Cotontchad vient de commencer depuis deux ans ; c'est trop tôt pour dire si c'est mieux ou pire qu'avec l'ONDR ; l'agent interface travaille avec 4 cantons alors que l'agent ONDR dans le temps n'avait que 10-14 villages".

"La Cotontchad a retiré toutes les dettes sur les intrants de la première partie du coton commercialisé... ce n'est pas normal...".

Des projets

"C'est l'AG qui doit décider...".

"La priorité, c'est achever l'école ; nous n'avons qu'une seule classe et il en faudrait 2 ou 3".

"Après c'est le forage ; il y a un seul puits et la pompe est en panne depuis deux ans...".

"Il faut créer un CEG car Doba est à 35 km et les jeunes reviennent, faute de tuteur...".

"La santé est très nécessaire ; nous avons un dispensaire protestant mais il faudrait l'appuyer...".

"On ne peut pas créer un GDS : d'abord les boeufs sont volés ; ensuite, il y en a un dans le village voisin ; en cas de problème on y va ...".

"L'argent de l'AV n'est pas utilisé pour des activités économiques car c'est trop risqué ; on ne fait pas de crédit aux membres mais l'AV a été garante pour le prêt fait par l'ONDR à un groupement féminin pour la commercialisation de céréales..".

L'AV et le MPZS

"On cotise 300 F par tonne ; cette année, on a déjà donné 19.500 F pour le premier tour...".

"Notre représentant cantonal fait des réunions avec nous...".

"Le MPZS doit dire ce qu'il fait avec l'argent ; avant c'était publié dans le journal mais le journal ne paraît plus ; certains ont des craintes sur la destination de l'argent...".

"On voudrait voir le délégué du secteur ; il faut qu'il vienne avec l'engin qu'on lui a donné...".

L'Association Villageoise

Canton : Mbalkabral

I - Historique

Il existait avant dans le village la JAC (jeunesse agricole chrétienne). Le 6 janvier 1982, un des membres de ce mouvement d'action catholique a été informé de ce qui se passait ailleurs et a amené les paysans du village à se mettre ensemble pour organiser un marché auto-géré. Tout cela a été motivé par le fait que les agents de la Cotontchad ne pesaient pas bien le coton des paysans. Il fallait donc s'organiser pour que cesse cette situation.
Les paysans ont fait appel au CFPA pour les former en vue de mieux assumer leur responsabilité d'acheter le coton. Au départ, les paysans ont créé une grande association. Mais l'ONDR est ensuite intervenu pour dire qu'il ne travaille qu'avec les groupements, il a donc demandé une division de la grande association en petits groupements.

II - Les membres

22 groupements membres, le nombre total d'adhérents n'a pas pu nous être communiqué, encore moins les conditions d'adhésion car le président qui donnait ces informations est nouvellement élu.

III - Les activités réalisées

L'activité principale de l'AV consiste à gérer les "ristournes" du coton, fonds essentiellement utilisés dans réalisation des oeuvres sociales bénéfiques à tout le village. Depuis la création de cette AV, les principales réalisations ont été :

- la construction d'une forge moderne pour la fabrication du matériel agricole ; houes, socles, boulons.. etc (en 1984) ;
- le paiement des frais de formation d'un aide-laborantin qui travaille au dispensaire
- la construction d'un magasin de stockage des produits vivriers (en 1988) ;
- la formation d'un animateur du club santé par l'infirmier du dispensaire ;
- la création d'un dépôt-vente de médicaments de première nécessité, un club-santé;

- la fabrication / cuisson de briques de terre pour la construction d'un bâtiment scolaire (1992) ;
- la construction d'un bâtiment scolaire en 1993 composé de 3 salles de classe, un magasin et un bureau ;
- la transformation du club santé en pharmacie villageoise en 1994 : avant on n'y vendait que des comprimés ; après cette transformation, même des injections y sont vendues ;
- paiement des frais de formation de 5 formateurs paysans :
  l'AV paie les frais de nourriture et de séjour en ville + le transport.
  l'ASSAILD paie les frais de formation à l'INADES.
  Ces formation portent sur :
    - gestion des terroirs et fertilité des sols,
    - formation en alphabétisation pour trois personnes.
- toujours en 1995, achat des pièces de rechange à l'ONDR pour les revendre aux membres moins cher que les commerçants.

IV - L'organisation de l'AV

4.1 - Le bureau de l'AV comprend :

1 président
1 secrétaire
1 commissaire aux comptes
1 trésorier
1 conseiller

Ces responsables ont été élus par un système de vote à main levée.
Les responsables actuels dont le président qui a donné toutes ces informations, ont été élus en 1993. Le mandat n'est pas limité car pour les membres "la limitation des mandats amène ceux qui s'apprêtent à quitter les responsabilités à détourner".
Le bureau se réunit régulièrement en cas de nécessité, parfois une fois par semaine.

4.2 - L'assemblée générale

Elle est composée de tous les membres de l'AV.
Ses travaux durent une journée.
Elle se tient deux fois par an :

- après la vente du coton pour faire le point de la campagne ;
- avant l'ouverture de la nouvelle campagne pour la préparer.

Lors de ces assemblées, les travaux portent en plus sur :

- le bilan des activités :
  - la forge dont les recettes sont en partie utilises pour la rémunération des employés et une partie reversée à la caisse de l'AV ;
  - la pharmacie dont les recettes ne reviennent pas à l'AV ;
  - le magasin de stockage, etc..
- le choix et les décisions de projets à réaliser.

4.3 - Gestion des fonds

Pour le contrôle, il existe un seul commissaire aux comptes.
Pour décider de la sortie des fonds, le bureau se réunit avec les responsables et secrétaires des groupements membres. S'il faut recevoir des visiteurs, le bureau décide sans demander l'avis des responsables des groupements.
Les responsables ont reçu une formation en gestion d'INADES et des documents y afférents de l'ONDR.
Les documents de gestion sont tenus par le secrétaire alors que le trésorier tient la caisse.
Les principaux documents sont :

- le cahier de caisse,
- le cahier des prêts.

Les crédits sont accordés moyennant un intérêt de 10 %.
Les ressources de l'AV proviennent de :

- des excédents / ristournes ;
- recettes de la forge ;
- bénéfice tiré de la vente des pièces détachées.

V - Relations avec les partenaires

- ASSAILD pour le crédit,
- INADES pour la formation,
- l'ONDR pour la formation en gestion et le matériel agricole,
- la Cotontchad pour les intrants.

Appréciation de ces partenaires : en général, le travail qu'ils font est bien. Néanmoins, il existe quelques petits problèmes :

- avec la Cotontchad :
  - l'année passée, elle a facturé plus d'insecticides qu'elle en a donné. "Nous nous sommes plaints, sur 227.000 F qu'elle devait nous rembourser, nous n'avons réussi à récupérer que 80.300 F".
  - comme les produits qui nous ont été facturés à tort (l'UCB, un insecticide) ont été changés, le dossier a été classé malgré les réclamations.
  - elle ne reconnait pas les représentants les paysans, "elle les jongle".

- avec l'ONDR :
  "Nous avons commandé les pièces détachées pour 50.000 F et tout ne nous a pas été livré. Il reste du matériel pour 2000 F. Nous avons fait des réclamations à Moundou sans suite".

- avec l'ASSAILD :
  "Nous n'avons pas été informés sur le montant de la construction d'un magasin vivrier, néanmoins nous avons tout remboursé".

VI - Relations avec les organisations paysannes ou assimilées

Le CONAMAC :
"Nous n'avons pas payé les cotisations parce que nous ne savons pas ce que c'est".

Le MPZS :
"Nous travaillons avec eux".

Autres AV :
"Nous envisageons une réunion avec d'autres AV pour réfléchir sur des projets communs".

VII - Les Difficultés rencontrées

- Manque de salle de classes. Le nombre est encore insuffisant.
- Absence de matériel pour la forge. "Actuellement, le travail est arrêté parce qu'il manque des tenailles. Il n'y a pas d'argent pour en acheter parce que l'AV a une caisse unique où on met tout l'argent. L'argent de la forte par exemple a été utilisé pour la formation.
- De ce qui précède, découle un problème de gestion. Comme solution pour la forge, le président dit :"Nous attendons l'argent des ristournes pour payer les tenailles".

AV DE B'

SECTEUR: LERE

SOUS/SECTEUR: LERE

I-HISTORIQUE DE L'ORGANISATION

En 1975, le village forme un comité de santé appuyé par un médecin.
Ensuite, le BELACD est intervenu pour la construction d'un grenier.
En 1988, le village forme un GDS.
La même année, il formera aussi un MAG.
L'AV sera créée en 1992.
Depuis, le village n' a cessé de créer de nouvelles organisations, avec les forgerons, pour le crédit matériel agricole, les caisses d'épargne et de crédit, un groupement de reboisement, etc.

Ce village nous a paru très en avance en matière d'organisation, en tout cas il y a une tradition évidente d'organisation sociale. Plusieurs réponses nous ont été fournies pour expliquer ce fait:

-"il faut être uni pour mieux produire",
-"c'est le gouvernement tchadien qui veut ces regroupements",
-"pour trouver un crédit, il faut se regrouper".

II-LES MEMBRES

L'AV est composée de tous les groupements du village. Ce sont les comités représentant chaque groupement qui siègent au bureau de l'AV et prennent les décisions. Il y a 6 groupements de producteurs de coton, soit 276 membres.

III-ACTIVITES DE L'ORGANISATION

-Forge:

L'AV a financé une formation à l'un de ses forgerons à Moursalé. Cette formation assez complète et dispensée par l'intermédiaire de l'ONDR a permis au forgeron de s'installer avec du matériel plus sophistiqué que le matériel traditionnel et lui a ainsi donné des possibilités d'intervention sur les outils agricoles plus grandes. Il a en outre fabriqué quelques charrues à partir de ferrailles de récupération qui ont été revendues aux paysans c
Bien que très satisfait de son rôle au sein du village, le forgeron regrette d'avoir été quelque peu abandonné par l'ONDR et cherche de nouvelles sources d'appui pour s'approvisionner en matières premières. De plus des charrettes sont en panne au village et il n'a pas les moyens de les réparer, faute d'outillages adéquats.
Le forgeron a aussi formé ses propres collègues .

-Le fonds de crédit agricole.

Il s'agit d'une activité encadrée par le CECADEC de Pala qui consiste à aider les paysans à s'approvisionner en matériel agricole à crédit à partir des ressources de l'AV. En fait, il semble que le CECADEC ne fasse qu'un appui en conseil de gestion car les paysans nous ont affirmé qu'ils apportaient 1/3 de la valeur du matériel à l'achat et que c'était l'AV qui prennait en charge le reste.

-Les caisses d'épargne et de crédit.

Elles ont été initiées par le Fonds d'Intervention Rurale, FIR. Il apparaît cependant que cette activité tourne maintenant au ralenti faute de suivi de la part d'encadreurs.

-Les MAG.

Il y a beaucoup de coton cette année, "c'est ce qui amène l'argent, çà sert à payer la taxe civique, la scolarité, se soigner, l'habillement, etc". La ristourne a été d'environ 200.000 Fcfa en 93-94 et de 300.000 Fcfa en 94-95. Le coton est cultivé de manière de plus en plus intensive.

La ristourne sert à financer l'école, le magasin, les appareils de traitement et les bâches, les réceptions d'étrangers, les déplacements des responsables, etc...

-Gestion du terroir villageois.

Les paysans rencontrés se sont montrés particulièrement sensibles sur ce point. D'ailleurs, avec la GTZ, le village a un projet de réalisation d'une marre pour retenir de l'eau et abreuver le bétail pendant la saison sèche.
Il y a des plantations d'accacias albida. Les parcs d'hivernages sont de plus en plus utilisés. Les paysans sont demandeurs en intrants surtout pour le coton. Ils ont manifestement parfaitement pris conscience que les sols s'appauvrissaient si on ne mettait pas assez d'intrants. Ils ne comprennent pas l'attitude de la CT qui leur fournit moitié moins d'intrants que demandé. On dit aux paysans que pour enlever le coton, il faudra réparer la route pour que les camions puissent passer. Or, la route on la répare avec les arbres qui sont au bord. "Je dois abattre les arbres pour étendre les champs, car plus j'ai de surface, plus je gagne" "On a besoin de plus d'intrants pour faire de l'intensification".

-Le GDS

Il y a beaucoup de bétails dans ce village. Le GDS compte 102 membres soit au total 1212 têtes de bétail et 450 boeufs de culture attelée. Les éleveurs cotisent 100 Fcfa/Tête au GDS. Le GDS s'occupe d'avoir des médicaments de base en stock au niveau du village. Il s'approvisionne auprès du vétérinaire de Pala qui vient au marché de Léré car celui de Léré est plus chèr. En outre, le GDS a demandé à la CT 600 sacs de tourteau.

V-RELATIONS DE L'OP

61-Avec la CotonTchad.

Ce village connaît de gros problèmes d'enclavement, il nous a fallu une bonne demie heure pour faire les 14 Km qui les séparent de Léré. Ceci pose évidemmment des problèmes pour l'enlèvement du coton. La piste, complètement détruite par les saisons des pluies doit chaque année être réparée par les paysans. Il faut environ 1 mois de travail. Or, cette année, les paysans se sont dépêchés pour pouvoir se débarrasser du coton au plus vite. Le jour de notre rencontre le coton était toujours en place sur le marché avec les problèmes de salissement que l'on peut imaginer.
La population ne semblait de plus pas savoir exactement pourquoi du coton avait été payé 145 Fcfa à certaines AV. Ils prennaient ceci comme une injustice. Pourquoi pas nous?
Tout ceci ajouté au problème des intrants, cf plus haut, donne une image de la CT pour le moins négative."Si cela reste ainsi, la population va partir." "Toute la population du Cameroun sur la frontière, ce sont des gens de chez nous".

62-Avec les autres partenaires.

Les relations avec les autres partenaires semblent bien meilleures qu'avec la CotonTchad.

63- Avec les autres groupements du village.

Au contraire de ce que nous avons pu voir dans d'autres villages, les différents groupements sont clairement intégrés à l'AV.On nous a dit:"L'AV, c'est le Papa".

VII-APPARTENANCE A UN MOUVEMENT DE SECOND DEGRE

Du fait des problèmes avec la CT, les paysans ne sont pas satisfaits du rôle joué par le MPZS. "Le type est loin de nous", "Il négocie selon ses propres besoins", "Il demande des choses de la part de la CT", "Le MPZS prélève la cotisation, on n'a pas signé avec eux!", "Lui, il devrait sillonner les villages!".

Il y a un gros problème de circulations de l'information. Encore plus vrais dans ce village du fait de l'enclavement sans doute... "Information est venue après qu'on enlève l'argent". Les paysans n'étaient pas au courant que le coton une fois chargé n'était plus sous leur responsabilité!

Aperçu sur des organisations paysannes "filières"

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
-=-=-=-=-=-=-
MOUVEMENT PAYSAN
DE LA ZONE SOUDANIENNE
-=-=-=-=-=-=-

Unité-Travail-Progrès

STATUTS DU MOUVEMENT PAYSAN DE LA ZONE SOUDANIENNE

PRÉAMBULE

- Considérant les importantes potentialités agricoles du Tchad

- Considérant la situation agricole et sociale de notre milieu rural qui ne cesse de se dégrader

- Considérant la nécessité de s'unir pour développer ces potentialités

- Considérant la reconnaissance officielle des actes de la concertation Nationale sur le Mouvement Associatif et Coopératif du Tchad en date du 7 au 11 Avril 1992 à N'DJAMENA

Nous, Délégués paysans élus par les Associations Villageoises (AV.) des Secteurs ONDR de la Zone Soudanienne, réunis en Assemblée Générale constitutive le 26/11/92 à Moundou décidons la création du Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne (MPZS) dont les Statuts sont consignés dans ce présent document.

TITRE I : DE LA CRÉATION - DÉNOMINATION - DURÉE - SIÈGE - SYMBOLE

Article 1er : Il est crée le 26 Novembre 1992 par les Représentants des paysans des 13 Secteurs ONDR de la Zone Soudanienne, une Association de type professionnelle agricole dénommée Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne en abrégé MPZS.

Ce Mouvement est apolitique.

Article 2 : Le siège du MPZS est fixé à Moundou. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Zone Soudanienne sur décision d'une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire et sur demande des 3/4 de ses membres.

Article 3 : Le MPZS a une durée de vie illimitée sauf en cas de dissolution par anticipation prononcée par l'Assemblée Générale.

Article 4 : Le symbole du MPZS est une houe et une hache croisées, surmontées d'un pied de sorgho avec épis à côté duquel se trouve une capsule de coton.

TITRE II : DES BUTS ET OBJECTIFS

Article 5 : Le MPZS a pour objets de :
- défendre les intérêts des paysans en toute circonstance;
- servir de courroie de transmission entre les AV et Groupements de base et ses partenaires privilégiés (ONDR, COTONTCHAD, ORGANISMES NATIONAUX, ONG etc...);
- inciter les paysans à travers les AV.. à se prendre en charge et d'accepter les transfert des certaines responsabilités de la part des organismes d'appui;
- participer à l'élaboration du plan de campagne de l'ONDR;
- négocier avec la COTONTCHAD et l'ONDR toute décision prise à l'encontre des AV.
- solliciter les conseils techniques et les formations pouvant aider les AV à s'auto-développer

TITRE III : DE LA STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Article 6 : La structure du MPZS est composée de cinq (5) organes qui sont :
- l'Assemblée Générale
- le Comité Directeur - Paysan
- le Comité des AV. du Secteur
- le Comité des AV. du Canton
- le Bureau de l'AV.

SECTION 1 : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 7 : L'Assemblée Générale se tiendra de la manière suivante (de la base vers le sommet) :

1°) au niveau de l'AV.
2°) au niveau du Canton
3°) au niveau du Secteur
4°) au niveau régional (au siège)

Elle se composera à chaque fois de 3 représentants de la hiérarchie inférieure (Canton, Secteur, Zone Soudanienne) dont le Président de chaque comité; sauf au niveau de l'AV.. où tous les membres assistent à l'assemblée Générale.
Elle sera dirigée à chaque niveau par le Président du Comité.

Article 8 : L'Assemblée Générale du Comité Directeur-Paysan est l'organe suprême du MPZS.

Article 9 : L'Assemblée Générale se tient 2 fois par an au dernier trimestre de l'année en cours et au troisième trimestre de l'année suivante. En cas de besoin, il peut avoir une assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président du Comité Directeur paysan et à la demande des 3/4 de ses membres.

Article 10 : L'Assemblée Générale du Comité Directeur-Paysan a pour compétence:
- d'adopter et de modifier le règlement intérieur;
- de modifier les statuts ou de prononcer la dissolution du MPZS;
- d'élire ou de révoquer les membres qui dirigent le Comité Directeur paysan;
- d'examiner et d'adopter le plan d'activités et le budget pour le prochain exercice;
- de transférer certaines activités aux différents responsables des comités.

Article 11 : L'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement qu'à la majorité absolue soit un total au moins égal aux 3/4 des membres convoqués.

SECTION 2 : LE COMITÉ DIRECTEUR PAYSAN

Article 12 : Le Comité Directeur paysan est composé des 13 Représentants paysans des secteurs de la Zone Soudanienne dont:
- 1 Président
- 1 Vice Président
- 1 Secrétaire Général
- 1 Secrétaire Général Adjoint
- 1 Trésorier
- 1 Trésorier Adjoint
- 1 Commissaire aux Comptes
- 2 Conseillers externes provenant des organismes d'appui (ONDR etc...)

Les Représentants des Secteurs n'ayant aucune fonction ci-dessus sont d'office membres.

Article 13 : Le Comité Directeur paysan est l'organe exécutif. Il est chargé d'exécuter les décisions prises lors de l'Assemblée Générale.

Article 14 : Les membres du Comité Directeur paysan sont élus pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable une fois.

SECTION III : LE COMITÉ DES A.V. DU SECTEUR

Article 15 : Le Comité des A.V du Secteur est composé de tous les délégués ou Représentants cantonaux. Il est dirigé par :
- le Représentant paysan du Secteur
- un Représentant paysan Adjoint
- un Secrétaire
- un Secrétaire Adjoint
- un Trésorier
- un Commissaire aux comptes
- deux Conseillers externes dont un de l'ONDR (Formateur ou bien Chef de Secteur).

Les autres représentants paysans des secteurs sont d'office membres.

Article 16 : En cas d'incompétence et sur demande des 3/4 des délégués cantonaux, une réélection sera organisée pour choisir un nouveau Représentant paysan du Secteur qui a aussi un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois.

SECTION IV : LE COMITÉ DES A V DU CANTON

Article 17 : Le Comité des A.V. du Canton est composé de tous les bureaux des A.V. du canton. Il est présidé par :

- le Représentant paysan du Canton
- le Représentant paysan Adjoint du Canton
- un Secrétaire
- un Trésorier
- un Commissaire aux comptes
- deux Conseillers dont un agent ONDR résidant dans le Canton et un sage du Canton.

Le représentant paysan du canton est élu pour cinq (5) ans renouvelable une fois.
Tous les présidents des AV du canton sont d'office membres du Comité des AV du Canton.

Article 18 : FONCTIONNEMENT

a) - Les fonctions des membres au niveau de chaque comité sont définies dans les articles 3 et 4 du Règlement Intérieur.

b) - Elles sont **gratuites** à l'exception des frais de repas pour les réunions au cas où les cotisations sont régulièrement versées, par contre les frais de transport des représentants paysans des secteurs sont à étudier avec l'évolution du MPZS.

Article 19 : Les réunions se tiennent tous les mois pour chaque comité (sauf le Comité Directeur-Paysan qui se réunit tous les trois (3) mois). Au cours de la réunion, chaque représentant doit présenter un rapport mensuel d'activités.

Article 20 : L'Organigramme du MPZS se présente comme suit :

a)

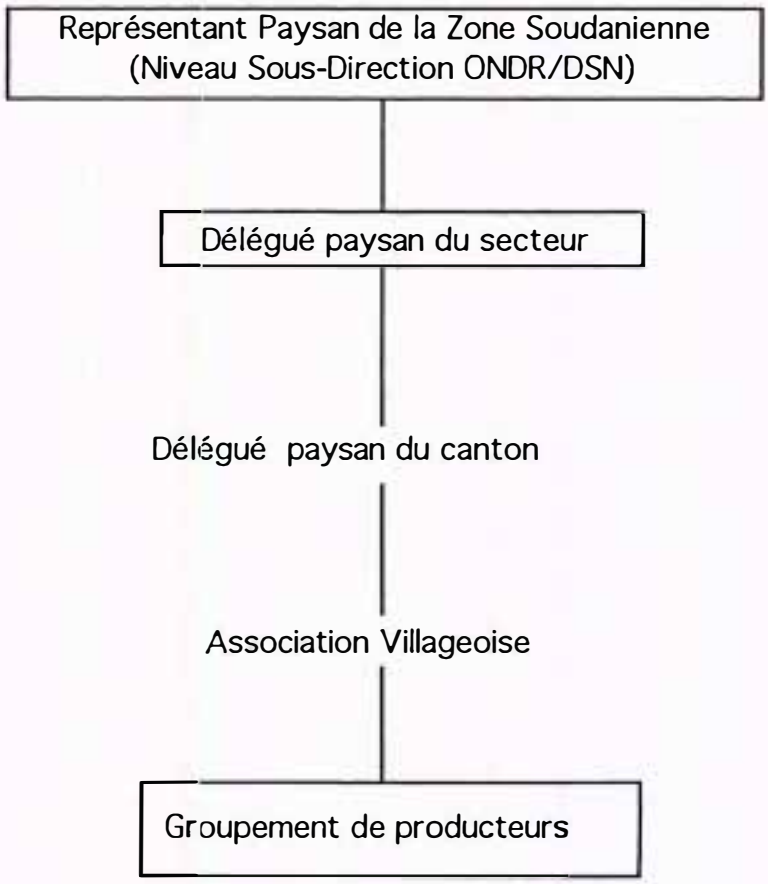

b) Certaines tâches précises sont assurées par des paysans désignés pour être des coordinateurs pont-bascule, vulgarisateurs villageois, animateurs-aphabétisateurs etc...

TITRE IV : DE L'ADHÉSION - DROITS ET DEVOIRS

Article 21 : Peut être membre du MPZS tout groupement, toute Association ou toute Union qui remplit les conditions suivantes:
- s'engager à respecter les Statuts et le règlement intérieur du MPZS;
- payer son droit d'adhésion et sa cotisation pour la campagne en cours.

Article 22 : Tout groupement, toute Association, toute Union ou toute personne du MPZS a le droit de :
- solliciter les services du MPZS;
- participer aux assises des différents organes dont il fait partie;
- d'élire ou d'être élu s'il remplit les conditions requises.

Article 23 : Tout membre du MPZS doit :
- se conformer aux décisions prises par l'assemblée générale du Comité Directeur-Paysan.
- payer son droit d'adhésion et ses cotisations annuelles
- payer les amendes et autres pénalités résultant du non respect des présents statuts et prévues dans le règlement intérieur.

TITRE V : DES RESSOURCES

Article 24 : Les ressources du MPZS sont constituées de :
- droits d'adhésion payés
- cotisations annuelles de ses membres
- amendes et autres pénalités
- dons, legs et subventions des organismes donateurs
- emprunts auprès de ses membres
- aides de toute nature.

TITRE VI : DES DISCIPLINES ET SANCTIONS

Article 25 : Tout membre du MPZS doit avoir une conduite exemplaire au sein de l'organe dont il fait partie. Tout acte d'indiscipline caractérisé entraîne l'une des sanctions suivantes :
- avertissement
- blâme
- suspension
- radiation.

Article 26 : Sont considérées comme fautes graves :
- le refus d'exécuter les décisions
- le non respect de la hiérarchie
- le dénigrement
- le vol et le détournement.

TITRE VII : DE LA RÉVISION ET DISSOLUTION DES STATUTS

Article 27 : Toute modification des présents statuts ne peut qu'avoir lieu en Assemblée Générale du Comité Directeur-Paysan ou à la demande des 2/3 de ses membres.

Article 28 : *Dissolution du MPZS*
L'Assemblée Générale du Comité Directeur Paysan peut prononcer la dissolution du MPZS dans les cas suivants :
- cessation de toute activité citée en article 5 des présents statuts;
- démission d'au moins 3/4 de ses membres;
- à la demande de plus de 3/4 de ses membres.

Article 29 : En cas de dissolution, les biens du MPZS seront affectés à une organisation poursuivant les mêmes objectifs dans la zone.

TITRE VIII : DES DISPOSITIONS FINALES

Article 30 : Les dispositions non prévues dans les présents Statuts sont définies par le Règlement Intérieur.

Fait à Moundou, le 26 Novembre 1992

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LISTE DES PARTICIPANTS A LA DATE DU 26/11/92 A MOUNDOU

N°	NOMS ET PRÉNOMS	SECTEUR
1	PAFROUMI Paul	Léré
2	KENE Baïdi Robert	Pala
3	KOSSANA Marcel	Gounou-Gaya
4	ASSANDI Robert	Kélo
5	DJAGOGARDE Jonas	Laï
6	LAOUKOURA Mbangmadjida	Tapol
7	MOROYOL Mathias	Moundou
8	MBAIBAREM Albert	Donia
9	DJIMADOUM Kaïndeur	Doba
10	NDOADOUMNGUE Moguena	Koumra
11	RASSEMNGAR Nganbé	Moïssala
12	ROBYANGAR Djinguéra Paul	Sarh
13	DOUMAYE Ganda	Kyabé

APERCU SUR LE MOUVEMENT PAYSAN DE LA ZONE SOUDANIENNE

(à l'attention de AFDI/DOBA)

Cette Zone est aussi grande et est composée de 5 Préfectures, 20 Sous-Préfecture, 13 Postes Administratifs, une population de 4 606 villages.

Depuis sa création, l'ONDR, à l'instar des autres organismes d'appui aux paysans, est à la base de la mise sur pied de différentes organisations paysannes telles que : Groupements, Associations Villageoises (A.V.), Unions des Associations, ainsi que des marchés autogérés, principales sources de financement des A.V.

Ce soutien a pris un ampleur aussi important car les responsables des organisations paysannes devraient rencontrer les Directions d'encadrement (ONDR et la COTONTCHAD).

Cette zone est aussi grande de 1992 = 13 701 groupements dont 3 200 A.V, 180 cantons : 1994 = 3 797 A.V avec 184 cantons.

Il y a eu des élections au niveau de chaque villages pour un responsable du village et les responsables d'un villages forment une A.V dont un Responsable, les Responsables des A.V s'organisent pour élire un délégué cantonal et les délégués cantonaux (184) ont élu un délégué secteur dans les 13 secteurs ONDR dont 13 représentants paysans qui doivent rencontrer désormais les Directions ONDR et COTONTCHAD.

BUT

Les Représentants défendent les intérêts des paysans en toute circonstance. Ils servent de courroie de transmission entre les A.V et Groupements de base et ses partenaires privilégiés (ONDR, COTONTCHAD, Organismes nationaux et ONG etc...). Ils incitent les paysans à se prendre en charge et à accepter certaines responsabilités.

Ils negocient avec la COTONTCHAD et l'ONDR certaines décisions prises à l'encontre des paysans. Ils sollicitent les conseils techniques et les formations pouvant aider les paysans à s'auto-développer.

RESULTATS

La 1ère rencontre a eu lieu à Moundou le 26 Novembre 1992. En 1991 le prix de coton au kilo était de 100 F CFA. En 1992, le prix descend à 90 F CFA au kilo. ses frais de manutention en 1992 ,étaient à 2 500 F CFA à la tonne versée aux A.V.
Après négociation en 1994, le prix de coton au kilo est de 120 F CFA et les frais de manutention sont montés à 3 200 F CFA à la tonne. La COTONTCHAD prend en 1994 charge sur des chargements. Ses fausses facturations intrants sont négociés et la COTONTCHAD a versé à certaines A.V la différence.
Les Responsables A.V devraient désormais être sûr des contenus des bordereau avant de réceptionner.

FONCTIONNEMENT

Une organisation a besoin de l'argent pour sont fonctionnement. En 1992/93 les 13 Représentants ont fixé 75 F CFA à la tonne pour chaque A.V. En 1994/95, ils fixent 300 F CFA à la tonne pour chaque A.V. également. L'objectif est de trouver 184 vélos à chaque délégué cantonal et 13 mobylettes dont chaque représentant paysan doit avoir 1 mobylette. Il y a en plus les coordinateurs paysans pont bascule qui sont indemnisés à 20 000 F CFA par mois, suivi d'un délégué cantonal percepteur et est indemnisé à 20 000 F CFA par mois. Aussi a ceci s'ajoute les frais de repas dans les réunions des délégués dans chaque secteur si effectivement les cotisations sont versées. Cette cotisation de 300 F CFA à la tonne sert aussi à la réparation des engins et des fournitures.

Fait à Doba le 22 Novembre 1994

Par le Représentant Paysan du secteur de PALA

KENE BAIDI ROBERT

ANNEXE

DOCUMENT PROVISOIRE RÉDIGÉ LORS D'UNE RÉUNION REPRÉSENTANTS PAYSANS-ONDR

CHARTE DES MARCHÉS AUTOGÉRÉS (MAG) DE COTON-GRAINE RÉVISÉE

La présente charte définit les règles de fonctionnement d'un Marché autogéré de coton-graine (MAG). L'Association Villageoise (AV) qui veut organiser un MAG pour la commercialisation du coton graine de ses membres, s'engage à respecter scrupuleusement les règles ci-dessous définies.

Article 1 : Un Marché autogéré de coton-graine (MAG) est une activité gérée par une Association Villageoise (AV) ou par un regroupement d'AV pour commercialiser le coton.

Article 2 : La COTONTCHAD rémunère par une ristourne la commercialisation du coton graine réalisée par l'AV. Le montant de la ristourne qui est payée à la tonne commercialisée, est fixé d'un commun accord par les trois partenaires (COTONTCHAD, ONDR et Paysans).

Article 3 : Dans la mesure où les demandes en intrants de l'AV sont satisfaites à plus de 80%, l'ouverture d'un MAG est soumise aux deux conditions suivantes

- le MAG doit commercialiser une quantité de coton supérieure à un tonnage minimum ;
  en cas de calamités ou de difficultés constatées lors de la mise en place des intrants, ce tonnage pourra être réduit après accord de la COTONTCHAD.
- les marchés doivent être séparés par une distance minimale sauf si la production de chaque village est importante

Les quantités et les distances minimales pour ouvrir un marché seront définies à chaque campagne au cours d'une réunion tripartite (COTONTCHAD, délégués AV et ONDR).
Il ne peut y avoir qu'un MAG par AV, mais le MAG peut avoir plusieurs centres d'achat si chacun d'eux commercialise les quantités minimales.
Pour des raisons de logistique, un MAG pourra être commun à plusieurs AV. Dans ce cas chaque AV disposera de son équipe technique et commercialisera individuellement son coton sur le même centre d'achat. La ristourne sera calculée par la COTONTCHAD pour le MAG. Ce sont les AV qui se répartiront la ristourne au prorata des quantités de coton livrées par leurs membres.

Article 4 : A l'approche de la formation des délégués techniques (DT) par l'ONDR, l'AV choisit ses DT en tenant compte de l'évaluation de la campagne précédente. Les DT sont formés gratuitement par l'ONDR pour effectuer les différentes tâches requises pour le bon fonctionnement du MAG (l'achat de documents de formation est à la charge de l'AV). Les différents postes nécessaires pour le fonctionnement du MAG sont au minimum

- pointeur (2)
- peseur (2)
- contrôleur de tri membre de l'AV (2)
- convoyeur (2)

L'AV s'engage à fournir des DT pour les postes ci-dessus cités. La rémunération de ce personnel dépend de l'AV qui la fixe librement.
Un membre du bureau de l'AV est nommé directeur de marché et assure le suivi et le contrôle des différentes opérations.
Les délégués paysans des secteurs devront s'organiser pour désigner deux à trois coordinateurs pont-bascule par chaque secteur et un percepteur par zone-usine;

Les coordinateurs pont-bascule devront s'organiser pour assurer au niveau de chaque usine, une représentation permanente. La rémunération des coordinateurs pont-bascule et des percepteurs est à la charge du Mouvement Paysan de la Zone Soudanienne (MPZS).

Article 5 : L'AV prépare la place du marché selon les normes définies par l'ONDR et la COTONTCHAD (emplacement, nettoyage, disposition,...). L'agent interface de la COTONTCHAD, assisté d'un représentant de l'AV inspecteront la place ainsi préparée et donneront leur accord ou demanderont éventuellement des modifications.

Article 6 : Les membres de l'AV ne sortiront le coton sur le lieu du marché que sur instruction de l'agent interface de la COTONTCHAD. Celui-ci signe l'accord d'ouverture du centre d'achat (CA).

Article 7 : L'AV s'engage à contrôler la qualité du coton livré au marché (récolte précoce, tri, bonnes conditions de stockage, etc.) et à ne pas mélanger les différentes qualités de coton. Elle s'engage à interdire toute utilisation de sacs plastiques ("léda" et sacs engrais) et de cordes nylon pour toutes les opérations concernant le coton-graine. Les lots de coton reposeront sur les claies pour les isoler du sol.
Le premier contrôle de qualité est fait par l'AV. La COTONTCHAD doit mettre en place les caissettes-échantillon pour permettre à l'AV de mieux classer la qualité de son coton.

Article 8 : L'AV s'engage à disposer d'une balance en parfait état de marche et de toiles tarées en nombre suffisant. Ces toiles tarées seront la propriété de l'AV par achat comptant ou à crédit à la COTONTCHAD, ou soit prêtées par d'autres AV. Seules les toiles agrées par la COTONTCHAD pourront être utilisées. La COTONTCHAD s'engage à fournir suffisamment de toiles tarées pour couvrir les besoins des AV. Le personnel interface informera l'usine de l'origine des toiles tarées pour éviter les erreurs de facturation. Les AV s'engagent au bon usage des toiles tarées achetées à la COTONTCHAD (respect des normes de chargement, manipulation).

Article 9 : Le poids de la tare est fixé par l'AV en Assemblée Générale, de manière à couvrir le poids réel de la bâche et à éviter tout déficit lors de la pesée au pont-bascule. L'AV doit communiquer son poids marché sur le bordereau de transport.

Article 10 : Le marché s'ouvre tous les jours à 6 heures et doit s'achever à la tombée de la nuit. Selon l'accord d'ouverture du CA, l'AV s'engage à livrer au moins une à deux caisses par jour et à maintenir ce rythme jusqu'à la fin du marché. Il est de la responsabilité de l'AV de trouver chaque jour suffisamment de manoeuvres pour ne pas ralentir ce rythme. La rémunération des manoeuvres est à la charge de la COTONTCHAD.

Article 11 : Les commissaires aux comptes de l'AV pourront à tout moment vérifier les documents tenus par les DT. L'agent ONDR apportera régulièrement un appui technique sans rémunération de la part de l'AV, dans la tenue des documents pour plus d'efficacité et prévenir les cas de mauvaise gestion. Le délégué paysan du canton devra passer une fois par semaine sur chacun des marchés de son canton. Celui-ci fera appel à son délégué de secteur en cas de litige non résolu.

Article 12 : Les AV participant à un MAG s'engagent à refuser tout coton provenant d'un autre MAG. Les AV qui ont accepté le transfert de coton doivent payer à la COTONTCHAD et à l'ONDR les dettes des AV qui ont effectué le transfert. En cas de refus de paiement, la COTONTCHAD, l'ONDR et le MPZS pourront suspendre le MAG et la mise en place des intrants pour la prochaine campagne.

Article 13 : La COTONTCHAD s'engage à acheter toutes les qualités de coton. Le coton jaune sera regroupé au niveau de 1 à 4 centres par canton et suivi par une même équipe de délégués des AV. La COTONTCHAD effectue le paiement du coton jaune et de sa ristourne aux AV.

Article 14 : La COTONTCHAD s'engage à payer le coton et les ristournes dans les sept (7) jours qui suivent la fin du marché qui correspond à la livraison de la dernière caisse à l'usine pont-bascule. Au delà de sept jours, les frais d'alimentation des trois DT paysans/AV sont à la charge de la COTONTCHAD. Le paiement du coton et de la ristourne s'effectue à l'usine sur présentation des tickets pont-bascule. La COTONTCHAD et les AV s'engagent à ce que le paiement s'effectue en présence d'un agent de l'ONDR désigné en permanence à l'usine.

Article 15 : En cas de déclassement de coton à l'usine, le constat contradictoire est fait en présence du coordinateur pont-bascule. En cas de refus par l'AV, la COTONTCHAD doit saisir les délégués paysans des secteurs et l'ONDR pour trouver une solution au litige.
La décision qui sera prise en présence de l'AV et de la COTONTCHAD est sans appel et sera consignée dans un procès verbal dont copie sera remise à chacune des parties en présence.

Article 16 : Dès que les délégués de l'AV apportent l'argent du coton au village, l'AV commence la procédure de paiement des membres selon les fiches individuelles de pesée. Ces documents seront au préalable vérifiés par les commissaires aux comptes en même temps que l'argent, avant le paiement qui sera effectué dans les 24 heures qui suivent l'arrivée de l'argent. Le paiement se fera de manière officielle avec signature d'un registre par chaque membre de l'AV en présence de son président de groupement et du chef de village.

Article 17 : Dès le paiement de la ristourne, l'AV tiendra une Assemblée Générale. Cette AG se fera en présence d'un agent de l'ONDR, de l'agent interface et du délégué cantonal. Le directeur de marché exposera devant l'AG les résultats de la commercialisation tels qu'ils apparaissent sur le bordereau de paiement de la ristourne. Seront notamment précisés le montant théorique de la ristourne, les diverses retenues effectuées par la COTONTCHAD et les remboursements de crédit à l'ONDR, le montant net payé de la ristourne et le montant de l'excédent. L'agent ONDR apportera des conseils et compléments d'informations sur les chiffres et la bonne tenue des documents présentés. Cette AG devra se tenir dans les 15 jours qui suivent le paiement de la ristourne.
Le montant de cette ristourne est net de taxes. L'AV n'a sur cette ristourne rien à payer à l'Administration publique, aux autorités traditionnelles, au délégué cantonal, au délégué du secteur, aux agents de l'ONDR et de la COTONTCHAD pour le suivi du MAG et de l'AG.

Article 18 : La présente charte sera lue et commentée devant les membres de l'AV. Un exemplaire sera gardé dans les archives de l'AV. La signature de la charte est pour la durée de l'AV.
Cette charte sera complétée chaque fois par un **avenant** si cela s'avère nécessaire.

Article 19 : Pour la campagne 1995/1996, les normes ci-après sont applicables :

- quantité minimale de coton pour l'ouverture d'un MAG: 35 tonnes;
- quantité minimale de coton pour l'ouverture d'un MAG en cas de calamités ou de difficultés constatées lors de la mise en place des intrants : 25 tonnes;
- distance minimale entre 2 MAG: 5 kilomètres sauf si les MAG environnants commercialisent plus de 70 tonnes;
- taux de chargement des bâches : 70 kilogrammes;
- prix de vente des bâches : 1 550 F l'unité;
- nombre minimum de bâches pour opérer sur un MAG : 300;
- taux de chargement des camions :
  RVI : 18,5 tonnes, Iveco : 16,5 tonnes et Caisse fixe PAC : 16,5 tonnes
- rythme de chargement des camions : une à deux caisses par 24 heures;
- montant de la ristourne : 3 200 francs CFA la tonne;
- montant des frais de chargement : 500 F/tonne.

Article 20 : Si ces règles ne sont pas respectées, la COTONTCHAD peut décider de la suspension du MAG de l'AV concernée après avis de l'ONDR et du représentant paysan du secteur. La suspension du MAG est valable pour la campagne suivante et entraîne la suspension de la mise en place des intrants. Cette décision sera notifiée par écrit par la COTONTCHAD à l'AV concernée, au représentant paysan du secteur et à l'ONDR.

Date de signature : 05 Janvier 1996

Signataires :

Le représentant des paysans de la zone soudanienne	Le Directeur Général de COTONTCHAD P.O. Le Directeur Général Adjoint	Le Sous-Directeur ONDR Zone Soudanienne
M. MOROYOL	D. THOMSEN	H. BOUBAKARI

REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DE VELOPPEMENT RURAL

MOUVEMENT PAYSAN DE LA ZONE SOUDANIENNE
(M.P.Z.S.)

SECTEUR O.N.D.R. DE

-=- UNITE - TRAVAIL - PROGRES -=-

MOUVEMENT PAYSAN DE LA ZONE SOUDANIENNE SECTEUR O.N.D.R (M.P.Z.S.)

APERCU SUR LE MOUVEMENT PAYSAN DE LA ZONE SOUDANIENNE (M.P. Z. S .)

1/ Historique du M.P.Z.S.

Soucieux d'amener les Associations villageoises de la zone cotonnière à se prendre en charge, à assumer certaines responsabilités et à régler elles-mêmes les problèmes avec leur principale partenaire qui est la Cotontchad, l'O.N.D.R. a pris l'initiative aboutissant à la création du M.P.Z.S.

Ce fut ainsi que, nous délégués paysans élus par les associations villageoises (A.V.) des 13 secteurs O.N.D.R. de la zone soudanienne, réunis en Assemblée générale constitutive le 26 Novembre 1992 à Moundou avons décidé de la création de ce Mouvement.

2/ Cadre Juridique

Le Mouvement paysan de la zone soudanienne est régi par la loi des mouvements associatifs et coopératifs du 7 Avril 1992. Il est apolitique.

3/ Siège

Le siège du Mouvement paysan de la zone soudanienne est à Moundou.

4/ But

Le M.P.Z.S. a pour but de défendre les intérêts matériels et moraux tant collectif qu'individuel de tous ses membres.

5/ Objectifs à atteindre

* Servir de courroie de transmission entre les A.V. et les groupements de base avec les partenaires priviligiés, notamment: l'O.N.D.R. et la Cotontchad.
* Inciter les paysans à travers les A.V. à se prendre en charge et à accepter les transferts de certaines responsabilités de la part des organismes d'appui.
* Participer à l'élaboration du plan de campagne de l'O.N.D.R.
* Négocier avec la Cotontchad et l'O.N.D.R. toutes décisions prises à l'encontre ou en faveur des A.V.
* Solliciter les conseils techniques et la formation pouvant les A.V. à en faire l'autosuffisance alimentaire, leur cheval de bataille et sachant commercialiser le surplus de leurs productions céréalières .

6/ La structure et le Fonctionnement du M.P.Z.S.

La structure du M.P.Z.S. est composée de cinq organes qui sont:

1) L'Assemblée Générale
2) Le Comité Directeur paysan
3) Le Comité des A.V. du Secteur
4) Le Comité des A.V. du Canton
5) Le Bureau de l'A.V. (B.A.V.)

../..

7/ Fonctionnement du M.P.Z.S.

Les cinq organes tiennent leur A.G. de la base au sommet.

L'Assemblée Générale est l'organe suprême du M.P.Z.S. Elle siège deux fois l'an. Sont prévues en cas de nécessités à tous les échelons les A.G. extraordiniares. Tous les Bureaux sont élus pour cinq (5) ans renouvelables une fois. Leurs fonctions sont gratuites.

8/ Adhésion

* Sont adhérées en M.P.Z.S. les A.V., les Unions des A.V. et autres association à vocation coopérative .
* Contrairement à nos statuts les adhésions sont gratuites(sacrifices).

9/ Les Ressources du M.P.Z.S.

* Conformément à nos statuts, les ressources du M.P.Z.S. devront être constituées de :

- droits d'adhésion
- cotisation annuelle
- amendes et autres pénalités
- dons,legs et subventions
- emprunts contactés auprès de ses membres
- aides de toutex nature mais pour le moment, seules les cotisations sont encaissées.

10/ Les Activités du M.P.Z.S.

Le Mouvement de la zone soudanienne a de diverses activités :

- activités socio-économique
  * création des coop-santé villageoises
  * construction des ouvrages communautaires, aménagement des pistes cotonnières
- activité syndicale
  * défendre des intérêts des producteurs de coton et vivriers dans
  * représentation
  * négocier des filières .

11/ Les relations extérieures

Le M.P.Z.S. a des relations avec les organismes étatiques et privés .

12/ Succès enregistrés

* Acquisition de 96 bicyclettes et 6 motos pour toute la Zone dont 16 vélos, 1 moto Honda C 75 et 200 000 F CFA de côte-part à la SOTEQAD (Société Tchadienne d'Equipement Agricole pour le Développement) du secteur ONDR de Doba.

* L'obtention de la reduction de delai de paiement de M.A.G. (Marché -auto-géré).

* Installation des 26 coordinateurs aux ponts-bascules.

* Le M.P.Z.S. a réussi à faire augmenter la ristourne qui était de 2 500 Frs. CFA/Tone à 3 200 Frs. CFA/Tone.

* Grâce à son organisation au moment des paiements M.A.G. aux villages, l'Administration locale recupère les Taxes-civiques sans difficultés.

* Les frais de chargement de coton sont augmentés de 300 Frs CFA à 500 F CFA/Tone.

* Environ, vingt litiges réglés, du secteur de Doba , dont le montant perçu en Faveur des A.C. est plus de 2 000 000 Frs. CFA pendant la campagne écoulée.

.../...

* Grâce aussi à la sensibilisation des représentants du secteur et cantonaux de Deba , plus 3 000 000 Frs CFA des dûs de nos partenaires sont remboursés (impayés Cotontchad, retard des annulés matériels agricoles ONDR et OUMAC) pendant la campagne écoulée.

13/ Les echecs du M.P.Z.S.

* La non parution des derniers numéros du journal écho
* Le Non respect de delai d'évacuations du cotongraine centres d'achat à l'Usine d'égrainage.

14/ Importance et Résultats

* Vu les étroits rapports que le M.P.Z.S. a avec les principaux partenaire cela sous-entend son poids sur le plan local, régional et national.

15 / Problèmes au sein du M.P.Z.S.

Beaucoup de problèmes naissent au sein du M.P.Z.S. et se règlent conformément à nos prérogatives (communication, litiges à divers niveaux).

16/ Difficultés rencontrées

En ce qui concerne cette rubrique, nous n'allons pas la généraliser , mais parlons seulement des difficultés rencontrées dans notre secteur qui est celui de Deba.

* Difficultés d'ordre logistique et financier
* Tout le sous-secteur de Bébédjia composé de six cantons n'a pas produit de coton, ceci entraînera la baisse des cotisations de cette année.

17/ Attentes

Compte tenu de tout ce qui précède, nous responsables du Mouvement paysan du Secteur ONDR de sollicitons auprès de la Mission Française l'assistance financière pour la construction d'une salle de réunion avec Bureau, magasin et équipement nécessaires.

* L'acquisition de petit véhicules de deplacement (1 mobylette, 2 vélos) pour la coordination Pontx-Basculex et la représentant secteur Adjoint.
* Compte tenu des prix très élevés des matériels agricoles et d'intrants, par rapport aux moyens très limités des paysans, nous souhaitons que la Mission Fraiçaise nous apporte son appui pour la subvention de ces équipement agricoles ceci principalement dans le cadre de la SOTEQAD (achat des matériaux de fabrication charette)

* Demandons appui pour la formation des leadeurs paysans en Administration (correspondance, compte rendu, procès-verbaux, etc,) et la gestion.

* Echange d'expérience entre les organisations paysanes d'Afrique(O.P.A.)
  - Tchad/ Afrique
  - Tchad/Europe.
- appui pour savoir comment animer les organisations paysanes
- appui pour connaître des filières(coton, café,arachide, sésame) du Tchad et notamment d'autres pays africains ou européens.
- appui pour la construction des magasins de stockage de vivriers, matériel agricoles despro producteurs de base, forage des puits, création des centres d'Alphabétisation dans les villages
- appui pour la constitution d'un fonds de roulement pour des pièces détachées des matériels agricoles, les insecticides céréales pour le secteur
- appui aux groupements feminins(crédits moulin à mil).

Fait à le 5 Janvier 1996
Le Représentant paysan au Secteur

Document produit par les représentants MPZS d'un secteur suite à la réflexion menée dans le cadre de la mission

-= (/NITE - TRAVAIL - PROGRES =-

-=-=-=oOo=-=-=-=-

REPUBLIQUE DU TCHAD
MOUVEMENT PAYSAN DE LA ZONE
SOUDANIENNE(M.P.Z.S)

SECTEUR O.N.D.R. DE

RAPPORT D'ACTIVITES ET DESIDERATA

DU MOUVEMENT PAYSANS DE LA ZONE SOUDANIENE

SECTEUR ONDR

I - PRODUCTEUR

a)- Le producteur cultive le produit de rente qui est le coton et les produits vivriers qui sont ; le mil,l'arachide,le sesame,le sorgho,le riz etc..... avec les matériels agricoles rudimentaires en sa possession (houe,charrue) tout en espérant à la bonne pluviométrie.

A côté de célà ,le producteur fait le petit élèvage : (chèvres,mouton,boeufs,cochon poulets,canards,pintades,pigeons domestiques).

* - Plus d'une dizaine d'année,le producteur de la zone soudanienne en générale et du secteur de Doba en particulier ne cesse de subir les conséquences désastreuses des guerres civiles : pillage et incendie des maissons,destruction de l'environnement,matériels agricoles,intrants,banques céréales etc;;;;;;;.

- Insuffisance de matériels agricoles et intrants.
- mauvaise pluviométrie,appauvrissement des sols.
- negligence dans le tri de coton entrainant le déclassement en 2° choix.
- Les hausses de prix de matériels agricoles (dévaluation du francs CFA).
- Le manque des moyens d'évacuation des produits,il se contente d'utiliser le moyen de locomotion qui est la charrette et le plus souvent,il transporte ses produits par la tête.
- Le manque des points d'eau potable.
- Divagation des animaux(bovins,ovins,caprins),par les élèveurs nomades dans les champs,l'impunité de ces derniers.
- Rareté des dispensaires : dans un canton entier,il est difficile de trouver plus de deux(2) dispensaires par exemple ,le canton de Béti avec(37) trente sept villages n'a que deux dispensaires privés dont leurs fonctionnements laissent à désirer

La population moins alphabetisée,les écoles manquent de logistiques(bâtiments et la ressource humaine; pas mal des écoles se contentent de recruter sur place des maîtres bénévoles ne possedant aucune formation pédagogique,conséquences,baisse

.../...

de niveau de ces enfants.

* Solutions :

- Le rabais des prix de matériels agricoles et les intrants.
- Sensibilisation de la masse paysanne pour la mise en jachère de champs.
- Empêcher les coupes abusives des arbres.
- Encourager la semaine de l'arbre et les parcs - d'hivernages.
- Exiger dans tous les centre d'achat les caissettes echantillons
- Subventionner les matériels agriocles,sensibiliser les paysans à l'acquisition de l'utilisation collective des matériels agricoles,exemple : GUMAC.
- Pour pallier au problème de moyen de locomotion et autres,il faudrait créer des banques de credit agricole si possible dans chaque secteur.
- En ce qui conserne la divagation d'animaux,il faudrait que les reglements des litiges soient équitables.
- En ce qui conserne la santé,il faudrait un appui financier aux dispensaires privés,et encourager les coopératives Santés villageoises.
- Pour pallier aux problèmes d'analphabétisation,il faudrait encourager les centres d'alphabétisations (la contribution en matériels didactiques de la mission du developpement rural savère necessaire).

b /- Le producteur en plus de ses activités habituelles,peut faire de l'ariculture extensive,des cultures maraichères,des pépinières des arbres fruitiers et du jardinage.

- Mais pour commencer à le faire,il lui manque de l'argent pour acheter des produits pharmaceutiques pour son élèvage et également pour se procurer des outils adéquats(moto-pompe et les outils de jardinage).

c/ - ELEVAGE:

Ce volet renferme aussi des difficultés :

- Alimentation du bétail en saison séche
- Abreuvement en eau potable pour animaux et humaines.
- Santé(approvisionnement en produits vetérinaire.
- Logement
- Couloir du vaccination et de pâturage.

II - LA FAMILLE

a /- Ce qui se passe actuellement dans la famille.

- Une famille nombreuse(polygamie,beaucoup d'enfants dans une seule famille, malgre revenu annuel du chef de famille).cela entraine dans la famille de nombreux cas de mortalités infantiles ,de morbidités,et de délinquences juvéniles.
- Ce qu'on peut faire,c'est de limiter et espacer les naissances.
- Faire promouvoir le niveau de la vie du producteur(réhausser les prix des produits agricoles).
- Améliorer.

.../...

III /- LES GROUPEMENTS OU LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'AV:

a °/ - Le groupement fait l'intermediaire entre l'AV et les membres de son groupe en exprimant les besoins en intrants, semences, appareils de pulverisation, semences selectionnées et les matériels agricoles.

- Il assiste à L'AG, organise des travaux champêtres collectifs dont les produits renforcent leur caisse.

- Il contribue à la construction des ouvrages communautaires, fait la sensibilisation pour le tri de coton, amenage les pistes cotonnière, il prépare les centres d'achat, il crée des oeuvres sociales, telles que la coopérative -Santé, la pharmacie villageoise, et le groupement de defense sanitaire(DGS).

* CE qui ne va pas

- La mauvaise gestion des ressources.

- La retiscence de certain membres du groupement au contrôle des comptes

- L'immixtion des personnes influentes dans les affaires du groupement(chefs de village ou Cantons).

* Ce ou'il faut faire:

- Il faudrait que le MPZS sensibilise les groupements à se sentir responsables.

- Les groupements doivent s'organiser en coopérative de vente des produits agricoles pour défendre leurs intérêts.

- Prise en charge des maîtres bénévoles de leurs quartiers.

- Envoyer des gens à la formation de matronne, responsable de la coop-Santé ou infirmier villageois.

* C'est difficile de le faire, parce que le moyen financier fait défaut.

IV - L'ASSOCIATION VILLAGEOISE

a ° / - L'organisation des réunions par le Bureau de l'association villageoise (BAV).

- Collecte des expressions des besoins intrants emises par les groupements.

- Signe les contracts de fournitured de matériels agricoles à crédit.

- Organise les marchés Autogérés en supervisant les tris de coton, les pesées la tenue des documents MAG et les évacuations de coton-graine du centre d'achat au pont-bascule.

- Il perçoit le produit de vente de coton, il fait le paiement au village, il indèmnise les délégués techniques, les chefs traditionnels et s'occupe de l'alimentation de l'équipe d'achat.

- Il gère les ressources (ristournes et excedents) et les biens communautai de l'AV.

- Il est interlocuteur direct des groupements de base du MPZS.

.../...

* Ce qui ne va pas dans l'AV est dû :

- La mauvaise gestion par les membres de BAV.
- l'Ingérence de certains chefs traditinnels et certains agents de nos partenaires priviligiés à savoir : ONDR et coton-Tchad(trafic d'influence).
- Certains membres de BAV sont nommés par les chefs traditionnels et non élus,dela fait naître des conflits au sein de l'AV et dans certaines AV où les présidents sont illettrés,on constate le plus souvent des irrégularités telles que: la mauvaise tenue des documents comptables,le non enregistrement des dettes.
- Difficultés de diffuser les informations.
- Les retenues arbitraires à la source opérées pour les redevances des intrants et matériels agricoles qui suscitent de grands problèmes au sein de l'AV au moment de paiement MAG.

b °/- Solutions:

- Virer dans un compte bancaire ou auprès d'une institution (ONG) les ressources de l'AV pour empêcher les malversations ou detournements et les interventions influentes.
- Il faudrait instaurer un cadre de contrôle rigoureux supervisé par le MPZS et assisté des experts compétents(Administration,ONG)ayant pour fonction commissaire aux comptes par secteur.
- Que le ministère de l'intérieur et du developpement rural prennent une décision mettant en garde les chefs traditionnels de ne pas avoir la main mise sur les caisses des AV.
- Manque de texte juridique par les autorités Administratives en occurence ,le Ministère de developpement rural et de l'intérieur comme souligné haut.

* Les appui necessaires sont :

- La formation à la gestion,l'information et la sensibilisation.
- Contribution à la construction des greniers communautaires,des magasins pour la commercialisation des matériels agricoles et pièces detachées.

V - LE M.P.Z.S. / C A N T O N S

a ° / - Organisation des AG cantonales,tournées de senbilisation par les délégués cantonaux,reglèments des litiges inter AV,au niveau de l'Usine Coton-Tchad et ONDR.

-- Vente des journeaux échos des paysans.
- Faire circuler les informations du MPZS et ses partenaires.
- Elaboration du calendrier du marché Autogéré.
- Assistance à la réunion n°3 ou R3 au niveau du Sous-Secteur ONDR.
- Assistance à la réunion tripartite de la zone Usine C/Tchad

.../...

- Organisation des MAG (emplacement du CA, contrôle de tri, suivi des évacuations du CA à l'usine).

* Ce qui ne va pas :

- C'est le regroupement des AV dans un seul CA, causant des conflits entre les chefs de villages eux mème d'une part et les chefs de village et le délégué cantonal d'autre part.

- Les contrôles des caisses se font avec beaucoup des difficultés.

- Pour les cantons qui ont plus de trente (30) villages, le délégué n' arrive pas à attendre tous les villages dans un mois, faute de moyen de deplacement performant, puisque ce dernier n'a que le velo et vu le mauvais état des pistes, et qu'il a aussi ses champs.

- Mesentente entre certains delegués cantonaux ~~sont entrain de les empêcher de faire le trafic~~ et certains chefs de canton et village qui pensent que les délégué Cantonaux sont entrain de les empêcher de faire le trafic d'influence, de prelèver des forfaits au moment des paiments des MAG.

* Solutions envisagées :

- Il faudrait un acte administratif decourageant les chefs traditionnels à cesser ces forfaits.

- Il faudrait encourager la collaboration entre le MPZS et les autorités traditionnels pour le developpement harmonieux du monde rural.

* Les bésoins en appui :

- Il faudrait un appui à la formation pour l'organisation des réunions et comment dresser le procès-verbal ou compte-rendu afférents.

- Comment animer ces réunions, comment rediger une lettre administrative.

- Appui à la gestion et à la sensibilisation .

- Appui financier pour doter les délégués cantonaux par des moyens de deplacement les plus performants.

- Appui pour la gestion des pièces detachées et matériels agricoles.

M.P.Z.S. / S E C T E U R

a 9/Sensibilisation de la masse paysanne pour les structures culturales et reglèment des conflits entre ces Associations villageoises.

- Defense des intérêts matériels et moraux tant collectif qu'individuel des membres.

- reglement des litiges entre les AV et les delegués cantonaux d'une part et les AV et les partenaires d'autres part.

- Collecte des cotisations annuelles des membres(AV).

.../...

- dotation des délégués cantonaux de 16 vélos et une Moto pour le délégué Secteur de .

Paiement des indemnités des coordonateurs Pont-bascule.

- Instauration des frais de séjours des délégués paysans pendant les réunions à et les frais de missions(Formation, voyage d'étude, rencontre inter secteur).

- Le MPZS du Secteur de contribué pour la création de la SOTEQAD (Société Tchadienne d'Equipement Agricole pour le Developpement) avec une somme de deux cent mille francs(200.000F) représentant sa part sociale.

- Il a participé financièrement et matériellement à l'organisation du concours de labour qui a eu lieu le 11 Juin 1995.

- Il a réussi à faire rembourser par la C/Tchad plus de(2.000.000F) deux million de franc CFA en faveur des AV, et a fait rembourser par les AV plus de (3.000.000F) trois millions de francs CFA en faveur de la C/Tchad et l'ONDR pendant la Campagne écoulée.

- Grâce à l'organisation des représentants des paysans du secteur et cantons, au moment des paiements MAG au village, les Autorités locales recupèrent sans difficultés les Taxes civiques.

- Participe à la réunion tripartite(C/Tchad - ONDR - Paysan).

- Participe à la ~~réunion~~ l'élaboration du plan de campagne de la DSN à Moundou.

- Participe à la réunion n°2 ou R2 du secteur ONDR à Doba

* Problèmes rencontrés :

- Impossible de toucher tous les Cantons dans un bref delai faute de moyen de déplacement plus performant.

- Conflits entre le délégué secteur les chefs traditionnels en ce qui concerne les taxes arbitraires imposés par ~~certain~~ ces derniers sur les dûs des producteurs et les ressources des AV.

- Beaucoup de litiges au niveau de la Coton-Tchad et l'ONDR ne sont pas reglés, cela est dû au manque des documents afférents aux dossiers concernés.

- Le MPZS n'a pas un bureau propre, ce qui fait que, pour constituer un dossier de litige ou rediger une note, il faut aller à l'ONDR où travailler à la maison tout en tenant compte des travaux des champs du délégué secteur.

- Difficultés de réunir dans un bref delai tous les délégués cantonaux au secteur , faute de moyens de communications.

* Solutions envisagées :

- Avoir un bureau bien équipé (mobilier)

- Un engin de relais pour faciliter les communications entre les canton et les secteurs.

- Entretenir des relations avec les ONG et l'Administration de la place

- Créer des coopératives des céréales,oléagineux,de vente des boeufs d'attélages fatigués.

- Et pour solutionner tous ces problèmes,il faudrait un appui financier de la part des bailleurs de fonds.

b / Ce qui peut se faire :

- Création des coopératives des produits vivriers.

- Création des coopératives de fabrications et de vente des matériels agricoles.

- Constitution des fonds de roulement des pièces détachées des matéric agricoles,des insecticides et des semences selectionées.

- Appui financier et téchnique des bailleurs de fond sollicités.

- Appui pour la création des banques de crédit agricole par secteur.

- Installation d'un fournisseur de matériels agricole à Moundou et ayant des dépôts dans tous les secteurs et cantons.

* Ce qu'il faut pour le faire :

- Comme par le passé,les AV fourniront des apports personnels pour acceder aux crédits sollicités.

M.P.Z.S. / R E G I O N

a / Création du journal écho paysan

- Installation de vingt (20) six (26) Coordonateurs Pont-Bascule.

- Sengibilisation de la masse paysanne par les délégués cantonaux.

- Des activités syndicales.

- Des activités socio-économiques.

- Acquisition des vélos et motos des représentant s paysans de la Zone soudanienne.

- Augmentation de la ristourne et frais de chargement de coton-graine aux C.A..

- Reduction du delai de paiement des MAG à l'Usine.

- Reduction du delai d'évacuation de coton-graine du centre d'achat à l'Usine.

- Avoir des relations extérieurs avec l'Administration et les ONG.

- Voyage des deux membres du MPZS en France pour les journées AFDI

- Echange d'expériences au CAP-Vert par les membres du MPZS.

- Echange d'expériences au Cameroun par les représentants paysans secteur.

* Problèmes rencontrés :

- Le comité directeur regional (CDR) n'a pas une caisse.

- Il n'a pas de bureau et emprunte de temps les temps les locaux de la DSN pour ses séances de travail.

.../...

- Le Comité directeur regional n'a pas de moyen de communication.

* Solutions envisagées :

- Il faudrait un appui financier pour la construction de son bureau et son fonctionnement.

* Ce qui pourrait renforcer l'action du MPZS

- Appui à la formation
- Appui à l'information et à la sensibilisation.
- Echange d'expériences entre les organisations d'Afrique (O.P.A.)
  - Tchad / Afrique
  - Tchad / Europe
- Appui pour connaître les filières (coton, arachide, sesame, céréales)
- Appui pour l'emergence des groupement s feminins (formation et octroit crédit pour petits projets envisagés).
- Appui pour ameliorer les actions artisanales (SOTEQAD, forgerons, menuiserie, maçonnerie locale, meuniers).

* Ce qui peut se faire :

- Il faudrait créer une banque agricole avec les agences dans les secteurs.
- Appui pour l'organisation annuelle du concours de labour dans tous les secteurs.
- Installer les Antennes de la radio rurale dans tous les secteurs ONDR pour informer et sensibiliser d'avantage le monde rural.

* Pour le faire :

- Il faudrait les interventions de l'etat et les bailleurs de fond.

Fait à : le 1° Février 1996

LE RESPONSABLE PAYSAN [illegible]EUR.

MOUVEMENT PAYSAN DE LA ZONE SOUDANIENNE
SECTEUR ONDR
M.P.Z.S.

Réunion avec l'Union des GUMAC

Les GUMAC (Groupement d'Utilisation du Matériel Agricole en Commun).

"Le GUMAC, c'est pour avoir la force d'acheter du matériel car son coût est élevé dans cette période de dévaluation...".

"Les membres des GUMAC sont aussi dans les groupements de producteurs mais on ne peut pas s'associer à 25/30 pour acheter du matériel et le gérer...".

"Avec le GUMAC, le prix est plus bas parce qu'on le partage...".

"Dans mon GUMAC, nous sommes 4 ; on se connaît, on se choisit par rapport au travail et au caractère".

"Chacun de nous a déjà une charrue personnelle ; nous voulons avoir une décortiqueuse à arachide : l'acompte est de 29.025 F plus 29.025 F / an pendant 3 ans".

"On a un problème de main d'oeuvre pour le décorticage ; on ne cherche pas à faire des bénéfices mais à diminuer la pénibilité du travail et à arriver tôt sur le marché...".

"Les premières années sont difficiles mais peu à peu les membres peuvent s'équiper individuellement...".

"Les gens voudraient s'équiper en semoir, sarcleuse.. mais le prix est très élevé...".

Retrait à la source / échéance avec paiement volontaire

"Avec le retrait à la source, il y a beaucoup d'erreurs ; les listes sont mal faites ; la secrétaire de l'ONDR est parfois fatiguée et dit parfois qu'elle ne connaît pas notre GUMAC, c'est une insulte...".

"Avec le paiement volontaire, tu as la liberté de choisir la date, c'est mieux.. Mais si en cas d'impayés on fait appel aux gendarmes, c'est trop fort ; au moins avec le retrait à la source, ça reste entre frères...".

Rôle du chef de village, du président d'AV / au GUMAC

"On ne peut pas laisser les gens demander n'importe quoi... L'AC est reconnue car un village ne peut disparaître ; je suis là pour témoigner que les quatre peuvent faire un GUMAC".

"Une sélection se fait dans le village ; on n'amène que les gens qui ne vont pas décevoir le village...".

L'Union des GUMAC

"Chaque GUMAC a des problèmes et se lamente ; un de nous est allé en France et en est revenu avec l'idée que c'est intéressant que les GUMAC s'unissent pour résoudre leurs problèmes ensemble...".

L'adhésion

"14 GUMAC sont membres, les autres peuvent venir ; pour adhérer, il faut :

- que le GUMAC fonctionne ;
- qu'il ait le souci de progresser ;
- qu'il accepte le règlement intérieur ;
- qu'il paie 3000 F CFA de droit d'adhésion.

Les activités

- des réunions pour recenser le difficultés ;
- la mise en place d'un stock de pièces de rechange payées avec des cotisations et fournies par la SOTEQAD ;
- participation au concours de labour ;
- organiser une foire ;
- l'union est adhérente de la SOTEQAD ;
- elle aide à la récupération des annuités des GUMAC ;
- elle visite des expériences ;
- elle fait des formations (sur coût d'amortissement par exemple).

Problèmes

- "certains GUMAC veulent retirer leur commandes de pièces car les prix sont trop élevés (9000 F CFA un soc) ; c'est trois moins cher chez un forgeron..".
- les pièces détachées et leur prix ;
- 10 personnes sur une charrette, c'est trop car tout le monde récolte au même moment ; tous sont pressés car les Arabes sont là, en brousse... Les gens sont harcelés par les Arabes et ils veulent sauver leur récolte ; ça entraîne des mésententes ;

- certains GUMAC-charrue n'ont pas une caisse pour l'entretien ; quand il y a une panne n'ont pas d'argent pour réparer...
- pour rentabiliser une charrette, il faut la louer et donc calculer le prix de la location. Si on demande 1000 F CFA de location, les gens ne prennent pas ; ils prennent à 300-500 F CFA mais ça ne suffit pas pour rembourser la charrette...
- GUMAC est sollicité pour toutes les cotisations... ça pose un problème car c'est un petit groupe...

Des idées pour l'avenir

- **pour l'Union** : "qu'elle devienne une ONG qui aide les GUMAC : crédit, pièces détachées ; qu'elle s'occupe de tout ce qui concerne le matériel agricole et de la formation qui doit l'accompagner (technique, en gestion)".

- **les jeunes** :
  "ils disent qu'il vaut mieux être pauvre que riche au village... que l'on ne s'en sortira pas avec nos GUMAC... c'est trop petit... que nous sommes toujours les plus mal habillés, que la vie au village est toujours dure, très dure...".
  "le prix du coton a augmenté mais le prix du matériel a encore augmenté plus...".
  "nous devons nous informer car il n'y a personne pour nous défendre...".

Des organisations multiples / des cotisations nombreuses

- **l'AV**
  "quand les intrants arrivent, il faut choisir les gens qui peuvent bien les utiliser sinon ceux qui travaillent vont payer pour les paresseux... L'engrais, c'est un grand problème : ça entraîne des chamailleries, des bagarres...".

- **appartenances multiples / charges multiples**
  - un exemple : le président de l'Union :
    -> membre d'un GUMAC : un champ collectif qui sert à payer les annuités ;
    -> membre d'un groupement de producteurs (AV) : "il y a toujours quelque chose chez lui" :
    1 cotisation en arachide (1 plat),
    100 F / mois pendant 7 mois,
    champs collectifs (coton, riz, mil selon les années) qui échouent toujours.
  - GDS : au départ 500 F / personne. Ensuite, cotisations pour acheter un pulvérisateur, insecticides, médicaments et pour payer les auxiliaires ; ça marche bien.

- APE : 625 F / an et par enfant ; pour moi c'est 3000 F pour l'école ; ça paie les maîtres bénévoles et les fournitures car la caisse de l'AV ne suffit pas.
- CEG : cotisation générale de 500 F / personne + 1500 F / élève.
- coop-santé : l'AV paie avec la ristourne mais on doit ajouter 200 F / an / personne pour aider l'animateur + les médicaments.
- dispensaire : il faut cotiser pour les vaccinations (World Vision) et pour la prise en charge des matrones.
- les Eglises : on cotise à la paroisse.
- taxe civique : 1000 F / an (500 F pour les femmes qui ont 5 enfants).
- carte d'identité : 6000 F / personne et c'est obligatoire.

L'agriculture et l'élevage dans la zone

- **coton / arachide**

  L'arachide c'est important ; c'est la seule culture qui n'a pas beaucoup d'ennemis ici ... c'est notre principale culture de rente ; ici il y a un grand marché où viennent les camions de RCA, du Cameroun..."

  "On fait aussi du coton".

  Exemples :

	Coton	Arachide
Paysan 1	4 cordes	2 cordes
Paysan 2	1 corde	2 cordes
Paysan 3	1 corde	1 corde
Paysan 4	1 corde	1 corde

- **des rendements de coton très variables**

  En 1995/96, des exemples :

Producteur	Surface	Production totale	Rdt / ha	Observations
1	2 ha	1,3 tonne	650 kg	mal entretenu
2	2 ha	1,22 tonne	610 kg	semé en juillet
3	1/2 ha	351 kg	702 kg	semé fin juin
4	1/4 ha	682 kg	2728 kg	autour de la case
5	1 ha	428 kg	428 kg	semé tard

Des explications :

- le manque de pluie ;
- livraisons tardives des produits de traitement ;
- 30 personnes pour un appareil ; des pannes ;
- retard de semis : "on attend qu'une charrue se libère" ;
- "l'entretien se fait tout à la main ; l'arachide et les céréales passent en premier car on peut les manger après 3 mois...".
- "le coton a beaucoup de problèmes : semences insuffisantes, des inondations, des sols pauvres...".

- **relations agriculteurs / éleveurs**

"Avant les nomades et les paysans s'entendaient bien ; r

"Avant, il y avait des espaces vides et beaucoup d'eau dans les mares et ils pouvaient rester isolés ; l'eau a diminué et ils laissent la brousse...".
"Ils sont très nombreux...".
"Ils arrivaient avant en février/mars ; maintenant, ils arrivent en octobre quand le mil est en train d'épier...".
"Avant, ils suivaient les indications du chef de canton, du chef de village ; maintenant ils vont même dans ta chambre...".
"Ils sont contre nous parce que nous élevons aussi des boeufs et qu'ils sont bien nourris ; ils ramassent nos boeufs par force ; ils détruisent les champs car ça donne du lait..".

Le MPZS

"On sait qu'on cotise et que ça défend les paysans mais jusqu'ici il y a peu de résultats palpables...".

"En 1993, "Les Echos" on fait un bilan de l'argent collecté ; c'était bien ; en 1995 il n'y a plus de journal, plus d'information...".

"On connaît bien le délégué cantonal".

A DOGUIGUI
SOUS-SECTEUR DE KOUMRA

"UNION DES GROUPEMENTS AGRO-MARAICHERS DE KOUMRA" (UGAMAK)

I- HISTORIQUE

L'UGAMAK a été créée le 12 février 1994. C'est une idée de l'O.R.T. (Organisation pour la Reconstruction par le Travail), O.N.G. américaine qui a quitté la région depuis cette création.

* Ici, les gens ont démarré le maraîchage avec le projet B.D.P.A. (1964). Au départ, il s'agissait simplement de produire pour l'auto-consommation. Aujourd'hui, une part importante de la production est commercialisée.

* Après le B.D.P.A., le matériel étant usé, le projet maraîchage s'affaiblissait sérieusement.

* Le C.F.P.A. a relancé l'opération, en donnant du "crédit matériel".
Puis l'O.R.T. est venue en 1993. C'est alors que la production maraîchère a pris une extension grâce à cinq forages (aide de l'O.R.T.).

* Mais les paysans vendaient individuellement leur production, certains bradaient les prix, faisant du tort aux autres ; d'où l'idée de groupements (93) et d'Union de ces groupements (94) grâce à l'aide, à l'appui de l'O.R.T.

II- ORGANISATION DE L'UGAMAK

L'UGAMAK comprend 14 groupements de maraîchage, incluant 10 villages sur les deux cantons de BEKAMBA et de KOUMRA.

* Ces 14 groupements se décomposent en :

. 9 groupements masculins,
. 4 groupements féminins,
. 1 groupement mixte.

Ils rassemblent 250 maraîchers.

* Organisation interne

Des réunions ordinaires (assemblées) réunissent 3 représentants par groupement. A l'ordre du jour :

. Approvisionnement (semences, matériel...),
. Crédit,
. Commercialisation.

Plus une assemblée annuelle faisant le bilan de l'année.

* Les trois points cités correspondent aux trois commissions du Bureau qui préparent les propositions et sont chargées de l'exécution des décisions prises.

* Tous les deux mois se réunit le Bureau, composé de 10 membres, issus de 9 groupements (dont 3 femmes, respectivement secrétaire adjointe, trésorière adjointe et conseillère adjointe).

Ce Bureau est élu à bulletin secret par l'Assemblée Générale pour 4 ans (il y avait 2 candidats à la présidence lors des dernières élections).

Le Président souligne qu'une priorité est donnée au facteur "compétence", lors de la proposition des candidats.

* A la création de l'Union, une adhésion de 7.500 francs CFA par groupement a été demandée et obtenue.

Ensuite, une cotisation est demandée (de 500 à 1.000 francs par an et par groupement), en cas de besoin pour l'activité commerciale.

* Les marges réalisées sur les ventes d'approvisionnement contribuent à alimenter la caisse de l'Union.

* Les déplacements des commerciaux de l'Union, ainsi que les provisions nécessaires pour leur nourriture en déplacement, sont déduits du prix payé par l'Union à chaque groupement fournisseur.

III- ACTIVITES DE L'UGAMAK

* Les légumes qui se conservent sont obligatoirement vendus par l'Union : ail, pommes de terre, oignons...

* Quatre personnes de l'Union ont une responsabilité commerciale effective :

. Deux au Siège, pour la vente (directe ou à des grossistes qui viennent sur la place de production) ;
. Deux qui partent sur les marchés extérieurs (location de voitures pour vendre : Sarh, Moundou...

Il disent être concurrencés à Moundou par les pommes de terre du Cameroun (car leur Union manque de plants dans les bonnes variétés).

Exemples de prix de la pomme de terre :

. 400 francs CFA/kg. à Sarh,
. 300 francs CFA/kg. à Moundou.

* Les groupements, par contre, vendent eux-mêmes les légumes qui ne se conservent pas (légumes frais) : tomates, aubergines, laitue...

Mais l'Union souhaite pouvoir imposer un seul prix pour ces légumes frais, afin d'éviter "la casse des prix" par certains groupements. Ce projet devrait aboutir, nous dit-on.

* Un groupement, ou un membre de groupement, est sanctionné s'il vend individuellement des produits qui doivent être commercialisés par l'Union.

* Les groupements sont payés, après la vente, des produits qu'ils ont fournis à l'Union.

* Les quantités vendues par l'Union ont été mal précisées. Il semblerait qu'en 1995 l'Union aurait commercialisé de 2 à 3 tonnes de pommes de terre et près d'1 tonne d'oignons.

Ces semences sont payées comptant par les groupements. Le matériel est acheté à crédit auprès de l'O.N.D.R.

* Le maraîchage se présente comme un complément de revenu s'articulant bien dans le cycle des saisons :

. En saison sèche : le maraîchage,
. En saison pluvieuse : les cultures vivrières et le coton.

IV- ECONOMIE : QUELQUES ELEMENTS

Entendu lors de l'entretien :

. *"Le maraîchage rapporte beaucoup comparé au coton".*

. Un producteur donne son expérience : *"Sur un hectare de pommes de terre et d'oignons, je pense avoir un revenu brut de 700.000 à 800.000 francs CFA, avec arrosage à la moto-pompe".*

6 groupements sur 14 ont une moto-pompe.

V- LEURS BESOINS

V-1. Un magasin de stockage des légumes de conservation

Une partie servirait de bureau.

Ils ont fabriqué les briques nécessaires. La Mairie leur a donné un terrain de 2.700 m². Il manque le béton, les tôles...

V-2. Des charrettes "porte-tout", des pousse-pousse...

... Pour commercialiser les produits des groupements.

Une seule charrette pour 14 groupements a été achetée à crédit à l'O.R.T.

V-3. Des crédits pour acheter binettes, arrosoirs, pelles, bêches...

Ils n'obtiennent pas assez de matériel à crédit de la part de l'O.N.D.R. *"Nous n'avons pas besoin de dons, mais il nous faut du crédit pour du matériel, pour un fonds de . . "commercialisation", pour un magasin"*, précise le Président de l'Union.

V-4. Transformer les tomates en jus

"Nous avons appris à le faire avec l'O.R.T., sur le matériel qu'il ont apporté avec eux".

V-5. De la zone de Maïssalo et d'ailleurs, d'autres groupements sont en instance d'adhésion

"Mais nous ne pouvons pas les accepter, faute de moyens : petit matériel, semences...".

* Un technicien-maraîchage O.N.D.R. (C.R.D.) vient d'arriver (le 20 décembre 1995). Il n'a pas démarré son travail sur le terrain : il en est au stade de l'enquête).

Aperçu sur quelques organisations fédératives locales

Entretien avec des responsables des fédérations de Fianga

LES GROUPEMENTS DE BASE

"Certains groupements existaient avant la création de la Fédération et d'autres ont été créés après. Les groupements qui étaient ignorés par le coton se sont ralliés à l'union".

Modalités d'adhésion

Elles sont variables.
Souvent, une cotisation individuelle en mil (un sac par personne) + 1.500 francs.
Les sacs cotisés sont partagés : la première moitié va à la banque de céréales de l'union qui regroupe plusieurs groupements, la seconde moitié reste dans le groupement.

Les cotisations annuelles : 500 francs par an souvent

"Le groupement peut avoir plusieurs activités. Il se crée alors autant de comités que d'activités. Tous les groupements font des champs collectifs. Pour le reste, cela dépend des groupements".

LA COORDINATION DES FEDERATIONS

Elle a été créée en 1993.

Ce n'est pas une "super-fédération".
Elle est composée de 9 membres actifs qui sont élus par les fédérations et dont l'un est le coordonateur.

Ses activités sont encore limitées :

. Régler les conflits entre O.P.,
. Organiser des bilans, des réflexions communes,
. Aider à résoudre des problèmes communs.

LA SECURITE ALIMENTAIRE EST UNE PRIORITE

"En 1984-1985, il y a eu beaucoup de famine, les gens sont devenus comme des cordes".

"L'objectif, c'est de lutter contre les usuriers qui envahissent le marché, qui achètent

beaucoup de mil quand le prix est bas et qui le vendent à crédit ensuite (un sac contre trois sacs, à rembourser après la récolte). A long terme, l'objectif c'est de stabiliser les prix, mais cela suppose que les paysans organisés aient les moyens d'acheter beaucoup pour avoir un effet sur le marché...".

"Les problèmes alimentaires sont réels
beaucoup de choses pèsent sur le mil : les vêtements, la scolarité, la taxe civique, les mariages, les maladies, et on vend aussi du mil pour venir en aide aux familles endeuillées... Il y a aussi le coton, mais cela ne suffit pas et tout le monde n'en fait pas ici...".

"Il y a aussi des problèmes de production : les rendements ont beaucoup baissé. Pour le berbaré aussi : quand les paysans défrichent un bas-fond, ils récoltent beaucoup, mais ça diminue vite. Là où tu avais six, sept charrettes, tu tombes vite à deux ou trois".

"Nous sommes de plus en plus nombreux. Le père avait beaucoup de champs, mais il doit en couper des portions pour ses fils. Les enfants ne peuvent plus continuer à l'école, ils restent au village ; .

"Les famines, parfois c'est la nature, parfois c'est à cause de l'homme : les gens travaillent cinq à six mois et doivent manger pendant douze mois. Il faut diversifier, mais seuls quelques-uns font du maraîchage...".

L'EPARGNE ET LE CREDIT

Sept caisses ont été mises sur pied en 1995.

"Au départ, il y a une formation qui débouche sur la constitution d'un comité qui fait appel aux membres pour épargner dans la caisse. L'épargne est conservée par la Fédération qui paie 15 % d'intérêt pendant quatre mois (?). Après, on donne l'argent à crédit avec 26 % d'intérêt pendant quatre mois (15 % reviennent à l'épargne et 11 % à la Fédération)".

"Dans une seule caisse, on a collecté 700.000 francs CFA en un an (épargne + cotisations) pour 300 membres".

"Les emprunts sont de 15.000 francs CFA maximum, pour la pêche, le petit commerce...".

"C'est le groupement qui choisit les bénéficiaires du crédit. Toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites, alors il y a des critiques, mais on refuse les gens qui ne sont pas capables de bien utiliser l'argent...".

"Le fonds d'épargne de la F.U.G.A.R.T. a été augmenté par la G.T.Z./Micro : 2.500.000 francs CFA, sous forme de prêt à 1 %. La Fédération rétrocède le prêt aux unions à 2 % et les unions le rétrocédent aux groupements à 3 % qui, eux, font crédit à des individus à 5 % par mois".

LES FEMMES

"Les problèmes, posés par leur participation, sont traditionnels. C'est la même chose avec la scolarisation... Dans les groupements de producteurs (coton), elle n'étaient pas reconnues, alors qu'elles participent à la culture du coton. C'est la même chose pour les groupements d'éleveurs... Les femmes faisaient peu de groupements, c'est maintenant que ça commence.

Mais les maris résistent : je suis déjà dans le groupement, je représente la famille, c'est inutile que la femme y vienne...

Il faut faire beaucoup de travail avec les hommes pour que ça change...".

UN PROJET COMMUN : L'AMENAGEMENT DU LAC

"Nous avons des ressources : autour du lac, on a tout ce qu'il faut et on n'exploite pas. Les idées sont là, avec les organisations, les voyages..."

On a réfléchi ensemble sur *"Comment faire ?"*

Le lac sert d'abreuvoir au bétail et de pâturage. Il y a des pêcheurs, des pailles qui servent à couvrir les cases, des hippopotames, etc.

Le lac a diminué.

Notre problème : Comment maîtriser cette eau
Comment faire des cultures sans gêner la pêche, les éleveurs, etc. ?

Il faudrait :

. Mettre une digue là où l'eau s'en va.

. Exploiter l'eau qui restera :
- Faire du riz, car la nappe phréatique va remonter,
- Faire du maraîchage avec des moto-pompes.

. Se mettre d'accord avec les éleveurs et les pêcheurs. A notre idée, comme la profondeur de l'eau dans le lac varie, il va rester des places relevées pour l'agriculture et les boeufs, et des zones profondes pour les poissons.

Ce problème intéresse tout le monde, dans la Fédération et au-dehors. Nous, on voit trois étapes :

* Une réflexion entre nous (la coordination des fédérations, créée en 1993, peut parler avec tous) qui portera sur les problèmes fonciers (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), sur la vie des mares, etc.
* Une sensibilisation de la base et des autorités : il faut aller trouver un chef de village, les chefs de canton, les chefs de terre, des eaux, des forêts, les autorités administratives...
* La recherche de solutions, avec une étude en profondeur, pour voir si c'est un barrage qu'il faut.

DES COLLABORATIONS AVEC L'EXTERIEUR

"Au départ, les fédérations ont bénéficié surtout de l'appui du S.A.I.L.D. qui demeure un partenaire privilégié. Mais certaines fédérations ont diversifié leurs collaborations : G.T.Z./Micro-Réalisation, B.E.L.A.C.D., C.R.A.D.-Lévé, C.F.R.A., I.N.A.D.E.S. Formation, etc...".

DES REMARQUES GENERALES

"Quand on dit que nous sommes "les fédérations du S.A.I.L.D.", c'est pour nous intimider, pour décourager d'autres partenaires, pour nous minimiser. Nous, nous sommes d'ici et on ne peut pas accepter cela. Les O.N.G. se partagent les zones entre elles, mais nous ne sommes pas des gâteaux qu'on peut se partager. Nous ne sommes pas consultés sur ces partages géographiques...".

"Si les paysans assistaient aux réunions entre O.N.G., on pourrait leur dire notre point de vue...".

LE C.O.N.A.M.A.C.

"L'idée est bonne, mais on est parti du sommet et non de la base...".

"Il y a un comité ici, où nous envoyons nos délégués. L'ancien Sous-Préfet n'a pas mis sur pied la commission . car il attendait une note du Gouverneur. Nous avons déposé un dossier, mais ça n'a pas marché. Le Directeur du C.I.P.A. est intervenu, mais ça n'a pas marché".

LES FEDERATIONS ET LES A.V.

"Les groupements qui sont dans les A.V. s'occupent surtout du coton et des intrants...".

"Les ressources des A.V. sont parfois importantes, mais il y a des cas où les paysans ont de la peine à les maîtriser, parce que le chef du village peut avoir du pouvoir sur ces ressources et arrive à une gestion peu saine. Dans d'autres A.V., les ressources servent à des actions utiles à tous (école, puits, dispensaire...)".

"Dans les actions menées par la Fédération, il arrive que des A.V. participent car ce sont les mêmes paysans qui sont dans les A.V. et dans la Fédération".

"On se dit qu'il faudrait parler avec l'O.N.D.R. pour éviter ces doubles structures et faire une seule organisation qui s'occuperait de tout... Mais ce n'est pas facile de parler avec l'O.N.D.R. : on invite des agents de l'O.N.D.R. à nos réunions, mais ils ne viennent pas jusqu'ici".

"Il y a des activités communes, par exemple certaines banques de céréales".

LES AGENTS INTERFACE DE LA COTONTCHAD

"La COTONTCHAD vient de changer son système de travail. Elle a pris les affaires en main. Les agents interface sont bien intégrés, ils sont ouverts. Ils ont sans doute eu une bonne formation...".

"Sur le terrain, ils ne sont pas très différents des agents de l'O.N.D.R. Il faut attendre pour évaluer...".

M.P.Z.S.

"Ils sont là depuis l'an dernier, mais les paysans ne maîtrisent pas bien ce que c'est, comment ça a été mis sur pieds...".

"Les leaders d'ici sont bien connus. Ils appartiennent aux unions et aux fédérations et il y a une bonne collaboration...".

"Il faudrait connaître le processus suivi pour créer le M.P.Z.S., car tout ce qui est initié par l'O.N.D.R. c'est surtout le coton...".

CO-GESTION D'UN PROJET : INTERET ET RISQUES

"C'est bien de vouloir associer les paysans à la gestion d'un projet d'appui, mais il faudrait que cette structure paritaire respecte des principes. On connaît trop les défaillances de l'Etat ou des O.N.G. :

. Le projet appartient-il ou non aux paysans ?
. Quelles parties seront gérées par les paysans ?

Il faut définir clairement les règles du jeu, car parfois les paysans sont marginalisés : nous avons déjà vu des projets avec une gestion mixte et les paysans ont été marginalisés, nous avons été marginalisés... Il faut s'asseoir avec les gens et discuter face à face...".

"Si le projet vient, il y aura les bailleurs de fonds, les O.P. et les organismes d'appui... Il faudra dire clairement qui fait quoi et comment est réparti le budget entre les trois partenaires, car souvent les paysans ignorent le montant du budget qui leur revient...".

"Le projet devrait aussi travailler la tête des agents de développement pour qu'ils s'adaptent aux réalités actuelles, car certains ont hérité des comportements de loin et ils ont du mal à en changer...".

: RENCONTRE AVEC LA RESPONSABLE DES FEMMES DE LA F.U.G.A.R.T.

"Les femmes avaient peur de s'organiser. Le S.A.I.L.D. leur a expliqué et ça vient, peu à peu...".

"Les activités sont nombreuses :
. Extraction de l'huile,
. Transformation du soja,
. Commercialisation du sel, du tabac noir,
. Maraîchage".

PRIORITE DES FEMMES

"Elles veulent du crédit. La G.T.Z. a fait une première tranche de 150.000 francs et une deuxième de 2.500.000 francs. On a tout remboursé et on va avoir une troisième tranche. L'argent a été réparti : 6.525 francs par femme, pour des activités individuelles. Toutes ont remboursé".

"Pour le maraîchage, il manque du matériel, des semences. Je fais de la formation et du suivi.

"Il y a beaucoup de formations à faire en gestion. L'alphabétisation "en langue" et en français est nécessaire. Les femmes veulent absolument apprendre le français, apprendre à lire et à écrire en français".

DES EVOLUTIONS

Les relations avec les hommes changent. Les femmes ont fait des voyages au Cameroun pour le maraîchage (Tokoubéré, Salak) et ont suivi des formations qui les retiennent plusieurs jours à l'extérieur.

AU CENTRE SOCIAL DE MARO-Centre

"ASSOCIATION POUR LA FORMATION AU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL" (A.F.D.S.E.C.)

I- HISTORIQUE

Cette Association, "à l'allure d'une O.N.G. tchadienne", est née en 1991 à l'initiative d'un Tchadien formé, à cet effet, en France.

Elle fut reconnue officiellement le 12 décembre 1992.

Il s'agit d'une association de paysans pour faciliter le développement dans les domaines de :

. La santé,
. L'éducation,
. La formation,
. L'alimentation,
. Les productions agricoles,
. La gestion du terroir.

* Un projet de "développement intégré" a été initié par l'A.F.D.S.E.C. Comme l'Association, il concerne les 87 villages de la Sous-Préfecture de Maro (43.000 habitants).

* Le Centre Social est l'un des volets du projet de développement intégré et, d'une certaine façon, le pivot de l'Association.

* Les trois frères qui dirigent cette Association sont des étudiants qui ont terminé leurs études à N'Djamena et doivent ensuite entrer dans la Fonction Publique.

Depuis deux ans, à Maro, ils interviennent comme bénévoles et recherchent des actions lucratives.

L'Association cherche, en effet, les moyens de payer ses animateurs et animatrices.

II- FONCTIONNEMENT

* Une Assemblée Générale se réunit deux fois par an.

Elle rassemble les 87 chefs de villages, le chef de canton *("les autorités traditionnelles, nous dit-on, facilitent la sensibilisation au développement puisqu'elles sont avec nous")*, les animateurs et animatrices, ainsi que de nombreux adhérents individuels.
Avant 1995, l'Assemblée comptait 316 présents.

* Le Bureau, constitué de 11 à 12 membres, a deux chefs de villages comme présidents d'honneur.

III- ACTIVITES

III-1. Le Centre Social, de caractère privé, est ouvert à tous. Ses services sont les suivants :

. Pesée des enfants de 0 à 2 ans (service décentralisé dans les villages).
Ce service a concerné 841 enfants en 1994 et plus de 1.000 en 1995.

. Petits soins aux enfants (plus de 200 sont touchés).

. Enseignement ménager (36 femmes actuellement) :
Tricot, broderie, cuisine, planning familial.

. Nutrition : conseils pour les enfants mal nourris.

. Jardin d'enfants de 4 ans et demi à 6 ans et demi (50 enfants).
Deux sections supplémentaires sont envisagées si les moyens le permettent.

III-2. Un groupement d'animatrices s'est constitué. Il rassemble toutes celles qui assurent l'animation des services aux enfants du Centre Social et l'enseignement ménager aux femmes.
Elles s'organisent (petites activités commerciales) pour vivre, car elles sont bénévoles.

III-3. Un groupement d'animateurs : comme leurs consoeurs, ils développent des projets "pour vivre", tels que deux champs d'arachide ; élevage de cabris, volailles, moutons ; un stockage de vivriers...

IV- LES MOYENS

* **Des moyens humains, bénévoles** (animateurs et animatrices).

* **Des moyens financiers** :
  . Il y a d'abord les adhésions (plus de 2.000),
  . Les gens aisés payent 2.000 frans CFA,
  . Les autres 1.000 frans CFA.

* La cotisation annuelle :
  2.000 francs CFA pour les membres du Bureau.
  Pour les membres, elle est de 100 briques, fabriquées pour la construction des fermes (l'Association se charge de les faire cuire).

* *"Son Excellence le Président DEBY nous a apporté une aide personnelle de 3.000.000 de francs CFA".*

* Dans le cadre des micro-réalisations F.E.D., 3.672.000 francs CFA ont été attribués pour la restauration du Centre Social (c'était un bâtiment en très mauvais état).

* Pour l'action "nutrition des enfants", la délégation sanitaire préfectorale a donné 287.000 francs CFA.

* Pour le jardin d'enfants, la Sous-Préfecture a attribué 50.000 francs CFA.

* En 1991, une aide de la coopération française se situait autour de 400.000 francs.

* Enfin, divers organismes sont actuellement sollicités par l'A.F.D.S.E.C. :

  . UNICEF : Pour l'équipement du Centre Social,
  . P.N.U.D. : Pour la création de fermes-écoles,
  . I.T.S. (Institut Tropical Suisse),
  . G.T.Z. : Education, pour l'enseignement ménager.

Les animateurs du Centre sont, pour une partie, formés au C.E.F.O.D., à N'Djamena.
Par ailleurs, un représentant de l'Association est à N'Djamena chargé de suivre les dossiers permettant la réalisation des projets de l'A.F.D.S.E.C.

V- LEURS BESOINS

Ce sont surtout les femmes qui insitent pour expliquer ce qui leur manque :

* Des moyens pour alléger leurs tâches quotidiennes : moulins à céréales (celui d'Apica est en panne), machine à coudre... ;

* Une formation pour leurs filles ;

* Des équipements (pèse-personnes...) pour les consultations prénatales ;

* La construction d'un hangar pour le jardin d'enfants ;

* Un fonds de roulement pour organiser la commercialisation de leurs productions. Elles soulignent, à ce sujet, que la production la plus rentable est celle de l'arachide.

*
* * *
*

NOTE : IMPRESSIONS QUI SE DEGAGENT DE CET ENTRETIEN :

1. Une activité importante autour du Centre Social, concernant la petite enfance et l'aide aux mères (santé de l'enfant, nutrition, animation du jardin d'enfants, enseignement ménager, planning familial...).

La grande majorité des animateurs et animatrices consacrent leur temps à ce secteur social et culturel (alphabétisation).

2. Les autres activités sont en démarrage ou à l'état de projets (production agricole, commercialisation...).

3. De fortes motivation et intégration des animateurs (hommes et femmes) en faveur de ce développement intégré.

4. Une sorte de reconnaissance officielle de leurs actions :

A MARO-Centre
SOUS-SECTEUR AGRICOLE DE MARO

"UNION DES FERMES AGRICOLES PRIVEES" (U.F.A.P.)

. Cette Sous-Préfecture comprend 87 villages et totalise 43.000 habitants,
. L'entretien a lieu au Centre Social de Maro-Centre.

I- HISTORIQUE

Compte-tenu des difficultés depuis 1984, les gens fuient en République Centre Afrique, surtout les jeunes agriculteurs. La frontière est à 25 kilomètres de Maro ; d'où l'idée d'aider des couples de jeunes paysans à s'installer, en leur permettant un apprentissage préalable.

Ainsi, l'U.F.A.P. a été créée le 10 octobre 1990. Son siège social est à Moyo.

II- LE PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DES "FERMES AGRICOLES PRIVEES"

* Des "leaders villageois" ont créé des fermes d'une certaine dimension (de 10 à 20 hectares, voire davantage).

* Cela leur permet de recevoir des couples de jeunes agriculteurs en stage. Durant deux années, ces stagiaires vont apprendre leur métier d'agriculteur, se perfectionner en pratiquant la culture attelée.

Au terme de ces deux années, ils retourneront sur leurs exploitations, dans leurs villages, avec une paire de boeufs et une charrue. Cet équipement est acquis grâce au produit de leur travail dans la ferme d'apprentissage.

* Chaque ferme de l'U.F.A.P. reçoit de 4 à 10 couples de jeunes agriculteurs lors d'un même stage.

Les "chefs de fermes" présents ont actuellement, chez eux, 4 ou 5 couples de jeunes paysans chacun. L'un d'entre eux, le coordinateur de l'U.F.A.P., a été lui-même stagiaire avant de construire à son tour une ferme qui reçoit des stagiaires.

* Les conditions pour chaque couple de jeunes agriculteurs

. Apporter 6 sacs de vivriers pour la nourriture du couple, dans l'attente de la première récolte ;

. Etre mariés et avoir peu d'enfants, afin de ne pas accroître les charges familiales durant les deux années de stage ;

. Construire son logement, s'il fait partie des premiers stagiaires sur une ferme donnée. Le réparer et l'entretenir pour les suivants ;

. Deux à trois hectares sont attribués sur la ferme à chaque stagiaire (couple). Par exemple : un hectare pour le coton et un autre pour les vivriers ;

. A la récolte :
- Le couple prélève la quantité nécessaire à sa consommation,
- Vend le coton et le solde des vivriers,
- Met cet argent en dépôt pour l'achat futur des boeufs et de la charrue.

. Contribuer à la culture d'un champ collectif des stagiaires (6 cordes de coton pour 4 couples de stagiaires). Le produit de ce champ permettant un complément pour payer leur chaîne d'attelage si nécessaire, amortir le matériel prêté par le chef de ferme aux stagiaires, et les aider en cas de maladie ou d'accident.

* Le chef de ferme cultive par lui-même ses propres champs, les superficies ainsi réservées se situant entre 1,5 à 11 hectares. Ce dernier cas comprend 6 hectares de coton et 5 de vivriers.

En outre, le chef de ferme perçoit la totalité de la ristourne coton, tant pour sa propre récolte que pour celle de ses stagiaires.

Cette pratique est justifiée par les charges supplémentaires provoquées du fait de l'accueil et de la formation des stagiaires (amortissement de l'outillage...).

Elles est possible, car ces fermes ne se situent pas dans le cadre des Associations Villageoises (A.V.). Sinon, la ristourne coton serait attribuée à l'A.V.

III- LES MEMBRES DE L'U.F.A.P.

Deux catégories d'adhérents à l'U.F.A.P. :

1. 21 chefs de fermes actuellement (d'autres fermes de ce type sont en création).

2. Une quarantaine de responsables de groupements.

Ces derniers adhèrent à l'U.F.A.P. afin, d'une part, de bénéficier de ses services et, d'autre part, d'étudier la possibilité de devenir chef de ferme (pour former de jeunes agriculteurs)

Mais il n'y aurait que deux cas seulement où des responsables de groupements sont devenus chefs de fermes.

En fait, les responsables de groupements sont auditeurs libres au sein de l'U.F.A.P. ; ils voient ce qui se fait. C'est un échange d'expériences qui leur est profitable.

Pour être membre de l'Union, il y a deux conditions essentielles :

1. Etre, effectivement, "chef de ferme" installé, c'est-à-dire former des stagiaires jeunes agriculteurs ;

2. Avoir une certaine compétence d'agriculteur. Ceci est une décision récente. Car des stagiaires s'étaient plaints à ce sujet, lors d'une Assemblée Générale de l'U.F.A.P., où ils ont voix consultative. L'incapacité de certains chefs de fermes y avait été dénoncée.

IV- ACTIVITES DE L'U.F.A.P.

* Assurer le suivi des stagiaires après leur installation : Appliquent-ils ce qu'ils ont appris ? Mais les distances et les difficultés de communication ne permettent pas de les suivre tous.

* Permettre un échange d'expériences entre les adhérents.

* Coordonner ces "fermes-écoles".

La femme du coordinateur assure la formation des femmes des stagiaires : hygiène, problèmes de l'enfant, du foyer, tricot, apprendre à faire du "savon local" à base de soude caustique...

L'animatrice et son mari (coordinateur) ont des fonctions bénévoles.

* L'Union apporte aussi son concours pour trouver des marchés aux productions de ses membres (arachide, céréales). Elle négocie et les informe sur les prix.

* Aider les fermes au reboisement (fruitier et forestier) : conseils techniques pour les pépinières et les plantations.

30 Janvier 96.

ORGANISATION PAYSANNE DE BISSI MAFOU

SECTEUR: LAGON

SOUS/SECTEUR: LAGON

VILLAGE: BISSI

I-HISTORIQUE DE L'ORGANISATION

L'OP de Bissi Mafou a été créée le 22/12/82. Auparavant, chaque village de la zone menait ses propres actions sans réelles concertations. Chacun possédait son puit, sa pharmacie villageoise, etc. Donc, en 82, sous l'impulsion d'un animateur du BELACD, l'OP a été créée. Son but était de mettre en commun les forces pour créer des choses qu'il n'était pas possible pour un village seul de réaliser.

II-LES MEMBRES

De fait, les 25 000 habitants ou les 3700 familles de la zone sont membres de l'OP. Il parait que les AG peuvent réunir jusqu'à 2000 personnes.

III-ACTIVITES DE L'ORGANISATION

L'OP de Bissi Mafou est en fait une coordination, qui avec le temps s'est dotée d'outils de développement.

A la base on retrouve les 32 villages de la région. Ces villages ont pour la plupart une Banque de céréales, une école, un puit, un groupement féminin, une pharmacie villageoise, un GDS, un MAG, une Caisse d'épargne et de crédit et un centre d'alphabétisation. On les a réunit en 8 secteurs qui ont des activités communes, tel qu'un grenier de secteur pour avoir un stock de sécurité, ou bien une Coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC) au niveau du secteur avec un coffre. Ensuite, ces secteurs sont coiffés par l'OP de Bissi Mafou. Celle ci s'est dotée d'un centre de formation, d'un atelier et d'un moulin. Ce sont les 8 responsables des secteurs qui font parti du comité de coordination de l'OP et qui sont donc élus responsables en AG.

Le centre de formation:

Il a été construit en 89. Plusieurs donateurs ont aidé financièrement l'OP pour la construction de ce centre qui est revenu à 13 millions de Fcfa. La construction a été réalisée sous la coordination du BELACD. Depuis le centre s'est développé avec la construction d'un dortoir, d'un puit et bientôt d'un réfectoire. Il s'agit là d'un centre impressionnant qui sert essentiellement de point de rencontre aux paysans de la région: « une maison du paysan » en quelque sorte.

Le centre sert de base au bureau. Les sessions apparemment nombreuses de l'INADES sont aussi réalisées içi. Il sert à l'ONDR, pour la formation de matronnes, de secouristes, etc...

L'atelier:

Opérationnel depuis 92, cette atelier a pour but de fournir aux paysans les pièces détachées et le matériel nécessaire à leur besoin.

Les réalisations dans cet atelier sont:

-pièces détachées pour le matériel agricole,
-construction de charrettes, de portes tout,...
-menuiserie,
-confection de grillage, etc.

Il sert aussi de base pour le moulin à céréales grace à son groupe électrogène et de dépot pour la vente de tourteau.

Huit personnes sont employées. Elles sont rénumérées en fonction du chiffre d'affaire. Celui-ci est proche d'un million de Fcfa par mois depuis l'an passé.Les ouvriers qui ne travaillaient au départ que 4 jours par semaine ont dû passer à 6 jours cette année. L'atelier appartient à l'OP, mais il est géré par les ouvriers. Il semble d'ailleurs que les choses soient assez flou car le chef de canton de Bissi nous a informé qu'ils ont eu des problèmes avec la justice pour avoir omis de déclarer leur activité.

Les paysans pilotes.

Il s'agit de 182 paysans qui suivent une formation aux techniques agricoles avec INADES, ils sont chargés de guider les autres par leur technique.
Les thèmes principaux concernent la fertilité des sols, l'enrichissement, diguettes, sens du labour, etc.

V-FONCTIONNEMENT INTERNE

Au départ, les membres devaient cotiser 200 Fcfa pour l'OP. Ensuite, ce sont les villages qui ont côtisé 2500 Fcfa.

En AG, tout le monde est invité. On y discute:

-du bilan des activités,
-des problèmes rencontrés,
-des décisions à prendre,
-de l'élection du bureau. Pour ce faire, puisque l'on ne peut pas faire voter l'ensemble des membre, on attribue 10 voix à chaque secteur qui vont voter à bulletin secret. L'élection du bureau se fait tous les 3 ans. Les responsables de secteur sont élus eux en AG de secteur.

A noter que l'OP a un animateur à sa charge qui a pour tâche essentiel l'alphabétisation.

Les ressources de l'OP proviennent d'après les personnes rencontrées des cotisations des membres. La vente de certains produits, tourteau peut aussi augmenter ces ressources. Un comptable est chargé du suivi des comptes. Il est contrôlé par le comité tout les 2 mois.

VI-RELATIONS DE L'OP

61-AVEC APPUI INSTITUTIONNEL

Les responsables de l'OP nous ont clairement fait part de leurs critiques vis à vis de l'ONDR. « ils prennent les décisions sans tenir compte de l'avis des paysans ». « L'ONDR travaille avec un groupement, elle forme un bureau, ne prend pas contact avec la base ».

Maintenant, semble-t-il, les relations sont meilleures.

62-AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

L'OP est très bien appuyée par le BELACD et par la GTZ micro-réalisation. Elle a bénéficié de nombreux appuis de donateurs pour la construction de l'atelier, du centre de formation, ou l'acquisition du moulin.

Le caractère novateur de cette OP intéresse les organismes d'appui.
Par contre, nous avons pu remarquer une certaine lassitude de la part des responsables dans l'accueil des visiteurs, toutes les semaines nous a-t-on dit.

Il y a de plus en plus de relations avec la GTZ, l'ONDR, le MPZS, etc.

VII-APPARTENANCE A UN MOUVEMENT DE SECOND DEGRE

L'OP veut adhérer à un comité local du CONAMAC. Auparavant il existait un comité commun pour les régions de Pala et Léré. Des problèmes ont poussé le comité à se scinder en deux régions. Les responsables jugent important d'adhérer à ce comité pour notamment être plus fort à plusieurs.

VIII-APPORTS DE L'ORGANISATION.

Il ne fait aucun doute pour les personnes rencontrées, que l'intérêt de cette OP est évident. Tout est parfaitement encadré, bien planifié et réglé. C'est une OP qui a tout de même plus de 10 ans d'âge. Toutefois, les responsables pensent encore avoir besoin d'appui:

-des conseils,
-des formations,
-du financement,
-pouvoir faire des voyages d'étude, un a été réalisé grâce au Micro FED au Burkina, « tant que l'on a pas vu chez le voisin, on ne peut pas qualifier ce que l'on fait »

ASSOCIATION DES ORGANISATIONS PAYSANNES DE LA KABBIA
-A. O. P. K.-

Zone d'action : Sous-Préfecture de Gounou-Gaya.

I- HISTORIQUE DE L'A.O.P.K.

"La première réunion de réflexion sur la création d'une Fédération a eu lieu le 7 novembre 1992."

"La dernière réunion, qui a donné la vraie image à l'A.O.P.K., a eu lieu le 6 février 1993."

"Nous nous sommes fixés les objectifs suivants à la création :

. Développer la concertation entre paysans et améliorer nos conditions de vie,
. Amener les paysans à participer au développement de leur milieu,
. Défendre nos intérêts,
. Développer des projets socio-économiques,
. Représenter les paysans auprès des tiers,
. Favoriser les échanges et la réflexion entre nous.

Nous sommes une organisation apolitique et non confessionnelle."

II- LES MEMBRES DE L'A.O.P.K.

Ce sont les Unions des organisations paysannes de base (groupements, A.V.) qui peuvent devenir membres de l'A.O.P.K., ainsi que d'autres associations.

Au jour de la visite de l'équipe, l'A.O.P.K. était composée des membres suivants :

. 14 Unions de groupements d'hommes,
. 8 Unions de groupements de femmes,
. 2 Associations de planteurs d'arbres,
. 9 Clubs d'Epargne-Crédit (C.E.C.),
. Le C.A.D.E.S.KA. (Comité d'Action pour le Développement Economique et Social de la Kabbia.)

Donc un total de :

. 198 A.V. adhérentes dans les différentes Unions,
. 882 groupements hommes,
. Le nombre de groupements des femmes est en train d'être comptabilisé.

Conditions d'adhésion :

Au départ, à la création, pour devenir membre de l'A.O.P.K., il fallait payer des frais à concurrence de 8.405 francs par personne, qu'il fallait par la suite verser chaque année.

N. B. : A l'A.O.P.K., il existe des A.V. féminines qui ne sont autres que le regroupement de tous les groupements féminins dans un village.

III- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Les principaux organes qui assurent le fonctionnement de l'A.O.P.K. sont :
. Une Assemblée Générale,
. Un Bureau Exécutif,
. Un Comité de surveillance et de contrôle financier,
. Un Conseil de discipline.

"Nous avons des statuts et un règlement intérieur élaborés par le Bureau Exécutif,

III-1. L'Assemblée Générale

. Elle est composée de 3 délégués par Union et de 2 pour les autres catégories de membres qui ne sont pas des Unions.

. L'Assemblée Générale se réunit deux fois par an.

. A chaque Assemblée Générale, il y a la participation des observateurs que sont les chefs de villages et les délégués de toutes les A.V.

. La dernière Assemblée Générale s'est tenue au mois de décembre 1995 et les travaux ont porté sur le bilan financier de l'année 1995 et l'élaboration du budget de 1996.

. L'organisation de l'Assemblée Générale est supportée, en partie, par la Caisse de fonctionnement et par les contributions des Unions du canton qui accueille l'Assemblée Générale.

. Pour le budget 1996, le Bureau Exécutif a fait des propositions qui ont été adoptées par consensus.

III-2. Le Bureau Executif

"Notre Bureau se compose ainsi :

. Un Président,
. Un Secrétaire Général et son adjoint,
. Un trésorier,
. Deux Contrôleurs Commissaires aux Comptes,
. Deux Délégués par Union."

"Les responsables du Bureau ont été élus au cours d'une Assemblée Générale, pour un mandat de deux ans renouvelable deux fois."

. Lors de l'Assemblée Générale de décembre 1995, il n'y a pas eu d'élections parce que tout le monde n'était pas là et il y avait trop de chose à faire en deux jours seulement.

. Le choix des responsables du Bureau Exécutif se fait à deux niveaux :

- Il y a d'abord élection des candidats par l'Union,
- Ensuite, le choix définitif aux postes de responsables se fait par l'Assemblée Générale, mais il est limité aux candidats élus par les Unions.

III-4. Les ressources de l'A.O.P.K.

En dehors des frais d'adhésion, les autres ressources proviennent :

. Du prélèvement, au départ, de 75 francs par tonne sur les ristournes de coton (20 francs reviennent à l'A.O.P.K. et 55 francs au M.P.Z.S.) ;
. Du prélèvement de 250 francs par tonne, à partir de la campagne cotonnière 1995-1996 (125 francs reviennent au M.P.Z.S. et 125 francs à l'A.O.P.K.) ;
. De contributions ponctuelles, à l'exemple de celle de 11.000 francs par A.V. (hommes et femmes) de chaque village, pour la participation à la construction du Centre de formation.

IV- ACTIVITES DEJA REALISEES PAR L'A.O.P.K.

. *"Représentations (plusieurs fois) des paysans auprès du Gouvernement pour discuter des problèmes des paysans."*

. *"Demande au projet G.T.Z.-Micro la construction d'un Centre de formation qui nous abrite pour cette rencontre. L'A.O.P.K. y a participé par une cotisation ponctuelle : 11.000 francs par A.V. de chaque village."*

. *"Négociation du fonds des intrants avec l'O.N.D.R. pour qu'il revienne aux paysans."*

. *"Envoi de représentants A.O.P.K. au pont-bascule pour surveiller la pesée du coton."*

. *"Représentation des paysans au pont-bascule."*

La réalisation "envoi délégués A.O.P.K. auprès du pont-bascule" a obligé l'équipe à demander s'il y avait une différence entre l'A.O.P.K. et la M.P.Z.S.

Pour le Président de l'A.O.P.K., *"c'est la même chose, seulement l'un est régional et l'autre local. Par ailleurs, l'A.O.P.K. a été créée avant le M.P.Z.S."* - (Le délégué M.P.Z.S. du secteur de Gaya est aussi Secrétaire Général de l'A.O.P.K.).

A quoi servira le Centre de formation ?

"Nous avons des besoins de formation importants. Nous sommes souvent obligés, pour cela, d'aller à Pala, Ndjamena... Ca nous coûte très cher. C'est pour cela que nous avons voulu avoir notre Centre. A vrai dire, il nous manquait un local pour que les intervenants viennent nous donner la formation sur place."

En matière de formation, l'A.O.P.K. vient d'en avoir une en auto-évaluation, par Marie-Hélène (consultante française sur l'auto-évaluation, avec l'appui de la G.T.Z.). Des outils d'auto-évaluation pour les Unions, les A.V. et les groupements de base sont déjà disponibles. Ces outils ont été créés en 1995.

"Au départ, beaucoup de paysans ont été formés. A la fin, une équipe de 13 personnes a été sélectionnée pour la suite du travail."

V- LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR L'A.O.P.K.

. Des difficultés de communication.

. Le manque de fournitures de bureau, ainsi que le petit équipement (machines...).

. Les litiges avec la COTONTCHAD sur le coton, notamment :

- La non-prise en charge des convoyeurs de coton par la COTONTCHAD,
- La double facturation,
- La livraison de plus d'intrants que nécessaire,
- Le prix d'achat du coton, très bas par rapport au coût de production.

- Le prix des intrants est non connu à la livraison, mais seulement après utilisation par les paysans,
- La quantité qui se trouve sur le bordereau n'est pas conforme à celle qui est livrée,
- La non-association des paysans à la fixation du prix d'achat du coton,
- Lors du paiement du coton *"nous recevons souvent des faux billets de la COTONTCHAD."*

. Des difficultés avec l'O.N.D.R. :

- Le prix du matériel agricole est très élevé après la dévaluation,
- Le changement du matériel pulvérisateur. Celui qu'on a apporté était mauvais, on l'a retourné au magasin. Jusque là, il nous a été facturé.

PROBEMES EVOQUES PAR LES FEMMES

"Les douaniers nous arrachent les pagnes au marché, après que nous ayions payé chez le commerçant. Ils disent que c'est à cause du non-dédouanement."

"Nous ne savons pas ce qui se passe dans notre pays, parce qu'il n'y a pas de radio rurale ici, à Gaya. Nous ne sommes pas informés."

"Les Centre de santé sont très éloignés de nos villages. Donc nous avons beaucoup de problèmes de maladies des enfants."

VI- LES PARTENAIRES DE L'A.O.P.K. ET LES APPUIS RECUS DE CHACUN

L'O.N.D.R.

Formation des A.V. à la gestion des banques de céréales.

A.P.I.C.A.

Formation en gestion sur financement de projet G.T.Z.-Micro.

C.F.P.A.

Formation pour la fabrication des foyers améliorés.

Le B.E.L.A.C.D. De Pala

. Appui à l'organisation des groupements (formation),
. Formation sur le reboisement et appui en plants,
. Formation en gestion épargne et crédit,
. Formation dans le domaine de la santé.

Projet G.T.Z.-Micro

. Action de crédits,
. Formation en auto-évaluation
. Subventions,
. Gestion financière Unions et A.O.P.K.,
. Voyages d'échanges,
. Appui à la construction du Centre de formation avec une subvention de 37.500.000 francs.

I.M.A.D.E.S.

. Formation en techniques culturales,
. Subventions,
. Appui à la construction d'un atelier de fabrication de matériel agricole,
. Appuis institutionnels,
. Formation sur les droits et devoirs du citoyen.

En mars 1996, une formation des membres de l'A.O.P.K. aura lieu et portera sur "la pratique démocratique dans les organisations paysannes."

VII- LES PROJETS DE L'A.O.P.K.

Construction d'un atelier de fabrication de matériel agricole.

VIII- LES APPUIS NECESSAIRES

. Formation en gestion,
. Voyages d'échanges,
. Alphabétisation fonctionnelle,
. Moyens logistiques, véhicule pour la commercialisation des produits,
. Formation sur la protection de l'environnement,
. Formation en auto-évaluation,
. Appui dans le domaine de la santé,

. Appui en couture et broderie, pour les femmes,
. Appuis financiers, crédit et subventions,
. Formation à la gestion des M.A.G.,

Points de vue de responsables paysans

RESPONSABLES D'OP

SECTEUR: DONIA

Le village de et , toute la région des alentours a particulièrement souffert des événements politico-militaires qui ont affectés le Logone Oriental dans les années 92-93. Notre visite était tout particulièrement attendue par les responsables d'OP de et par les autorités traditionnelles locales, notamment le chef de canton. L'accueil et l'intensité du débat l'ont largement prouvé.

Bien évidemment, toutes les réponses aux questions que nous avons pu poser ont été grandement influencées par la situation qui prévaut, encore aujourd'hui, dans cette région.

Il y avait de nombreuses personnes présentes, une quarantaine. Des responsables d'AV. de groupements divers, l'ONDR, le chef de canton, des chefs de village, etc.

Compte tenu du caractère assez particulier de l'interview, il ne paraît pas souhaitable de reprendre le plan habituel. Aussi, les différents problèmes qui nous ont été présentés seront repris cas par cas.

Les problèmes avec les éleveurs:

Ils sont la conséquence directe des problèmes d'insécurité. Les paysans se sentent envahit par les éleveurs, « il y a des éleveurs ici depuis longtemps, ils ont appelé leurs frères d'ailleurs. Avant, les éleveurs passaient ici pour aller vendre en RCA, ils faisaient attention. Il y avait des couloirs de transhumance qui étaient respectés. Il y avait des règles, on respectait les autorités traditionnelles. Depuis les événements les éleveurs ont dit: maintenant, c'est nous qui avons le pouvoir. »

C'est selon les personnes présentes, le problème n°1 de la zone actuellement. Le travail que fait le paysan est voué à l'échec à cause des troupeaux. Comme solution, on propose de voir avec les autorités pour qu'elles prennent les décisions, qu'elles ne soutiennent plus les éleveurs. « la conférence nationale a donné des ordres pour la défense des biens et des personnes ».

Le coton:

Cette année encore, les paysans n'ont pu cultiver le coton normalement. La culture a été interdite par le chef des codos, on a menacé de couper les bras à ceux qui oseraient en planter. La superficie emblavée dans le secteur de Donia est inférieure de plus de 80% à celle de l'année précédente. D'après le rapide recensement que nous avons pu effectuer, les superficies de cette année pour les AV de G ont été divisées par 10 environ.

Or, il existe au sein des AV un malaise vis à vis de la CotonTchad qui date des événements de 92-93. En effet, les paysans ont tout perdu suite à cette période troublée. Les intrants qui étaient en stock ont bien souvent été saccagés, voire volés. A ce propos, on nous a signalé un commerçant connu de tous qui revend des intrants volés à cette période. Il semble donc que l'attitude de la CT vis à vis de ces intrants disparus ne soit pas encore bien fixée. Les paysans ont peur d'avoir à les rembourser à la CT. Depuis les commandes d'intrants ont été prudentes de la part des paysans. Ce

qui est heureux avec les événements actuels. Cependant, le bruit court que la CT ne fera plus de report de stock. On comprend donc le malaise des planteurs. « si on prend des intrants, on s'engage à rembourser. Mais si il y a la guerre, on perd tout. Alors, doit-on rembourser quand même? »

La caution solidaire dans ce genre de climat est de plus très difficile à porter. Que dire des paysans qui ont un crédit matériel, qui ne peuvent pas faire de coton à cause de l'insécurité, et de la caution solidaire qui va alors frapper l'AV? D'une manière générale, on nous a fait comprendre que le MAG est une bonne solution en situation normale. Mais avec ce que connaît , le MAG est une difficulté supplémentaire. De plus, le coton est payé plus cher en RCA, 155 Fcfa/kg. A ce jour, il n'a toujours pas été ramassé. Les paysans attendent, certains l'ont déjà transféré en RCA, malgré la promesse de la part de la CT de ne plus avoir de semences... Le chef de canton signale que cette situation n'existait pas avant que les MAG ne soient instaurés. Alors, le paysan était payé sur place, le chef était là avec ses goumiers pour récupérer l'argent auprès de ceux qui en devaient.

D'autre part, cette ambiance d'insécurité semble provoquer un climat de suspicion généralisé. Les règles élémentaires au sein d'une AV ne sont par exemple plus respectées. On n'ose pas intervenir auprès d'éléments récalcitrants de peur d'être dénoncé, soit comme Codo, soit comme pro-gouvernemental. « si on accuse quelqu'un, il peut vous faire du mal en vous dénonçant »

Les approvisionnements en matériels agricoles:

On soulignera tout d'abord qu'un grand nombre de matériels a été pillé au cours des événements. On a recensé 82 boeufs volés par les éleveurs récemment.
Il est donc bien évident, que dans ce contexte, la multiplication des prix du matériel par deux est mal perçue. « Avant, on faisait des constats de calamités, maintenant on dit tu payes quand même. » L'ONDR a tout retiré, il n'y plus de pièces détachées, les forgerons sont à Doba. « A t'on demandé notre avis sur le regroupement du matériel agricole dans les secteurs? » Les paysans ont tout simplement l'impression qu'on leur refuse dorénavant l'accès au matériel agricole, à la modernité, et donc de se développer.

En matière d'approvisionnement, on nous a aussi signalé la quasi impossibilité d'avoir accès au tourteau de coton. « Et pourtant, le tourteau a fini par être jeté en brousse! »

Les débouchés:

Les paysans ont cru fermement, notamment sur les indications de l'ONDR, que des américains, en fait SahelContractors, allaient leur acheter leur sésame. Certains en ont des sacs prêts, mais personnes ne vient les prendre. Le délégué MPZS d'un canton de la région r se trouvait justement présent à la réunion. Il nous a expliqué qu'il était là pour savoir où on en était avec le sésame. Les paysans voulaient vendre en RCA. Là bas le coton est visiblement payé, les paysans ont donc de l'argent pour acheter le sésame du Tchad. Les prix montent sur le marché à cause de la demande de la RCA. Les prix conclus entre Sahel Contractors et les paysans risquent de ne plus être à la hauteur.

Des volontés d'organisation freinées par la situation...

Au début des années 80, le village créé une Caisse Rurale d'Epargne et de Crédit, CREC.
En 85, le fonds disparaît, il aurait été volé .
Ensuite, le calme revenu, les membres font des efforts pour reconstituer cette caisse. A force de cotisations, on finit par avoir 60 sacs de mil, 74 sacs d'arachides et 60 sacs de céréales diverses.
En 93, tout est de nouveau pillé p
Cette CREC devait bien fonctionner. L'animateur était un réfugié des événements de 79, il avait su motiver les gens dans cette initiative de CREC. L'ONG ASSAILD appuyait cette CREC jusqu'aux derniers événements. Les crédits étaient surtout utilisés pour pouvoir embaucher de la main d'oeuvre.

On nous citera aussi de nombreuses initiatives collectives qui ont du disparaître à cause des événements. Il n'est pas possible de créer ou de posséder dans cette région sous prétexte d'être pris pour un codo ou d'attirer les voleurs potentiels.

Les relations avec les institutions.

Elles sont apparemment très mauvaises avec les autorités [illegible]

Avec la CotonTchad, la situation est, on l'a vu, ambiguë. L'interface n'est pas présente auprès des cultivateurs, elle reste cantonnée [illegible] Les appareils de traitement sont arrivés le 12 Septembre... L'histoire du report ou non des stocks rend les paysans méfiants vis à vis des agents interface.

On préférait l'ONDR. Elle allait sur le terrain pour vérifier avec les paysans les besoins en intrants. Elle était plus proche des paysans. Par contre, on ne lui pardonne pas l'augmentation du prix du matériel agricole!

Parmi les ONG qui sont présentes [illegible], on cite principalement l'ASSAILD et OXFAM qui ont travaillé avec les CREC. Le BELACD aussi qui avait commencé à faire des puits. Mais il faut bien reconnaître qu'avec la situation, encore peu d'ONG se sont présentées [illegible] .. Où pourtant tout reste à faire, les gens proches de la frontière vont même acheter de l'eau en RCA parce qu'ils manquent de puits.

La sécurité:

Il est très difficile de se déplacer, vers la RCA ou ailleurs. Des personnes présentes à la réunion s'étaient déplacées de nuit. Il y a des codos et des militaires partout.
Un, avait entouré son verger d'un fil barbelé pour le protéger des éleveurs. Le fil a été coupé .
[illegible] Les éleveurs qui ont détruit le verger ont été condamné par la justice, mais n'ont jamais payé.
Un autre avait créé un jardin près du fleuve avec une motopompe. On l'a accusé de fournir les codos et on lui a confisqué son bien.
« A cause de tes chaussures, tu peux être suspecté d'être un codo ».

Enfin, on ne peut terminer ce compte rendu sans évoquer le problème des réfugiés qui sont de retour après l'exil de 92-93 chez eux. On en dénombre aujourd'hui près de 6500. On leur a promis du matériel pour se réinstaller. Hélas, trop peu, car ces réfugiés devront se partager l'outil le plus élémentaire qui soit au Tchad, la Daba, à 3.....

Entretien avec des responsables de groupements à Béré

I - Un leader paysan

Le principal responsable de l'équipe qui est réunie à Béré s'appelle Jean-Marc D(
(né le 11 novembre 1965). Il a été élu par les 253 groupements de la sous-préfecture de Béré, responsable du "Monde rural". C'est un sorte de coalition des groupements permettant une représentation de ceux-ci auprès de l'administration.
Jean-Marc est un leader paysan d'une envergure certaine. Outre son métier d'agriculteur, il a été maître bénévole à l'école officielle, après être passé au lycée de Kélo. Il est actuellement, depuis 1984, aide-formateur d'INADES Formation et représentant du BELACD à Béré. Il milite en sus à l'AJAC (Association jeunesse anti-clivage) : lutte contre les discriminations raciales, ethniques, tribales, claniques et religieuses.
Sa devise : "pour être des agriculteurs modernes, il faut adhérer massivement à INADES, à ASSAILD et aux ONG de bonne volonté qui apportent de nouvelles méthodes techniques pour l'épanouissement de notre agriculture".
"Mieux structurer pour faciliter le développement du village, les autorités traditionnelles ne connaissent pas l'importance du développement, mais se bornent sur l'impôt, la justice...".

II - Des groupements : histoire et activités

Huit responsables de groupements sont présents ainsi que le délégué cantonal du MPZS.

Le groupement "Diyo", c'est-à-dire "Le refuge".
Créé en 1988, pour obtenir des intrants, sous l'impulsion de l'ONDR.
Ses activités :

- un grenier de stockage en briques cuites, construit avec le concours du BELACD;
- une coopérative santé (avec aide du BELACD) ;
- un champ communautaire de 1 corde 1/2 : la récolte de 34 sacs de paddy (riz) une fois vendue permettra d'autres projets.

A la création, ils étaient 39 membres, ils 65 aujourd'hui. D'où la constitution d'un sous-groupe hommes et d'un sous-groupe femmes (25 femmes), "car, disent-ils, il faut satisfaire les besoins propres aux hommes et aux femmes".

Un autre groupement
Créé en 1984 durant la famine. Il s'agissait de faire collectivement du maraîchage dans un 'marigot' pour mieux vivre en attendant la récolte céréalière suivante. Ce sont des producteurs de riz.

En 1984, réalisation d'un grenier communautaire ce qui intéressa tout le monde, compte tenu du gaspillage et des pertes constatés dans les greniers traditionnels ou dans les chambres des concessions.
L'adhésion au groupement est de 1000 francs. Avec les cotisations et le produit d'un champ communautaire (riz), il a été possible de constituer une caisse (65.000 F CFA à ce jour).
Chaque année, le groupement vend des céréales à ceux qui en ont besoin. Celui qui ne rembourse pas sa dette est exclu du groupement.
Autres activités du groupement :

- une coop-santé avec le BELACD,
- un GDS,
- un reboisement collectif d'arbres fruitiers : manguiers, citronniers, goyaviers..

Ils étaient 44 membres au départ, 75 aujourd'hui.

Le groupement "Katamio" (Le Marigot)
Créé en 1988 pour faire face ensemble à la famine et à la maladie.
Ils ont constitué une sorte de "caisse mutuelle" pour subvenir aux besoins de santé (hôpital) et de nourriture de ses membres.
L'idée est venue d'un paysan, Monsieur Martin, disent-ils.
De 8 membres au départ, ils ont 32 hommes actuellement.
Pour adhérer, chacun apporte une tasse de riz : 300 F CFA et une cotisation annuelle de 100 F CFA.
Depuis deux ans, un champ communautaire (1/2 corde) permet de produire du riz.
Ils ont 50.000 F CFA en caisse et 6000 briques cuites pour construire un grenier. A cet effet, une demande d'aide a été adressée au BELACD de Moundou.

Le groupement populaire de Guidjina (GPG) (village à 7 km de Béré)
Créé à cause de la famine de 1984 : "caisse mutuelle maladie".
Ils étaient 12 à la création. Ils sont 26 actuellement dont 2 femmes.
L'ASSAILD leur a prêté 500.000 F CFA en 1990 qui s'ajoutent aux 70.000 F résultant du produit de leur champ communautaire, soit 570.000 F CFA au total.
Avec cet argent, ils ont construit un magasin de stockage de riz et acheté deux paires de boeufs.
Ils remboursent le crédit grâce aux produits obtenus de la façon suivante :

- stockage de riz : 100 F / sac pour les non-membres, 75 F/sac pour les membres.
- louage des boeufs : 2000 F/jour pour les non-membres, 1500 F pour les membres.

Ils ne leur restent plus que 157.000 F CFA à rembourser.
Un membre du groupement est chargé de garder les boeufs, en échange du service que lui procurent ces animaux, il donne 3 sacs de riz au groupement.

Autres activités du groupement :

- un GDS (groupement de défense sanitaire) ;
- formation d'animateurs villageois :
  - un animateur "auto-promotion rurale"
  - un animateur gestion "petits projets"
  - un pépiniériste

  Les deux premiers sont formés par INADES Formation et le troisième par le BELACD. Ces formations ont coûté 2000 F CFA par personne formée au groupement.

Le CEDAG (comité d'entente pour le développement agricole de Guidjina)
Créé en 1988 à cause de l'appauvrissement des sols, engendrant de faibles rendements.
Objectif : comment, ensemble, améliorer les sols en cherchant des fertilisants naturels, étant donné que les paysans sont trop pauvres pour se payer des engrais. Il s'agit essentiellement de lutter par ces moyens contre la famine.
Activités :

- formation de deux pépiniéristes afin de permettre la plantation d'arbres fruitiers et forestiers : deux mini-pépinières fournissent des plants (100 F CFA l'unité) notamment pour un verger communautaire (200 arbres plantés : chaque membre doit planter et entretenir 10 pieds d'arbres) ;
- formation de 4 animateurs villageois (bénévoles) : 3 hommes et 1 femme ;
- construction d'un grenier communautaire avec l'aide du BELACD ;
- développement des foyers améliorés, permettant des économies de bois (avec le concours de World Vision) ;
- fabrication de savon et de pommade ;
- un champ communautaire de 1 ha de riz (loué 5000 F CFA au propriétaire) : 17 sacs récoltés en 1993 ;
- en 1993, année de famine, le groupement a entrepris, sans aucune aide extérieure, de construire un canal de 4 kilomètres pour drainer l'eau du fleuve vers la rizière. Lorsqu'il sera terminé, il mesurera 7 km de long et aboutira dans un bassin permettant de stocker l'eau (6 à 12 m de profondeur, sol argileux imperméable).

III - Appuis extérieur s

Jusqu'à présent, ces groupements de la sous-préfecture de Béré ont bénéficié de l'aide du BELACD, d'ASSAILD, de l'ONDR et de World Vision.

IV - Leurs problèmes et parfois leurs solutions

4.1 - L'absence d'engrais sur le marché

Ici, on produit du riz et pas de coton. Or, depuis 20 ans, l'ONDR n'apporte plus d'intrants aux zones rizicoles.
"L'engrais, nous dit-on, c'est le monopole de la Cotontchad. On ne trouve pas d'engrais NPK sur le marché. Il est réservé au coton".
Alors, système "débrouille" : les producteurs de riz trouvent les moyens adéquats pour utiliser une part de l'engrais réservé au coton dans la région voisine. Ce sera autant de coton en moins pour les paysans et la Cotontchad !! Et puis, sur le marché, des intrants sont à des prix anormalement élevés. Exemple pour les tourteaux de coton :

- prix à la Cotontchad : 380 F CFA.
- prix sur le marché : 2000 F CFA.

"Heureusement, grâce à l'action du MPZS, nous pouvons acheter directement ces tourteaux à la Cotontchad".

4.2 - Les coûts inaccessibles du matériel agricole

Une charrue vaut 87.750 F CFA et une charrette sur pneus 355.040 F CFA.
Compte tenu du revenu des paysans, ces outils, pourtant indispensables, sont trop chers.

4.3 - Les conflits "agriculteurs-éleveurs"

Afin de gérer au mieux ces conflits "agriculteurs-éleveurs", un comité de conciliation s'est mis en place à Béré. Il comprend :

- un éleveur,
- un agriculteur,
- le pasteur (protestant),
- l'imam (musulman). Pas de prête catholique parce que celui du lieu n'est pas tchadien,
- trois représentants des éleveurs (organisations reconnues par les éleveurs arabes),
- trois représentants des paysans,
- trois représentants des foulbés,
- un assesseur du chef de canton (représentant la justice).

Les membres de ce comité ont tous prêtés serment.
Mais ils attendent l'accord du Ministère de l'intérieur pour pouvoir être opérationnels.
Jean Marc nous affirme : "quand nous aurons cet accord officiel, nous saurons nous entendre. Les solutions existent pour régler ces conflits".

4.4 - La commercialisation du riz

"Béré est enclavé depuis que le pont est détruit. Le passage avec le bac coûte 5000 F CFA aller-retour. C'est presque le prix d'un sac de paddy (riz non décortiqué). Hier (10 février 1996), il valait 6750 F CFA sur le marché et c'était un prix relativement élevé.

Deux problèmes se posent aux producteurs de riz :

a - le décorticage du riz

Il n'existe pas de marché important pour le paddy (riz non décortiqué).
Il faut pratiquement deux sacs 1/2 de paddy pour obtenir un sac de riz décortiqué de 80 kg. "Si on reprend le prix du marché d'hier, on obtient :
6750 F CFA (sac paddy) x 2,5 = 16.875 F CFA le sac de riz de 80 kg.
Or, selon qu'il est décortiqué "machine" ou "à la main", le prix du riz n'est pas le même à la vente ; marché actuel à Béré :
prix 1 sac de riz 80 kg décortiqué "machine" : 16.500 à 17.000 F CFA,
prix 1 sac de riz 80 kg décortiqué "à la main" : 10.000 à 12.000 F CFA.
C'est la raison pour laquelle six groupements ont acheté une décortiqueuse, financée de la façon suivante :
400.000 F CFA d'apport des groupements,
600.000 F CFA de prêt par World Vision,
soit un total de 1.000.000 F CFA.
Cet outil va prochainement être mis en place.

b - l'organisation de la filière riz

Jean-Marc L et son équipe de responsables paysans, ont évalué les coûts de production d'un hectare de riz ainsi que la marge revenant au paysan :

Opérations	Avant dévaluation (93/94 et 94/95)	Après dévaluation (95/96)
• 2 labours croisés	6 000	7 000
• semis	3 000	3 750
• sac de NPK SB	11 000	24 200
• 1 sac d'urée	4 000	8 800
• 1er désherbage / contrat	7 000	15 000
• 2ème désherbage / contrat	3 000	5 000
• épandage NPK SB	1 000	1 250
• épandage Urée	600	750
• frais irrigation	750	750
• fauchage sur contrat	4 000	6 000
• battage sur contrat	5 000	7 000
• fanage (1)	2 000	2 500
• mise en sac	1 000	1 250
• transport pour stockage	1 500	1 500
Total	49 850	86 250
Prix de vente : 15 sacs de paddy de 80 kg x 5000 F /sac (1200 kg / hectare)		(8400 F / sac) (1) (fixée par BDL)
Total	75 000	126 000
Prix de revient	49 850	86 250
Marge producteur	25 150	39 750
9 mois de travail estimés, soit par mois	2 800	4 420

(1) ce prix s'entend pour une qualité bien définie : variété pure, très bon nettoyage, pas de grains verts..

Afin d'améliorer le revenu des paysans, producteurs de riz, Jean-Marc a suscité la création du comité préfectoral du syndicat des agriculteurs de la Tandjilé (CPSAT).
La première assemblée générale a eu lieu les 28 et 29 octobre 1995, à Béré (salle de la Mission catholique) avec la participation d'une centaine de personnes : 2 représentants par groupement et par AV des sous-préfectures de Béré et Laï.
"Suite à une mauvaise interprétation du message, les représentants de la sous-préfecture de Kélo étaient absents" nous dit-on.

A l'ordre du jour :

- installation du bureau exécutif du CPSAT (18 membres dont :
  - 11 postes pour Laï,
  - 4 postes pour Béré
  - 2 postes pour Kélo
- commercialisation du paddy.

Ce dernier point mérite d'être souligné : en effet, le CPSAT a conclu un contrat commercial avec la Société Galo : 12.000 sacs de paddy (75 à 78 kg par sac) sont vendu à Galo, pris sur place dans le village (absence de frais de transport pour stockage) au prix fixé de 90 F CFA par kg.
Ce prix équivaut à celui du riz décortiqué "machine" (prix fort actuel), sans subir le coût du décorticage. Afin de réaliser ce marché, le CPSAT est présent dans chacun des villages où "Galo" achète le paddy : contrôle de la qualité, des poids et des prix payés.

V - Questions diverses

A propos du SYNTRART (syndicat des travailleurs ruraux du Tchad) dont le siège est à Sarh, les responsables de groupements présents disent "mal le connaître". Le CPSAT n'adhère pas au SYNTRART.

Concernant le CONAMAC, Jean-Marc nous indique que dans chaque sous-préfecture, il y a un comité "sous-préfectoral". Son rôle de représentant du "monde rural" intervient dans ce cadre : intermédiaire entre les paysans et l'administration.

Rencontre avec des paysans de la Région de B

B est une localité qui se trouve au Sud de Moundou. C'est une des zones où l'insécurité sévit le plus. Faute de pouvoir y aller, nous avons rencontré trois paysans de cette zone venus participer à une session de formation à INADES de Moundou.

Sur la culture du coton

Il y a beaucoup de problèmes dans la pratique de cette culture. Lors de la remise des intrants, les prix ne sont pas communiqués aux paysans ; ils n'en sont informés qu'après utilisation et précisément lors de la vente du coton où l'argent est retenu à la source. Ils trouvent le prix de ces intrants très élevé, la preuve est qu'après remboursement il ne reste plus rien aux paysans ; certains sont parfois obligés de vendre leur bétail pour solder leur dette.

Pour eux, la culture du coton est déficitaire, surtout que même pour les ristournes tout n'est pas pour le mieux. Tout l'argent est presque retenu pour cause de dettes. Pour ces paysans, en fait ils pratiquent la culture du coton parce qu'ils savent qu'ils pourront cultiver du mil après sur le même terrain ; ce qui leur assure une bonne production.

Cette année, les trois paysans disent que le coton n'a pas été cultivé dans leur région (campagne 95-96) pourtant ils avaient déjà reçu les intrants de l'ONDR, mais à cause du mot d'ordre des politico-militaires, ils ont été menacés d'être tués au cas où ils cultiveraient le coton. Ils ont dont été obligé de stocker les engrais.

Sur les cultures vivrières et l'élevage

Ils en pratiquent beaucoup dans la région. Pour le vivrier, il y a surtout le mil de saison des pluies et le sésame qui se développe de plus en plus. Cette dernière culture semble beaucoup se développer ces derniers temps parce qu'il y a des acteurs qui viennent payer le produit au village. Le kilo de sésame est acheté aujourd'hui à 145 F CFA.
En plus des cultures vivrières, l'élevage est aussi pratiqué. Les paysans élèvent surtout les boeufs, les chèvres, les poulets, les canards et les porcs.

Les groupements et les associations villageoises

Le groupement de D

Il compte 30 membres, 23 hommes et 7 femmes, qui se sont mis en ensemble pour résoudre le problème du labour. Après avoir été sensibilisés par les responsables du Projet CREC, les membres ont épargné et acheté 4 boeufs de labour qui ont malheureusement été volés. Ils ont également participé à la construction d'un grenier communautaire par le BELACD avec un apport propre de 20.000 F CFA. Les sommes épargnées servent également à octroyer des crédits aux membres malades ou qui ont des problèmes de labour.

L'association villageoise de K

C'est l'AV dont . est le président. Elle compte 4 groupements. La principale difficulté est due au fait que les intrants et semences sont toujours insuffisants. Par exemple pour une moyenne de 30 personnes, la quantité reçue permet de satisfaire à peine 20 personnes. Cette situation les oblige à ne satisfaire en priorité que les producteurs qui ont des boeufs de labour.

Les principales difficultés que rencontrent les paysans de B

Ce qui pose le plus problème pour ces paysans, c'est :

- le manque de matériel agricole (charrues, charrettes...) ;
- le manque de formation ;
- l'enclavement dû au très mauvais état des routes ;
- la difficulté pour les producteurs de coton d'avoir les tourteaux qui selon leurs informations sont jetés en brousse à Moundou ;
- l'insuffisance des semences et des intrants par rapport à la demande ;
- la baisse de la fertilité des sols ; pour cela, ils auraient souhaité utiliser les tourteaux ; malheureusement ils ont de la peine à les avoir ;
- l'insécurité permanente qui leur cause un grave préjudice dans la région ;

- les conflits répétés entre agriculteurs et éleveurs.
- la mauvaise organisation du transport du coton qui consiste à dire que tout le coton qui tombe en route avant le pesage à l'usine est imputé aux paysans ; pourtant le coton a déjà quitté le village ;
- la complicité entre le gouvernement et la Cotontchad pour exploiter les paysans, ceci parce que face aux problèmes auxquels sont confrontés les paysans dans la culture du coton, le gouvernement reste passif ;
- le pillage des villages

- Les paysans se retrouvent entre "le marteau et l'"enclume"
"avec tout cela est ce qu'on peut se développer ?".

Aperçu sur quelques ONG de la zone soudanienne

Les BELACD

Bureau d'étude et de liaison d'actions caritatives et de développement

Les actions du BELACD à Pala ont évolué en fonction des circonstances

- dans les années 70, le manque d'eau a fait donner la priorité à la construction de puits ;
- pour répondre aux disettes des années 80, une aide alimentaire a été mise en place avec peu de résultats ; elle a évolué vers la mise en place de greniers communautaires ;
- de leurs côtés, de nombreuses actions ont été initiées par les soeurs à partir des besoins de femmes (en hydraulique, en santé), prises en main ensuite par les hommes ;
- les limites des pharmacies villageoises ont poussé le BELACD à développer des dispensaires (huit actuellement plus deux en construction) ;
- les préoccupations de reboisement ont donné naissance à des pépinières, puis à un conseil agricole avec de plus en plus une orientation vers "le développement durable" ;
- les clubs d'épargne et de crédit (CEC) sont nés car c'était un besoin ressenti par la population... ;
- les puits, la santé, l'animation surtout dans le secteur agricole sont des actions importantes et qui évoluent.

L'action du BELACD dans le secteur agricole

"C'est pendant la guerre que les actions ont commencé ; c'était la volonté des gens de bouger vers 1982.

Dans les cinq zones du diocèse (Léré, Sala, Gounou-Gaya, Fianga, Gougor) il y avait un ***problème de sécurité alimentaire*** *; nous avons appuyé les greniers familiaux gérés par les femmes et ensuite les* ***greniers communautaires villageois*** *ces derniers ont un aspect social mais aussi économique : vendre les excédents. Progressivement se sont mis en place des* ***greniers de secteurs*** *dans certaines zones, qui sont en fait des greniers de troisième rang."*

Les actions concernent actuellement **quatre volets** :

- la sécurité alimentaire ;
- le conseil agricole ;
- le reboisement ;
- l'appui aux groupements paysans.

Les priorités varient selon les zones :

- à Léré et à Fianga, la sécurité alimentaire est considérée comme prioritaire, suivie du conseil agricole ;
- à Bongor, c'est surtout le conseil agricole ;

- à Gounou-Gaya, la priorité c'est la protection de l'environnement ; ce sont des gens "fous de coton", ils ne font pratiquement que du coton et un homme qui n'en fait pas n'est pas considéré ; on a évalué avec les paysans les arbres abattus ou dont la croissance est limitée ; c'est environ 150 arbres/cordes. Les gens ne font pas de jachère et quand une terre est abandonnée, elle peut être reprise par un autre producteur. Une association des planteurs d'arbres (APA a été créée).

Le volet le plus important tend à être le **conseil agricole** ; depuis 1994, nous avons mené des enquêtes avec les paysans sur les systèmes de production ; l'orientation maintenant est celle de l'**agriculture durable** entendue par les paysans comme l'amélioration durable de leurs conditions de vie.

Modalités de travail

"Le BELACD travaille avec les gens sans les dépasser à la différence de certaines ONG qui veulent aller très vite, trop vite..."

"Le BELACD ne donne pas beaucoup d'aides matérielles et quand il en donne elles sont conditionnées. L'appui concerne l'animation, l'appui à la réflexion, la formation, on peut soutenir matériellement aussi (paiement d'une partie des animateurs paysans par le BELACD dans certaines organisations fédératives, aide à la réalisation de certain projet, etc."

"Nous avons actuellement 13 projets locaux dans les cinq zones dont cinq dans la zone de Léré, un à Torrock, etc. Les problèmes varient selon les zones, il faut en tenir compte..."

La promotion féminine

"Ce n'est pas facile ; ça dévie facilement vers le tricot et les broderies et le reste n'est pas évident car les femmes sont très prises, ont peu de temps disponible, n'ont pas confiance en elles, veulent se mettre avec les hommes, etc."

"Les groupements de femmes Moudang"

Ils réunissent neuf groupements de femmes de Pala et des villages environnants.

Tout a commencé avec la commercialisation de l'arachide en commun qui, vendue, a permis l'achat d'une décortiqueuse à arachide ; peu à peu les neuf groupements ont été équipés. Au départ cela marchait bien parce qu'elles étaient les premières mais d'autres ont acheté des décortiqueuses et la rentabilité a diminué ; elles ont alors acheté une presse à huile à la GTZ mais elle ne fonctionne pas...

L'argent gagné n'est pas redistribué aux membres ; il est utilisé pour faire quelque chose ensemble, continuer à s'équiper.

Les femmes se sentent diminuées "parce qu'elles ne voient pas", ne savent ni lire, ni écrire ; elles paient un instituteur (5 000 F + la culture de son champ) pour qu'il leur

apprenne le français mais elles ont suspendu car il demande plus d'argent ; il faudrait trouver quelqu'un qui puisse faire l'alphabétisation en moundang.

C'est un homme qui tient les comptes mais "il ne peut pas manger" car ce sont les femmes qui ont l'argent ; elles le déposent au BELACD ou l'investissent.

Les idées ne manque pas : acheter une charrue ("il y a toujours des palabres dans les familles quand les femmes veulent avoir accès au matériel agricole), des pousse-pousse, etc., et "on trouvera, ce ne sont pas les problèmes qui manquent...".

La santé

"Les pharmacies villageoises sont insuffisantes ; c'est pour cela que nous investissons dans les dispensaires (8 actuellement plus de 2 en construction..."

"La santé ne peut être entièrement autofinancée ; les dispensaires ont besoin d'une subvention d'équilibre (10 % environ du budget de fonctionnement)."

"Dans le secteur de la santé, nous sommes favorables à la présence d'une action privée à côté de celle de l'Etat. Le privé peut tenter de nouvelles manières de faire..."

Les clubs d'épargne et de crédit

Origine

Vers 1985, une COOPEC a été créée à Bissi-Mafou avec l'appui du BELACD et ensuite d'autres en ont entendu parler.

A partir de 1987, beaucoup de demandes ont été faites au BELACD et il a fallu créer une structure d'appui.

Depuis 1993, les CEC se sont constitués en une **union des CEC du Mayo-Kebbi**, les employés au BELACD sont devenus les salariés de l'union.

Le fonctionnement d'une CEC

Trois étapes

- L'épargne est collectée pendant deux ou trois ans ; c'est l'étape "chacun pour soi" ou chaque adhérent paie son droit d'adhésion et fait ses dépôts.
- Ensuite, le capital social est constitué ; c'est l'étape "chacun pour tous" où pour devenir propriétaire du système, les adhérents paient une part sociale afin que le système grandisse.
- Enfin, le crédit commence ; c'est "tous pour chacun" ; au départ, il ne s'agit que de crédits pour des actions productives pour un maximum de 3 ans.

L'épargne est rémunérée à 3 % et le crédit à un taux de 15 à 20 % selon les CEC.

Les modalités d'accès au crédit sont rigoureuses : il faut une demande écrite qui est examinée par le comité de crédit (composé de représentants du village et non du seul CEC) ; le demandeur doit présenter des garanties, recevoir la visite du comité et attendre la décision ; c'est long comparé à l'usurier où l'argent est disponible tout de suite mais à qui il faut rembourser 2 000 F pour 1 000 F empruntés pendant un mois.

Des résultats

L'épargne collectée s'élevait à 150 000 000 fin 1994 et à 200 000 000 CFA fin 1995 (30 caisses) ; le crédit a été de 15 millions en 1994 et de 20 millions en 1995 soit 10 % des sommes collectées ; le remboursement est de 100 %. Le volume du crédit est faible car il faut maîtriser la croissance du système : au départ, dans une CEC le volume total du crédit ne peut excéder 30 % des sommes épargnées ; si le remboursement est de 100 % le crédit passe à 40 % de l'épargne collectée, puis à 50 % avec un maximum de 60 %.

L'union des CEC bénéficie d'une subvention extérieure car l'autofinancement du fonctionnement n'est couvert qu'à 31 % (sur les 20 millions nécessaires, les CEC contribuent pour 6,5 millions).

L'épargne collective (groupements, AV) représentait 32 % de l'épargne totale en juin 1995.

Fin 1995, il y avait 8 120 épargnants dont 480 étaient des groupements.

Le crédit concerne l'équipement agricole, les intrants, la commercialisation, l'élevage, la transformation des produits, etc. Pour les femmes cela peut être des beignets, des bili-bili, la commercialisation de l'arachide, etc.

Des évolutions lentes

"Les gens ne sont pas habitués à l'épargne monétaire car ici l'épargne en bétail est dominante ; en plus, l'économie est encore peu monétarisée ; enfin, les gens ont peur de l'endettement car cela est considéré comme un déshonneur 'un homme doit prévoir, mettre de côté des boeufs'..."

"Le crédit aux femmes et aux groupements féminins se développe très vite ; elles sont demandeuses de tout ce qui peut générer des revenus ; tout le monde leur prête (SAILD, GTZ...) et elles remboursent très bien."

Les principaux problèmes

- L'insécurité.
- Les difficultés de communication et de transport.
- Les détournements : il y a eu quatre cas dont un grave où le responsable est parti avec la caisse ; le remboursement est fait par la famille du coupable car la solidarité sociale est forte.

- Trouver de bons projets à financer est difficile ; il y a des idées mais leur réalisation demande des investissements trop importants pour une CEC et les micro projets ont des effets limités.

La formation

Le BELACD a un centre de formation pour les animatrices de la promotion féminine, les présidents et les gérants de CEC, les enseignants, les responsables de dispensaires, etc.

Des orientations de travail

- Le BELACD de Pala à environ 100 salariés...
- Faire un travail dans la durée, lentement, en tenant compte des difficultés du changement car *"ici un original est un marginal et non un modèle" ; "il faut laisser aux choses le temps de se mettre en place et ne pas vouloir tout mettre en relation trop vite..."*

  "Le BELACD ne veut être le sous-traitant de personne ; il est ouvert à des collaborations concrètes, localisées, sur la base d'un partage clair des tâches. Le BELACD tient compte des actions menées par les autres intervenants ; ainsi :

  - les actions à Guelendeng ont été arrêtées car il y avait trop d'intervenants,
  - quand la GTZ a commencé à faire des puits, nous avons arrêté d'en faire..., la collaboration avec la GTZ est bonne car ils font du travail sérieux.

Des interventions diversement adaptées au milieu

"Certaines ONG sont pleines de bonne volonté mais sont ingénues ; d'autres ont beaucoup de moyens et s'implantent dans des secteurs où il n'y a pas vraiment de demande ; cela peut diviser les paysans à qui on propose des appuis semblables à de conditions différentes."

"Il faut une communication entre les différents intervenants mais la coordination ne peut se faire qu'à l'échelon local, autour des problèmes concrets, à l'échelle humaine."

Les organisations paysannes de la région

Il y a beaucoup de groupements, il y en a dans tous les villages ; avant la guerre, les gens attendaient tout de l'Etat ; en 1979-80, des initiatives ont été prises ici et là ; certaines sont restées formelles, d'autres non.

Il n'y a pas de "groupements BELACD", chaque groupement peut faire appel aux autres intervenants.

Les AV

Elles ont été créées par l'ONDR pour le coton ; cela a permis de dégager des ressources pour le village (puits, écoles...).

L'AV fonctionne avec la caution solidaire pour la récupération des dettes des intrants ; or, la caution solidaire ne fonctionne bien que si les gens concernés se cooptent volontairement ; sinon, les gens paient pour les paresseux...

Les organisations fédératives

"Ca va parfois un peu vite" mais il y a des cas où les gens se prennent en main (AOPK, OP de Bissi-Mafou).

BELACD-MOUNDOU

I-PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Le BELACD, Bureau d'Etude et de Liaison d'Actions Carritatives de Développement, a été créé par les églises catholiques.

11-Date d'implantation

Son implantation date des années 70, moment où l'église catholique a eu à gérer la distribution d'une aide alimentaire d'urgence. Elle est devenue association de droit tchadien en 1986.

12-Zone d'action

Le BELACD de Moundou couvre tout le diocèse de cette préfecture, soit 6 régions, Kélo, Bénoye, Doïti, Moundou, Baïbokoum, Béré. Ceci représente au total près de 1000 villages.

13-Domaine d'intervention

Cinq secteurs d'activités:

- -Promotion féminine,
- -Hydraulique villageoise,
- -Culture et formation,
- -Santé
- -Développement rural.

En ce qui concerne le développement rural, le BELACD a retenu 4 programmes qui sont:

- -organisation du monde rural,
- -économie familliale et communautaire,
- -gestion des ressources naturelles,
- -protection de l'environnement.

14-Méthodes d'approche

Le BELACD conçoit les groupements comme le moteur du développement social du village et non comme une entreprise à caractère économique. L'approche du BELACD est diversifiée, elle se situe notamment autour des points de regroupement du village, tel que le puits, l'église. Les groupements sont alors identifiés et sélectionnés selon une panoplie de critères diverses, bons agriculteurs, bonne tenue des documents de gestion, pas d'alcooliques...

15-Moyens logistiques

Le budget annuel du plan cadre 95-96 atteint une somme de 284 Millions de Fcfa contre 314 l'année précédente.
Le personnel d'intervention est composé d'un directeur, d'un gestionnaire, de 5 coordinateurs des différents volets d'intervention et de 4 animateurs.

16-Evolution des interventions

Le BELACD a fait procéder à la fin 94 à une évaluation de ses activités par l'INADES et le CEFOD, ceci afin de préparer le nouveau plan cadre.
Il en est principalement ressorti que le BELACD devait effectuer "un retour au village". L'audit a fait apparaître une fragilité dans la démarche de développement à la base, un manque d'articulation

entre les divers partenaires. Des tensions sont apparues entre les communautés chrétiennes et les groupements de développement.

En outre, le BELACD s'est réorganisé en adoptant une approche régionale. Six régions d'interventions aux caractéristiques différentes ont été définies afin de pouvoir intervenir en fonction de leurs spécificités.

17-Problèmes vis à vis des perturbations

Le BELACD tient une place importante dans la dénonciation de ces problèmes. Il est membre actif du comité d'alerte, (Cf fiche).
Cette action tient du fait que le BELACD estime ne pas avoir à jouer le rôle de "pompiers" mais plutôt intervenir avant que ne surgisse les problèmes.
Le BELACD est souvent l'organisme chargé d'aider les populations en difficulté par la distribution de vivres ou d'autres biens matériels. Il est aidé en cela par divers bailleurs de fonds.

18-Relations avec les autres partenaires

En sus de son appartenance au comité d'alerte, le BELACD fait parti du COLONG, comité de liaison de ONG de Moundou. On peut d'ailleurs dire que le comité d'alerte est une émanation du COLONG.
Selon le BELACD, il est bon de savoir et coordonner les activités de chacun. Mais, cette activité devrait être l'apanage de l'état. Le BELACD remet en cause le SPONG, Secrétariat Permanent au ONG à N'Djaména, sur son efficacité et sur son action.
Il souligne aussi que de nombreux organismes de développement ont laissé beaucoup de groupements "sur le bord du chemin".
"Le BELACD n'est ni l'ONDR, ni la Coopération Française".

19-Perspectives futures.

Le BELACD insiste plus particulièrement sur l'autonomie de ses actions et son équipement en instruments d'analyse plus performants, "l'amateurisme doit laisser la place à plus de professionnalisme".

II-LES ORGANISATIONS PAYSANNES PARTENAIRES.

21-Nombre

400 groupements soit près de 1200 membres sont partenaires du BELACD. Les groupements sont féminins, masculins voire mixtes.

22-Localisation

Elles sont réparties sur l'ensemble du diocèse de Moundou.

23-Type d'organisation

Les groupements peuvent avoir différents types d'activité:

*productives
- -champs collectifs,
- -location du travail des membres,
- -commercialisation des céréales,
- -vente du coton en MAG...

*sociales
-coop santé,
-prise en charge des écoles spontanées,
-amélioration des points d'eau.

24-Qualité des O.P.

"Les structures d'organisation du monde rural ne sont pas suffisamment claires pour assurer la cohésion et faciliter les activités des groupements".
Le BELACD estime que les problèmes proviennent en grande partie du fait du non respect des règlements intérieurs... Ceux-ci ont été importés par l'extérieur et ne sont pas une création originale du groupement.

C'est une nébuleuse de groupements qui sont partenaires du BELACD. Dans son plan cadre, il a été choisi de ne conserver les meilleurs d'entre eux en fonction de critères tel que:

-réunions régulières,
-formation,
-souci scolaire,
-bons agriculteurs, etc.

Le BELACD prévoit son intervention autour d'une vingtaine de groupements par paroisse.

III-POINT DE VUE GENERAL SUR LES OP ET INSTITUTIONS.

31-Situation des producteurs.

"Le mouvement paysan est une immense expérience". Les gens ont pris conscience de leur existence, émergence de la société civile. C'est un phénomène récent qui date d'après la guerre de 84-85.
Le mouvement initié par l'ONDR et la Coton Tchad autour de la culture du coton en créant les AV est un mouvement positif selon le BELACD. Il a permis d'engager les paysans dans la voie d'une meilleure organisation.

Via l'UNAD à N'Djaména, le BELACD est un membre important du CONAMAC. Il estime notamment que cette organisation devrait descendre sur le terrain: "les paysans ont besoin d'un appui pour la constitution de leur dossier de reconnaissance.

Le BELACD reçoit quantité de doléances de la part des paysans par rapport à la situation militaire. C'est en grande partie ce qui a motivé la création du comité d'alerte avec d'autres ONG. Il espère ainsi, par la dénonciation des exactions commises, les voir s'atténuer. Il souhaite une prise de conscience nationale, voire internationale vis à vis de ces événements.

32-Situation des institutions et autres ONG.

"L'état ne joue pas son rôle, notamment en matière de coordination des ONG et des autres institutions de développement ".
L'état ne se préoccupe pas des ONG.

33-Perception du contexte institutionnel et des besoins des producteurs.

"Il n'existe rien en matière de communication, ni radio efficace, ni publication".
Il y a un gros effort à faire dans ce domaine de communication.
En outre des efforts importants sont à faire en matière de coordination, l'état doit jouer son rôle.

Fiche d'entretien avec la "CECADEC"* Pala

Le CECADEC s'affiche clairement comme l'émanation de l'Eglise fraternelle luthérienne au Tchad (entête de documents, véhicules, etc.).

Historique

Le CECADEC est une **institution d'églises** protestantes qui sont **au Tchad depuis 1920.**

En 1976, l'idée d'une nécessaire amélioration du niveau de vie des populations prend forme.

De 1976 à 1985, un projet s'élabore progressivement.

1986, on appelle **un couple de Pays-Bas (Europe)** et une **étude de milieu** est conduite en 1987.

Cette étude révèle :

- un manque de moyens pour le travail agricole ;
- des famines aux périodes de soudure, etc.

Il en résulte, en **1988**, la création d'"**un centre d'appui au travail du développement" à Pala**, avec quatre permanents. Il devient le CECADEC.

Les activités du CECADEC

Fonds de crédit agricole (FOCRA)

■ **Les premières activités** démarrent en **1989**, avec des systèmes de "**fonds de crédit agricole" (FOCRA)** pour l'acquisition de **matériel agricole.**

Au départ les paysans se regroupent au village, créent un "fonds propre" (en nature et en espèces) ; les besoins en matériel et boeufs sont recensés ; une sélection de personnes est réalisée ; après quoi **on accorde un crédit,** avec un faible intérêt.

Un **appui en formation** accompagne cette aide au crédit.

■ **A partir de 1990,** un crédit, plafonné à 150 000 FCFA par groupement, remboursable en 4 ans sans intérêts, est accordé.

■ **Mais dès 1992-93, on limite le plafond à 100 000 FCFA et la durée du prêt à 2 ans**. Car les crédits accordés semblent trop élevés par rapport au niveau de fonds propres des groupements, qui demeurent responsables de leur gestion.

---

* Centre chrétien d'appui au développement communautaire.

■ **Enfin, en 1993-94,** CECADEC estime que les frais engagés par les prêts consentis (notamment les suivis de formation) exigent **un intérêt fixé à 10 %** des 100 000 FCFA.

■ L'objectif était d'atteindre 23 villages par an : la réalité se situe entre 8 et 19 villages.

■ **La formation qui accompagne les crédits "FOCRA"** se réalise au village, ou par groupe de village.

Les principaux thèmes abordés sont :

- Comment un groupement peut être dynamique ?
- Choix de champs.
- Choix de boeufs.
- Gestion de fonds prêtés.
- Utilisation du matériel...

■ Bilan "FOCRA" de 1989 à 1995

Les crédits accordés concernent 112 groupements, pour l'acquisition de :

- 513 boeufs ;
- 364 charrues ;
- 210 sarcleuses ;
- 177 corps butteurs.

Une évaluation, réalisée en 1993, estime à 16 millions de FCFA la masse monétaire utilisée de 1989 à 1993.

■ Méthodologie d'approche

Le CECADEC pratique deux méthodes selon le contexte du village :

- **il existe une association villageoise** (AV) : dans ce cas c'est à l'AV de décider quel groupement doit bénéficier d'un prêt, après un inventaire des besoins en matériel agricole dans le village ;
- **il n'y a pas d'AV au village :** nous aidons à la constitution d'un groupement en fonction des besoins en matériel agricole.

Constitution du fonds propre, deux méthodes :

- **dans les zones cotonnières :** le groupement constitue lui-même son fonds ;
- **dans les zones non cotonnières :** il apparaissait difficile au "CECADEC" que les paysans commencent par constituer un fonds commun au groupement. Alors le centre a apporté au groupement une paire de boeufs et une charrue. Le groupement contractait un prêt de 242 000 FCFA sans intérêt. On considérait, dans ce cas, que leurs champs collectifs constituaient leur fonds de départ.

- **Constat :** dans ce cas de figure personne n'est responsable du matériel et du bétail (boeuf volé...). *"Aussi, depuis 1994, il a fallu changer de méthode, les paysans **doivent d'abord réaliser** un groupement avec fonds propres **avant** notre intervention."*

L'activité du FOCRA est la principale activité du centre. Mais elle n'est pas la seule.

Les greniers communautaires

Cette action a pour but de lutter contre les risques alimentaires en période de soudure.

Il s'agit d'un stockage commun, dans des greniers traditionnels, pour permettre de **distribuer du mil à crédit au moment de la soudure.**

Celui qui est dans le besoin, à cette période, demande à la communauté la quantité de céréales nécessaire à sa consommation.

Un intérêt de 25 à 50 % est demandé.

Le remboursement de la dette, comme de l'intérêt, est versé en nature et sert à reconstituer le stock. Il s'agissait d'inverser le phénomène classique :

- au moment de la récolte, le paysan vend son mil à prix "bas" ;
- au moment de la soudure, il vend pour se nourrir du bétail à prix "bas" pour acheter du mil à prix "haut".

- **Formation d'accompagnement :** comme pour l'activité "FOCRA", des formations locales accompagnent "les greniers communautaires" :
- tenue des documents de gestion (administration) ;
- conservation de la récolte ;
- gestion de la collecte ;
- raison d'être du grenier communautaire...

Pour ces formations les images "méthode GRAAP" sont utilisées.

Actuellement il y a : 69 greniers communautaires hommes et 42 greniers communautaires femmes (sous-préfecture Kélo).

"FOCRA" et "greniers" peuvent se retrouver dans le même village, mais dans des groupements différents.

Soins, santé primaire

Il s'agit d'un enseignement sanitaire décentralisé dans des villages :

- diagnostic et dosage des médicaments pour des maladies fréquentes : paludisme, diarrhées, conjonctivite...
- accès aux médications de base avec dépôts de médicament : Gaya, Bongor, Torrock, Kélo, Pala...

- espacement des naissances : 300 couples ont été formés sur ce thème en trois temps :
  - · premier temps : on forme les femmes,
  - · deuxième temps : on forme les hommes,
  - · troisième temps : hommes et femmes ensembles.
- Formation et recyclage de "matrones" intervenants pour les accouchements : 77 matrones traditionnelles ont ainsi été formées par un médecin expatrié.
- Prévention contre le SIDA.

Pour ces formations des livrets, en français et en langues vernaculaires (9 langues) sont édités.

Ainsi, de 1987 à 1995, le bilan est le suivant :

- 1 201 élèves savent reconnaître le paludisme ;
- 451 savent soigner les plais ;
- 100 utiliser l'aspirine ;
- 25 diagnostiquer une diarrhée et la soigner.

Action féminine

Dans un précédent chapitre *"Les greniers communautaires"*, nous avons déjà parlé des greniers communautaires féminins.

Mais depuis 1995, d'autres activités ont vu le jour.

Les groupements féminins de crédit culture

Le matériel agricole est d'abord utilisé dans les champs du mari (premières pluies) et plus tard dans les champs des femmes. Pour cultiver leurs champs les femmes manquent donc de matériel. Elles créent des groupements qui constituent une caisse (de 15 000 à 20 000 FCFA) afin de se consentir des petits prêts entre elles. Leur thème général : "que faire pour produire mieux ?".

En 1995, étaient prévus des "crédits de labour aux groupements de femmes". Ces crédits sont **accompagnés de formation aux techniques culturales.**

Transformation de produits locaux

Un slogan dit : *"Produisons localement et consommons localement"*.

De nouvelles productions sont implantées. Citons le **soja** pour la nutrition humaine (enfants et adulte, richesse en protéines).

Notons la **fabrication du savon** (plus ancienne) mais quasiment abandonnée "parce qu'on préfère le savon des blancs". Mais "le savon du marché" a beaucoup augmenté depuis la dévaluation du FCFA.

Alphabétisation

Il est envisagé l'alphabétisation en langues locales. Le centre souligne que bon nombre de groupements féminins ont "un secrétaire homme" parce que lettré.

Les marchés autogérés des vivriers (MAGEV)

Il s'agit d'une **expérience tentée dans 13 villages** et **uniquement avec des groupements** "FOCRA" ou greniers **qui ont fait leur preuve.**

"Nous partons du constat que deux produits se conservent et se vendent toute l'année, avec des prix qui fluctuent énormément : **l'arachide et le paddy** (riz)."

Le système expérimenté consiste à donner **un crédit de 200 000 FCFA, à 10 % d'intérêts, afin d'acheter des vivriers dans le village.**

Le groupement revend ces deux productions à une période de prix élevés. *"Ils peuvent ainsi doubler le montant du crédit mis à leur disposition."*

Les reventes se sont surtout au village pour le paddy, et sur les marchés locaux voisins pour l'arachide.

Certes, l'ONDR réalise aussi ce genre d'activité (crédits pour la commercialisation des vivriers), mais sur la totalité des productions vivrières.

Gestion des terroirs et expérimentation

Dégradation des sols

Compte tenu de la dégradation des sols, des expérimentations ont lieu **au centre de Palo :** il s'agit **d'insérer les cultures dans des couloirs de "Leucaena" de 5 mètres de large** (espace entre les rangées d'arbres). Cette plante enrichit les sols grâce à l'azote atmosphérique transmis par ses racines.

On taille les arbres avant le labour : les branches constituent (de l'humus et la taille interdit à l'arbre de grandir selon sa taille normale).

Ces essais de culture s'appliquent au maïs, arachide et soja.

Fourniture de semences sélectionnées à des producteurs

Des semences sélectionnées sont achetées au Tchad et multipliées au centre de Pala (maïs, arachide, soja, paddy).

Une évolution a été faite auprès des bénéficiaires de ces semences en 1995.

Champs de démonstration

Des champs de démonstration sont mis en place par le CECADEC.

Zones d'intervention

Le CECADEC intervient sur une surface d'environ 30 000 km² comprenant :

- la préfecture du Mayo-Kébbi ;
- la sous-préfecture de Kélo ;
- une partie du Chari Baguirmi au sud de N'Djaména.

"Ces zones correspondent à l'implantation de nos églises."

Organisation interne, personnel

L'institution centrale à Pala compte 11 permanents. Trois sont au "centre de santé primaire" à Gaya. Douze animateurs régionaux, au niveau des sous-préfectures, travaillent 6 mois par an pour le CECADEC (de décembre à mai).

Ils sont polyvalents ("FOCRA", "greniers"...) et tous Tchadiens. Le centre est équipé de deux véhicules et d'un poste radio en relation avec toutes les églises protestantes du Tchad.

Jugement porté par le centre sur ses groupements

■ **Certains groupements sont dynamiques.** Ils sont à jour de leurs remboursements "prêts CECADEC". Ils ont fait fructifier leurs fonds de départ. *"Avec ceux-là, nous pouvons signer à nouveau des contrats accordant des crédits."*

■ Par contre **d'autres groupements n'ont plus de fonds propres** : parce qu'il y a mésentente au sein du groupement (des arriérés de remboursement persistent) ; aussi parce qu'ils ont une mauvaise gestion : quelquefois des "AV" puisent sur les fonds du groupement). *"Il est parfois difficile de distinguer la caisse du groupement de celle de l'AV."* Cette catégorie de groupements doit **se constituer un minimum de fonds propres** si elle veut contracter de nouveaux emprunts auprès du "CECADEC".

Relation avec les autres organismes

Avec le "BELACD"

Nous faisons en sorte de ne pas intervenir dans le même village pour la même activité (*"ainsi le BELACD est très implanté en 'greniers communautaires' dans le secteur de Léré. De ce fait nous n'y intervenons pas pour ce type d'action."*)

"S'il nous arrive de travailler dans un même village, nous étudions comment nous pouvons être complémentaires".

Il est prévu, prochainement, une rencontre entre les ONG qui collaborent sur cette zone, pour confronter la liste des activités que chacun soutient dans chaque village.

Avec les CFPA qui devient le CFPR (rural)

"Nous avons d'excellentes relations : leurs expériences nous aident en matière de réflexion sur la formation." "Nous, nous sommes ***pour une formation ponctuelle à partir des activités de terrain.****"*

"Si les paysans ont des problèmes d'animaux, nous les orientons vers le service d'élevage."

Ressources du CECADEC

Le CECADEC est financé principalement par deux bailleurs de fonds :

- AEN (Aide des églises norvégiennes) ;
- ICCO-Néerlandais (commission coordination développement) fonds distribués par le groupement.

Pour 1994 et 1995, les crédits annuels accordés par ces deux institutions s'élèvent à égalité à : 22 millions de FCFA × 2 = **44 millions de FCFA.** Si l'on ajoute un fonds "santé", le **budget annuel de CECADEC** est de l'ordre de **50 millions de FCFA.**

Les priorités définies par le CECADEC

- La **sécurité** dans le pays.
- Le bon fonctionnement des **écoles.**
- L'**alphabétisation** des femmes en langues locales.
- La **sécurité alimentaire.**

  "Nous sommes dans une zone cotonnière. Les gens sont pris par le coton et pas assez par le vivrier. Il faut les décourager de faire autant de coton."
- Acquisition de **décortiqueuses pour le riz (première transformation).**

Le CECADEC argume sa demande à partir de quatre constats :

1. **La valorisation du "décorticage machine" :**

   un riz "décortiqué main" se vend 8 000 FCFA le sac (+/– 80 kg),

   tandis qu'un riz "décortiqué machine" se négocie au minimum à 15 000 FCFA le sac.
2. **Le coût du décorticage par les commerçants :** est de 3 000 FCFA le sac de riz (soit 1 000 F par sac de paddy. Il faut 3 sacs de paddy pour obtenir un sac de riz).
3. **L'importance des quantités à décortiquer par village**. L'exemple du village de Karoum (45 km de Kélo) est cité : **"25 exploitations** sur **176** chefs de famille ont été analysées. Les besoins de ces 25 exploitations en décorticage sont de : 25 x 6 cordes x 15 sacs/corde = 2 250 sacs. La demande en décorticage existe donc. D'autant qu'il existe 12 autres villages dans un rayon de moins de 10 km de Karoum.

4. **L'éloignement des "commerçants décortiqueurs" de certains villages** oblige les paysans à décortiquer à la main.

Le CECADEC est en train de réaliser une étude économique sur ce thème.

Réflexions du CECADEC sur :

Le CONAMAC

Le CECADEC est membre adhérent du CONAMAC. Il indique qu'il existe un comité de suivi des organisations paysannes à Pala (pour la sous-préfecture). Mais ce comité n'est pas opérationnel.

Entretiens avec "APICA"*

Maxime APICA : *"Développer, c'est épanouir ce qui existe déjà en germe"*

Historique

Créée en 1980, l'"APICA" est une association internationale de droit suisse à but non lucratif. Son siège se trouve à Douala, au Cameroun.

Cette association est partie du constat que le milieu des interventions du développement n'est pas un tout déstructuré et inactif. Bien au contraire, il se signale par des initiatives et des actions de développement (groupements locaux, projets confessionnels...) qui méritent soutien et promotion.

De même, de nombreux savoirs technologiques traditionnels ou novateurs existent. Ils sont souvent peu ou mal connus. Ils constituent une richesse à exploiter.

Zones d'intervention

L'association travaille dans six pays de l'Afrique Centrale : Cameroun, Congo, Tchad, Gabon, Guinée équatoriale, République centre Afrique.

A Sarh, où nous sommes, se situe son antenne "Afrique Centrale Est" qui travaille au Tchad et en RCA.

Chaque antenne comprend deux services de terrain :

- le service d'appui technologique (SAT) ;
- le service d'appui au développement (SAD) ; auxquels s'ajoute un centre de documentation.

Activités de l'antenne "Afrique Centrale Est" à Sarh

Nous ne mentionnerons ici que les activités qui concernent le Tchad (zone soudanienne).

Le responsable de l'antenne, nous indique que "APICA" est présent au Tchad depuis 1990, surtout au Moyen Chari.

Activités du SAT

Un fonds de 80 millions de FCFA a été dégagé pour la création de 5 ateliers ruraux. Les artisans gérants ces ateliers, mis en place par APICA, sont propriétaires de leur outil.

* Association pour la promotion des initiatives communautaires africaines.

L'atelier, en dur, et son équipement (groupe électrogène, moto-soudeuse, perceuse...) revient à 4 200 000 FCFA. L'artisan preneur doit rembourser cette somme à raison de 800 000 F/an, sans intérêts (soit sur environ 5 ans).

Ces ateliers se situent à :

- Kyabé ;
- Moïssala ;
- Koumra ;
- Maro ;
- Bébédjia. Ce dernier est fermé provisoirement.

Chacun de ces artisans fabrique charrues, charrettes, moulin, décortiqueuse... et pratique la mécano-soudure.

"APICA" identifie les technologies existantes en matière de matériel et d'équipement agricole. Puis, il teste des modèles de sa fabrication : *"Ainsi, une charrette bovine a été mise au point ; comme elle est fabriquée localement, son entretien et son suivi en sont facilités dans le cadre du 'réseau' APICA. De même une version 'charrette 4 roues' avec suspension est à l'essai. Un type de moulin a été conçu pour pouvoir être fabriqué par les artisans de brousse..."*

Un marché avec l'ONDR a permis des fabrications de charrettes

- 200 en 1992 (délai de 6 mois pour les réaliser) ;
- 150 en 1993 (délai de 3 mois pour les réaliser) ;
- 100 en 1994 (délai de 6 mois pour les réaliser).

(L'atelier AFDI à Doba a bénéficié du même type de "marché charrettes").

Le prix des matériels fabriqués dans ces ateliers :

- charrue = 35 000 à 50 000 FCFA ;
- charrettes, 2 roues sur pneus = 275 000 FCFA ;
- charrettes (4 roues) expérimentales = 550 000 FCFA (12 de fabriquées) ;
- corps butteur (en cours de fabrication) ;
- moulins à céréales passe de 150 000 FCFA à 350 000 FCFA après la dévaluation (certains tournent sans problème depuis 2 ans ; des tests de fiabilité technique et de rentabilité ont été réalisés par "APICA").
- **"APICA"** accorde également des **crédits "matières premières"** aux artisans installés, notamment pour la ferraille. Le marché de la ferraille neuve passe par l'ONDR.
- APICA a également une action **formation des artisans, principalement dans deux domaines :**

· fabrication des matériels agricole ;
· utilisation des équipements.

Réseau des groupements et associations d'artisans et des organismes d'appui aux artisans

Une **coordination** des artisans ruraux et citadins, et de ceux qui les appuient est en cours de réalisation.

Activités du SAD (Service d'appui au développement)

Ces activités concernent une grande partie de la zone soudanienne :

- le Moyen Chari ;
- le Logone occidental ;
- une partie du Logone oriental (Béti...) ;
- une partie du Moyen Kébbi (avec GTZ) ;
- **Les activités sont de deux ordres** :

a. **La formation à l'animation des organisations de base :** il s'agit de former les responsables des organisations paysannes dans les domaines :

de la gestion de leurs groupements,

de leur fonctionnement et organisations internes,

de l'évaluation de leurs résultats,

b. **La gestion de terroir et la conduite des activités agricoles :**

· agriculture intensive, parcelle bien travaillée, comparée aux revenus d'une agriculture plus extensive,

· tests agro-pastoraux,

compost, fosses à fumier,

· haies vives pour protéger les cultures des bovins.

Une action "**promotion féminine**" se développe particulièrement à partir de cette année :

- extraction de l'huile à froid, à partir de l'arachide et du karité (presse manuelle) ;
- teinture pour les pagnes ;
- fabrication de savon.

L'accent est mis sur une sensibilisation aux activités économiquement rentables.

Les moyens mis en oeuvre à Sarh

Le personnel

Considéré encore comme insuffisant par le responsable APICA.

SAT : 5 personnes, dont 2 cadres et 3 à l'atelier.

SAD : 9 personnes, dont : 1 responsable du centre "SAD", 1 responsable féminine, 1 documentaliste, 1 aide comptable, 1 secrétaire (aide au programme féminin), 1 animateur, 3 sentinelles, soit 14 personnes.

Les moyens financiers

L'antenne de Sarh a un budget annuel de 120 millions de FCFA.

Ces principaux bailleurs de fonds sont :

- la coopération suisse (pour un tiers) ;
- Action "Carême suisse" ;
- EZE (Allemagne) ;
- et des petits bailleurs...

Par ailleurs "APICA" a servi d'intermédiaire entre "Union des étudiants culture et développement" et la "Coopération française"pour un projet d'assainissement de la ville de Sarh (enlèvement des ordures, latrines publiques...). L'aide pour ce projet est de 13 000 000 de FCFA.

Appréciations d'APICA sur les organisations paysannes et les problèmes agricoles

Les associations villageoises (AV)

"Certes, certaines fonctionnent bien quand elles ont des leaders valables. Mais un certain nombre ne respecte pas leurs règles de fonctionnement (élections de responsables, gestion des caisses...). Il y a souvent confusion des rôles, des objectifs. Il faut ***clarifier*** *:*

- *améliorer les façons de décider ;*
- *éviter les rétentions d'informations ;*
- *concevoir la structure à partir et autour d'une activité."*

La "caution solidaire" concernant les intrants coton

"Avec ce système, des paysans sans dette ont payé pour les autres. Le système d'application de cette caution a fait beaucoup de tort aux AV."

Le matériel agricole

*"**Si du jour au lendemain** l'ONDR ne joue plus ses fonctions de distributeur du matériel et de fournisseur de crédit pour l'achat de ce matériel, la situation sera catastrophique pour les paysans. Il n'y a personne qui, **dans l'immédiat**, peut remplir ces deux fonctions vitales. L'ONDR a joué, et doit encore jouer le temps de la mise en place d'autres réseaux, un rôle essentiel dans ce domaine."*

Epargne et crédit

*"**La Caisse mutuelle de développement (CMD)** qui est envisagée pour certaines préfectures **ne sera opérationnelle que si des caisses locales se développent** à proximité de paysans."*

*"Or, je tiens à souligner **le risque d'insécurité** qui menace aussi dans ce domaine."*

En ce qui concerne l'épargne, *"il est vrai que dans de nombreuses zones, il y a de l'épargne, de l'argent excédentaire, qui peut être drainée.*

Mais cet argent, faute de réseau organisé, est très mal utilisé, surtout pas pour des projets qui engagent l'avenir."

"En fait, on gaspille de l'argent."

"Au Moyen Chari, certaines peuvent sortir 500 000 F pour payer compter du matériel agricole..."

Quels appuis sont nécessaires ?

Un éclaircissement organisationnel des structures qui existent

"Car il y a un gaspillage des aides par leur accaparement par quelques-uns."

*"Il faut **une plus grande concertation des intervenants sur le terrain :** que tous ceux qui viennent aider aient un minimum de conceptions communes sur ce qui doit être une AV, une organisation paysanne..., qu'il n'y ait pas de concurrence entre ONG à l'égard des paysans, c'est malsain pour le développement..."*

Une qualité d'appui

*Il faudrait **aider à améliorer la qualité des appuis** existants :*

- *apprendre aux paysans à produire en qualité, en quantité et en construction ;*
- *optimiser l'aide apportée en utilisant mieux les ressources qui existent ;*
- *ne pas uniformiser les types d'action, respecter la sensibilité de chacun (certains sont plus réceptifs à telle forme...".*

Une doléance primordiale : la sécurité

Association d'appui aux initiatives locales de développement (ASSAILD)

Présentation de la structure

Date d'implantation et bref historique

■ **Février 1985**, réunion constitutive au cours de laquelle les quatre membres fondateurs rédigent les statuts et règlements.

■ **1986,** les premiers crédits sont donnés.

■ **Octobre 1987,** autorisation de fonctionner délivrée par le ministère de l'Intérieur et de l'Administration territoriale.

Il aura donc fallu deux ans et demi pour obtenir la reconnaissance.

Entre temps les membres du comité national ont travaillé bénévolement pour rencontrer les groupements pendant leurs heures libres (au Logone oriental et en Tandjilé).

■ **Novembre 1988,** ouverture du bureau de l'AISSAILD à N'Djaména et engagement de la première permanente.

■ **Septembre 1988,** le président est engagé comme coordinateur.

■ **1991,** premières assemblées régionales avec la création des comités régionaux, ouverture du bureau de Moundou.

■ **Mars 1995**, atelier de réflexion sur l'avenir de l'ASSAILD à partir des autoévaluations réalisées en 1993 et 1994.

Zones d'intervention

L'ASSAILD de Moundou intervient pour le moment dans les trois zones suivantes, malgré sa vocation nationale :

- logone oriental ;
- logone occidental ;
- et la Tandjilé.

Domaines d'intervention

Jusqu'à présent l'ASSAILD intervenait dans deux domaines :

■ 1. **financier** : crédit aux paysans dans trois types d'activités :

a. Production, matériel agricole : taux 5 %/an, sur 3 ans,

b. Commerce stockage : taux 10 %/an, sur 1 an,

c. Construction greniers : 50 % de don - 50 % de crédit, crédit au taux de 10 % sur 2 ans.

Afin de susciter la constitution de fonds de roulement dans ces groupements paysans, l'ASSAILD exigeait :

- 10 % d'apport personnel l'année 1 ;
- 20 % d'apport personnel l'année 2 ;
- et ainsi de suite, jusqu'à 50 % d'apport personnel l'année 5.

■ 2. **favoriser l'organisation paysanne**

Appui en gestion, suivis, et appui en organisation, par une formation donnée par "Inadés-Formation" ou ASSAILD lui-même.

Méthodes

Les fondateurs ont voulu que l'ASSAILD soit une association dont les membres adhérents sont les groupements de paysans, les caisses d'épargne et de crédit, ainsi que des membres individuels.

Conditions pour devenir membres

- **Pour un groupement :**
  - avoir au moins 3 ans d'existence,
  - avoir réalisé des activités en commun,
  - savoir bien gérer ses biens et sa caisse,
  - voir une évolution positive du groupement,
- **Pour un membre individuel :**
  - s'intéresser à l'association et s'engager à y participer selon ses disponibilités et compétences,
  - être parrainé par deux membres.

Procédures d'appuis financiers

Après une année d'adhésion à l'association, un groupement membre peut demander un appui financier. Il adresse une demande au bureau de coordination en expliquant son projet et en joignant un budget. Le bureau de coordination va discuter ce projet avec le groupement et négocier l'appui. Le projet doit être communautaire. Un groupement ne peut obtenir un crédit de plus de 500 000 FCFA.

La majorité de demandes de crédits concernent l'achat de matériel agricole : charrues, charrettes, boeufs...

Le comité national, qui prend les décisions au sujet des adhésions et des crédits, décide ou non d'accorder le crédit en se basant sur les rapports du bureau de coordination.

Il existe **des sanctions** pour non respect du contrat de prêt qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'ASSAILD, voire des poursuites en justice devant les tribunaux.

Procédures d'appuis en subventions

Ce poste a été peu utilisé.

Il a surtout concerné la moitié du coût des magasins (greniers) et l'achat de vélos pour le déplacement des membres des groupements pour les formations, réunions, assemblées...

Les procédures sont les mêmes que pour les crédits.

Organisations paysannes

Actuellement il y a 136 groupements membres :

- 41 au logone oriental ;
- 66 au logone occidental ;
- 29 en tandjilé.

Ce qui représente 3 559 personnes.

Plus de 13 membres adhérents individuels.

En fait **167 groupements ont adhéré** à ASSAILD depuis 1986, mais **31 en ont été exclus** (en 1992, 1993, 1994, 1995).

Crédits et subventions accordés

Année	Crédit	Subvention
1986	732 000	
1987	1 330 000	905 000
1988	1 828 700	283 680
1989	10 413 750	1 058 550
1990	10 626 000	1 433 160
1991	23 033 250	2 794 365
1992	21 790 000	2 608 350
1993	7 500 550	4 500 000
1994	4 902 700	3 424 380
Totaux	88 318 950	17 836 825

Taux de remboursement en 1994 = 67,2 %.

Les ressources (en 1994) origines

Ressources propres : cotisations, intérêts sur crédits, autres produits	18 % du budget
Coopération suisse	33 % du budget
Terres des hommes (suisse)	17 % du budget
HEKS	8 % du budget
OXFAM	12 % du budget
Entraide et fraternités (belge) (Communauté européenne	9 % du budget
Terre des hommes	3 % du budget
Total	100 % du budget

Mais aujourd'hui l'ASSAILD s'est donné un temps de réflexion (auto-évaluation) pour se définir.

A partir des auto-évaluations réalisées en 1993 et 1994 et de l'atelier de réflexion qui en a découlé l'ASSAILD va faire des propositions à son assemblée générale.

Une analyse critique de l'intérieur

Voici en quelques lignes l'autocritique réalisée au sein de l'ASAILD (document ASAILD) :

"Nous avons constaté que **notre organisation paysanne** n'est en réalité qu'une façade, elle est artificielle. Ce qui est vraiment paysan, c'est le groupement et les coordinations de groupements.

Nous avons commencé la maison par le toit, elle ne peut être solide. ***C'est une structure descendante :***

- *le comité national et le bureau de coordination ont suggéré la création des comités régionaux. Ces comités régionaux ont créé les comités de zones. Les membres de ces comités ont été présentés par les groupements et élus par eux. Mais ce ne sont pas les groupements qui ont ressenti le besoin de les créer.*
- Les groupements membres de l'ASAILD, eux-mêmes, ne se sont pas choisis. Ils ne se sont pas mis ensemble pour résoudre un problème commun.
- *Ils sont entrés dans l'association seulement pour avoir accès au crédit pour résoudre leur propre problème."*

Perspectives

Cette analyse critique a amené l'ASSAILD à chercher une autre voie pour l'avenir. Ainsi, **l'ASSAILD envisage de se diviser en trois parties distinctes :**

1. **Les groupements paysans ne seraient plus membres de l'ASSAILD. Ils reprendraient leur liberté,** car ils voulaient une structure d'appui et ils étaient, en fait, "prisonniers" de la structure ASSAILD Association.

"Nous espérons qu'ils vont pouvoir créer un vrai mouvement paysan." (Document ASSAILD)

2. **Création d'un organisme d'appui des organisations paysannes**

   "Car, dans la situation actuelle, si l'appui se retire, tout risque de tomber" nous déclare M. Djetodjibé.

   Il s'agit notamment d'appui à la production, la commercialisation, la transformation et la gestion des organisations paysannes.

   "Car notre responsabilité est de faire naître ces organisations paysannes."

3. **Une structure d'appui financière de style bancaire**

   *"**La Caisse mutuelle de développement (CMD),** avec le concours de **toutes les ONG** qui souhaitent y participer et apporter leur concours."*

   Comme l'ASSAILD, elle couvrirait les deux logones et le Tandjilé.

   Elle serait utilement complétée par **des mutuelles de solidarité** (MS) à l'échelon local.

Ces changements ne vont pas se faire d'un coup. Il y aura **une période de transition** au cours de laquelle des études et des recherches seront faites pour trouver **le meilleur chemin pur réussir cette division.**

Point de vue général, réflexions

Quelles sont les priorités en matière de développement ?

*"La priorité c'est **la production** et la **commercialisation** des produits agricoles. Car c'est bien la commercialisation qui pousse à produire davantage."*

*"Ensuite c'est la **transformation** ; on ne transforme rien ici !"*

*"Il faut aider les gens à avoir des projets économiquement fiables. Cela signifie qu'il faut **produire assez** pour manger à sa faim toute l'année, et vendre un surplus pour satisfaire les autres besoins : se soigner, se loger, se vêtir..."*

*"Cela suppose des exploitations agricoles capables de produire en **abondance**, en **qualité,** dans la **diversité** et en **continu.**"*

Bien souvent les priorités sont très mal comprises par les appuyeurs. Ils ne perçoivent pas, par exemple, que :

- *"le fumier passe avant l'engrais" ;*
- *"Le fourrage avant la défense sanitaire".*

Dans une analyse réalisée au cours d'un stage de formation à Dori (Burkina Faso) notre interlocuteur nous indique que l'anatomie de l'élevage se présente de la façon suivante :

Elevage	Ordre d'importance	En % de poids
Eleveur (bovins)	1	20
Animal	2	20
Alimentation	**3**	**35**
Habitat	4	10
Santé	5	10
Exploitation	6	5

Il conclue : *"Pour la réussite de l'élevage, l'éleveur compte pour 20 %, l'animal (20 %), l'alimentation (35 %), ces facteurs réunissent à eux seuls* ***85 %*** *si on ajoute l'habitat."*

"L'alimentation des animaux est d'une importance capitale."

"Or, on constate que les techniciens consacrent 80 % de leurs moyens à la protection phytosanitaire qui ne représente que 10 % et n'occupe que la cinquième place dans notre tableau. *Encore une erreur grave."*

A propos des relations éleveurs-agriculteurs :

"L'agriculteur aurait intérêt à payer l'éleveur transhumant pour parquer ses boeufs afin de bénéficier du fumier."

Réflexions sur les méthodes de développement

"Il faut aborder le village de façon ***globale :***

- *Que font-ils déjà ?*
- *Quelles lacunes face à leurs besoins ?*
- *Quoi faire et comment ?*

"Il faut davantage écouter les gens..."

"Il faut favoriser énormément ***la concertation*** *entre les intervenants sur le terrain."*

Organisations syndicales agricoles

"Du point de vue syndical, **l'UST** a organisé une rencontre à Sarh. Quelques responsables de la Tandjilé et de **'l'Union préfectorale'** du logone occidental y ont participé."

"Récemment, la Tandjilé a mis en place son bureau syndical et a négocié avec les brasseries du logone (et l'ONDR) le prix du riz."

L'ASSAILD comprend actuellement huit personnes, dont une seule expatriée.

Volunteers In Technical Assistance (VITA)/ Promotion des entreprises privées

Présentation de la structure

C'est une ONG américaine créée dans les années 60 aux Etats-Unis par des cadres retraités.

Implantation au Tchad

VITA a été créé au Tchad en 1984 au sortir de la guerre. Le gouvernement des Etats-Unis a pensé que toute l'aide publique ne devait transiter seulement par l'Etat. Pour cela il a donc fait appel à cette ONG américaine pour utiliser une moitié de l'aide publique américaine.

1984, création du bureau de N'Djaména qui travaillait dans un rayon de 60 km de N'Djaména pour des raisons de sécurité.

1991, ouverture du bureau de Moundou.

Zone d'intervention

Dès son ouverture, le bureau de Moundou devait en principe couvrir les 5 préfectures de la zone soudanienne. Mais tout de suite les responsables se sont rendus compte de l'étendue de la zone et des problèmes de distance. La zone d'intervention a été réduite à trois localités : Moundou, Doba et Kélo en sachant que les deux dernières se trouvent à une centaine de kilomètres de la première. Une action a été menée à Koumra, elle a malheureusement échoué et rien n'a plus été fait là-bas. L'action de VITA est, pour le moment, limitée en zone urbaine.

Domaine et type d'interventions

VITA intervient exclusivement dans le domaine du crédit. Dès l'ouverture du bureau de Moundou, il y a eu une affluence de demandes de crédits, deux mille demandes en deux mois alors que le bureau de N'Djaména n'a eu que 1 800 demandes de 1984 à 1991. Mais tout de suite les responsables ont éliminé tous les projets non conformes aux critères de VITA essentiellement les projets agricoles non rentables financièrement. Compte tenu des risques liés aux activités de production agricole, VITA préfère financer uniquement des activités de maraîchage ou la création des vergers.

L'action prioritaire de VITA consiste à donner des crédits aux micro-entreprises du secteur informel et aux petites et moyennes entreprises (PME) enregistrées. Ce choix du prioritaire du secteur informel s'est fait parce qu'au sortir de la guerre, il était

difficile d'avoir des entreprises enregistrées et parce que les banques commerciales ne font pas confiance à ce secteur informel.

Pour le secteur informel, le montant maximal de crédit est de 300 000 FCFA alors que pour les PME le minimum est de 300 000 FCFA sans plafond car tout dépend de la qualité du projet. La majorité des crédits bénéficient aux femmes parce qu'elles sont très actives dans le secteur informel, notamment la vente des produits agricoles (revendeuses) et même dans la distribution (vente des produits de première nécessité (sucre, savon, huile...). Le taux de remboursement du crédit par les femmes est de 99,7 % alors qu'il est de 97 % pour les hommes. Le total des crédits aux femmes dans le secteur informel est de 70 % contre 30 % aux homes par rapport à l'ensemble. Pour les PME, les hommes reçoivent 80 % et 20 % seulement pour les femmes.

L'action de VITA est plus urbaine à cause de la difficile pénétration du milieu rural et la non rentabilité des projets présentés. Les quelques projets financés en milieu rural portent sur la commercialisation des produits agricoles et le petit commerce. Le total des crédits pour le milieu rural s'élève à 10 ou 20 % de l'ensemble.

Méthode d'approche

VITA n'accorde pas de crédits à des individus isolés : obligation est faite à ceux qui veulent bénéficier de crédits de se regrouper, minimum trois personnes et maximum vingt personnes par groupe. VITA se méfie des grands groupes. Chaque groupe désigne un chef qui a pour rôle de recouvrir les crédits auprès des autres membres et de verser l'argent à VITA.

Pour bénéficier du crédit, il faut faire une demande qui est examiné dans un délai maximal d'un mois (pour le secteur informel) pour Moundou, 2 à 3 mois pour les demandes qui viennent hors de Moundou. La demande est individuelle mais il existe un canton solidaire du groupe, tous les membres signant et sont tenus de rembourser dans le cas où le membre bénéficiaire est défaillant.

Après réception de la demande, l'agent de crédit reçoit le demandeur pour un entretien pour l'informer des critères de VITA et de mieux s'informer sur le projet. Il effectue des descentes sur le terrain, s'assurer de l'existence réelle de l'activité que mène le demandeur car le crédit est octroyé pour faire grandir l'activité et non pour le démarrage, si oui, exceptionnellement, également évaluer le montant à donner, le crédit VITA doit doubler l'actif circulant.

Les critères sur la base desquels le crédit est donné sont pour le secteur informel :

- la qualité de la personne, il ne faut pas qu'il y ait un risque humain ;
- la rentabilité de l'activité ;
- la sécurité ;
- la garantie.

Pour les PME, ce sont les critères classiques dont l'analyse financière du projet, la garantie, etc.

Au départ, le taux d'intérêt était de 12 % par an, aujourd'hui il est de 13 %, donc environ 1,5 % par mois. Pour chaque crédit reçu le bénéficiaire paye 4 % (au début), 5 % (aujourd'hui) de frais de service.

Perspectives

VITA voudrait se transformer en une institution financière et atteindre un taux d'intérêt sur les crédits de 18 % par an, condition de sa rentabilité.

VITA ne s'est pas désengagé du financement du monde rural, pour le faire il faudrait au préalable que les organisations paysannes soient bien informées, notamment en gestion. En un mot, il faut un travail d'accompagnement avant et après le crédit.

Appréciation générale

Pour les organisations paysannes, elles ont besoin d'être bien formées.

Pour les organismes d'appui, il en existe mais pas en nombre suffisant par rapport à l'ampleur du travail.

Par exemple, l'ONDR fait beaucoup de choses sur le plan formation, c'est efficace mais la limite est la priorité donnée au coton.

Les ONG manquent souvent de moyens notamment en ressources humaines pour faire plus.

Attentes du programme à mettre en place

Ce projet doit mettre l'accent sur la formation des organisations paysannes pour leur autoprise en charge. Un effort doit être fait pour que ces organisations paysannes deviennent des structures pérennes par rapport aux ONG qui très souvent arrêtent leurs actions.

Partenaires

Au départ, l'USAID et le PNUD. Pour le premier, pour le fonds de crédit et le second pour le fonctionnement. Après 3 ans, le PNUD s'est retiré et l'USAID s'occupe de tout, actuellement.

Pour le bureau de N'Djaména, la Banque mondiale participe au financement de VITA pour le fonds de prêt.

En 1994, une somme de 200 000 000 FCFA a été accordé en crédits.

En 1995 presque le même montant.

Au 31 décembre 1995 : 42 151 417 FCFA avaient été accordés en prêts dont 50 % recouvrés et 50 % en cours.

Personne rencontrée : M. ABAKAKA, chef du bureau de Moundou.

OXFAM

Présentation de la structure

Créée en 1942, cette ONG, d'origine britannique, finance et exécute des projets de développement rural et urbain.

Date d'implantation au Tchad

Elle est arrivée au Tchad pendant la famine de 1984-85. Son bureau à N'Djaména a été inauguré en 1986, son antenne à Moundou en avril 1992.

Zone d'action

Elle couvre donc deux grandes régions du Tchad :

- la zone sahélienne avec les préfectures du Chari-Baguirmi, le Guéra, le Batha et le Mayo-Kebi à cheval sur la zone sahélienne et soudanienne ;
- la zone soudanienne avec les préfectures de la Tandjilé, le Logone occidental, le Logone oriental et le Moyen-Chari. La coordination de neuf régions étant effectuée par l'antenne de Moundou.

Les interventions d'OXFAM au Tchad

On peut retenir deux grands types d'intervention, en retenant toutefois un objectif stratégique

- la sécurité alimentaire ;
- le soutien financier, par subvention, aux ONG tchadiennes, voire étrangères :
  - le projet CREC, maintenant ASDEC,
  - quelques activités des CFPA : outils pédagogiques, chaînes de culture des différents centres,
  - des ONG tchadiennes : DARNA, SECADEV sur un projet élevage dans le Batha,
  - BELACD de Pala pour la construction de greniers,
  - BELACD de Moundou pour la construction de greniers,
  - projet ACCORD pour un atelier de réparation et fabrication de matériel agricole,
- elle exécute des projets :
  - en milieu urbain : appui financier, petits crédits à des groupements féminins pour le commerce ; soutien aux organisations de quartiers pour résoudre les problèmes d'assainissement (eau),

- en milieu rural : son soutien dans ce type de milieu ne concerne presque exclusivement que le problème de la sécurité alimentaire. Cela se traduit par :
  - crédit matériel agricole à des groupements,
  - le stockage (construction de greniers) et la constitution de stocks céréaliers,
  - la commercialisation et la transformation des céréales.

Cela s'est aussi traduit par une aide financière (200 millions) et humaine importante pour la mise en place d'aide alimentaire dans les secteurs de Kélo, Eré, Béré (rizicole) lors de la sécheresse de 1994.

Pour faire face aux carences qu'elle a pu constater dans ce domaine, OXFAM essaie aussi depuis quelque temps de donner des formations aux groupements qu'elle appuie.

Elle soutient le mouvement associatif qu'elle encadre pour améliorer sa structuration, son organisation. Elle procède régulièrement à des visites inter-associations, voire vers des organismes tel que la recherche à Bebejia.

Elle finance aussi de formation au CONAMAC.

Mode et méthode d'approche

Elle n'appuie que le mouvement associatif :

- groupements ;
- unions ou associations de groupements.

Cet appui se fait souvent l'intermédiaire d'une ONG qui est déjà présente auprès de ces groupements et qui assure en quelque sorte le relais entre les paysans et OXFAM.

On voit souvent associés aux actions du OXFAM une autre ONG, surtout le BELACD.

Les formations sont souvent sous-traitées à des organismes spécialisés tel que l'INADES ou bien APICA à Sarh.

OXFAM n'a pas hésité à amener un groupe de paysans visiter la station CIRAD à Bebedjia afin d'appréhender les problèmes de fertilité. Des associations de quartier sont aussi allées à Ségou au Mali afin d'échanger ou de voir l'expérience d'associations maliennes sur ces problèmes d'assainissement.

Moyens d'OXFAM Moundou

Au point de vue logistique, ils sont assez faibles et expliquent bien la stratégie d'OXFAM de n'intervenir qu'auprès d'associations ou d'unions de groupements en prenant un intermédiaire (ONG ou autres).

Il s'agit d'un coordinateur, de son chauffeur et deux plantons.

Le budget global moyen est variable de 150 à 200 millions de CFA mais a atteint 400 millions lors de l'aide d'urgence aux zones rizicoles en 1994.

Evolution des interventions

En milieu rural cela s'est traduit par :

- l'abandon des crédits matériels agricoles à des groupes. Le matériel, selon OXFAM, ne peut pas être utilisé de manière collective ;
- l'appui de plus en plus fort à la formation des groupements. Ceci étant le résultat des expériences vécues par le coordinateur au cours du suivi des groupements appuyés et financés.

Problèmes vis-à-vis des perturbations

OXFAM fait partie du comité d'alerte, chargé de réunir plusieurs ONG ayant des actions en faveur de la sécurité alimentaire. Ce point étant étroitement lié au problème d'insécurité, le comité ne manque pas d'identifier les problèmes que les ONG ont pu rencontrer lors de la réalisation de leurs programmes

Relations d'OXFAM avec les autres ONG

Il faut noter l'initiative d'OXFAM d'avoir, à son arrivée à Moundou, pris contact avec les différents intervenants de la zone afin de localiser leurs interventions. Elle a alors essayé d'agir dans les lieux qui lui semblaient le plus vierge de toute action afin de ne pas empiéter sur les autres.

En outre, OXFAM se trouve être le principal instigateur du COLONG (Comité de liaison des ONG de Moundou).

Dans le cadre de l'aide d'urgence, OXFAM le principal bailleurs, s'est appuyé sur les ONG en place pour la distribution de l'aide alimentaire.

Perspectives futures

OXFAM est en restructuration. On parle d'une antenne régionale Afrique de l'Ouest. Elle ne conserverait que des projets dans certains pays qui seraient coordonnés sous la responsabilité de cette antenne.

Au point de vue interventions sur le terrain, une récente évaluation devrait permettre assez prochainement de donner des indications sur la future organisation d'OXFAM.

Les organisations paysannes qui travaillent avec OXFAM

Nombre d'organisations paysannes

Depuis cette année, OXFAM appuie financièrement sept associations de groupements pour la constitution de stocks céréaliers.

Il s'agit d'un appui direct. Par contre, de manière indirecte, et de par sa méthode d'intervention (financement d'ONG) elle appuie un grand nombre d'organisations

paysannes, construction de greniers, les formations, etc. Il est donc difficile de donner des chiffres sur le nombre d'organisations paysannes qui ont pu bénéficier de l'aide d'OXFAM.

Localisation

Là aussi, cela dépend du type d'intervention que l'on prend :

- directement, il s'agit de deux logones et de Tandjilé ;
- indirectement, la zone est beaucoup plus vaste.

Rayon d'action

Il s'agit presque exclusivement d'un appui à des unions ou fédérations de groupements. OXFAM considère que pour être efficace, les groupements ont besoin de se fédérer entre eux afin de se donner plus de poids, de pouvoir. Aussi elle n'appuie directement que des unions. Il en va différemment pour les ONG qu'elle peut financer.

Types de groupements

Nous retiendrons que les groupements qui sont les plus représentatifs de la réussite ou bien des difficultés de cette action. Puisqu'il s'agit d'un objectif axé sur le domaine de la sécurité alimentaire, les groupements touchés sont donc axés sur cette vocation.

Les sept unions de groupements ont pour objectif la constitution d'un stock alimentaire de réserve dans le village voire pour certains la commercialisation de céréales. Par exemple :

- Union des greniers pour enfants située à Balkaba : onze groupements féminins soit 700 femmes au total. Il collecte des céréales qui sont distribuées au moment de la soudure. Ces groupements sont soutenus par le projet PMI (des soeurs). L'union a été créée en 1992. Les groupements fonctionnent bien, notamment grâce à l'appui qu'ils ont de la part des soeurs. Les stocks peuvent atteindre la centaine de sacs dans certains villages.
- Un "rêve" fort pour cette union : la construction d'un magasin unique à Balkabra.
- Association locale de développement de Gueuheu : soutenue par le BELACD, cette association regroupant 12 groupements a bénéficié d'un prêt pour le stockage des céréales de la part d'OXFAM, 247 hommes et 65 femmes. OXFAM a pu au cours de son appui identifier un certain nombre de problèmes : mauvaise gestion, mauvaise organisation.
- INADES a lors dispensé des formations à la demande d'OXFAM afin d'améliorer ces points.
- Une autre association Moussom n'a en fait pas été retenue pour bénéficier de prêt de constitution de stock. Il avait été négocié un crédit, des formations ont

eu lieu et des visites de banque de céréales dans la région de Torrock ont été organisées. Au moment de donner le crédit aux paysans, le coordinateur d'OXFAM s'est aperçu que le village était divisé :

- le chef voulait ce prêt pour construire des bâtiments,
- certaines voulaient acheter des céréales pour se constituer un stock comme prévu,
- d'autres voulaient se partager l'argent.

– En fait, sur ces divisions, OXFAM a renoncé à fournir le crédit prévu.
– OXFAM vient récemment d'accorder un crédit à deux unions de groupements céréaliers soutenus par AFDI dans le logone oriental.
– Or, il semble que des problèmes soient apparus dans la distribution du crédit entre les différentes organisations membres de ces unions.

Ces différentes expériences, non exhaustives, montrent la nature des difficultés en réussite qu'a rencontré OXFAM avec cette action.

Appréciation d'OXFAM sur les organisations paysannes qu'il appuie

"On ne sent pas l'avenir, il manque le 'rêve.'"

Les groupements sont parfois constitués pour capter des ressources.

Il y a plusieurs types de groupements :
– ceux créés par l'ONDR ou des ONG ;
– ceux créés par des leaders charismatiques, bien avant l'arrivée d'ONG, de l'ONDR. Ceux-ci fonctionnent bien, mais il y manque la transparence, parfois tout est bloqué par le chef.

Les groupements que nous suivons manquent de formation...

Il n'y a pas assez de transparence ; des paysans vivent dans un état de suspicion par rapport à leurs dirigeants. Il est nécessaire d'avoir des clarifications.

Point de vue général sur les organisations paysannes et le contexte

Situation des producteurs

"Quelque chose ne va pas" selon le coordinateur.

Alimentaire

OXFAM a, on l'a vu, effectué en certaine occasion une aide alimentaire d'urgence. Le manque de pluie en fut la principale raison. Cependant, selon OXFAM, la situation aurait pu être atténuée si la situation politico-militaire était meilleure.

La production cotonnière

Le coton a obligé les producteurs à s'organiser.

On a demandé aux gens de se regrouper pour que ces structures fassent des économies (MAG, Caution solidaire, etc.) Mais on a oublié qu'en agissant de la sorte on regroupait des catégories de gens qui n'en avait pas le désir, ni lieu d'être. Les bons travailleurs se font souvent pénaliser par les mauvais, cf. La caution solidaire.

Les institutions

Les ONG

Elles tentent de s'organiser, voire à ce sujet le COLONG, le Comité d'alerte. Il y a un souhait d'harmoniser tout ce qui a fait en matière de crédit, réseau épargne-crédit. En 1994, la distribution de l'aide alimentaire d'urgence en zone rizicole s'est faite grâce à la bonne coordination d'ONG. Mais à l'origine, elles ont, elles aussi, contribué à "fausser le jeu" de l'organisation des producteurs :

- au départ on a donné ;
- à l'arrivée on ne fait plus que des crédits.

Les paysans n'ont pas compris ce changement, sans parfois qu'il y ait changement d'institution.

Les structures d'Etat

Elles s'adaptent au contexte économique tchadien et mondial.

L'ONDR lance des groupements pour recouvrir ses crédits et commercialiser le coton, la Coton Tchad les a repris maintenant.

L'évolution va-t-elle profiter aux producteurs ?

La CONOMAC

C'est une bonne initiative. Il existe une volonté de faire quelque chose.

INADES formation, antenne Moundou

Historique et zone d'intervention

Le premier bureau d'INADES a été créé au Tchad en 1978 à Moundou. Ses activités principales à l'époque étaient limitées à la zone soudanienne. Ce n'est qu'en 1980 que le bureau de N'Djaména a ouvert ses portes.

INADES Moundou couvre par ses actions cinq préfectures, les deux Logones, la Tandjilé et le Moyen Chari. Avant le Mayo Kebbi relevait de la compétence du bureau de N'Djaména, mais depuis 1996, c'est le bureau de Moundou qui s'en occupe également.

Objectifs, moyens et public ciblé

INADES a pour principal objectif d'aider les gens par la formation à l'autopromotion. Pour cela, il travaille avec des paysans, hommes et femmes, lettrés ou illettrés. Ses actions touchent également les organisations paysannes (groupements, unions, associations villageoises) ainsi que les agents de développement, qu'ils soient des ONG ou des services étatiques.

Domaines d'intervention et approche

Le plan d'action en cours (1994-1998) a été élaboré à partir de l'analyse du contexte et des problèmes du milieu rural. Ce qui a permis de dégager les principaux domaines d'intervention. Il s'agit de :

- l'agriculture durable et la protection de l'environnement ;
- la promotion des activités économiques pour l'augmentation des revenus avec une priorité accordée aux femmes ;
- l'appui au mouvement associatif.

INADES utilise deux approches pour intervenir.

L'approche par projet de formation

L'approche par projet de formation dont la spécificité consiste à intervenir sur demande d'une organisation paysanne ou d'un organisme d'appui. La procédure à suivre ici part de la réception de la demande, l'identification des besoins, l'élaboration du programme de formation, l'exécution et le suivi-évaluation.

L'approche indirecte

L'approche indirecte qui consiste à former des intermédiaires qui démultiplient ensuite la formation. Cela se fait à travers deux projets, la formation des agents de développement formateurs et celle des paysans formateurs.

La formation se fait de trois manières :

- la formation à la carte ;
- les cours par correspondance ;
- les voyages d'échanges.

A cela, il faut ajouter la production de matériel pédagogique pour appuyer ces formations.

Les relations avec les autres partenaires

INADES travaille, collabore avec toutes les ONG qui opèrent dans la région, entre autres BELACD, World Vision, OXFAM, ASSAILD, etc. Il est membre du COLONG qui est un cadre de concertation des ONG et forme leurs agents ainsi que les organisations paysannes suivies par ces ONG. Il en est de même pour les structures étatiques, pour les services d'élevage. INADES s'occupe de la formation des paysans dans les GDS ainsi que celle des AV et agents vulgarisateurs pour le compte de l'ONDR. INADES Moundou a une équipe de six formateurs et trois véhicules.

Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée est l'insuffisance du personnel formateur. Il n'y a que dix formateurs pour quatre préfectures. La conséquence immédiate est que les formateurs sont toujours partis sur le terrain et n'ont pas le temps de réfléchir et de se remettre en question.

Les organisations paysannes

INADES travaille à la fois avec des organisations paysannes spécialisées (exemple : GDS) et celles multifonctionnelles (unions). Ses activités touchent environ 150 organisations paysannes, 2 000 paysans pour les cours par correspondance, 200 paysans pour le cours sur l'animation, une centaine pour le cycle FAR et même chose pour la gestion des petits projets.

Les forces ou acquis actuels des organisations paysannes

La prise de conscience de la situation socio-économique du paysan qui a conduit à la très forte mobilisation :

- des actions concrètes réalisées sur le terrain ;
- les paysans ont compris l'importance de la formation et ils en demandent.

Les faiblesses des organisations paysannes

- Manque de ressources financières.
- La mauvaise gestion des ressources (financières et naturelles).
- La mentalité d'assisté qui consiste à compter plus sur l'aide extérieure que sur ses propres ressources.
- L'insécurité dans la zone soudanienne.

Les appuis prioritaires à apporter aux organisations paysannes

Pour renforcer les organisations paysannes aujourd'hui il faut :

- analyser avec les paysans leur situation et valoriser leur expertise/savoir-faire ;
- leur apporter un appui financier sous forme de crédit ;
- former les paysans à la formulation des projets et à la capacité de négocier ;
- aider à la mise en place de fonds de crédit rotatif qui viendrait des crédits remboursés ;
- subventionner les infrastructures en exigeant une participation des paysans (écoles, centres de santé...).

Appréciation générale des autres organisations paysannes

Le CONAMAC

INADES a discuté avec des paysans sur cette structure, ils en savent parfois encore peu de choses :

- *"c'est quelque chose qui a été créé à N'Djaména ;*
- la principale information connue par les paysans est que pour être reconnue officiellement, toute organisation paysanne doit d'abord adhérer au CONAMAC.

L'Union préfectorale des agriculteurs du logone oriental

Elle est née avant la CONAMAC. Au départ, elle a sollicité l'appui d'INADES.

L'union s'est constituée très vite, niveaux villages, cantons, sous-préfecture et préfecture, tout cela en moins de deux ans.

L'action concertée des organisations paysannes

Pour le moment chaque organisation travaille de son côté.

Quelques visites d'échanges entre paysans à l'initiative des structures d'appui.

Il existe des difficultés réelles pour la circulation des informations. INADES publie pour cela une petite revue "Le rendez-vous des paysans".

Les informations sont souvent bloquées par les leaders parce qu'ils ne sont pas outillés pour la faire circuler ou exprès pour qu'ils soient plus forts.

Les institutions d'appui

Les ONG

Les ONG reprochent à l'Etat de ne pas assumer ses responsabilités en matière de développement.

Toutes les ONG n'ont pas la même approche, pendant que certains prônent la mobilisation des ressources propres, les autres apportent des dons.

Les actions des ONG ne sont pas assez coordonnées et complémentaires, parfois il y a duplication.

Le COLONG est de création récente.

L'approche des structures étatiques est contestée, cas de l'ONDR pour la vulgarisation. A un moment donné l'ONDR a voulu coordonner les actions de développement à travers des réunions trimestrielles mais il n'y a pas eu beaucoup de suites.

La Coton-Tchad

Le coton est le seul produit qui assure un revenu monétaire sûr, mais les prix d'achat sont bas.

Le paysan ne gagne rien en faisant du coton, il n'y a pas de bénéfice.

Les ristournes donnent beaucoup d'argent, mais il ne sert pas à grand chose parce que mal géré par les responsables avec parfois l'ingérence des autorités locales.

Les structures d'appui étatique

Certains agents n'ont pas assez de respect pour les paysans et il y a parfois des abus de pouvoir.

Partenaires d'INADES Tchad

- CEBENO en Hollande.
- Intermount en Espagne.
- Le siège à Abidjan.

INADES Moundou dispose de trois véhicules.

Les attentes d'INADES vis-à-vis du projet

Responsabiliser pleinement le paysan.

- Mettre l'accent sur la formation sur :
  - l'agriculture durable ;
  - la commercialisation des produits vivriers ;
  - la mobilisation des ressources locales.
- Accorder une importance à l'appui aux femmes.
- S'appuyer sur ce qui existe et le renforcer.
- Eviter d'alourdir la structure.

World Vision Tchad

Présentation de la structure

Implantation au Tchad

World Vision est une ONG internationale américaine et confessionnelle. Elle a été créée en 1954 aux Etats-Unis et a commencé ses activités au Tchad après la sécheresse de 1984, précisément en janvier 1985. Ses premières activités ont porté sur l'aide d'urgence. Elles tournaient autour des Centres de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle (CREN) implantés dans le Sud. Depuis 1992, les activités de la World Vision portent sur le développement rural.

La direction nationale est basée à Moundou, il n'existe qu'un bureau de liaison à N'Djaména.

Zones et domaines d'intervention

World Vision travaille dans trois préfectures, les deux Logones (oriental et occidental) et la Tandjilé. Cette ONG travaille dans près d'une centaine de communautés villageoises dans ces trois préfectures.

Les différents domaines d'intervention sont :

- le développement communautaire avec beaucoup d'actions sur les écoles ;
- les soins de santé primaires et la prévention du SIDA ;
- les banques de céréales ;
- le crédit et la mobilisation de l'épargne rurale ;
- l'éducation sur la protection de l'environnement ;
- l'hydraulique villageoise ;
- la promotion féminine ;
- la formation des responsables d'églises.

Méthode d'intervention et évolution

La manière d'intervenir de World Vision Tchad a beaucoup évolué. Au début, cette ONG opérait comme une agence d'aide d'urgence jusqu'en 1988 à travers la création de centres de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle (CREN). Par la suite, elle s'est occupée de la surveillance nutritionnelle des personnes vulnérables.

Le programme d'intervention a évolué vers la réhabilitation des infrastructures médico-scolaires.

Depuis 1992, en même temps qu'il était mis fin à certains projets, World Vision a initié l'approche ADP qui porte sur le développement intégré d'une zone. Tout part d'une étude qui permet de faire une analyse des problèmes et besoins des populations dans une aire géographique, le plus souvent un canton, cela se fait par la méthode accélérée en recherche participative (MARP). Ce travail est souvent fait par une équipe pluridisciplinaire.

Après l'étude il est organisé un atelier de restitution des résultats avec populations en y associant les autorités locales et tous les autres intervenants, ONG ou services étatiques. De ce travail, fait avec les populations, se dégage donc les actions à mener sous forme de programme. Ce qui est très important ici c'est le rôle très actif et important que jouent les populations bénéficiaires.

Les moyens de travail

De toute évidence, World Vision semble être l'ONG la mieux lotie en moyens de travail.

Pour le personnel, l'équipe est composée de :

- un médecin spécialisé en santé publique ;
- trois nutritionnistes ;
- une sage-femme ;
- cinq infirmiers
- cinq ingénieurs ;
- un philosophe ;
- deux sociologues ;
- un socio-pédagogue ;
- un économiste de développement ;
- cinq analystes de correspondance ;
- deux opérateurs informaticiens ;
- un spécialiste de la communication et marketing ;
- huit chauffeurs.

Sur le plan financier, le budget annuel de World Vision s'élève à US$ 2 000 000 environ (1 000 000 000 FCFA). Ses principaux bailleurs de fonds sont : World Vision Canada, World Vision Australie, World Vision Allemagne, OMS, ACDI, Association canadienne de santé publique, le Partenariat Afrique Canada et Australian International Development Assistant Bureau.

Collaboration avec les autres organismes

World Vision a réalisé plusieurs activités en collaboration avec APICA, INADES Formation, OXFAM, ASSAILD, CEPRIC, ONHPV. Cette collaboration touche les domaines de formation, d'animation de séminaire et d'exécution de programme sur

le terrain. Les délégations sanitaires et éducatives préfectorales des deux Logones et de la Tandjilé ont apporté une contribution très appréciée dans les actions de World Vision.

Point de vue général sur les paysans et le développement dans la région

Les paysans et leurs organisations ne s'approprient pas les projets. C'est le cas de la construction des écoles où leur participation est difficile à obtenir et leur implication quasi nulle. Même après la construction des bâtiments d'une école, ils s'occupent difficilement de la réparation et de l'entretien.

Les organisations paysannes ne sont pas assez responsables pour leur autoprise en charge.

L'insécurité de plus en plus grande dans la région est une entrave réelle aux actions de développement entreprises.

Par ailleurs, il ya concertation régulière entre ONG.

Les attentes par rapport au projet à mettre en place

Pour plus d'efficacité, il faut que ce soit un projet semi-étatique avec une forte implication des acteurs privés (ONG, organisations paysannes...).

Une des orientations du projet doit être de renforcer ce qui se fait notamment l'action des ONG nationales.

L'Etat doit plus jouer le rôle de contrôle et de suivi et faire exécuter les activités par les ONG.

Association pour le développement de l'épargne et crédit (ASDEC)

Création de l'ASDEC

Tout a commencé en 1974 où des originaires de Goré ont créé une caisse d'entraide devenue par la suite une coopérative d'épargne et de crédit. Lors des événements de 1979, les leaders de cette caisse sont rentrés à Goré et ont commencé à sensibiliser les populations sur l'épargne-crédit. Suite à cela il y a eu création des premières caisses rurales d'épargne-crédit (CREC). Au départ, ces caisses étaient créées uniquement dans la sous-préfecture de Goré, ensuite elles ont été créées dans d'autres.

De là est donc née l'idée d'un projet CREC qui a vu le jour. Ce projet était animé par une équipe. En 1994, une réflexion a été menée lors d'une rencontre entre les délégués des CREC, les représentants des organismes de développement intervenant dans les régions où se développent les CREC et les membres de l'équipe qui animait le projet CREC et décision a été prise de transformer le projet en une institution qui sera une ONG. C'est ainsi qu'est donc née l'ASDEC. Cette ONG travaille dans trois préfectures, les deux logones et la Tandjilé. Au début, elle travaillait avec 70 CREC aujourd'hui il y en a 90.

Objectifs et activités de l'ASDEC

Comme ONG spécialisée dans le travail avec des organisations de base sur l'épargne et le crédit, l'ASDEC a pour objectifs de :

- continuer l'oeuvre du projet CREC ;
- étendre ses activités aux autres préfectures ;
- de devenir/être une institution spécialisée dans la formation en matière d'épargne-crédit.

Ses activités portent essentiellement sur la sensibilisation et animation de l'épargne-crédit et le suivi-contrôle des CREC. Il est également envisagé dans le futur des appuis en matériel, par exemple pour les constructions voire équipements.

Les moyens et les partenaires de l'ASDEC

En personnel, ASDEC compte trois personnes dont un seul salarié pris en charge par l'ONG ASSAILD. Cette personne était avant employée par ASSAILD, compte tenu de ses compétences en matière d'épargne-crédit, elle a mis fin à son contrat avec son ancien employeur. Mais ASDEC n'ayant pas de financement, ASSAILD est obligé de continuer à financer le salaire de cet ancien employé.

Au cours de l'année 1994, il y a eu une mission d'évaluation du programme d'appui à la promotion des systèmes financiers décentralisés au Tchad. Au cours de celle-ci, un projet de renforcement de ces systèmes financiers a été monté à travers une étude de faisabilité. Et dans ce projet, ASDEC a été retenu comme institution devant assurer le travail de coordination et d'animation de ce travail d'épargne et crédit. L'étude a même envisagé l'extension des activités dans le Moyen Chari à travers une ASDEC à Sarh. A la fin de la mission un financement de l'ASDEC par la Caisse française de développement paraissait acquis. Un coordinateur a même été nommé, mais il n'a jamais rejoint le poste parce que la CFD a finalement refusé de financer le projet. Selon les responsables de l'ASDEC rencontrés, la CFD aurait demandé plus d'informations notamment sur la rentabilité financière des CREC.

Entre temps, l'ASDEC a approché d'autres partenaires, notamment la Coopération suisse qui a envoyé un consultant sur place. Elle attend l'avis de ce dernier pour savoir s'il faut financer ou non l'ASDEC. OXFAM qui finançait le projet CREC s'est trouvé obligé de soutenir un minimum d'activités de l'ASDEC en attendant qu'elle trouve un financement. OXFAM s'est donc engagé à financer jusqu'en avril 1996 après ce sera fini.

Les problèmes

Le principale problème de l'ASDEC est le manque de financement qui a pour conséquence l'absence d'un personnel permanent.

En terme de perspective, l'ASDEC envisage de travailler dans le sens de faire des CREC de véritables coopératives d'épargne et de crédit.